



Plan d'action de l'Ontario

Protéger la santé de la population et notre économie

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances et président du Conseil du Trésor

BUDGET DE L'ONTARIO 2021



Pour de plus amples renseignements au sujet du *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*, appeler au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222

Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à www.ontario.ca/budgetfr

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

ISBN 978-1-4868-5168-3 (IMPRIMÉ)

ISBN 978-1-4868-5169-0 (HTML)

ISBN 978-1-4868-5170-6 (PDF)

This document is available in English under the title:

Ontario's Action Plan: Protecting People's Health and Our Economy

Avant-propos et introduction du ministre

Il y a un an, la COVID-19 arrivait en sol canadien.

À ce moment-là, on était loin de s'en imaginer les retombées dévastatrices, ici chez nous et aux quatre coins de la planète.

Nos êtres chers, notre économie, notre système d'éducation, nos rues commerçantes et nos collectivités ont tous subi les contrecoups de cette pandémie mondiale.

Cependant, dès le début de la crise, le premier ministre Ford a clairement indiqué que notre gouvernement protégerait la population de la province.

Alors que la pandémie de COVID-19 a continué d'évoluer durant la préparation du présent budget, la population a clairement exprimé qu'elle s'attendait à ce que nous axions nos efforts sur deux grandes priorités :

1. D'abord et avant tout, elle s'attend à ce que nous protégions sa santé.
2. En second lieu, elle s'attend à ce que nous protégions notre économie.

C'est précisément ce que fait le présent budget.

Nous avons traversé des eaux agitées au cours de la dernière année. Cependant, avec la venue des vaccins dans nos collectivités, l'espoir d'arriver à bon port pointe à l'horizon.

Dans les centres communautaires, les cabinets de médecins et les hôpitaux de toute la province, les héros de la santé de l'Ontario administrent des vaccins qui nous aideront à retourner à la normale. Cela est un véritable signe d'espoir.

Toutefois, cette traversée houleuse n'est pas terminée. Et la tâche du gouvernement, qui est de protéger les Ontariennes et Ontariens, n'est pas terminée non plus.

Sous la direction du premier ministre Ford, notre gouvernement tout entier continuera d'être là pour vous et de faire tout en son pouvoir pour s'acquitter de cette tâche. Pour voir apparaître le jour où nous pourrons serrer nos petits-enfants dans nos bras, nous réunir pour célébrer l'anniversaire d'un ami ou assister à une partie de hockey à la patinoire du quartier.

Alors que nous travaillons ensemble pour voir ce jour arriver, nous demeurons fermement résolus à tenir notre promesse de *protéger la santé de la population et notre économie*.

C'est ce que nous avons promis dès le début de la crise, et cela demeure notre promesse.

Protéger la santé de la population

Chaque victime de la COVID-19 a laissé derrière elle une famille dévastée, alors que la crainte du virus a infecté toutes les facettes de notre vie et entraîné de nouvelles problématiques de santé mentale et de dépendances en Ontario et ailleurs dans le monde.

C'est pourquoi, depuis mars 2020, l'intervention de l'Ontario a eu comme principal objectif de protéger la santé de la population et de respecter la promesse simple et non négociable faite par le premier ministre Ford de faire tout en son pouvoir pour vous protéger.



Nous tiendrons cette promesse, durant la COVID-19 et par la suite.

Le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie porte à 16,3 milliards de dollars l'investissement total fait par le gouvernement pour protéger la santé des Ontariennes et des Ontariens.

Points saillants

Vaincre la COVID-19

- Pour que chaque personne en Ontario qui le souhaite puisse se faire vacciner, l'Ontario a mis à disposition plus de 1 milliard de dollars pour la mise en place d'un plan de vaccination panprovincial. L'Ontario s'emploie également à sécuriser la réintégration dans les lieux de travail, les entreprises et la vie communautaire en allouant 2,3 milliards de dollars pour le dépistage et la recherche des contacts.
- Afin de protéger ses héros qui œuvrent sur les premières lignes et les personnes vulnérables, l'Ontario a débloqué 1,4 milliard de dollars pour l'achat d'équipement de protection individuelle, ce qui comprend plus de 315 millions de masques et plus de 1,2 milliard de gants.
- Pour faire en sorte que chaque personne qui a besoin de soins hospitaliers ait accès à un lit, même au sommet de la pandémie, le gouvernement investit, et ce depuis le début de la crise, 5,1 milliards de dollars supplémentaires pour soutenir les hôpitaux, notamment pour l'aménagement de plus de 3 100 lits additionnels. Cela inclut un montant de 1,8 milliard de dollars en 2021-2022 afin de continuer à soigner les patients atteints de la COVID-19, de réduire l'arriéré des interventions chirurgicales et de répondre aux besoins changeants des patients.

Redresser les soins de longue durée

- Pour remédier à des décennies de négligence et aider les personnes en attente d'une place en foyer de soins de longue durée, l'Ontario investit 933 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, portant le total des fonds engagés à 2,6 milliards de dollars, pour soutenir l'aménagement de 30 000 nouveaux lits de soins de longue durée. Il injecte également 246 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour améliorer les conditions dans les foyers existants, notamment pour offrir des installations climatisées aux résidents, afin que nos proches puissent vivre de façon confortable, avec dignité et respect dans des lieux sécuritaires.
- Pour prémunir nos proches qui vivent dans des milieux de soins de longue durée contre le virus mortel de la COVID-19, l'Ontario investit 650 millions de dollars additionnels en 2021-2022, portant à plus de 2 milliards de dollars les ressources totales injectées depuis le début de la pandémie afin de protéger nos personnes les plus vulnérables.
- Pour faire en sorte que nos proches reçoivent les meilleurs soins qui soient au Canada, l'Ontario investit 4,9 milliards de dollars sur quatre ans afin d'augmenter à quatre heures par jour en moyenne les soins directs fournis dans les milieux de soins de longue durée et embauche plus de 27 000 personnes de plus, notamment des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et du personnel infirmier.

Prendre soin des gens

- Afin de répondre aux besoins croissants en matière de services de santé, l'Ontario investit dans des projets de construction et d'expansion d'hôpitaux sans précédent, ce qui inclut un nouveau pavillon pour les patients hospitalisés au Peel Memorial du William Osler Health System et la planification continue d'un nouvel hôpital régional à Windsor-Essex. Le gouvernement investit également dans l'aménagement de nouveaux centres de traitement pour enfants à Ottawa et à Chatham-Kent pour accroître l'accès à des programmes et services essentiels.
- Pour aider les milliers de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, l'Ontario octroie un financement additionnel de 175 millions de dollars en 2021-2022 dans le cadre d'un investissement sans précédent de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui permettra d'améliorer et d'accroître les soins offerts à toutes les personnes qui en ont besoin.
- Pour venir en aide aux victimes de violence familiale – qui a augmenté durant la COVID-19 – et d'autres crimes haineux, comme la traite de personnes, l'Ontario investit 2,1 millions de dollars de plus sur trois ans dans ce secteur. Cette somme est en sus des fonds versés dans le cadre de divers programmes visant à aider les victimes de violence familiale et d'autres crimes violents.
- Afin de faire avancer nos efforts collectifs dans la lutte contre le racisme systémique, l'Ontario effectue des investissements supplémentaires dans des collectivités clés. Cela inclut des investissements de 1,6 million de dollars sur deux ans dans le cadre du Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine qui appuiera des initiatives communautaires visant à combattre le racisme envers les Noirs et les Autochtones, l'antisémitisme et l'islamophobie. Ce montant se greffe à l'investissement de 60 millions de dollars fait dans le Plan d'action pour les jeunes noirs.

Protéger notre économie

Les particuliers et les employeurs de l'Ontario ont été très largement disposés à faire le nécessaire pour se protéger mutuellement contre la COVID-19, même lorsque ces sacrifices ont eu des répercussions sur leur gagne-pain.

L'Ontario reconnaît ces sacrifices et prend des mesures supplémentaires dans le présent budget pour fournir un soutien direct aux familles, aux travailleurs et aux employeurs.



Le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie porte à 23,3 milliards de dollars l'investissement total fait par le gouvernement pour protéger l'économie de l'Ontario.

Points saillants

Soutenir les travailleurs et les familles

- Pour aider les travailleuses et travailleurs à payer leurs coûts de formation, l'Ontario propose la création d'un crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation en 2021. Ce crédit d'impôt, pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ par bénéficiaire pour couvrir 50 % des coûts admissibles, représenterait un soutien estimé à 260 millions de dollars pour environ 230 000 personnes en 2021.
- Les familles ont dû faire face à de nouvelles pressions et dépenses en raison de la pandémie. Pour aider les parents à garder une plus grande partie de leur argent, le gouvernement leur octroie une troisième série de paiements de soutien dans le cadre de la prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, pour un total de 1,8 milliard de dollars depuis mars dernier. Le montant de ce paiement sera cette fois-ci doublé, et passera à 400 \$ par enfant et à 500 \$ par enfant ayant des besoins particuliers, de sorte qu'une famille ayant trois jeunes enfants, dont un a des besoins particuliers, aura reçu au total 2 600 \$ après la troisième série de paiements.
- Pour aider les parents à payer leurs frais de garde d'enfants et à réintégrer la population active, le gouvernement propose de bonifier de 20 % le crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE) en 2021, pour le faire passer de 1 250 \$ à 1 500 \$, en moyenne. Cela représenterait un soutien additionnel d'environ 75 millions de dollars au titre des frais de garde de plus de 300 000 familles.
- Pour aider les personnes âgées à rester dans le confort de leur chez-eux plus longtemps, l'Ontario a instauré le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile en 2021. On estime que ce nouveau crédit d'impôt fournira un soutien de 30 millions de dollars à environ 27 000 aînés et personnes vivant avec un parent âgé.

Soutenir l'emploi

- Pour aider les petites entreprises qui ont été le plus durement touchées par les restrictions dont la mise en place était nécessaire pour protéger la population contre la COVID-19, l'Ontario octroie une deuxième série de paiements aux bénéficiaires admissibles dans le cadre de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises. Approximativement 120 000 petites entreprises bénéficieront automatiquement d'un allègement additionnel de 1,7 milliard de dollars par l'entremise de cette deuxième série de paiements allant de 10 000 \$ à 20 000 \$, portant ainsi le soutien offert dans le cadre de cette subvention à un montant estimatif de 3,4 milliards de dollars.
- Pour soutenir les industries du tourisme, de l'accueil et de la culture de la province qui ont été parmi les plus touchées par la pandémie de COVID-19, l'Ontario investit 400 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour créer de nouvelles initiatives dans ces secteurs. Cette somme se greffe aux investissements de 225 millions de dollars déjà annoncés, portant à plus de 625 millions de dollars le total des fonds engagés depuis le début de la pandémie.
- L'Ontario injecte 2,8 milliards de dollars pour relier les foyers, les entreprises et les collectivités à la large bande qui, comme l'a démontré la COVID-19, est une nécessité et non un luxe. Cela porte à près de 4 milliards de dollars l'investissement fait par la province dans ce secteur d'activité sur une période de six ans à compter de 2019-2020.
- Pour stimuler les investissements des entreprises dans certaines régions de la province où la croissance de l'emploi était à la traîne par le passé, l'Ontario propose de bonifier temporairement le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional en y consacrant 61 millions de dollars de plus, ce qui portera à environ 155 millions de dollars, d'ici 2022-2023, le soutien total accordé au moyen de ce crédit.

Soutenir les collectivités

- L'Ontario débloquera jusqu'à 50 millions de dollars pour l'octroi de subventions aux organismes confessionnels et culturels admissibles qui ont eu à assumer des coûts additionnels en raison de la COVID-19.
- Pour appuyer les 444 municipalités de l'Ontario, qui sont les principaux partenaires de la province dans la lutte contre la COVID-19, le gouvernement fournit un allègement additionnel frôlant 1 milliard de dollars en 2021 dans le but de maintenir les services publics essentiels et de soutenir la relance économique. Ce montant s'ajoute au soutien fédéral-provincial de 4 milliards de dollars fourni aux collectivités de la province dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire historique. L'Ontario s'allie aux municipalités pour continuer à demander au gouvernement fédéral d'en faire plus et de fournir, à tout le moins, un financement égal à ces nouveaux investissements provinciaux d'envergure.

Pour favoriser la croissance économique et la viabilité des finances publiques à long terme, le gouvernement doit évoluer et moderniser ses activités, à l'instar du reste du monde. L'Ontario est résolu à soutenir un gouvernement moderne qui place les citoyennes et citoyens au cœur de toutes les mesures qu'il prend. Le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie* fournit un compte rendu sur notre *Plan d'action contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population* et le fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario doté de 500 millions de dollars.

Le point sur la situation économique et financière

La COVID-19 a considérablement ébranlé l'économie et les finances de la province.

Cependant, depuis le tout début de la pandémie, le premier ministre Ford a fait une promesse simple à la population de l'Ontario : faire tout en son pouvoir pour vous protéger.

À titre de ministre des Finances et de président du Conseil du Trésor, mon travail est de m'assurer que nous mettons à disposition toutes les ressources nécessaires afin de respecter la promesse du premier ministre. Et c'est ce que nous avons fait. Le gouvernement de l'Ontario prévoit dépenser 173,0 milliards de dollars en 2021-2022. Lorsque l'on considère qu'il avait dépensé 152,3 milliards de dollars en 2019-2020 et 148,8 milliards de dollars en 2018-2019, il est clair que nous ne lésinons pas sur les mesures à prendre pour vaincre la COVID-19.

Naturellement, à l'instar d'autres gouvernements partout dans le monde, ces dépenses ont entraîné des déficits records. Nous projetons un déficit de 33,1 milliards de dollars en 2021-2022. Et bien que ce niveau de déficit ne soit ni viable ni souhaitable à long terme, je suis catégoriquement et absolument convaincu qu'il est nécessaire afin que nous puissions surmonter cette pandémie et rebondir avec plus de force qu'avant.

En fait, je suis d'avis qu'en l'absence de ces investissements records, le prix à payer serait infiniment plus grand, tant sur le plan des pertes de vie que sur ceux de l'emploi et de la prospérité.

Parce que, comme le je dis souvent, pour avoir une économie en santé, on doit avoir une population en santé. C'est seulement en vainquant ce virus que nous pourrions retourner à la normale. Mais nous sommes encore en période de pandémie.

Soucieux d'être le plus transparents possible face à la grande incertitude qui plane sur l'économie mondiale et les risques que cela pose pour les finances de la province, nous présentons encore une fois dans le présent budget trois scénarios économiques et financiers possibles.

Certains diront qu'il est nécessaire de hausser les impôts ou de diminuer les services publics afin de rétablir la viabilité financière. Nous choisissons une autre voie, car quiconque allègue que des hausses d'impôts ou des diminutions des services publics sont inévitables présente une fausse alternative. Il existe une troisième voie, celle de la croissance, et c'est celle que notre gouvernement privilégie.

Je suis devenu plus que jamais convaincu que la croissance économique sera le facteur déterminant qui nous permettra d'assurer la viabilité des finances publiques de l'Ontario.

La croissance économique créera des emplois, générera des revenus pour soutenir et protéger nos services publics essentiels et permettra de remettre la situation financière de l'Ontario sur la voie de la viabilité.

Depuis 2018, nous nous sommes attaqués sans relâche aux enjeux liés à la compétitivité. Nous avons consolidé les bases de l'économie de la province. Et dans la foulée de ces efforts, notre gouvernement rendra public, plus tard cette année, son plan pour créer les conditions propices à une croissance économique plus vigoureuse à long terme.

Nous nous occuperons de mettre en place ces conditions, mais ce sont les Ontariennes et Ontariens ainsi que les employeurs qui créeront la véritable croissance.

Si la COVID-19 nous a enseigné une chose, c'est que les 14,7 millions d'Ontariennes et d'Ontariens peuvent accomplir des choses incroyables quand ils travaillent à un but commun.

Je sais que leur dur labeur, leur ingéniosité et leur désir d'améliorer le sort des familles et des collectivités et de les rendre encore plus fortes permettront à la province de reprendre sa place en tant que moteur économique du pays.

C'est ce que le premier ministre Ford appelle l'esprit d'entraide de l'Ontario.

Au cœur de l'esprit d'entraide de l'Ontario, il y a un travail acharné et des sacrifices. La bienveillance et le respect.

Le sens du devoir accompli, malgré les difficultés.

Bien que la trajectoire vers la ligne d'arrivée ne soit pas linéaire, l'esprit d'entraide de l'Ontario nous aidera à surmonter la COVID-19. Et lorsque le temps sera venu, cet esprit d'entraide donnera l'élan à une croissance d'une ampleur inédite dans la province.

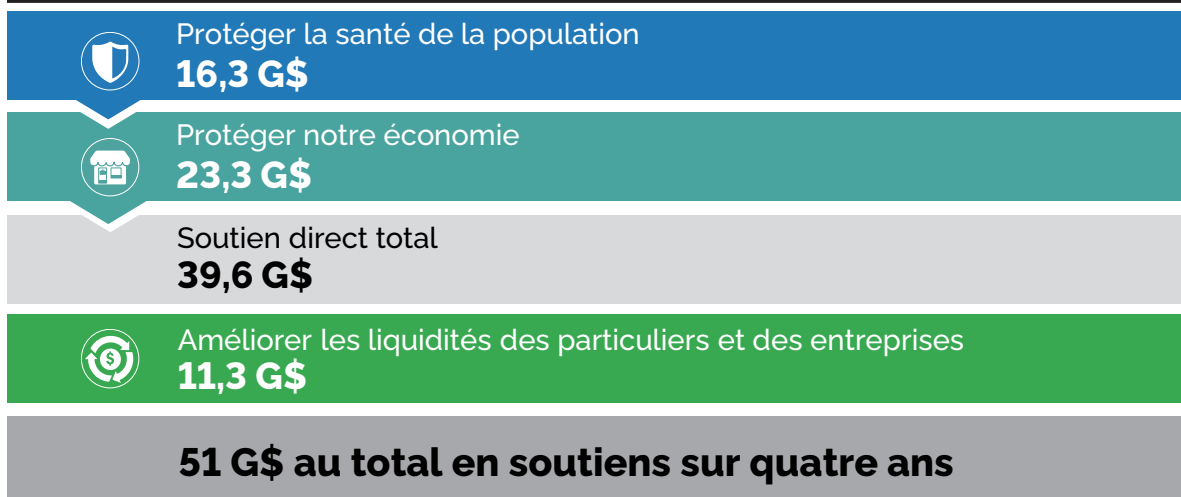
Une lueur d'espoir pointe à l'horizon. C'est une question de mois, et non d'années. Et jusque-là, nous continuerons à respecter notre engagement de protéger la santé de la population et notre économie.



L'honorable Peter Bethlenfalvy

Ministre des Finances et président du Conseil du Trésor

Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie



Avant-propos et introduction du ministre

Table des matières

Avant-propos et introduction du ministre

Avant-propos et introduction du ministre	iii
Protéger la santé de la population	iv
Protéger notre économie	vi
Le point sur la situation économique et financière.....	viii

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref.....	3
Perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Gérer les finances de l'Ontario de manière responsable.....	6
Perspectives de revenus à moyen terme	8
Perspectives des charges de programmes à moyen terme	8
Autres hypothèses à moyen terme liées au plan financier.....	9
Autres scénarios économiques et plans de redressement	12
Emprunts et gestion de la dette.....	16
Plan d'immobilisations de l'Ontario	19

Chapitre 1 : Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie

Section A : Protéger la santé de la population

Introduction	25
Vaincre la COVID-19.....	29
Vacciner l'Ontario	29
Accroître l'accès au dépistage de la COVID-19.....	32
S'assurer que l'Ontario dispose toujours de suffisamment d'EPI	33
Créer plus de capacité dans les hôpitaux pour faire face à la COVID-19.....	35
Protéger les collectivités les plus touchées par la COVID-19	37
Fournir des mesures de soutien liées à la COVID-19 aux populations et communautés autochtones.....	38
Renforcer la réponse numérique rapide à la COVID-19.....	39
Redresser les systèmes de soins de longue durée	40
Protéger les résidents en foyer de soins de longue durée contre la COVID-19	40
Faire en sorte que nos proches aient accès aux soins	41

Table des matières

Offrir les meilleurs soins de longue durée au Canada.....	43
Respecter le plan provincial de dotation en personnel pour les foyers de soins de longue durée	44
Élargir le programme de services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée.....	47
Prendre soin des gens.....	48
Procéder à des investissements records dans les hôpitaux.....	48
Construire, agrandir et améliorer des hôpitaux.....	50
Assurer l'accès aux produits sanguins vitaux	52
Soutenir les services de traitement spécialisé du cancer	52
Prévenir et contrôler les infections	52
Offrir des services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers.....	53
Procéder à des investissements records pour s'attaquer aux problèmes de santé mentale et de dépendance	54
Instaurer un système de soins novateur et adapté aux besoins.....	56
Soutenir la recherche de pointe en santé	59
Protéger les travailleuses et les travailleurs.....	60
Assurer la sécurité des écoles.....	60
Améliorer l'accès à un logement sûr et abordable	61
Soutenir les personnes vulnérables.....	62
Créer des collectivités plus sûres.....	63

Section B : Protéger notre économie

Introduction.....	65
Soutenir les travailleurs et les familles	69
Venir en aide aux familles ontariennes	69
Mettre les travailleurs sur la voie de la réussite	73
Créer des débouchés dans les métiers spécialisés.....	77
Appuyer les élèves	78
Soutenir les emplois	82
Aider les petites entreprises à survivre à la COVID-19.....	82
Stratégie de l'Ontario pour le tourisme, l'accueil, la culture et les sports	86
Attirer les investissements d'entreprises grâce à Investissements Ontario	91
Consolider l'avantage concurrentiel de l'Ontario	93
Bonifier le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	95
Investir dans les infrastructures clés	98
Favoriser la croissance des secteurs clés	108
Créer, protéger et commercialiser la propriété intellectuelle	111
Soutenir les emplois et la croissance dans le Nord de l'Ontario.....	111

Protéger l'environnement de l'Ontario.....	113
Faire progresser l'avantage de l'Ontario en matière d'énergie propre.....	113
Chef de file du marché canadien des obligations vertes.....	113
Accroître le recours aux exigences de divulgation de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise	113
Chef de file dans le développement des véhicules électriques	114
Créer le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules.....	114
Élaboration de la toute première stratégie sur les minéraux essentiels de l'Ontario	114
Développer la ceinture de verdure.....	115
Protéger les collectivités contre les inondations.....	115
Soutenir les collectivités	116
Doublé le financement du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones.....	116
Soutenir les communautés franco-ontariennes.....	116
S'attaquer aux difficultés uniques que la COVID-19 a engendrées pour les femmes	117
Aider les organisations religieuses et culturelles à rouvrir	119
Un financement historique pour toutes les municipalités.....	120
Collaborer avec les municipalités pour analyser le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	121
Offrir de la stabilité dans les impôts fonciers	121
Bâtir un gouvernement moderne.....	122
Progrès dans le dossier du plan d'action de la COVID-19 de l'Ontario pour un gouvernement axé sur la population.....	122
Soutenir les solutions innovantes par le biais du fonds d'accélération	
Faire progresser l'Ontario.....	123
L'Ontario va de l'avant avec iJeux.....	124
Examiner le Fonds de garantie des prestations de retraite	124

Chapitre 2 : Résultats économiques et perspectives

Introduction	129
Résultats économiques récents.....	130
Répercussions importantes de la pandémie sur l'emploi	132
Le gouvernement a soutenu les familles.....	135
De nombreux indicateurs économiques ont rebondi	136
Perspectives économiques	137
Contexte économique mondial	139
Détail des perspectives économiques de l'Ontario.....	141
Risques pour les perspectives.....	145
Révision des perspectives depuis le budget de 2020.....	146
Scénarios de perspectives économiques	147
Présentation transparente des informations économiques	149

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	153
Résultats financiers provisoires de l'exercice 2020-2021	154
Revenus.....	155
Charges	156
Prudence financière.....	158
Plan financier à moyen terme	159
Perspectives de revenus à moyen terme	159
Scénarios relatifs aux perspectives de revenus.....	162
Perspectives de charges à moyen terme.....	163
Prudence	168
Transparence et risques	171
Détails des finances de l'Ontario	172

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	185
Programme d'emprunt	186
Programme des obligations vertes	190
Coût de la dette	192
Échéance de la dette	195
Assurer des niveaux de liquidités adéquats	196
Stratégie de réduction du fardeau de la dette	197
Tableaux financiers consolidés	201

Annexe : Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Bonifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses en 2021	205
Instaurer un crédit d'impôt de l'Ontario temporaire pour la formation	205
Améliorer le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	207
Progresser dans la lutte contre le tabac non réglementé	209
Moderniser les règles sur l'anti-évitement	209
Sommaire des mesures	210
Modifications de forme	211
Autres initiatives législatives	211

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Plan financier à moyen terme de l'Ontario – Détails	7
Plan de redressement de l'Ontario – Détails	11
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	12
Programme d'emprunts pour 2020-2021 et perspectives à moyen terme	17
Dépenses liées à l'infrastructure	21

Chapitre 1 : Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie

Tableau 1.1	Plan de distribution des vaccins en trois phases de l'Ontario	30
Tableau 1.2	Collectivités participant au programme de services paramédicaux pour les soins de longue durée	47

Chapitre 2 : Résultats économiques et perspectives

Tableau 2.1	Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	129
Tableau 2.2	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	137
Tableau 2.3	Facteurs externes	139
Tableau 2.4	Économie de l'Ontario, de 2019 à 2024	141
Tableau 2.5	Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel.....	145
Tableau 2.6	Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2020 et le budget de 2021	146
Tableau 2.7	Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario.....	147
Tableau 2.8	Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario	149

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Sommaire financier	153
Tableau 3.2	Résultats financiers en cours d'exercice 2020-2021.....	154
Tableau 3.3	Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget de 2020	155
Tableau 3.4	Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de 2020.....	156
Tableau 3.5	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme.....	159
Tableau 3.6	Certains risques et sensibilités – Économie et revenus.....	161
Tableau 3.7	Scénarios de revenus fiscaux.....	162
Tableau 3.8	Sommaire des perspectives des charges à moyen terme	163
Tableau 3.9	Financement de durée limitée contre la COVID-19 et fonds de prévoyance extraordinaires	169
Tableau 3.10	Certaines sensibilités liées aux charges.....	170
Tableau 3.11	Revenus	172
Tableau 3.12	Total des charges.....	174
Tableau 3.13	Dépenses liées à l'infrastructure	179
Tableau 3.14	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices.....	180

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Programme d'emprunt de 2020-2021 et perspectives à moyen terme	186
Tableau 4.2	Dette nette et déficit accumulé	201
Tableau 4.3	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé.....	202

Annexe : Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Tableau A.1	Sommaire des mesures proposées	210
-------------	--------------------------------------	-----

Liste des graphiques

Avant-propos et introduction du ministre

Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie..... ix

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Croissance des charges de programmes à l'exclusion du financement de durée limitée en raison de la COVID-19..... 9

Scénarios prévus du niveau du PIB réel de l'Ontario 13

Scénarios des prévisions à moyen terme de l'Ontario..... 14

Scénarios du plan de redressement de l'Ontario..... 15

Scénarios de prévisions à moyen terme pour les emprunts à long terme 18

Chapitre 1 : Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie

Graphique 1.1 Réponse numérique rapide à la COVID-19 39

Graphique 1.2 Exemples de projets d'aménagement en cours dans le secteur des soins de longue durée.... 42

Graphique 1.3 Investissements pour atteindre une moyenne de 4 heures de soins directs dans le secteur des soins de longue durée..... 43

Graphique 1.4 Exemples de projets d'établissements de santé en construction ou en cours de planification 51

Graphique 1.5 Juste part du gouvernement fédéral ou statu quo..... 59

Graphique 1.6 Aide supplémentaire pour frais de garde d'enfants en 2021..... 71

Graphique 1.7 Aide supplémentaire aux familles pour frais de garde d'enfants en 2021..... 72

Graphique 1.8 Crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation..... 74

Graphique 1.9 Exemples de projets en cours ayant trait à des écoles..... 79

Graphique 1.10 Illustration de l'allègement pour un petit magasin de détail 85

Graphique 1.11 Illustration de l'allègement pour un restaurant..... 90

Graphique 1.12 Soutien aux créateurs d'emplois..... 94

Graphique 1.13 Nord de l'Ontario : Régions admissibles au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional..... 96

Graphique 1.14 Sud de l'Ontario : Régions admissibles au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional..... 96

Graphique 1.15 Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional selon un investissement de 250 000 \$..... 97

Graphique 1.16 Total des nouvelles connexions à large bande prévu grâce au financement provincial, selon l'année 99

Graphique 1.17 Estimation des avantages de nouveaux investissements dans le transport en commun à Toronto..... 102

Graphique 1.18 Exemples de projets de PICC récemment approuvés..... 106

Chapitre 2 : Résultats économiques et perspectives

Graphique 2.1	Les grandes puissances économique demeurent sous leurs niveaux d'avant la pandémie	130
Graphique 2.2	Rebond au T3 après un effondrement au T1 et au T2	131
Graphique 2.3	Marché de l'emploi en Ontario	132
Graphique 2.4	Variation des répercussions sur l'emploi selon les industries	133
Graphique 2.5	Inégalités des répercussions sur l'emploi	134
Graphique 2.6	Hausse de l'épargne nette des ménages	135
Graphique 2.7	Rebond des indicateurs économiques clés	136
Graphique 2.8	Forte incertitude dans les prévisions du secteur privé	138
Graphique 2.9	Rétablissement prévu de l'emploi	142
Graphique 2.10	Marché de la revente de logements en Ontario	144
Graphique 2.11	Étendue des prévisions des scénarios concernant le PIB réel de l'Ontario	148

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1	Croissance des charges de programmes excluant le financement de durée limitée contre la COVID-19	164
Graphique 3.2	Composition des revenus en 2021-2022	178
Graphique 3.3	Composition des charges totales en 2021-2022	178

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Étendue des scénarios des perspectives à moyen terme d'emprunt à long terme	187
Graphique 4.2	Emprunts, 2020–2021	188
Graphique 4.3	Emprunts en dollars canadiens et en devises	189
Graphique 4.4	Affectation du produit des obligations vertes par catégorie selon le Cadre	190
Graphique 4.5	Émissions d'obligations vertes de l'Ontario	191
Graphique 4.6	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale	192
Graphique 4.7	Taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario	193
Graphique 4.8	Charges liées à l'intérêt sur la dette	194
Graphique 4.9	Échéance moyenne pondérée des emprunts	195
Graphique 4.10	Moyenne de niveaux de liquidités non affectées	196
Graphique 4.11	Ratio de la dette nette au PIB	198
Graphique 4.12	Ratio de la dette nette aux revenus	199
Graphique 4.13	Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus	200

Table des matières

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref



Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Conformément aux exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* (LVTRF), la première section du budget de 2021 fournit une description claire et transparente de la situation financière de la province. Cette démarche est en accord avec l'engagement du gouvernement de fournir des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario, ce qui est plus important que jamais en cette période d'incertitude économique.

Protéger la santé de la population et notre économie est la priorité principale du gouvernement depuis le début de la pandémie de COVID-19. Non seulement parce qu'il faut lutter contre la COVID-19 et sauver des vies, mais c'est également la politique économique et financière la plus sensée. Après tout, sans une population en santé, on ne peut pas avoir une économie ni une province saines.

Les répercussions que la pandémie mondiale a eues jusqu'ici sur l'économie sont bien connues. Entre février et mai 2020, plus de 1,1 million d'emplois ont été perdus. Selon les estimations, le PIB réel de l'Ontario a fléchi de 5,7 % en 2020. Ces répercussions économiques ont entraîné des difficultés, de l'anxiété et des pertes pour des milliers de personnes et de familles dans la province.

En réponse à cela, le gouvernement a fourni un soutien sans précédent, notamment par l'entremise du *Plan d'action de l'Ontario*, qui totalise désormais 51 milliards de dollars sur quatre ans. Ce soutien a été vital et doit se poursuivre. Il a toutefois eu des répercussions importantes sur les finances publiques. Le déficit de l'Ontario devrait passer de 8,7 milliards de dollars en 2019-2020 à 38,5 milliards de dollars en 2020-2021.

À moyen terme, le gouvernement envisage un repli constant du déficit, qui devrait s'établir à 33,1 milliards de dollars en 2021-2022, à 27,7 milliards de dollars en 2022-2023 et à 20,2 milliards de dollars en 2023-2024. Toutefois, selon la projection de planification, la province ne prévoit pas retrouver un déficit d'avant la COVID-19 avant 2027-2028. Une grande incertitude demeure toujours quant à la croissance économique à venir, ce qui pourrait alourdir ces projections.

Bien qu'il y ait de l'espoir avec la campagne de vaccination en cours, les modélisations de la santé publique montrent que les risques liés à l'évolution de la pandémie sont toujours présents, compte tenu des inquiétudes au sujet des nouveaux variants. C'est la raison pour laquelle l'Ontario continue aujourd'hui de mettre l'accent sur la protection de la santé des gens et de leur gagne-pain contre le virus.

La COVID-19 finira par être éradiquée, et le chemin vers la reprise financière commencera. Le gouvernement a établi un plan dans le budget de 2021 qui ne prévoit pas de hausses d'impôts ni de diminutions de ses services.

La relance dans la province sera plutôt alimentée par une croissance économique soutenue qui mènera à la création d'emplois et à une plus grande prospérité. Si le gouvernement peut créer les conditions de la croissance, ce sera en fin de compte les Ontariennes et Ontariens qui contribueront à mettre en valeur le plein potentiel de la province.

« Nous utilisons chaque cent de chaque dollar... tout est mis à contribution. Nous ne ménageons aucune dépense ni aucune ressource. »

L'honorable Doug Ford
Premier ministre de l'Ontario
Le 10 novembre 2020

Perspectives économiques de l'Ontario

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions considérables sur l'économie de l'Ontario. En 2020, après avoir chuté de 1,8 % et de 12,2 % pendant les deux premiers trimestres, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a augmenté de 9,4 % au troisième trimestre, mais en restant inférieur au niveau du quatrième trimestre de 2019. Selon les estimations, le PIB réel de l'Ontario a fléchi de 5,7 % en 2020. Entre mai 2020 et février 2021, le marché de l'emploi affichait 829 400 emplois nets de plus en Ontario, ce qui représentait toutefois 305 300 emplois de moins que le niveau d'avant la pandémie, soit une baisse de 4,1 %.

Le gouvernement reconnaît ces répercussions importantes sur l'économie; c'est pourquoi il continue de soutenir la population, les employeurs et les emplois pendant cette période difficile.

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 4,0 % en 2021, de 4,3 % en 2022, de 2,5 % en 2023 et de 2,0 % en 2024. Dans un souci de planification financière prudente, ces projections ont été établies légèrement au-dessous de la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2019	2020	2021p	2022p	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,1	(5,7e)	4,0	4,3	2,5	2,0
Croissance du PIB nominal	3,8	(4,8e)	6,2	6,4	4,5	4,0
Croissance de l'emploi	2,8	(4,8)	4,2	3,0	2,2	1,6
Inflation de l'IPC	1,9	0,7	1,7	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

e = estimation

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Gérer les finances de l'Ontario de manière responsable

La population de l'Ontario s'attend à ce que le gouvernement gère les finances publiques de manière responsable et viable. Bien que les niveaux de dépenses actuels du gouvernement soient nécessaires en raison de la COVID-19, une planification prudente à long terme contribuera à la reprise financière de l'Ontario et préservera la capacité du gouvernement à réagir à une prochaine crise. C'est pourquoi le gouvernement définit trois mesures clés dans le cadre de son plan en vue de gérer les finances de l'Ontario de manière responsable :

1. Continuer d'établir les bases de la croissance économique, élément essentiel à la relance en Ontario;
2. Présenter deux autres scénarios économiques et financiers pour améliorer la transparence;
3. Indiquer la voie à suivre pour rétablir la viabilité des finances publiques.

Le plan de l'Ontario est conforme aux principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)*, qui orientent la politique financière de la province :

- **Transparent** : Alors que des gouvernements du monde entier ont reporté la présentation de leurs mises à jour financières, le 25 mars 2020, l'Ontario a fait preuve de leadership en étant le premier territoire canadien à rendre public un plan financier faisant état des répercussions possibles de la COVID-19.
- **Responsable** : Le gouvernement a adopté une approche mesurée et responsable pour gérer les finances de la province sans dépendre de nouvelles hausses d'impôts ou de diminutions de dépenses, tout en renforçant les programmes et les services cruciaux, en continuant à assurer la croissance des dépenses des programmes de base.
- **Souple** : Le plan du gouvernement prévoit des niveaux de prudence importants sous forme de fonds de prévoyance et d'une réserve pour garantir que la province a la souplesse financière voulue pour s'adapter à l'évolution de la situation.
- **Équitable** : Le plan du gouvernement renforce les services publics essentiels, comme les soins de santé et l'éducation, pour les générations actuelles et garantit que ces services sont protégés pour les prochaines générations.
- **Viable** : Depuis le début de la pandémie, le gouvernement de l'Ontario promet de faire le nécessaire pour lutter contre la COVID-19 tout en tenant compte de la viabilité à long terme des finances de la province. Cette démarche se reflète dans la décision prudente qu'il a prise de créer des fonds de prévoyance ciblés et d'une durée limitée pour soutenir les services essentiels et répondre aux besoins exceptionnels des Ontariennes et des Ontariens dans le contexte de la pandémie.

Définir les circonstances extraordinaires

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* exige que le gouvernement définisse les circonstances extraordinaires s'il prévoit afficher un déficit. Dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19 qu'on n'avait pas prévue, le gouvernement établit que l'intervention nécessaire pour protéger la santé de la population et l'économie correspond à la définition de « circonstances extraordinaires » entourant les déficits prévus pour l'exercice en cours et le plan de redressement. En raison de la pandémie, les gouvernements du monde entier font face à d'importants défis financiers.

Plan financier à moyen terme de l'Ontario – Détails

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ¹	Perspectives à moyen terme		
	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023	2023–2024
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	37,7	35,9	36,4	37,4	39,1
Taxe de vente	28,6	26,0	27,6	30,2	31,9
Impôt des sociétés	15,4	11,4	14,4	14,8	15,4
Contribution-santé de l'Ontario	4,1	4,0	4,1	4,2	4,4
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,2	6,0	5,8	5,7	5,7
Tous les autres impôts et taxes	16,3	15,8	16,6	16,6	16,9
Total – Revenus fiscaux	108,3	99,1	104,8	109,1	113,5
Gouvernement du Canada	25,4	33,7	27,4	27,7	28,7
Revenus tirés des entreprises publiques	5,9	3,9	4,5	5,5	6,6
Autres revenus non fiscaux	16,5	15,1	17,2	17,9	18,3
Total des revenus	156,1	151,8	154,0	160,0	167,0
Programmes de base²					
Secteur de la santé	63,7	66,7	69,8	70,6	72,0
Secteur de l'éducation ³	30,2	30,6	31,3	31,4	31,5
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,5	10,3	10,7	11,0	11,2
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,1	17,7	17,8	18,0	18,1
Secteur de la justice	4,7	4,6	4,8	4,8	4,7
Autres programmes	26,1	27,8	31,9	34,0	33,5
Total des programmes de base	152,3	157,7	166,3	169,7	171,1
Financement de durée limitée en raison de la COVID-19	–	20,1	6,7	2,8	–
Total des programmes	152,3	177,8	173,0	172,5	171,1
Intérêt sur la dette	12,5	12,5	13,1	13,7	14,6
Total des charges	164,8	190,3	186,1	186,2	185,6
Excédent/(Déficit) avant réserve	(8,7)	(38,5)	(32,1)	(26,2)	(18,7)
Réserve	–	–	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(8,7)	(38,5)	(33,1)	(27,7)	(20,2)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,6 %	47,1 %	48,8 %	49,6 %	50,2 %
Dette nette en pourcentage des revenus	226,4 %	263,1 %	285,6 %	297,3 %	301,3 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,0 %	8,2 %	8,5 %	8,6 %	8,7 %

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

² Aux fins de la présentation de l'information financière du budget de 2021, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée en raison de la COVID-19. Ce financement comprend un montant ponctuel de 8,3 milliards de dollars pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 en 2020-2021, un financement affecté au Fonds de soutien à la population et à l'emploi, et d'autres initiatives de durée limitée en matière d'impôts et taxes, d'énergie et de soins de santé. Ce changement dans la présentation n'a aucune incidence sur les affectations ministérielles ni la structure des ministères qui doivent être présentées dans le Budget des dépenses de 2021-2022. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.9.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans la rubrique Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les perspectives de revenus de l'Ontario devraient s'accroître, passant de 156,1 milliards de dollars en 2019-2020 à 167,0 milliards de dollars en 2023-2024.

Les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur une projection économique établie à partir des prévisions du secteur privé et des meilleurs renseignements disponibles au moment de la détermination des projections de planification. Les perspectives de revenus à moyen terme sont présentées en détail plus loin dans le présent budget. Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus sont des perspectives économiques prudentes, les formules de financement et ententes fédérales-provinciales existantes, et les plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de services.

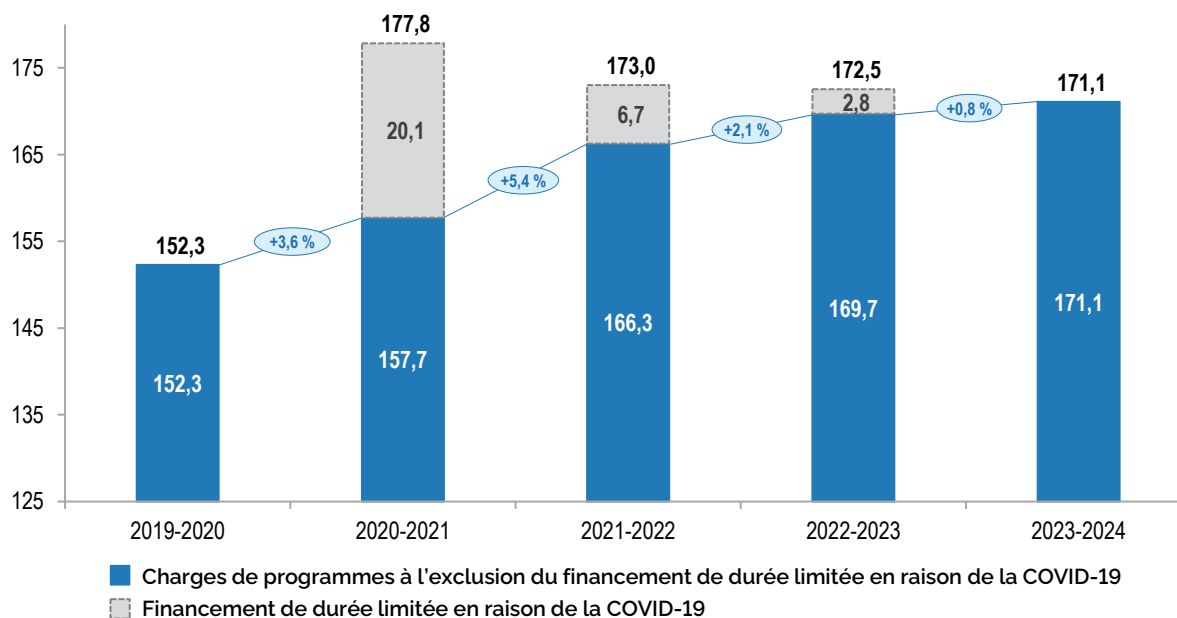
Perspectives des charges de programmes à moyen terme

Les charges de programmes de l'Ontario devraient passer de 152,3 milliards de dollars en 2019-2020 à 171,1 milliards de dollars en 2023-2024. Ces fonds supplémentaires serviront surtout au financement des services, notamment les soins de santé, l'éducation et d'autres investissements essentiels, pour qu'on puisse continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et soutenir le redressement de la province. Au cours de cette période, les investissements de durée limitée du gouvernement sont considérables et s'élèvent à 20,1 milliards de dollars en 2020-2021, à 6,7 milliards de dollars en 2021-2022 et à 2,8 milliards de dollars en 2022-2023.

En plus de ces initiatives temporaires liées à la COVID-19, le gouvernement continue d'investir dans des programmes destinés à la population de l'Ontario. On prévoit à moyen terme que les charges de programmes de base augmenteront tous les ans à un taux annuel moyen de 3,0 % entre 2019-2020 et 2023-2024.

Croissance des charges de programmes à l'exclusion du financement de durée limitée en raison de la COVID-19

En milliards de dollars



Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Les perspectives des charges de programmes à moyen terme sont présentées en détail plus loin dans le présent document. Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres hypothèses à moyen terme liées au plan financier

La réserve est établie à 1,0 milliard de dollars en 2021-2022 et à 1,5 milliard de dollars par année à moyen terme.

Le ratio de la dette nette au PIB devrait être de 48,8 % en 2021-2022 et atteindre 50,2 % d'ici 2023-2024.

Hypothèses liées au plan de redressement

Revenus

- La croissance du total des revenus de 3,9 % par année tout au long de la période du plan de redressement se fonde sur un taux de croissance prévu annuel moyen du PIB nominal de 3,9 % à long terme, tel que présenté dans le *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario de 2020*.
- La croissance des revenus fiscaux se fonde sur une croissance annuelle moyenne du PIB nominal sans aucune hypothèse d'augmentation d'impôt future.
- Les transferts du gouvernement du Canada reflètent les formules et ententes de financement fédérales-provinciales existantes, et sont principalement composés du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Cela ne tient pas compte de revenus supplémentaires issus d'augmentations importantes des transferts fédéraux, comme le Transfert canadien en santé, le programme de stabilisation fiscale ou d'autres changements éventuels.
- Le revenu net tiré des entreprises publiques est fondé sur les plans d'activités actuels et la croissance annuelle moyenne prospective du PIB nominal.
- Les autres revenus non fiscaux sont conformes à la croissance de la population et à l'inflation.

Détail des charges de programmes

- Entre 2019-2020 et 2029-2030, on prévoit que les charges de programmes totales progresseront à un taux annuel moyen de 2,1 %.
- Au cours des 30 dernières années, la croissance des charges de programmes à la suite de périodes de ralentissement économique a considérablement varié. Par exemple, entre 2008-2009 et 2017-2018, à la suite de la crise financière mondiale de 2008, les charges de programmes ont progressé à un taux annuel moyen de 4,3 %. Par ailleurs, à la suite de la récession du début des années 1990, les charges de programmes avaient progressé à un taux annuel moyen de seulement 0,5 % entre 1995-1996 et 1999-2000.
- La croissance des charges de programmes globales de l'Ontario à long terme est fondée sur une amélioration continue des activités du gouvernement dans le but de rendre la prestation de services plus efficace, sans devoir effectuer de nouvelles diminutions des dépenses. Par exemple, les efforts de modernisation du gouvernement rendront les programmes et les services de première ligne de l'Ontario plus pratiques, fiables et facilement accessibles tout en optimisant la valeur de chaque denier public dépensé.

Autres hypothèses liées au plan de redressement

- La réserve est établie à 1,5 milliard de dollars par année au cours de la période du plan de redressement.
-

Plan de redressement de l'Ontario – Détails

(en milliards de dollars)

	Plan de redressement					
	2024–2025	2025–2026	2026–2027	2027–2028	2028–2029	2029–2030
Revenus						
Impôt sur le revenu des particuliers	41,4	43,8	46,3	49,0	51,8	54,8
Taxe de vente	33,2	34,6	36,1	37,6	39,1	40,8
Impôt des sociétés	15,7	15,9	16,2	16,5	16,7	17,0
Contribution-santé de l'Ontario	4,6	4,8	5,0	5,2	5,4	5,6
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,8	5,9	6,0	6,1	6,2	6,3
Tous les autres impôts et taxes	17,5	18,2	18,9	19,6	20,4	21,1
Total – Revenus fiscaux	118,3	123,3	128,5	134,0	139,7	145,6
Gouvernement du Canada	29,7	30,7	31,8	32,9	34,0	35,2
Revenus tirés des entreprises publiques	6,8	7,1	7,4	7,7	8,0	8,3
Autres revenus non fiscaux	18,7	19,2	19,6	20,1	20,5	21,0
Total des revenus	173,5	180,3	187,3	194,6	202,2	210,1
Programmes						
Secteur de la santé	73,6	75,2	76,9	78,5	80,2	82,0
Secteur de l'éducation ¹	31,9	32,2	32,6	33,0	33,4	33,8
Secteur de l'éducation postsecondaire	11,3	11,4	11,5	11,6	11,7	11,8
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	18,3	18,5	18,6	18,8	19,0	19,2
Secteur de la justice	4,8	4,8	4,9	4,9	5,0	5,0
Autres programmes	33,8	34,1	34,3	34,6	34,9	35,2
Total des programmes	173,6	176,2	178,9	181,6	184,3	187,0
Intérêt sur la dette	15,5	16,8	18,1	19,0	20,0	20,6
Total des charges	189,2	193,0	196,9	200,6	204,3	207,6
Excédent/(Déficit) avant réserve	(15,7)	(12,7)	(9,7)	(6,0)	(2,1)	2,4
Réserve	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(17,2)	(14,2)	(11,2)	(7,5)	(3,6)	0,9
Dette nette en pourcentage du PIB	50,5 %	50,5 %	50,2 %	49,5 %	48,2 %	46,4 %
Dette nette en pourcentage des revenus	303,5 %	303,5 %	301,7 %	297,3 %	289,8 %	278,6 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	9,0 %	9,3 %	9,7 %	9,8 %	9,9 %	9,8 %

¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans la rubrique Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Autres scénarios économiques et plans de redressement

Pour illustrer le degré élevé d'incertitude économique, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti qui pourraient se matérialiser au cours des prochaines années. Dans le budget de 2020, l'Ontario était l'un des premiers gouvernements du pays à produire des scénarios économiques pour faire face aux perturbations économiques engendrées par la COVID-19. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur cas ou le pire cas. Ils représentent plutôt des résultats possibles en cette période d'incertitude exacerbée.

« ... nous approuvons le choix du gouvernement de présenter plus d'un scénario, car cela reflète la réalité d'une conjoncture extrêmement incertaine. »

Derek Burleton, VP et économiste en chef adjoint
Rishi Sondhi, économiste
« 2020 Ontario Budget: Whittling Down the Sizeable Deficit »
TD Economics, le 6 novembre 2020

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2021p	2022p	2023p	2024p
Scénario de croissance accélérée	5,9	4,7	2,7	2,2
Projection de planification	4,0	4,3	2,5	2,0
Scénario de croissance au ralenti	3,1	3,4	2,3	1,8

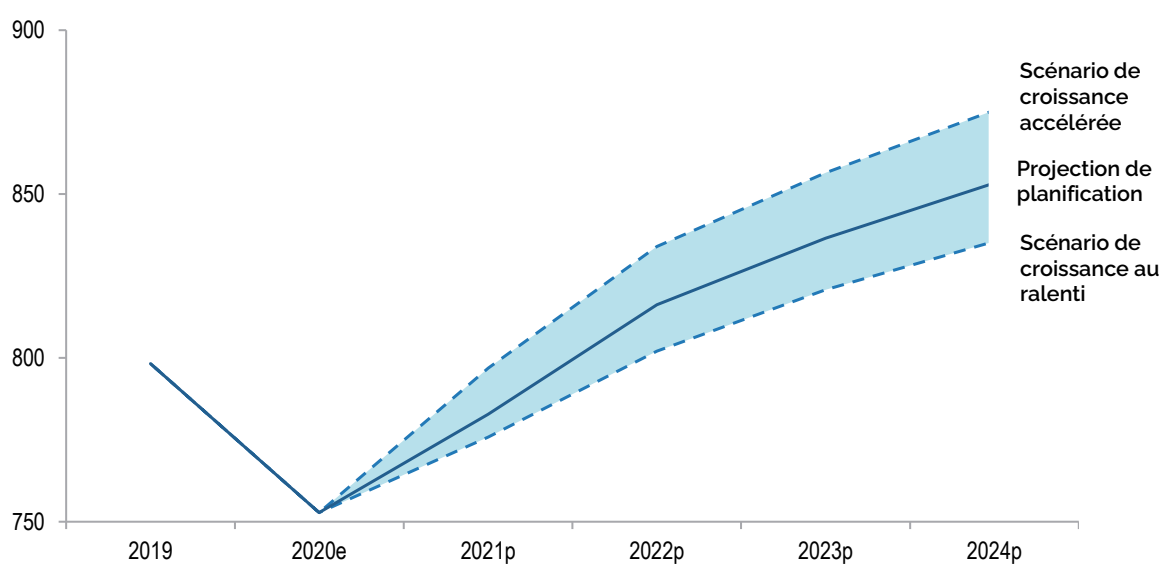
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Ces scénarios illustrent la vaste étendue du risque relatif à la croissance économique future. Selon la projection de planification, le niveau du PIB réel dépassera, d'ici le premier trimestre de 2022, celui affiché au quatrième trimestre de 2019, avant la pandémie. Selon le scénario de croissance accélérée, le niveau du PIB réel d'avant la pandémie sera atteint au troisième trimestre de 2021, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, il ne sera pas atteint avant le troisième trimestre de 2022. Selon le scénario de croissance accélérée, d'ici 2024, le niveau du PIB réel dépassera de 2,6 % la projection de planification, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, il sera de 2,1 % inférieur à cette projection.

Scénarios prévus du niveau du PIB réel de l'Ontario

En milliards de dollars de 2012



e = estimations.

p = projections du ministère des Finances de l'Ontario.

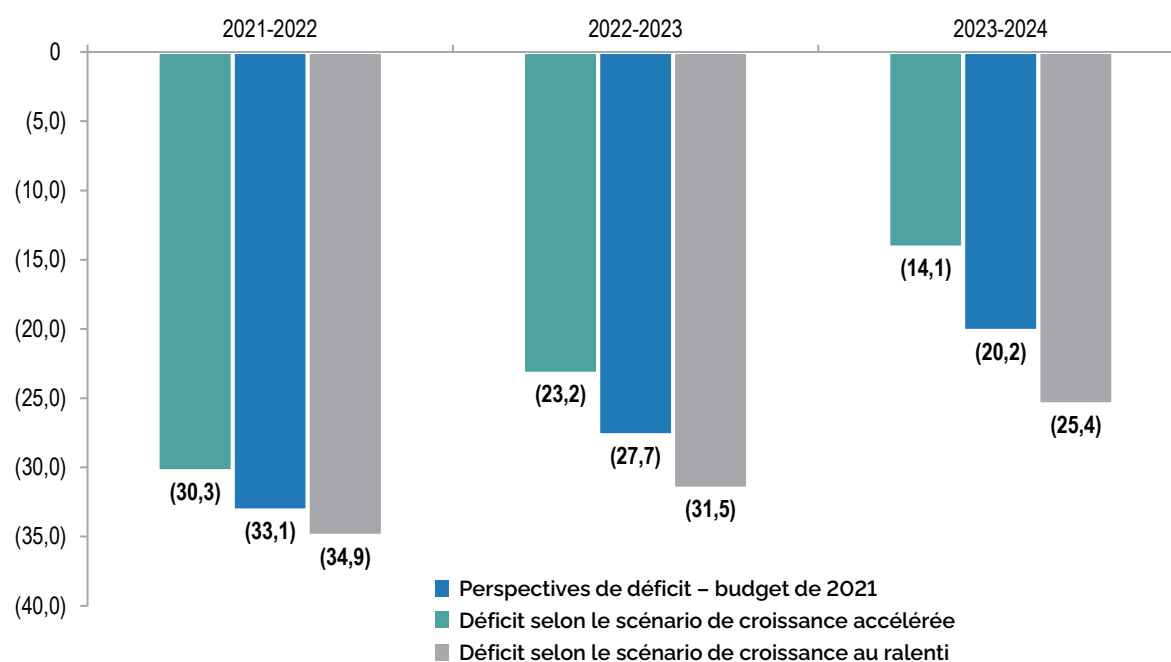
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Si, au lieu de la projection de planification, l'un des autres scénarios économiques se concrétisait, le plan financier de l'Ontario changerait. Compte tenu des autres scénarios économiques, le gouvernement envisage deux trajectoires plausibles sur le plan financier pour apporter un maximum de transparence au sujet des risques que pose l'environnement actuel.

À moyen terme, dans le scénario de croissance accélérée, le déficit prévu pourrait être moindre, atteignant 30,3 milliards de dollars en 2021-2022, 23,2 milliards de dollars en 2022-2023 et 14,1 milliards de dollars en 2023-2024. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétise, le déficit prévu pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 34,9 milliards de dollars en 2021-2022, 31,5 milliards de dollars en 2022-2023 et 25,4 milliards de dollars en 2023-2024.

Scénarios des prévisions à moyen terme de l'Ontario

En milliards de dollars

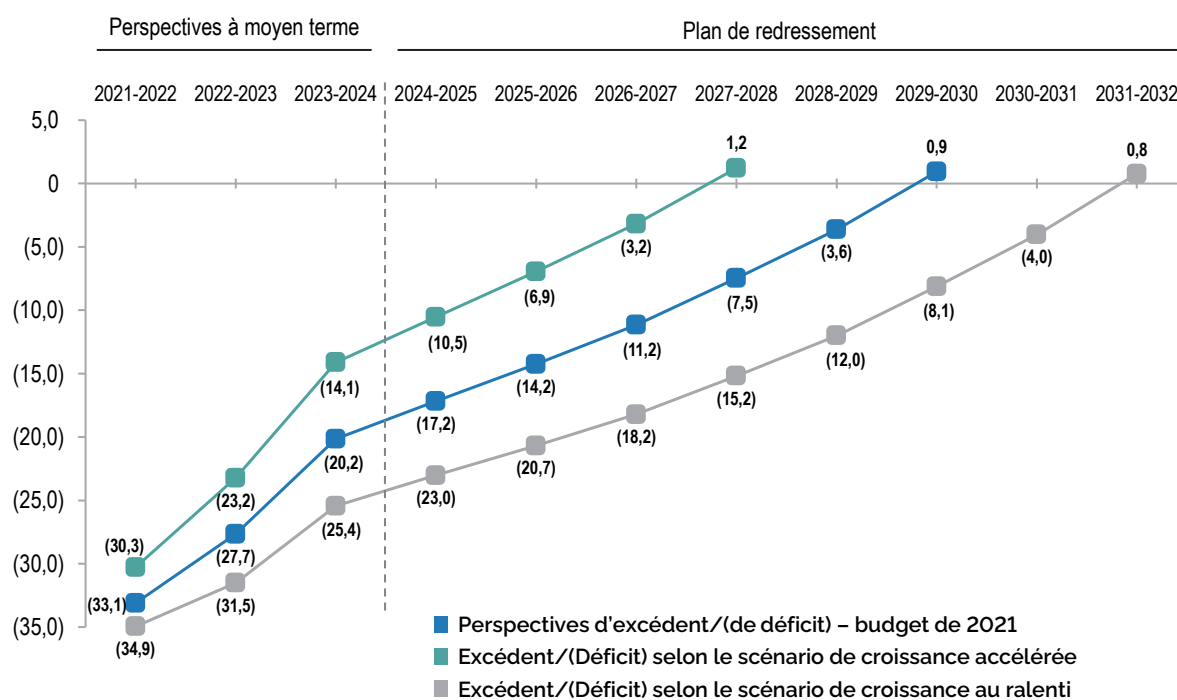


Source : ministère des Finances de l'Ontario.

En plus des autres scénarios de croissance à moyen terme, le gouvernement élabore deux autres plans de redressement. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le point de départ de chacun de ces scénarios varie selon la rapidité de la reprise économique de l'Ontario entre 2021 et 2024. Dans le cadre du scénario de croissance accélérée, le gouvernement pourrait éliminer le déficit d'ici 2027-2028. Toutefois, dans le cadre du scénario de croissance au ralenti, le plan de redressement pourrait être prolongé et le déficit pourrait être éliminé en 2031-2032.

Scénarios du plan de redressement de l'Ontario

En milliards de dollars



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Emprunts et gestion de la dette

Le programme d'emprunts de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario continuera de financer la plus grande partie de son programme d'emprunts sur les marchés publics à long terme à l'échelle canadienne et internationale. Au 5 mars 2021, la province avait contracté 59,0 milliards de dollars d'emprunts à long terme en 2020-2021, dont des emprunts anticipés de 5,2 milliards de dollars pour l'exercice 2021-2022, et lancé un vaste programme d'émission d'obligations au cours de 2020-2021 pour achever son programme d'emprunts. Cela comprenait les plus grandes émissions jamais lancées par une province sur les marchés obligataires canadien, de l'euro et de la livre sterling, la deuxième plus grande émission sur le marché des obligations en dollars américains et les deux plus vastes émissions d'obligations vertes jamais lancées par l'Ontario.

Les besoins d'emprunt à long terme pour 2021-2022 et 2022-2023 devraient être de 54,7 milliards de dollars et de 59,1 milliards de dollars, inférieurs de 3,9 milliards de dollars et de 0,2 milliard de dollars, respectivement, aux prévisions établies dans le budget de 2020 pour ces exercices.

Voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'emprunts de l'Ontario.

Programme d'emprunts pour 2020-2021 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2020-2021		Chiffres provisoires ¹ 2020-2021	Perspectives à moyen terme		
	Budget de 2020	Variation par rapport au budget de 2020		2021-2022	2022-2023	2023-2024
Déficit/(Excédent)	38,5	–	38,5	33,1	27,7	20,2
Investissement dans les immobilisations	10,6	1,4	11,9	11,8	12,5	11,9
Redressements sans effet sur la trésorerie	(9,2)	–	(9,2)	(9,5)	(9,5)	(9,5)
Prêts à Infrastructure Ontario	–	–	–	0,2	(0,2)	(0,0)
Autres prêts/investissements nets	0,6	(0,7)	(0,1)	1,3	0,1	(1,0)
Dette arrivant à échéance/Rachats	26,7	–	26,7	25,0	30,5	33,6
Total des besoins en matière de financement	67,0	0,7	67,7	61,9	61,1	55,2
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(5,7)	4,7	(1,0)	(6,0)	(2,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1,4)	(4,0)	(5,4)	4,0	–	–
Emprunts anticipés en 2019-2020	(7,6)	–	(7,6)	–	–	–
Emprunts anticipés pour 2021-2022	–	5,2	5,2	(5,2)	–	–
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	52,3	6,7	59,0	54,7	59,1	55,2

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

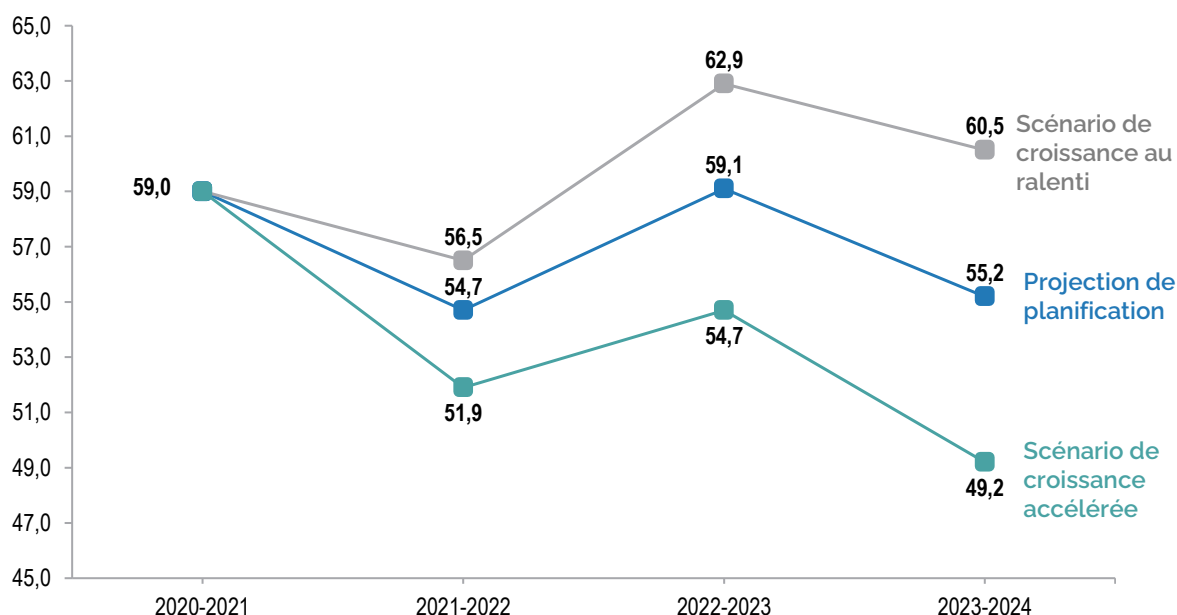
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de la province pour les trois prochaines années varieraient également. Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient de 13,2 milliards de dollars à moyen terme, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 10,9 milliards de dollars sur la même période.

Scénarios de prévisions à moyen terme pour les emprunts à long terme

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Source : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario a déployé des mesures financières extraordinaires pour contrer les effets de la COVID-19. Le gouvernement continuera de mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour protéger la population et les emplois. Il demeure également résolu à réduire le fardeau de la dette et à rétablir les finances de l'Ontario à un niveau plus viable. Voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie d'allègement du fardeau de la dette.

Plan d'immobilisations de l'Ontario

Les investissements dans l'infrastructure, y compris les investissements stratégiques dans les transports en commun, les routes, les écoles, les hôpitaux et l'infrastructure à large bande, sont un élément clé du plan du gouvernement pour créer la croissance. Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent 145,4 milliards de dollars, dont 16,9 milliards de dollars en 2021-2022. Ces investissements sont essentiels à la réalisation du plan du gouvernement pour la croissance, la relance et la prospérité à long terme en Ontario.

Éléments clés du plan d'immobilisations :

- Un investissement historique de 2,8 milliards de dollars dans l'infrastructure à large bande pour s'assurer que toutes les régions de la province disposent d'un accès à des services à large bande fiables d'ici 2025. Ces nouveaux fonds, conjugués aux engagements pris antérieurement, portent à près de 4 milliards de dollars l'investissement de l'Ontario dans la large bande sur six ans à compter de 2019-2020.
- Un investissement de 30,2 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, dont 3 milliards de dollars supplémentaires dans l'infrastructure hospitalière depuis le budget de 2020. Les nouveaux investissements importants dans les grands projets d'hôpitaux en cours de construction ou de planification comprennent ce qui suit :
 - Soutien pour une nouvelle tour pour accueillir les patients hospitalisés à Etobicoke, et reconstruction complète de l'Hôpital de Mississauga en partenariat avec Trillium Health Partners;
 - Nouvelle construction à Peel Memorial, en partenariat avec le William Osler Health System, qui permettra de répondre à la demande croissante de services de santé à Brampton et dans la région de Peel;
 - Augmentation du nombre de lits pour patients hospitalisés et des soins ambulatoires au London Health Sciences Centre et agrandissement de l'unité de greffe de cellules souches en vue de doubler sa capacité actuelle;
 - Financement pour soutenir la planification d'un nouvel hôpital régional à Windsor-Essex;
 - Aide pour un nouvel hôpital et un pavillon à Moosonee, ainsi qu'un nouveau centre de soins ambulatoires sur l'île de Moose Factory.
- La construction de quatre nouveaux foyers de soins de longue durée à Mississauga, Ajax et Toronto dans le cadre du programme pilote d'accélération de la construction dans le domaine des soins de longue durée. La construction est en cours sur tous les sites et devrait s'achever au début de 2022.
- L'investissement dans la construction d'un nouveau centre de traitement pour enfants à Chatham-Kent afin de répondre à la demande accrue de services et d'améliorer les traitements de réadaptation pour des milliers d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers.

- L'aide continue apportée pour la construction d'un centre de traitement pour enfants à Ottawa, qui sera rattaché au Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario, pour regrouper au même endroit les programmes et services vitaux, comme les soins du développement et l'ergothérapie, et améliorer l'accès à ceux-ci.
- Un financement provincial pour soutenir les projets d'infrastructure dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC).
- Un investissement de 61,6 milliards de dollars sur 10 ans dans les transports en commun pour continuer de remplir les engagements du gouvernement dans des projets prioritaires, notamment les suivants :
 - les quatre projets prioritaires de métro dans la région du grand Toronto (RGT), qui constituent l'agrandissement de métro le plus important de l'histoire du Canada et qui permettront d'étendre le système de métro de 50 %;
 - le projet actualisé de transport léger sur rail de Hamilton, qui a été ajouté en tant que cinquième projet prioritaire de transport en commun;
 - le programme d'expansion du système ferroviaire GO, qui permettra d'offrir un service de transport en commun bidirectionnel continu aux 15 minutes sur les principaux tronçons du réseau, et de presque doubler le nombre annuel de passagers d'ici 2055;
 - le projet d'expansion du système ferroviaire GO de Kitchener, qui renforcera les liaisons et augmentera l'accès aux villes connaissant la croissance la plus rapide en Ontario le long du couloir de l'innovation Toronto-Waterloo.
- Plus de 21 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la planification ou l'élaboration de projets d'agrandissement et de réfection de routes dans la province, y compris les projets d'agrandissement de l'autoroute 400 entre Langstaff Road et la route 9 dans la région de York, de l'autoroute 401 entre Tilbury et London et entre Milton et Mississauga, de tronçons de la route 3 entre Essex et Leamington, du contournement de Cochrane de la route 652, de tronçons du contournement de Bradford de la route 69 entre Parry Sound et Sudbury, de tronçons de la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon, et de la route 17 de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba à la route Rush Bay.
- L'aide financière accordée au secteur de l'éducation pour l'agrandissement, la rénovation et la construction d'écoles, notamment une école élémentaire récemment approuvée à Brantford, ainsi qu'un choix et une souplesse accrus pour les enfants et les parents en créant des places supplémentaires dans les services de garde.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ^{2,3}		Perspectives à moyen terme		Total sur 10 ans ⁴
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Secteur					
Transports					
Transports en commun	5 434	5 642	6 801	6 736	61 622
Routes provinciales	2 912	2 592	2 762	2 671	21 323
Autres – Transports, biens et planification	228	182	181	196	1 513
Santé					
Hôpitaux	2 671	1 619	2 567	2 604	30 223
Autres – Santé	283	304	336	328	3 420
Éducation	2 241	3 295	2 773	2 415	21 162
Éducation postsecondaire					
Collèges et autres	899	893	617	284	4 043
Universités	90	93	135	122	1 285
Services sociaux	267	328	152	213	2 379
Justice	433	983	601	420	3 571
Autres secteurs⁵	1 731	2 691	3 053	3 114	16 484
Total des dépenses liées à l'infrastructure	17 190	18 623	19 978	19 104	167 025
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	2 294	1 765	2 684	1 951	21 584
Total⁷	14 896	16 858	17 294	17 153	145 442

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, ainsi que les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure appartenant à la province; de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

³ Comprend 11,9 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.

⁴ Le total tient compte des dépenses liées à l'infrastructure prévues pour les exercices 2021-2022 à 2030-2031.

⁵ Comprend l'infrastructure à large bande, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires font référence aux investissements de tiers, principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Chapitre 1

Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie



Section A : Protéger la santé de la population

Introduction

La COVID-19 a eu une incidence sur tous les aspects de l'économie et de la vie des collectivités de l'Ontario, mais le virus a d'abord et avant tout causé une catastrophe sanitaire mondiale.

C'est pourquoi, depuis mars 2020, l'Ontario accorde la priorité totale à la protection de la santé et du bien-être de la population. Le premier ministre Ford a fait une promesse simple et non négociable aux Ontariennes et aux Ontariens : ce gouvernement va faire tout en son pouvoir pour assurer la sécurité de la population de la province.

Le gouvernement a tenu cette promesse avec les mesures annoncées en mars 2020 dans le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, puis le budget de 2020 déposé le 5 novembre 2020, et maintenant le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*.

Dès le départ, l'Ontario a veillé à ce que les hôpitaux et le système de santé dans son ensemble aient le personnel de la santé et l'espace nécessaires pour soigner les personnes qui tomberaient malades. Le gouvernement a récemment annoncé un investissement supplémentaire de 125 millions de dollars pour financer plus de 500 lits de soins critiques et de soins intensifs dans les secteurs où le taux de transmission est élevé. L'Ontario investira 1,8 milliard de dollars supplémentaires dans le secteur hospitalier en 2021-2022, ce qui portera l'investissement additionnel total dans les hôpitaux à plus de 5,1 milliards de dollars depuis le début de la pandémie. Cette somme permettra d'aménager plus de 3 100 lits afin d'accroître la capacité et de réduire la pression causée par la COVID-19. L'ajout de plus de 3 100 lits équivaut à six grands hôpitaux communautaires neufs dans la province et représente un investissement sans précédent.

La fourniture de soins aux personnes atteintes de la COVID-19 est une responsabilité fondamentale du gouvernement, mais l'objectif absolu est la prévention et le contrôle de la propagation du virus. C'est pourquoi l'Ontario a débloqué plus de 1,4 milliard de dollars pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI), ce qui a permis à la province de se procurer plus de 315 millions de masques et plus de 1,2 milliard de gants; la province travaille en outre avec le secteur privé pour augmenter la capacité de production d'EPI en Ontario. C'est également pourquoi plus de 100 millions de dollars ont été investis dans la prévention et le contrôle des infections spécifiques dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et d'autres établissements.

Maintenant que la distribution des vaccins contre la COVID-19 a commencé, il importe d'appliquer une stratégie exhaustive de dépistage pour identifier les éclosions et ralentir la propagation de la maladie. L'Ontario renforce sa stratégie de dépistage grâce à un investissement de 2,3 milliards de dollars en 2021-2022 et étend l'utilisation des tests de dépistage rapide dans les secteurs hautement prioritaires, comme les écoles, les lieux de rassemblement, les lieux de travail et les collectivités prioritaires.

Depuis un an, les vaccins contre la COVID-19 sont considérés comme la lumière au bout du tunnel. Ils symbolisent l'espoir du retour à une vie où les Ontariennes et Ontariens pourront un jour enlacer leurs proches, prendre un café avec un ami et revoir leurs collègues de travail en chair et en os. Pour le gouvernement, ce qui importe avant tout, c'est de distribuer le vaccin le plus rapidement et le plus efficacement possible. C'est pourquoi, à compter de 2020-2021, l'Ontario investit plus de 1 milliard de dollars dans le cadre du plan de vaccination de l'Ontario, y compris 50 millions de dollars pour la vaccination des Premières Nations et des Autochtones en milieu urbain.

On a constaté depuis le début de la pandémie que la COVID-19 ne présente pas les mêmes risques pour tous. Les personnes âgées y sont particulièrement vulnérables, et la maladie a frappé de façon particulièrement tragique celles qui vivent dans les foyers de soins de longue durée de même que leurs familles, y compris ici même en Ontario. C'est pourquoi l'Ontario investit jusqu'à 650 millions de dollars de plus en 2021-2022 pour protéger du virus nos êtres chers vivant dans les foyers de soins de longue durée et y stabiliser la situation, de même que 30 millions de dollars annuellement pour recruter, maintenir en poste et former du personnel en prévention et contrôle des infections dans des foyers de soins de longue durée de toute la province.

C'est également pourquoi le gouvernement a réitéré son engagement à régler les problèmes de longue date qui minent le secteur des soins de longue durée, y compris la construction et la rénovation de foyers de soins de longue durée. En plus de l'investissement de départ du gouvernement à hauteur de 1,75 milliard de dollars, l'Ontario investit 933 millions de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années afin de créer davantage de lits de soins de longue durée. Ces investissements combinés appuieront la réalisation de l'engagement de l'Ontario de créer 30 000 lits de soins de longue durée. En comparaison, seulement 611 lits de soins de longue durée ont été créés dans la province de 2011 à 2018. En plus de favoriser le développement des soins de longue durée classiques, l'Ontario accélère également la construction de quatre nouveaux foyers de soins de longue durée dans le cadre du novateur Programme pilote d'accélération de la construction.

La province lance également le plus important programme de recrutement et de formation de préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) dans l'histoire de l'Ontario, afin de réduire les listes d'attente déraisonnables et de fournir de meilleurs soins aux résidents. L'Ontario est la première province à s'engager à instaurer une nouvelle norme de qualité des soins aux résidents. Le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie* confirme cet engagement et prévoit un investissement de 4,9 milliards de dollars sur quatre ans pour concrétiser cette ambitieuse vision. Et la province agit maintenant en offrant une formation accélérée à près de 9 000 PSSP.

La COVID-19 est à l'origine de grandes souffrances, de douleur et de craintes, mais l'Ontario observe déjà les bienfaits de la vaccination aux quatre coins de la province. La population de l'Ontario peut compter sur son gouvernement pour continuer de la protéger, maintenant, et lorsque la pandémie sera enfin maîtrisée.

Le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie porte à 16,3 milliards de dollars l'investissement total du gouvernement pour protéger la santé des gens.

Faits saillants

Vaincre la COVID-19

- Pour vacciner chaque personne dans la province qui souhaite recevoir le vaccin, l'Ontario a débloqué plus de 1 milliard de dollars afin de mettre en place un plan de vaccination provincial. L'Ontario s'assure aussi que la réintégration dans les lieux de travail, les entreprises et les collectivités est plus sécuritaire en affectant 2,3 milliards de dollars au dépistage et à la recherche des contacts.
- Pour protéger nos héros de première ligne et les personnes vulnérables, l'Ontario a engagé 1,4 milliard de dollars pour l'achat d'équipement de protection individuelle, ce qui comprend plus de 315 millions de masques et plus de 1,2 milliard de gants.
- Pour veiller à ce que chaque personne nécessitant des soins hospitaliers ait accès à un lit, même au plus fort de la pandémie, le gouvernement a investi 5,1 milliards de dollars supplémentaires pour soutenir les hôpitaux depuis le déclenchement de la pandémie et ajouté plus de 3 100 lits d'hôpitaux. Ces fonds incluent l'affectation de 1,8 milliard de dollars en 2021-2022 pour continuer de fournir des soins aux patients atteints de la COVID-19, réduire l'arriéré des interventions chirurgicales et s'adapter aux besoins des patients.

Redresser les soins de longue durée

- Pour remédier à des décennies de négligence et aider les personnes en attente d'une place en foyer de soins de longue durée, l'Ontario investit 933 millions de dollars de plus sur quatre ans, portant le total à 2,6 milliards de dollars, afin d'ajouter 30 000 nouveaux lits dans ce secteur. Il injecte également 246 millions de dollars sur les quatre prochaines années pour améliorer les conditions dans les foyers existants, notamment pour offrir des installations climatisées aux résidents, afin que nos proches puissent vivre de façon confortable, avec dignité et respect dans des lieux sécuritaires.
- Pour protéger nos proches en foyers de soins de longue durée contre le virus mortel de la COVID-19, l'Ontario investit 650 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022, portant à plus de 2 milliards de dollars les ressources totales injectées depuis le début de la pandémie afin de venir au secours des personnes les plus vulnérables.
- Pour faire en sorte que nos proches reçoivent les meilleurs soins qui soient au Canada, l'Ontario investit 4,9 milliards de dollars sur quatre ans afin d'augmenter à quatre heures par jour en moyenne les soins directs fournis dans les foyers de soins de longue durée et embauche plus de 27 000 nouveaux employés, dont des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et du personnel infirmier.

Prendre soin des gens

- Pour répondre à la demande accrue de services de santé, l'Ontario fait des investissements pour soutenir des projets sans précédent d'agrandissement et de construction d'hôpitaux, notamment une nouvelle aile pour les patients au Peel Memorial du William Osler Health System et la planification d'un nouvel hôpital régional dans Windsor-Essex. Le gouvernement investit également dans la création de nouveaux centres de traitement pour les enfants à Ottawa et à Chatham-Kent afin d'accroître l'accès à des programmes et services essentiels.
- Pour aider les milliers de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, l'Ontario verse 175 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 dans le cadre d'un investissement historique de 3,8 milliards de dollars, sur 10 ans, destiné à mettre plus de services à la disposition de tous ceux qui en ont besoin et à améliorer la qualité des soins.
- Pour venir en aide aux victimes de violence familiale, qui a augmenté durant la COVID-19, et d'autres crimes odieux, comme la traite de personnes, l'Ontario investit 2,1 millions de dollars de plus sur trois ans en soutien aux victimes d'actes criminels. Ces fonds viennent s'ajouter au financement fourni dans le cadre d'une variété de programmes existants pour aider les victimes de violence familiale et d'autres crimes violents.
- Pour soutenir les efforts collectifs en vue d'éliminer le racisme systémique, l'Ontario fait des investissements additionnels dans des collectivités clés. Cela comprend 1,6 million de dollars sur deux ans alloués au Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine, lequel soutiendra des initiatives communautaires de lutte contre le racisme, en ciblant particulièrement la discrimination subie par les Noirs et les Autochtones, ainsi que l'antisémitisme et l'islamophobie. Cette initiative prend appui sur un investissement de 60 millions de dollars destiné au Plan d'action pour les jeunes noirs.

Vaincre la COVID-19

La population de l'Ontario rêve du jour où la pandémie de COVID-19 appartiendra au passé – lorsque les gens ne craindront plus pour leur santé et que les actuelles restrictions de santé publique pour ralentir la propagation du virus pourront enfin être levées. Depuis le tout début, l'Ontario s'emploie à lutter contre le virus afin que la vie puisse revenir à la normale. Le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie* s'appuie sur le solide bilan du gouvernement en matière d'investissements dans le but de vaincre la COVID-19 une fois pour toutes.

Vacciner l'Ontario

Pour vaincre la COVID-19, il est indispensable de s'assurer que toute personne qui veut se faire vacciner obtient un vaccin. Il n'y a pas priorité plus urgente pour le gouvernement que de travailler avec des partenaires — dont le gouvernement fédéral et les bureaux de santé publique locaux — pour vacciner la population de l'Ontario. Rien n'est plus important. C'est pourquoi, dès 2020-2021, le gouvernement investit plus de 1 milliard de



dollars dans le cadre du plan de vaccination de la province afin de soutenir le déploiement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario, ainsi que la distribution et l'administration des vaccins, ce qui comprend 50 millions de dollars affectés à la vaccination dans les communautés des Premières Nations et les communautés autochtones urbaines.

Le plan de vaccination de l'Ontario est mis en œuvre par le Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, lequel est présidé par le général (à la retraite) Rick Hillier, ancien chef d'état-major de la Défense pour les Forces armées canadiennes. La campagne de vaccination s'appuie sur le *Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19* du gouvernement et est fondée sur les principes suivants :

- **Réduction des effets néfastes et optimisation des bienfaits** : réduire de façon générale le nombre de maladies et de décès liés à la COVID-19; protéger les personnes les plus à risque de maladies graves et les plus exposées en raison de leur travail; protéger les infrastructures essentielles et promouvoir le bien-être social et économique;
- **Équité** : distribuer les vaccins contre la COVID-19 sans préjugés ni discrimination, et veiller à ce que les groupes à risque élevé et ceux qui sont les plus touchés par la pandémie aient accès au vaccin;
- **Justice** : s'assurer que tous les individus d'un même groupe prioritaire ont la même possibilité de se faire vacciner, grâce à un processus inclusif et cohérent reflétant les besoins uniques des collectivités de l'Ontario, qui sont nombreuses et diversifiées;
- **Transparence** : faire en sorte que les principes, les fondements, les processus décisionnels et les plans en matière de priorisation du vaccin contre la COVID-19 sont clairs, compréhensibles et communiqués de façon efficace à la population;

- **Légitimité** : faire en sorte que les décisions aient l'incidence souhaitée en les fondant sur les meilleures données scientifiques disponibles, sur des valeurs communes et sur les commentaires des parties concernées, dont celles qui sont habituellement sous-représentées;
- **Confiance du public** : veiller à ce que tant les processus décisionnels que les décisions soient fondés sur les principes ci-dessus pour favoriser la confiance de la population dans le programme de vaccination contre la COVID-19 mis en œuvre par le gouvernement ontarien.

L'Ontario s'est doté d'un plan de vaccination exhaustif et intégré qui vise, tout d'abord, les personnes les plus vulnérables de la province et les travailleurs de la santé de première ligne. La première phase de la campagne de vaccination de l'Ontario est bien entamée; ainsi, au début de mars 2021, plus de 80 % des résidents des foyers de soins de longue durée sont pleinement vaccinés, tandis que les bureaux de santé publique collaborent avec les foyers pour vacciner en priorité les membres du personnel et les personnes soignantes essentielles. D'autres fournisseurs de soins de santé à qui le gouvernement a permis d'administrer le vaccin sont mobilisés; il s'agit notamment du personnel infirmier autorisé, du personnel infirmier praticien, du personnel infirmier auxiliaire, des pharmaciens, des techniciens en pharmacie, des ambulanciers et des étudiants en pharmacie. C'est l'approche adoptée par Équipe Ontario.

Le plan vise à réduire la transmission du virus et les infections, de même que les hospitalisations. À mesure que l'approvisionnement en vaccins s'accélère, la population de l'Ontario pourra se faire vacciner dans plusieurs autres installations. Outre les hôpitaux, les cliniques mobiles et les centres de vaccination de masse, la province travaille avec le secteur de la pharmacie et les professionnels en soins primaires afin d'offrir des vaccins dans les milieux de soins de santé primaires et des lieux communautaires, en collaboration avec les bureaux de santé publique.

La campagne de vaccination de l'Ontario se conclura avec la phase trois, alors que les vaccins seront à la disposition de toute personne qui souhaite être immunisée.

Tableau 1.1
Plan de distribution des vaccins en trois phases de l'Ontario

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Populations à haut risque (~ 1,8 million) Décembre 2020 à mars 2021	Livraisons massives de vaccins (~ 9 millions) Avril 2021 à juillet 2021	Situation stable Juillet 2021 et par la suite
<ul style="list-style-type: none"> • Milieux collectifs pour personnes âgées • Travailleurs de la santé • Adultes dans les populations des Premières Nations, métisses et inuites • Adultes bénéficiaires de soins chroniques à domicile • Adultes de plus de 80 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Adultes de 60 à 79 ans, par tranches de 5 ans • Milieux collectifs à risque élevé (p. ex., refuges, vie en communauté) • Personnes souffrant de maladies chroniques à risque élevé et leurs aidants • Ceux qui ne peuvent pas travailler à domicile • Populations à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Adultes de 59 ans et moins
Modes de distribution : cliniques de sites hospitaliers, équipes mobiles, cliniques adaptées à chaque site, cliniques de vaccination de masse (fin mars)	Modes de distribution : cliniques de vaccination de masse, pharmacies, soins primaires, cliniques adaptées à chaque site, équipes mobiles, sites mobiles, bureaux de santé publique	Modes de distribution : cliniques de vaccination de masse, pharmacies, soins primaires, cliniques adaptées à chaque site, équipes mobiles, sites mobiles, bureaux de santé publique

Remarque : Les échéanciers sont des estimations et peuvent changer en fonction de l'approvisionnement en vaccins.

Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

La priorité absolue du gouvernement est de s'assurer d'avoir le plan, les processus et les personnes en place pour administrer les vaccins le plus rapidement possible tout en se préparant à recevoir les livraisons au fur et à mesure. Le plan mobilise l'ensemble de l'infrastructure sanitaire, dont les bureaux de santé publique, les cliniques de sites hospitaliers, les centres de vaccination de masse, les cliniques mobiles, les pharmacies et les services de soins primaires. Sur le terrain, le plan s'adapte à la situation unique de chacun des 34 bureaux de santé publique de la province, en tenant compte de la diversité des populations et de la vaste étendue du territoire, dans le but ultime de vacciner la population de l'Ontario aussitôt que possible.

Aider les personnes vulnérables à se faire vacciner

Un manque de mobilité ou de moyens de transport ne devrait empêcher personne de se faire vacciner. L'Ontario investit 3,7 millions de dollars en 2021-2022 pour aider à lever les obstacles et offrir aux personnes handicapées et aux personnes âgées à mobilité réduite un moyen de transport sûr et accessible vers leur rendez-vous de vaccination contre la COVID-19.

Cet investissement contribuera à éliminer les problèmes d'accessibilité et les obstacles financiers qui peuvent empêcher ces personnes d'aller se faire vacciner.

S'assurer que les communautés autochtones ont accès aux vaccins

Les communautés autochtones sont exposées à un risque plus élevé d'éclosion du virus et se heurtent à des problèmes d'accès aux soins de santé, ce qui peut entraîner des conséquences plus graves. Les données disponibles sur la santé révèlent, en outre, que les populations autochtones présentent en général des taux plus élevés de maladies chroniques, ce qui pourrait augmenter le risque de complications en cas d'exposition à la COVID-19.

L'Ontario investit 50 millions de dollars pour appuyer les efforts de vaccination communautaires dans les communautés des Premières Nations et les communautés autochtones vivant en milieu urbain. Cet investissement fournira des soutiens supplémentaires dans le secteur de la santé, notamment plus de services de santé publique et un accès accru au dépistage dans les communautés autochtones. Ces fonds serviront aussi à établir des cliniques sur place pour permettre la distribution des vaccins en collaboration avec les communautés autochtones.

L'opération Immunité des collectivités autochtones, dirigée par Ornge, consiste à vacciner les adultes de 31 collectivités des Premières Nations accessibles par avion et de Moosonee, dans le Nord de l'Ontario. En date de la première semaine de mars, tous les adultes dans ces collectivités se sont fait offrir leur première dose du vaccin contre la COVID-19, tandis que l'administration de la deuxième dose a commencé pour certaines collectivités. La planification de la distribution des vaccins dans d'autres communautés des Premières Nations et dans les populations autochtones urbaines est en cours.

Accroître l'accès au dépistage de la COVID-19

Bien que les vaccins soient la clé pour mettre fin à la pandémie, il est entre-temps toujours crucial, afin de protéger des vies, de stopper la propagation du virus. L'Ontario investit plus de 3,7 milliards de dollars sur deux ans dans une stratégie de dépistage exhaustive, ce qui comprend 2,3 milliards de dollars en 2021-2022. Un effort soutenu permettra de garantir un accès en temps utile aux tests de dépistage, en ciblant les collectivités vulnérables de même qu'en accroissant la capacité de traiter les tests de COVID-19 avec efficacité.

Un dépistage de la COVID-19 de qualité et effectué en temps voulu constitue un élément essentiel dans la lutte contre le virus. L'Ontario a élargi tous les aspects du dépistage, qui englobent le prélèvement des échantillons, le transport, le traitement en laboratoire et la présentation des résultats.

L'Ontario continue d'accélérer les efforts visant à détecter, à retracer et à isoler les cas de COVID-19. La population ontarienne peut passer un test de dépistage de la COVID-19 dans plus de 500 endroits situés dans les centres d'évaluation, les laboratoires communautaires participants ou les pharmacies participantes partout dans la province. Le gouvernement a déployé des tests rapides afin d'accélérer l'obtention des résultats dans les régions où la transmission est forte, ainsi que dans les régions rurales et éloignées.

Les tests de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) en laboratoire demeurent la norme d'excellence en matière de tests diagnostiques et la province a la capacité d'effectuer 105 000 tests par jour. En outre, plus de 90 % des personnes testées reçoivent les résultats en deux jours. Au 1^{er} mars 2021, plus de 11 millions de tests avaient été effectués.

L'Ontario est en tête au Canada en ce qui concerne le nombre de tests rapides déployés; la province met à profit toute la gamme d'outils de dépistage et avait envoyé, fin février 2021, plus de 3,1 millions de tests rapides dans les établissements prioritaires. Au 8 mars 2021 :

- plus de 1,8 million de tests antigéniques rapides ont été envoyés dans 567 foyers de soins de longue durée. La province fournira à l'avenir environ 385 000 tests par semaine aux employés, aux travailleurs de soutien, aux personnes soignantes essentielles, aux étudiants et aux bénévoles asymptomatiques;
- environ 323 000 tests antigéniques rapides ont été distribués dans 202 maisons de retraite. La province prévoit, à l'avenir, fournir jusqu'à 118 000 tests par semaine aux employés et visiteurs essentiels asymptomatiques, par exemple les préposés aux services de soutien à la personne ou autres fournisseurs de soins qui franchissent le seuil des maisons de retraite;
- 232 000 tests rapides ont été envoyés dans 39 lieux de travail de l'industrie dite essentielle. La province continuera de déployer le dépistage rapide en milieu de travail, y compris jusqu'à 300 000 tests de dépistage de la COVID-19 par semaine aux employés asymptomatiques dans des secteurs clés comme la fabrication, l'entreposage, la chaîne d'approvisionnement, l'industrie minière, la construction et la transformation alimentaire;
- l'Ontario travaille aussi de concert avec un large éventail d'établissements de soins collectifs afin d'intégrer les organisations intéressées et de déployer des tests antigéniques rapides au cours des prochaines semaines, y compris dans les services de santé mentale en établissement, les établissements pour adultes et enfants, les logements avec services de soutien et autres habitations collectives.

La province sera, à l'avenir, en mesure de distribuer jusqu'à environ un million de tests par semaine dans l'ensemble des secteurs ciblés.

L'Ontario continue de voir à ce que toute personne qui a besoin d'un test puisse en passer un et obtenir les résultats aussi rapidement que possible.

Le 6 janvier 2021, l'Ontario a lancé un programme de dépistage gratuit, volontaire et novateur à l'aéroport international Pearson de Toronto à l'intention des voyageurs internationaux admissibles qui revenaient en Ontario. L'Ontario a par la suite, soit le 1^{er} février 2021, instauré une mesure de dépistage obligatoire exigeant de tous les voyageurs internationaux qui transitent par l'aéroport international Pearson de Toronto de passer un test de dépistage de la COVID-19 à leur arrivée. Cette mesure contribue à freiner la propagation de la COVID-19, ce qui concerne aussi les nouveaux variants.

S'assurer que l'Ontario dispose toujours de suffisamment d'EPI

Alors que la plupart des gens n'avaient jamais entendu le terme EPI avant le mois de mars dernier, l'équipement de protection individuelle fait maintenant partie de la vie quotidienne. Il protège nos proches vulnérables en Ontario, assure la sécurité des héros de première ligne et est essentiel pour que l'économie et les collectivités puissent continuer à fonctionner durant la pandémie de COVID-19. Depuis le début, l'Ontario a acheté plus de 315 millions de masques et plus de 1,2 milliard de gants, dont une bonne quantité provient de fabricants et fournisseurs d'ici. L'Ontario s'est aussi engagé à ce que la province ne soit plus jamais à la merci d'une autre collectivité publique en ce qui concerne l'EPI.



Le 5 novembre 2020, l'Ontario a mis sur pied ApprovisiOntario, un nouvel organisme provincial, moderne et efficient qui assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour la fonction publique de l'Ontario et le secteur parapublic, dont le secteur de la santé. ApprovisiOntario s'appuiera sur les efforts déployés par notre gouvernement pour veiller à ce que la province dispose d'une solide chaîne d'approvisionnement d'EPI et d'autres fournitures et matériel essentiels qui sont nécessaires pour protéger la population de l'Ontario. L'organisme exploitera le pouvoir d'achat de la province, tout en mettant à profit la capacité d'innovation et la créativité dont font preuve les entreprises locales.

Dans la lutte contre la COVID-19, ApprovisiOntario veillera à ce que les écoles, les hôpitaux et l'ensemble du secteur public disposent des fournitures essentielles et du matériel nécessaire pour assurer la sécurité des individus et des familles. Tirant parti des investissements déjà réalisés, l'Ontario continue d'acquérir des masques chirurgicaux et de procédure, des respirateurs N95, des gants, des blouses ainsi que des écrans faciaux. À ce jour, l'Ontario a débloqué 1,4 milliard de dollars pour se procurer de l'EPI.

Réoutiller les fabricants de l'Ontario pour la production d'EPI, de fournitures et de matériel essentiels grâce au fonds L'Ontario, ensemble

En avril 2020, le gouvernement de l'Ontario a lancé le fonds L'Ontario, ensemble, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars, afin d'aider les fabricants à réoutiller leurs installations pour produire de l'équipement de protection individuelle (EPI) de même que des fournitures et du matériel essentiels, et à développer des solutions et services technologiques permettant aux entreprises de rouvrir en toute sécurité. L'Ontario investit 50 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 pour continuer de soutenir les entreprises, afin d'augmenter encore plus la capacité dans la province et de contribuer à la sécurité de la population de l'Ontario.

En janvier 2021, le gouvernement avait reçu plus de 30 000 soumissions par l'entremise du portail Web L'Ontario, ensemble. Des entreprises de l'Ontario ont proposé des fournitures, des innovations et des idées pour aider à protéger les travailleurs de première ligne de même que les entreprises ainsi que les Ontariennes et les Ontariens vulnérables. Le portail a également aidé à multiplier les initiatives d'approvisionnement de la province afin de fournir de l'EPI et d'autres fournitures essentielles aux professionnels de la santé et autres travailleurs de première ligne de l'Ontario.

CEM Specialties Inc. de London, en Ontario, qui accélère la production et la commercialisation de son détecteur du virus de la COVID-19 en suspension dans l'air, le Kontrol BioCloud, grâce à un investissement de 2 millions de dollars du fonds L'Ontario, ensemble, est un exemple de l'utilité de ces initiatives. Cette technologie novatrice offrira une protection supplémentaire en surveillant en temps réel la qualité de l'air dans les endroits où les gens se réunissent, par exemple les écoles, les bureaux, les foyers de soins de longue durée, les hôpitaux, les transports en commun et les usines de fabrication.

Clean Works Medical and Pure Life Machinery est un autre fabricant qui fabrique un appareil unique en son genre. Le gouvernement lui octroie 2 millions de dollars du fonds L'Ontario, ensemble, pour la fabrication d'un stérilisateur appelé Clean Flow Healthcare Mini. Ce dispositif conçu en Ontario peut stériliser jusqu'à 800 masques N95 à l'heure de même que d'autres EPI. La technologie utilise les rayons UV, le peroxyde d'hydrogène et l'ozone pour décontaminer les surfaces, et elle peut détruire jusqu'à 99,99 % des pathogènes et virus présents.

McRae Imaging a, pour sa part, obtenu 332 000 \$ du fonds L'Ontario, ensemble pour la production d'EPI inclusif. L'entreprise fabrique le masque Access doté d'une fenêtre novatrice permettant de lire sur les lèvres. Ce masque constituera une solution unique pour les personnes sourdes et malentendantes durant la pandémie de COVID-19. Dans le cadre d'un partenariat avec la Como Foundation, l'organisme à but non lucratif qui a conçu le masque, McRae Imaging prévoit produire 1,4 million de masques Access pour qu'un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens puisse porter confortablement et en toute sécurité cet article essentiel d'équipement de protection individuelle.

Un autre projet permettra d'accroître l'approvisionnement intérieur à long terme d'alcool de qualité médicale pour la production de désinfectant pour les mains. Greenfield Global investit actuellement 75 millions de dollars dans la modernisation de son usine de Johnstown, en Ontario, pour y produire de l'alcool de qualité médicale de grande pureté, grâce à un soutien de 2,5 millions de dollars provenant du fonds L'Ontario, ensemble.

En plus d'un soutien du fonds L'Ontario, ensemble, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada ont conclu en août 2020 une entente sur cinq ans avec 3M Canada pour l'approvisionnement de 50 millions de respirateurs N95 chaque année, et ce, à compter du début de 2021. Les deux ordres de gouvernement investissent 23,33 millions de dollars à l'appui de l'investissement de 70 millions de dollars de 3M pour augmenter ses activités de fabrication à Brockville, en Ontario. Cette expansion lui permettra de produire suffisamment de respirateurs pour répondre à la demande sur les marchés provincial et canadien, dans les secteurs privé et public, durant la pandémie et par la suite. En plus de répondre à la demande actuelle de respirateurs des travailleurs de la santé de première ligne, le projet 3M devrait permettre de créer 30 emplois à Brockville.

Grâce à ces nouveaux investissements et à ces partenariats avec des fabricants de l'Ontario, le gouvernement s'assure que la population de la province a accès à l'EPI et aux fournitures dont elle a besoin pour se protéger.

Créer plus de capacité dans les hôpitaux pour faire face à la COVID-19

Lorsque les familles ontariennes sont aux prises avec un problème de santé, elles doivent avoir l'assurance qu'elles auront accès aux soins et au traitement qu'il leur faut dans tout hôpital de la province. Alors que les hôpitaux étaient confrontés à de nombreux défis avant même la pandémie, la COVID-19 leur a fait atteindre leurs limites. C'est pourquoi l'Ontario procède aux investissements nécessaires pour s'assurer que les hôpitaux seront en mesure de prendre soin des gens le cas échéant et au moment opportun. En fait, depuis le début de la COVID-19, le gouvernement a ajouté plus de 3 100 nouveaux lits dans le système de soins de santé, soit l'équivalent de six grands hôpitaux communautaires.

L'Ontario injectera 1,8 milliard de dollars supplémentaires dans le secteur hospitalier en 2021-2022, ce qui porte le total de l'investissement additionnel dans les hôpitaux depuis le début de la pandémie à plus de 5,1 milliards de dollars. S'ajoutant aux 3,4 milliards de dollars versés en 2020-2021, cet investissement de 1,8 milliard de dollars en 2021-2022 comprend :

- 760 millions de dollars pour financer plus de 3 100 lits d'hôpitaux afin d'aider le secteur à continuer de fournir des soins aux patients atteints de la COVID-19, de même qu'aux autres patients;
- 300 millions de dollars pour réduire l'arriéré des interventions chirurgicales découlant des retards ou des suspensions causés par la pandémie de COVID-19;
- 778 millions de dollars pour permettre aux hôpitaux de s'adapter aux besoins des patients et pour améliorer l'accès à des soins de qualité.

Le nouvel Hôpital Cortellucci de Vaughan

Le 7 février 2021 avait lieu l'ouverture de l'Hôpital Cortellucci de Vaughan. Premier nouvel hôpital, net, en Ontario depuis 30 ans, il permet d'ajouter des lits indispensables alors que la province est toujours aux prises avec la COVID-19. Dans le cadre de la première réponse à la pandémie, le Cortellucci Vaughan a renforcé la capacité hospitalière de l'Ontario avec l'ajout de 35 lits de soins intensifs et de 150 lits en médecine interne générale. Ces lits supplémentaires allégeront les pressions sur la capacité hospitalière que connaissent les régions de York, de Peel et de Toronto.

L'Hôpital Cortellucci est le premier hôpital intelligent au Canada; il est équipé de technologie et d'appareils médicaux de pointe pour favoriser la prestation aux patients de meilleurs soins plus novateurs. L'établissement comprend, entre autres, un service des urgences, des salles d'imagerie diagnostique, des unités de soins ambulatoires et des lits de soins intensifs modernes à la fine pointe de la technologie. Lorsqu'il sera complètement ouvert, le Cortellucci de Vaughan travaillera en partenariat avec l'Hôpital Mackenzie de Richmond Hill pour desservir l'ensemble de la collectivité à l'ouest de la région de York, et au-delà.

Ouverture d'un nouveau centre de soins spécialisés dans la région du grand Toronto

Le 27 décembre 2020, l'Ontario a ouvert un nouveau centre de soins spécialisés dans la région du grand Toronto (RGT) en partenariat avec le Toronto Grace Health Centre. Le nouveau centre fournit jusqu'à 90 places complètement équipées pour reloger temporairement des résidents des foyers de soins de longue durée, si la COVID-19 les y contraint. La durée du séjour variera en fonction de chaque résident, de ses besoins et de la situation dans son foyer de soins de longue durée, et ce, dans le but de protéger nos proches du virus.

Éliminer l'arriéré des interventions chirurgicales causé par la COVID-19

Alors que l'Ontario met en œuvre son plan de distribution des vaccins en trois phases pour protéger sa population contre la COVID-19, le gouvernement collabore étroitement avec les hôpitaux pour les aider à reprendre leurs activités normales. Le secteur hospitalier pourra ainsi se remettre sur pied, s'attaquer à l'arriéré des interventions chirurgicales et améliorer l'accès aux soins.

L'Ontario investit plus de 610 millions de dollars, dont 300 millions de dollars en 2021-2022, pour s'attaquer à l'arriéré des interventions chirurgicales découlant des retards ou des suspensions causés par la pandémie de COVID-19. Les fonds aideront les hôpitaux à maintenir les salles d'opération ouvertes tard le soir afin d'effectuer jusqu'à 52 000 heures d'opérations chirurgicales non urgentes, et réduiront l'arriéré des IRM/tomodensitométries. Cet investissement servira également à créer un programme provincial centralisé de liste d'attente pour les interventions chirurgicales afin qu'il y ait moins de retards dans la planification et pour permettre de jumeler les patients aux chirurgiens dont les temps d'attente sont plus courts.

Protéger les collectivités les plus touchées par la COVID-19

Les collectivités comptant un grand nombre de personnes d'origines ethniques diverses, de nouveaux arrivants et de personnes à faible revenu ont été touchées par la COVID-19 de façon disproportionnée. C'est pourquoi l'Ontario investit 50 millions de dollars en mesures de soutien supplémentaires pour protéger ces collectivités.

Les restrictions, comme les décrets ordonnant de rester à domicile et l'auto-isolément, peuvent ne pas suffire pour contenir la propagation de la COVID-19 en raison de circonstances hors du contrôle des résidents de ces collectivités. Le financement supplémentaire comprendra un soutien pour des initiatives de sensibilisation et d'éducation ciblées et sur mesure prévoyant le recours à des ambassadeurs communautaires, des centres de dépistage mobiles et la distribution de trousseaux d'EPI. Ces fonds permettront aussi de fournir un soutien sur le plan de la prise en charge des cas afin de mettre les individus en contact avec des services essentiels, ce qui comprend l'accès à des centres d'isolement sécuritaire de façon à réduire la transmission de la COVID-19.

Cette aide vient s'ajouter aux investissements déjà consentis dans le cadre de la Stratégie pour les collectivités prioritaires, ce qui comprend 12,5 millions de dollars pour financer les organismes communautaires responsables et les partenaires communautaires dans 15 quartiers prioritaires à Durham, Peel, Toronto, York et Ottawa, ainsi que 42 millions de dollars destinés aux

centres d'isolement liés à la COVID-19. Ces fonds permettent aux gens et aux collectivités de rester en sécurité en aidant les personnes dans certains des quartiers les plus durement touchés à s'auto-isoler et en finançant d'autres initiatives communautaires de sensibilisation et d'éducation relatives aux mesures de sécurité liées à la COVID-19. Cet investissement permettra aussi la mise en œuvre de meilleures mesures d'intervention pour stopper la propagation de la COVID-19, comme le dépistage mobile, et pour promouvoir l'acceptation du vaccin dans ces collectivités vulnérables, là où vivent des gens qui travaillent souvent dans les secteurs essentiels à haut risque. Le financement offre également un soutien au revenu d'urgence aux populations vulnérables dans des collectivités qui ont été désignées comme étant prioritaires.

« La capacité de s'isoler en toute sécurité est essentielle pour freiner la propagation de la COVID-19 dans notre collectivité. Nous sommes ravis qu'il y ait de nouveaux centres d'isolement à Brampton. Grâce à l'ajout de ces centres dans nos quartiers, les résidents de Brampton peuvent veiller à ce que les familles soient en sécurité chez elles. »

Patrick Brown
Maire de Brampton

Protéger l'ensemble de l'Ontario en soutenant les collectivités vulnérables

Les efforts que le gouvernement déploie sans relâche pour répondre aux besoins des populations vulnérables, ce qui comprend les collectivités autochtones et celles comptant un grand nombre de personnes d'origines ethniques diverses, de nouveaux arrivants et de personnes à faible revenu, bénéficient à l'ensemble de l'Ontario. C'est seulement lorsque chaque collectivité aura mis en place des mesures efficaces de prévention, de protection et de contrôle de la COVID-19 que l'Ontario pourra vaincre ce virus.

Fournir des mesures de soutien liées à la COVID-19 aux populations et communautés autochtones

Au cours de la deuxième vague de la pandémie de COVID-19, les communautés et les organismes autochtones ont dû faire face à des défis uniques. Il est urgent de fournir du soutien aux populations des Premières Nations, métisses et inuites, y compris aux personnes âgées, aux travailleurs et travailleuses à faible revenu, aux familles monoparentales et aux sans-abri autochtones.

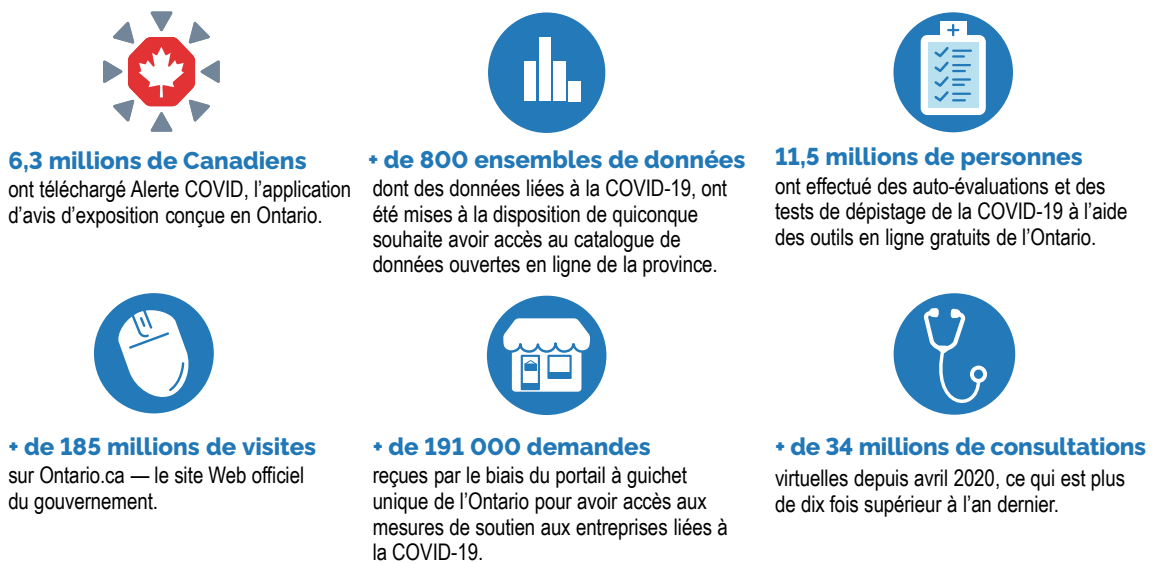
Donnant suite aux investissements consentis durant la pandémie de COVID-19, l'Ontario engage 4 millions de dollars de plus en 2021-2022 afin de soutenir les populations des Premières Nations, métisses et inuites. Cela comprend des fonds pour la recherche des contacts, l'auto-isolement ainsi que des ressources pour combattre l'insécurité alimentaire et la pénurie de logements. Ces ressources viendront en aide aux individus et aux communautés pendant la pandémie et durant la période de relance, favorisant ainsi le bien-être et la stabilité financière. Ce montant vient s'ajouter aux 50 millions de dollars qui ont été débloqués pour la vaccination des communautés des Premières Nations et des communautés autochtones en milieu urbain, portant ainsi à plus de 120 millions de dollars l'investissement total fait par l'Ontario depuis le début de la COVID-19 pour protéger les populations autochtones.

En continuant de mettre en œuvre des mesures de soutien liées à la COVID-19, l'Ontario fournit des services qui préviennent les situations de crise, tandis que davantage de vaccins sont mis à la disposition des populations prioritaires, dont les populations autochtones. Des mesures de soutien culturellement adaptées pour les populations des Premières Nations, métisses et inuites sont un élément essentiel du plan de l'Ontario pour vaincre la COVID-19.

Renforcer la réponse numérique rapide à la COVID-19

Au cours de la dernière année, les services numériques et la publication de données ont permis à la population ontarienne de traverser cette période difficile en facilitant l'accès à des renseignements et à des services publics vitaux en temps réel. En réponse à la COVID-19, le gouvernement a pris des mesures visant à verser rapidement des prestations aux personnes qui en avaient le plus besoin, notamment en améliorant l'accès aux soins virtuels pour permettre à un plus grand nombre de patients de consulter leur médecin par téléphone ou virtuellement. Par conséquent, les Ontariennes et Ontariens disposent d'un meilleur accès à des solutions en ligne pratiques et à des données publiques qui les aident à prendre des décisions importantes pour leur vie.

Graphique 1.1
Réponse numérique rapide à la COVID-19



Sources : ministère de la Santé de l'Ontario, Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Redresser le système de soins de longue durée

Amplifiés par la pandémie de COVID-19, les problèmes de longue date dans le système de soins de longue durée ont eu des conséquences tragiques pour beaucoup trop de familles ontariennes. La complexité accrue des soins, les pénuries d'effectif, l'infrastructure vieillissante et une longue liste de personnes en attente d'un lit représentent certains des principaux défis auxquels doit faire face le secteur des soins de longue durée. Si des gouvernements successifs ont ignoré ces problèmes, pour notre gouvernement, le redressement du système de soins de longue durée constitue une priorité urgente.



Protéger les résidents en foyer de soins de longue durée contre la COVID-19

La COVID-19 a eu des répercussions particulièrement dévastatrices sur les foyers de soins de longue durée dans le monde, et en Ontario. Le gouvernement s'engage à protéger les résidents, les soignants et le personnel contre de futures éclosions en étoffant les investissements initiaux et les mesures de lutte contre la pandémie qui avaient été mises en place.

À l'hiver 2021, le gouvernement avait fait des investissements records pour protéger les résidents en foyers de soins de longue durée depuis le début de la pandémie de COVID-19. Le financement supplémentaire total versé par l'Ontario pour protéger les foyers de soins de longue durée depuis le début de la pandémie s'élève à 1,38 milliard de dollars. Cet investissement a permis aux foyers d'augmenter leur effectif et d'améliorer les pratiques de prévention et de contrôle des infections. Faisant fond sur cet investissement initial, l'Ontario octroie 650 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 pour continuer de protéger les résidents en foyer de soins de longue durée, portant à plus de 2 milliards de dollars les fonds supplémentaires fournis par le gouvernement à ce secteur. Alors que la campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuit, ce financement permettra aux foyers d'éviter la propagation du virus, d'augmenter les soutiens à la dotation en personnel et d'acheter des fournitures et de l'équipement supplémentaires.

L'Ontario poursuit également le financement annoncé dans le *Plan de 2020 de préparation à la COVID-19 pour l'automne dans les secteurs de la santé, des soins de longue durée et de l'éducation* pour maintenir en poste le personnel de prévention et de contrôle des infections nouvellement embauché, ainsi que former le personnel aux

« Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement de son soutien continu au moyen d'un financement d'urgence pour lutter contre la pandémie qui nous permet d'améliorer la sécurité dans nos foyers en accordant la priorité au dépistage, à la vaccination, à l'équipement de protection individuelle et à d'autres mesures de soutien essentielles. »

Ruth McFarlane
Présidente-directrice générale, Durham Christian Homes et
vice-présidente du conseil d'administration de
l'Ontario Long Term Care Association

pratiques de prévention et contrôle des infections. Cet investissement annuel de 30 millions de dollars permettra de protéger les résidents, le personnel ainsi que les familles aujourd'hui et à l'avenir.

Faire en sorte que nos proches aient accès aux soins

L'Ontario s'engage à créer un système de soins de longue durée sûr et moderne qui fournit des soins de la plus haute qualité à nos proches, quand et où ils en ont besoin. Compte tenu du vieillissement de la population et de la demande accrue, il est nécessaire de construire des foyers de soins de longue durée plus modernes. C'est pourquoi le gouvernement accélère la création et le réaménagement de lits en Ontario.

Créer et réaménager davantage de lits, plus rapidement

En plus de l'investissement initial du gouvernement de 1,75 milliard de dollars, l'Ontario injecte 933 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour créer davantage de lits de soins de longue durée. Ces investissements combinés permettront à l'Ontario de respecter son engagement de créer 30 000 lits de soins de longue durée. À des fins de comparaison, entre 2011 et 2018, seulement 611 lits de soins de longue durée ont été créés dans la province.

Pour accélérer le développement du secteur des soins de longue durée, le gouvernement va de l'avant en approuvant la création de 9 478 nouveaux lits et le réaménagement de 5 212 lits de plus.

Dans ses choix de projets, l'Ontario applique les leçons tirées des mesures améliorées de prévention et de contrôle des infections, en particulier la suppression des chambres à trois et quatre lits dans les établissements. Les projets d'aménagement de foyers de soins de longue durée permettront également d'accroître la capacité dans les régions aux besoins élevés et dans les collectivités francophones et autochtones, en plus de favoriser l'aménagement de campus de soins de santé. Le gouvernement accorde également un financement pour équiper les foyers d'installations de climatisation.

Accélérer la construction de nouveaux foyers de soins de longue durée

En plus de l'aménagement de foyers de soins de longue durée traditionnels, l'Ontario accélère la construction de quatre nouveaux foyers dans le cadre du nouveau Programme pilote d'accélération de la construction. Ce programme innovateur tire parti des terrains appartenant aux hôpitaux et d'un processus accéléré d'approvisionnement et de construction afin d'augmenter la capacité du secteur des soins de longue durée en l'espace de mois, plutôt que d'années.

En partenariat avec Trillium Health Partners, Lakeridge Health et l'Hôpital Humber River, le Programme pilote d'accélération de la construction est en voie de créer 1 280 lits de soins de longue durée, ce qui permettra de pallier la pénurie importante de lits. La construction est en cours sur les trois sites de la région du grand Toronto et doit s'achever au début de 2022.

Ces plus récentes affectations de fonds permettront d'ouvrir 20 161 nouvelles places, ce qui représente plus des deux tiers des 30 000 nouveaux lits que le gouvernement s'était engagé à créer d'ici 2028, et de réaménager 15 918 places.

Graphique 1.2

Exemples de projets d'aménagement en cours dans le secteur des soins de longue durée

Nord

- Construction en cours dans le projet **Extencicare Sudbury** qui permettra de mettre à niveau 256 lits de soins de longue durée à Sudbury.
- Le projet du foyer **Waters Edge Care Community** permettra d'aménager 12 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 148 lits de soins de longue durée à North Bay.
- Le projet de modernisation **Extencicare SSM Retrofit** permettra d'aménager 20 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 100 lits de soins de longue durée à Sault Ste. Marie.

Sud-Ouest

- Construction en cours pour le projet **Ritz Lutheran Villa à Mitchell**, qui permettra de mettre à jour 128 lits de soins de longue durée.
- Construction en cours pour le projet **Royal Rose Place**, qui permettra d'aménager 64 nouveaux lits de soins de longue durée à Welland.
- Construction en cours pour le foyer **Southbridge Care Homes à London**. Ce projet permettra de mettre à jour 160 lits de soins de longue durée.
- Construction en cours pour le foyer **Southbridge Care Homes à Owen Sound**. Ce projet permettra d'aménager 91 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 69 lits de soins de longue durée.

Est

- Construction en cours pour le projet **Stoneridge Manor** qui permettra d'aménager 68 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 60 lits de soins de longue durée à Carleton Place.
- Construction en cours pour le projet **Golden Plough Lodge Redevelopment** qui permettra d'aménager 29 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 151 lits de soins de longue durée à Cobourg.
- Construction en cours pour le foyer **Southbridge Care Homes à Cornwall**. Ce projet permettra d'aménager 95 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 65 lits de soins de longue durée à Cornwall.
- Construction en cours pour le projet **Woodland Villa, à Long Sault**, qui permettra d'aménager 17 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 111 lits de soins de longue.

Centre

- Construction en cours d'un **foyer de soins de longue durée** sur le terrain de l'hôpital **Lakeridge Health Ajax-Pickering** qui permettra d'aménager 320 nouveaux lits de soins de longue durée à Ajax.
- Construction en cours pour le projet d'un **foyer de soins de longue durée** sur le terrain de l'hôpital **Humber River – Toronto** qui permettra d'aménager 320 nouveaux lits de soins de longue durée à North York.
- Construction en cours pour le projet **Trillium Health Partners – emplacement de Speakman** qui permettra d'aménager 420 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 220 lits de soins de longue durée à Mississauga.

Source : ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Améliorer la qualité de vie dans les foyers de soins de longue durée

Pour s'assurer que nos proches dans les foyers de soins de longue durée sont correctement traités, le gouvernement met à disposition jusqu'à 246 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour accorder la priorité aux améliorations, comme la climatisation, qui accroîtront la sécurité et le confort des résidents. Cet investissement permettra de financer des projets dans le secteur des soins de longue durée, notamment des mises à niveau importantes des systèmes de ventilation et des rénovations visant à améliorer la prévention et le contrôle des infections.

Offrir les meilleurs soins de longue durée au Canada

Le gouvernement prend des mesures considérables pour protéger les personnes les plus vulnérables dans la province en prévoyant augmenter les soins directs prodigués à chaque résident à quatre heures par jour en moyenne, faisant de l'Ontario le premier territoire au Canada à s'engager à offrir ce niveau de soins. Au cours des quatre prochaines années, le nombre moyen d'heures de soins directs quotidiens augmentera pour passer de 2,75 heures, le chiffre actuel, à quatre heures. Afin de réaliser ce plan, le gouvernement investira jusqu'à 1,9 milliard de dollars annuellement d'ici 2024-2025, soit 4,9 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. De plus, ce financement soutiendra une augmentation de 20 % de la durée des soins directs fournis par les professionnels paramédicaux, notamment les physiothérapeutes et les travailleurs sociaux.

Graphique 1.3

Investissements pour atteindre une moyenne de 4 heures de soins directs dans le secteur des soins de longue durée

Le gouvernement investit 4,9 milliards de dollars supplémentaires sur les quatre prochaines années.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
0,5 milliard de dollars	1,0 milliard de dollars	1,5 milliard de dollars	1,9 milliard de dollars

Source : ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Respecter le plan provincial de dotation en personnel pour les foyers de soins de longue durée

Travailler en partenariat pour assurer des soins de qualité

Le plan ambitieux de l'Ontario visant à offrir aux résidents des foyers de soins de longue durée en moyenne quatre heures de soins directs quotidiens nécessitera l'embauche et la formation de dizaines de milliers de personnes au cours des quatre prochaines années. C'est pourquoi le gouvernement a lancé le programme d'embauche et de formation le plus ambitieux de l'histoire de l'Ontario.

Des investissements provinciaux favoriseront l'embauche continue de personnel supplémentaire, notamment du personnel infirmier autorisé, du personnel infirmier auxiliaire autorisé et des préposés aux services de soutien à la personne. L'Ontario soutient la formation professionnelle continue pour satisfaire à la demande en matière de personnel de soins de longue durée et favoriser le maintien en poste de la main-d'œuvre. Le gouvernement collabore également avec les employeurs du secteur des soins de longue durée pour améliorer les conditions de travail, par exemple grâce à l'augmentation de l'emploi à temps plein et à des approches novatrices en matière de travail et de technologie. Enfin, l'Ontario continue de collaborer avec le secteur pour favoriser un leadership efficace et responsable dans les foyers de soins de longue durée.

« Cette formation permettra à l'Ontario de se doter d'une main-d'œuvre qui soutient les personnes les plus vulnérables au moment où les besoins sont grandissants. Cela signifie également des emplois, des revenus et une stabilité pour des milliers de travailleuses et de travailleurs qui subviennent aux besoins de leur famille et soutiennent notre économie en magasinant dans des entreprises locales. Les avantages sont exponentiels. »

Eduardo Almeida
Premier vice-président et trésorier
Syndicat des employés de la fonction publique
de l'Ontario

Maintien de l'aide accordée aux préposés aux services de soutien à la personne

Le gouvernement prolonge la hausse salariale consentie à plus de 147 000 préposés aux services de soutien à la personne. La hausse salariale des travailleurs admissibles se poursuivra jusqu'au 30 juin 2021 et continuera d'être révisée. Cette hausse fait partie d'un vaste ensemble d'initiatives visant à stabiliser les niveaux de dotation et à soutenir les travailleuses et travailleurs de première ligne actuels et futurs.

Étendre la formation des préposés aux services de soutien à la personne

L'Ontario investit plus de 121 millions de dollars pour soutenir la formation accélérée de près de 9 000 préposés aux services de soutien à la personne (PSSP), ce qui représente le recrutement le plus important de PSSP dans l'histoire de l'Ontario. Cela comprend 115 millions de dollars pour former jusqu'à 8 200 nouveaux PSSP dans des collèges financés par les deniers publics. Le programme accéléré de formation des PSSP est financé par les deniers publics et offre à 6 000 nouveaux étudiantes et étudiants la possibilité de suivre des cours d'une durée de six mois, au lieu des huit mois que cette formation prend en général, et ce, sans avoir à payer de frais de scolarité. Le programme proposera une combinaison de cours et une occasion d'apprentissage expérientiel rémunéré de trois mois dans un foyer de soins de longue durée ou dans un environnement de soins à domicile et en milieu communautaire. Par ailleurs, près de 2 200 étudiantes et étudiants actuels seront admissibles à une subvention de 2 000 \$ pour les aider à payer leurs frais de scolarité et leur permettre de terminer leurs études, ainsi qu'à une allocation pour effectuer leur stage clinique dans le cadre de leur formation.

En février 2021, l'Ontario a annoncé un investissement de plus de 4,1 millions de dollars pour huit projets de formation, notamment dans des régions lourdement touchées par la pandémie de COVID-19. Cet investissement permettra de soutenir la formation de 373 nouveaux PSSP et de leur fournir des ressources en matière de santé et de sécurité. En outre, le gouvernement a octroyé jusqu'à 2,4 millions de dollars dans le cadre d'un programme pilote de bourse visant à financer les coûts de formation de près de 300 étudiantes et étudiants pour pourvoir des postes de PSSP dans des foyers de soins de longue durée dans la région d'Ottawa.

Accroître les ressources humaines en santé

Pour alléger les pressions exercées sur les effectifs et protéger les personnes vulnérables en Ontario, le gouvernement renforce la planification des ressources humaines en santé pour s'assurer que le secteur des soins de longue durée et le système de santé ont la capacité nécessaire pour continuer à offrir des services de qualité. Ce plan fera en sorte que les patients les plus vulnérables de l'Ontario reçoivent les soins nécessaires, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Ces efforts permettront aussi d'offrir aux travailleurs de première ligne le soutien dont ils ont besoin pour fournir des soins à la population de l'Ontario.

De plus, le gouvernement offre un soutien financier à l'Université Ryerson pour la planification d'un projet de nouvel institut de formation médicale à Brampton.

Embaucher davantage de personnel dans les maisons de retraite

De nombreux résidents en maisons de retraite dépendent des soins fournis par les PSSP et les infirmières et infirmiers. À compter de 2021-2022, l'Ontario investit 2 millions de dollars sur deux ans pour inciter de nouveaux PSSP, infirmières et infirmiers à travailler dans les maisons de retraite.

Dans le cadre de cette initiative, les PSSP recevront une subvention de 5 000 \$ s'ils s'engagent à travailler pendant six mois dans une maison de retraite. Les infirmières et infirmiers recevront 10 000 \$ pour un engagement à travailler un an dans une maison de retraite.

Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée

En juillet 2020, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée pour examiner de façon indépendante de quelle manière et pour quelle raison le virus s'est propagé dans les foyers de soins de longue durée, ce qui a été fait pour empêcher la transmission et l'impact d'éléments clés du système existant sur la propagation. La Commission détient également le pouvoir d'examiner tout autre domaine dans lequel le gouvernement devrait prendre des mesures pour empêcher une propagation plus importante de la maladie dans les foyers de soins de longue durée.

Trois commissaires ont été nommés sur la base de leur expertise et de leur expérience – le juge en chef adjoint Frank N. Marrocco (président), Angela Coke et le D^r Jack Kitts. La Commission a formulé deux séries de recommandations provisoires en octobre et en décembre 2020 et remettra un rapport final à la ministre des Soins de longue durée d'ici le 30 avril 2021.

Le gouvernement s'engage à aborder les enjeux systémiques de longue date dans le secteur et à améliorer les soins offerts aux résidents en fonction des conclusions de la Commission d'enquête. Le gouvernement s'emploie à établir une nouvelle vision pour les foyers de soins de longue durée en consultation avec les résidents, les familles et les responsables du secteur, notamment en élaborant un cadre sur la qualité des soins fournis aux résidents qui définira les mesures de rendement visant à orienter l'amélioration de la surveillance et de la qualité dans les foyers de soins de longue durée.

Élargir le programme de services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée

Grâce au programme de soins paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée, les personnes âgées peuvent recevoir les soins et les services de qualité nécessaires à domicile. Bien que l'Ontario accélère la création de milliers de nouveaux lits afin d'augmenter la capacité du secteur des soins de longue durée, ce programme novateur centré sur les résidents permettra aux personnes âgées de vivre plus longtemps dans le confort de leur foyer.

L'Ontario a lancé un programme pilote dans cinq collectivités en 2020 et investit environ 160 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le programme dans 33 collectivités (voir le tableau 1.2 pour des détails).

Tableau 1.2
Collectivités participant au programme de services paramédicaux pour les soins de longue durée

Chatham-Kent	Leeds-Grenville
Cornwall et Stormont, Dundas, Glengarry	Manitoulin et district de Sudbury
Comté de Dufferin	Comté de Middlesex et London
Comté d'Essex et Windsor	Muskoka
Comté de Frontenac et Kingston	Région de Niagara
Grand Sudbury	District de Nipissing
Comté de Grey	Parry Sound
Guelph et comté de Wellington	Région de Peel
Comté de Haliburton	District de Rainy River
Région de Halton	Comté de Simcoe
Hamilton	Thunder Bay et district
Comté de Hastings, Belleville, Quinte West et comté de Prince Edward	Toronto
Comté de Lambton	Région de Waterloo
Comté de Lanark	Comté de Norfolk
Comté de Brant	Comté de Renfrew
Ville d'Ottawa	Région de York
District de Cochrane	

Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

Prendre soin des gens

La compassion est une valeur qui caractérise la population de l'Ontario. La sollicitude et le professionnalisme dont font preuve les milliers de travailleuses et de travailleurs de première ligne œuvrant dans le système de soins de santé de l'Ontario en sont peut-être le meilleur exemple. La COVID-19 a attiré l'attention sur le travail de ces héros du secteur de la santé, qui a été d'une importance vitale avant la pandémie et le demeurera. C'est pourquoi le gouvernement procède à des investissements pour veiller à ce que les personnes ayant besoin de soins puissent y avoir accès à l'endroit et au moment nécessaires.

Procéder à des investissements records dans les hôpitaux

Avant même la COVID-19, l'Ontario était à l'œuvre pour assurer l'accès à des soins de qualité dans tous les hôpitaux de la province au moment voulu. Alors qu'il poursuit son combat contre la COVID-19, l'Ontario est toujours résolu à soutenir ses hôpitaux. Ainsi, le gouvernement a-t-il investi 5,1 milliards de dollars de plus dans les hôpitaux depuis le début de la pandémie. Cela comprend, en 2021-2022, 760 millions de dollars pour aider les hôpitaux à continuer de faire face à la COVID-19, 300 millions de dollars supplémentaires pour réduire l'arriéré des interventions chirurgicales et 778 millions de dollars pour répondre à l'évolution des besoins des patients et pour accroître l'accès à des soins de qualité. Cela porte l'investissement additionnel total fait dans les hôpitaux à 1,8 milliard de dollars en 2021-2022.



Les fonds supplémentaires de 778 millions de dollars pour répondre aux besoins des patients viseront quatre secteurs clés :

- **Prendre soin d'une population croissante et vieillissante** : de nouveaux investissements afin d'offrir aux patients un plus grand nombre d'interventions chirurgicales et de procédures de diagnostic, ce qui comprend du financement pour les services de traitement du cancer et de l'insuffisance rénale chronique, les services cardiaques, les services neurologiques, les dons et les greffes d'organes et de tissus, et les services d'IRM/de tomodensitométrie. Les fonds financeront aussi des programmes provinciaux comme le dépistage néonatal, les implants cochléaires et les centres pour les victimes d'agression sexuelle ou de violence familiale.
- **Financer des lits d'hôpitaux** : des fonds pour permettre aux hôpitaux d'élargir leurs services et de mettre à jour l'équipement et les installations. Les fonds soutiendront aussi les centres de réactivation qui viennent d'ouvrir, lesquels fournissent des soins temporaires pour aider les patients qui n'ont plus besoin de soins actifs et qui attendent d'intégrer d'autres types d'établissements, comme les foyers de soins de longue durée.
- **Fournir des services cliniques** : des fonds supplémentaires destinés aux services d'urgence et aux services de soutien connexes, comme l'obstétrique, la pédiatrie, les soins ambulatoires et les services de santé mentale en milieu hospitalier.

- **Hôpitaux spécialisés en soins psychiatriques, hôpitaux spécialisés pour enfants et petits hôpitaux :** des fonds supplémentaires destinés aux 66 petits hôpitaux, aux deux hôpitaux spécialisés pour enfants et aux quatre hôpitaux spécialisés en soins psychiatriques de l'Ontario.

Favoriser la stabilité financière des hôpitaux publics

Les hôpitaux ont dû assumer des coûts sans précédent dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont accès aux soins et aux traitements dont ils ont besoin. C'est pourquoi l'Ontario injecte quelque 700 millions de dollars supplémentaires pour aider les hôpitaux publics de la province. Ce financement affecté aux déficits de caisse soutiendra les hôpitaux publics admissibles, notamment ceux de petite et moyenne taille, les hôpitaux spécialisés et les hôpitaux de réadaptation qui assument un important fardeau financier en raison de leur situation et problèmes de financement uniques.

Ces investissements feront en sorte que les hôpitaux pourront continuer de fournir les soins de grande qualité dont la population de l'Ontario a besoin et qu'elle mérite.

Nouveau modèle novateur de soins de transition intégrés

L'Ontario examine des modèles de soins novateurs en collaboration avec The Safehaven Project for Community Living et d'autres partenaires du système de santé, afin de mettre à l'essai un nouveau modèle de soins de transition intégrés pour les enfants qui reçoivent leur congé de l'hôpital à Toronto. Le modèle comporterait la fourniture de services aux enfants nécessitant des soins médicaux complexes qui n'ont plus besoin d'être soignés à l'hôpital, mais ne peuvent pas encore rentrer à la maison.

Construire, agrandir et améliorer des hôpitaux

L'Ontario respecte son plan exhaustif visant à mettre en place un système de santé qui accorde la priorité aux patients. Le plan d'immobilisations de la province comprend un investissement de 30,2 milliards de dollars dans l'infrastructure hospitalière sur les 10 prochaines années, y compris 3 milliards de dollars de plus depuis le budget de 2020. Le gouvernement accroît la capacité d'accueil du système en cette période difficile grâce à l'octroi de subventions d'immobilisations de plus de 21 milliards de dollars sur 10 ans pour la construction, l'agrandissement et le réaménagement d'infrastructures hospitalières partout en Ontario. Ces investissements permettront d'améliorer et d'agrandir les installations hospitalières et comprennent des subventions pour financer de nouveaux établissements, ainsi que le réaménagement d'hôpitaux et de centres de santé communautaires existants.

Accroître la capacité en investissant dans l'infrastructure hospitalière

Pour répondre à la demande accrue de services de santé, l'Ontario continue de faire des investissements records dans l'agrandissement et le renouvellement d'hôpitaux qui fournissent des soins essentiels aux patients et à leur famille. Par exemple, l'Ontario investit dans un nouvel hôpital ainsi que dans d'autres projets d'agrandissement dans la région de Peel et les secteurs environnants, en collaboration avec Trillium Health Partners et le William Osler Health System. Ces investissements soutiendront un agrandissement de l'infrastructure hospitalière et des projets de construction sans précédent, dont une nouvelle aile pour les patients à Peel Memorial à Brampton. Ils financeront aussi des travaux essentiels d'agrandissement à Mississauga et à Etobicoke pour répondre à la demande dans ces collectivités en plein essor démographique.

L'Ontario s'assure également que les collectivités locales ont accès aux services et aux installations modernes dont elles ont besoin, quand elles en ont besoin. Cela comprend un soutien pour le réaménagement et la reconstruction d'hôpitaux vétustes à Collingwood, à Bowmanville et à Markdale afin de les transformer en nouvelles installations de pointe. La province investit aussi dans l'agrandissement de l'unité de greffe de cellules souches du London Health Science Centre pour en doubler la capacité, ainsi que 9,8 millions de dollars pour appuyer la planification en cours d'un nouvel hôpital régional dans Windsor-Essex qui permettra de regrouper les soins intensifs de courte durée en un seul endroit. En continuant d'investir dans l'infrastructure et l'expansion des soins de santé, on s'assure que les patients pourront compter sur des soins de grande qualité dans leur propre collectivité.

Il y a, en Ontario, de nombreux grands projets d'hôpitaux en cours de construction ou à diverses étapes de planification. Ces projets permettront de s'assurer que la population de l'Ontario a accès aux installations modernes ainsi qu'aux services dont elle a besoin en temps et lieu. En outre, en continuant d'investir dans le réaménagement de l'infrastructure de la santé, ce qui comprend des travaux de réparation et d'entretien urgents, on s'assure que le système de santé de l'Ontario reste viable et que les patients peuvent continuer à bénéficier de niveaux de soins élevés dans leur collectivité.

Graphique 1.4

Exemples de projets d'établissements de santé en construction ou en cours de planification

Nord

- **Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay – Programme en chirurgie cardiovasculaire** – Nouvel investissement pour rapprocher les soins cardiaques des foyers et étendre les services de dialyse à l'avenir.
- **Autorité sanitaire de la région de Weeneebayko – Campus de soins de santé** – Nouveau campus de soins de santé adaptés à la culture qui comprendra un nouvel hôpital et un pavillon à Moosonee ainsi qu'un nouveau centre de soins ambulatoires sur l'île de Moose Factory.
- **Hôpital du district de Geraldton – Réaménagement du service des urgences** – Expansion du service des urgences et rénovation de l'établissement actuel pour répondre aux besoins des patients en matière de soins.

Sud-Ouest

- **London Health Sciences Centre – Réaménagement de l'unité de greffe de cellules souches** – Rénovations pour augmenter le nombre de lits pour patients hospitalisés et la capacité des services ambulatoires afin de pouvoir offrir des traitements pour les cancers très complexes.
- **Hôpital général de Windsor – Nouvel hôpital sur terrain vierge dans Windsor-Essex** – Construction d'un nouvel hôpital pour consolider les services de soins actifs tout en conservant le site Ouellette pour les soins urgents et les services ambulatoires.
- **Windsor Hotel-Dieu Healthcare – Réaménagement visant les patients hospitalisés pour des soins en santé mentale** – Rénovations au site Tayfour pour renforcer les services de santé mentale.
- **Services de santé Grey Bruce – Projet de réaménagement de l'hôpital de Markdale** – Nouvel hôpital de remplacement doté d'un service des urgences jour et nuit, d'une unité pour patients hospitalisés pour une courte durée, d'une salle pour des interventions mineures, et de services cliniques et de laboratoire pour préserver les services de santé essentiels dans une région rurale.
- **South Bruce Grey Health Centre – Projet de réaménagement phase 1 de l'emplacement de Kincardine** – Rénovation et réaménagement des installations désuètes pour répondre à la demande accrue de services de santé.

Est

- **Centre des sciences de la santé de Kingston – Projet de réaménagement** – Remplacement des installations désuètes pour répondre à la demande accrue dans les unités pour patients hospitalisés, le service des chirurgies et le service des urgences.
- **Hôpital Montfort – Carrefour santé d'Orléans** – Regroupement des services hospitaliers communautaires et ambulatoires dans un nouvel établissement pour offrir, en français et en anglais, des soins axés sur les clients.
- **Projet de réaménagement de l'Hôpital Memorial Quinte Health Care du comté de Prince Edward** – Remplacement de l'hôpital actuel à l'emplacement de Picton par un nouvel établissement pour répondre à la demande croissante de services de santé dans la région.
- **Centre de santé communautaire Carlington** – Construction pour que les programmes du CSC à Ottawa, dont les soins primaires, les services en santé mentale et d'autres services, soient consolidés dans un nouvel établissement à l'emplacement actuel.

Centre

- **The Hospital for Sick Children – Projet Horizon** – Planification en vue de remplacer l'infrastructure vieillissante par une nouvelle aile de soins, pour ajouter des lits pour patients hospitalisés et élargir les programmes et services cliniques. Lorsque l'aile sera terminée, l'Atrium sera rénové afin de consolider les services de soins ambulatoires.
- **Trillium Health Partners – Expansion du projet de réaménagement** – Construction d'un pavillon pour patients hospitalisés sur l'emplacement Queensway à Etobicoke, et reconstruction complète de l'hôpital de Mississauga pour augmenter la capacité et répondre aux besoins grandissants.
- **William Osler Health System – Réaménagement du Peel Memorial Phase 2** – Construction d'une nouvelle aile pour patients hospitalisés pour accroître la capacité à ce chapitre à Brampton.
- **Collingwood General and Marine Hospital – Réaménagement** – Réaménagement et nouvelle construction pour répondre à la hausse de la demande de services de santé.

Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

Assurer l'accès aux produits sanguins vitaux

Le plasma est un composant du sang utilisé pour traiter une grande variété d'affections telles que les brûlures, les troubles hémostatiques, les maladies du foie et de nombreux types de cancer. Certains dons de plasma interviennent dans la fabrication de médicaments d'importance vitale nécessaires pour traiter une variété de maladies et de troubles génétiques rares et potentiellement mortels.

L'Ontario investit 234,9 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour s'assurer que les patients peuvent accéder aux produits sanguins vitaux, en particulier le plasma. Le gouvernement prévoit d'ouvrir six nouveaux sites de prélèvement de plasma pour répondre à la demande.

Soutenir les services de traitement spécialisé du cancer

L'Ontario améliore l'accès aux services de traitement spécialisés du cancer en soutenant le programme provincial de thérapie par lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T). La thérapie CAR-T est un traitement spécialisé pour les patients pédiatriques et adultes atteints de certains types de leucémie et de lymphome pour qui les thérapies traditionnelles n'ont pas fonctionné. Ce traitement spécialisé est proposé à The Hospital for Sick Children, au centre de cancérologie Juravinski – Centre des sciences de la santé de Hamilton, au centre de cancérologie Princess Margaret et à l'Hôpital d'Ottawa.

Prévenir et contrôler les infections

Le Programme des carrefours de prévention et contrôle des infections (PCI), lancé à l'automne 2020, aide les habitations collectives, comme les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les établissements résidentiels pour adultes et enfants, les refuges et les logements avec services de soutien, à avoir accès rapidement à de l'expertise en matière de PCI. Une telle initiative permet à ces établissements de prévenir les éclosions de maladies et d'intervenir en mettant davantage de ressources en PCI à leur disposition.

Depuis le début de la COVID-19, l'Ontario a affecté plus de 100 millions de dollars au financement de ressources en PCI, notamment en renforçant de beaucoup la capacité et les mesures tant en matière de prévention que d'intervention. Faisant fond sur cet investissement, l'Ontario injecte 50 millions de dollars en 2021-2022 pour s'assurer que des ressources et de l'expertise en PCI sont disponibles dans l'ensemble du système de santé, y compris dans les hôpitaux et les bureaux de santé publique, de même que dans d'autres milieux collectifs. Le programme de PCI fournit des conseils pour prévenir la transmission des infections entre les résidents, le personnel et d'autres personnes dans le système de santé et d'autres milieux collectifs. Ce travail essentiel protège les patients, les clients et le personnel contre les maladies infectieuses et les virus, notamment contre la COVID-19.

Offrir des services aux enfants ayant des besoins particuliers

L'Ontario s'assure que les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers reçoivent les traitements de qualité qu'ils méritent et que les familles sont épaulées lorsque vient le temps de déterminer les soins que recevront leurs enfants. C'est pourquoi le gouvernement continue de faire des investissements importants pour soutenir l'établissement de nouveaux centres de traitement pour les enfants un peu partout dans la province dans le but de réduire les temps d'attente et de répondre à la demande croissante dans ce domaine.

Investir dans de nouveaux centres de traitement pour enfants

L'Ontario octroie des fonds supplémentaires pour la construction d'un centre de traitement pour enfants à Ottawa, lequel fera partie du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario. Grâce à cette nouvelle installation de près de 200 000 pieds carrés, les familles n'auront plus à se rendre à de multiples endroits pour bénéficier de programmes et services essentiels, tels que les soins aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les services en autisme et l'ergothérapie. L'Ontario investit en outre dans un nouveau centre de traitement pour enfants à Chatham-Kent. Cette installation de 55 000 pieds carrés répondra aux besoins de près de 30 000 familles et améliorera les traitements de réadaptation pour des milliers d'enfants ayant des besoins particuliers.

Procéder à des investissements records pour s'attaquer aux problèmes de santé mentale et de dépendances

Maintenant plus que jamais, la province reconnaît que la santé mentale est une composante essentielle de la santé. La pandémie de COVID-19 a accru le besoin de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Durant la COVID-19, davantage de personnes ont signalé des problèmes de santé mentale, dont l'anxiété, la dépression et la dépendance, problèmes qui résultent de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois, des risques accrus pour la santé, de perturbations dans les études et de l'isolement social. La population de l'Ontario peut compter obtenir l'aide dont elle a besoin lorsqu'il est question de problèmes de santé mentale et de dépendances.

« Nous sommes reconnaissants de l'attention que le gouvernement provincial a accordée aux vastes répercussions de la pandémie et du soutien offert pour atténuer le stress qu'elle a engendré. »

Beth Mitchell
Directrice générale
L'Association canadienne pour la santé mentale
Elgin-Middlesex (ACSM-EM)

Pour compléter la Feuille de route vers le mieux-être lancée en mars 2020, l'Ontario instaure un système moderne et interrelié de traitement des problèmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui offre aux gens des services de qualité, à toutes les étapes de leur vie, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. La Feuille de route vers le mieux-être met l'accent sur l'amélioration de la qualité, l'élargissement des services existants, la mise en œuvre de solutions novatrices et une meilleure accessibilité des services. L'Ontario injectera 175 millions de dollars de plus en 2021-2022 afin d'offrir davantage de services dans ce domaine. Cela s'inscrit dans un investissement record de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans que l'Ontario a destiné aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Pour respecter la Feuille de route vers le mieux-être, l'Ontario met en place un cadre de travail afin de cibler et définir les services de base en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui seront mis à la disposition des Ontariennes et des Ontariens, peu importe leur lieu de résidence. Il sera ainsi plus facile d'établir des liens entre les fournisseurs œuvrant dans les milieux communautaires, de soins primaires et de soins actifs.

Offrir des services de santé mentale aux étudiantes et aux étudiants de niveau postsecondaire

Pour aider les étudiantes et les étudiants de niveau postsecondaire durant la COVID-19, l'Ontario a versé 7 millions de dollars de plus en 2020-2021 afin d'accroître l'accès à des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, montant qui vient s'ajouter à un investissement de 19,25 millions de dollars annoncé en octobre 2020. Ces fonds fourniront des services à ceux qui étudient sur les campus ou virtuellement, et contribueront à répondre aux besoins de groupes vulnérables et diversifiés, tels que les étudiantes et étudiants autochtones, LGBTQ+ et handicapés.

Créer des cliniques mobiles de santé mentale dans les collectivités rurales et mal desservies de l'Ontario

Les personnes vivant dans les collectivités éloignées, rurales et mal desservies font souvent face à des obstacles supplémentaires lorsqu'elles souhaitent accéder à des services de santé mentale. Afin de soutenir ces collectivités, le gouvernement créera quatre nouvelles cliniques mobiles dans la province. Ces cliniques offriront une gamme complète de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ce qui diminuera le fardeau des services d'urgence et les hospitalisations. Les cliniques mobiles sillonneront l'Ontario dès l'été 2021.

Venir en aide aux personnes en détresse

Lorsqu'une personne est en proie à une détresse psychologique, les agents de police sont souvent les premiers arrivés sur les lieux pour lui porter secours. C'est pourquoi l'Ontario investit 8,4 millions de dollars sur trois ans dans un programme de renvoi des appels de crise. Ce programme offrira un soutien immédiat aux personnes en état de détresse psychologique, dans le but de leur fournir l'aide nécessaire, ce qui peut comprendre le réacheminement vers les services de santé mentale appropriés. Des intervenants en santé mentale seront intégrés aux centres de communication de la Police provinciale de l'Ontario afin de prêter assistance aux personnes en détresse psychologique, de les diriger vers les ressources appropriées et de les aider à trouver les services existants, ainsi qu'à s'en prévaloir.

Veiller sur les agentes et les agents de la Police provinciale de l'Ontario

L'Ontario salue la détermination et le dévouement dont font preuve les héroïques agentes et agents de la Police provinciale de l'Ontario, particulièrement durant la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi l'Ontario investit 12,5 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les services de santé mentale mis à leur disposition. Cette initiative fait partie de la réponse de l'Ontario aux recommandations formulées dans le document *Comité indépendant d'examen de la Police provinciale de l'Ontario : Rapport final*, lesquelles visaient à instaurer un milieu de travail plus sain et positif pour les agents de police et les membres civils. Pendant que la police provinciale prend soin de la population de l'Ontario, elle peut compter sur son gouvernement pour veiller sur elle.

Soutenir les premiers répondants de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît la nécessité d'éliminer les obstacles qui empêchent les premiers répondants d'obtenir des traitements pour des troubles de stress post-traumatique (TSPT) et d'autres problèmes de santé mentale. Les investissements de la province aideront à prévenir les TSPT chez les premiers répondants grâce à une intervention précoce et permettront à bon nombre d'entre eux de retrouver la santé et la productivité dans leur vie professionnelle et familiale.

Aider nos anciens combattants

En 2020, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à renouveler la Commission d'aide aux anciens combattants afin qu'elle puisse soutenir plus de vétérans que jamais auparavant. Faisant fond sur cet engagement à aider ceux qui ont servi notre pays et les familles, le gouvernement fera des investissements pour favoriser la santé mentale chez les anciens combattants et la réintégration du marché du travail par le biais de la Fondation La Patrie gravée sur le cœur.

Instaurer un système de soins novateur et adapté aux besoins

La mise sur pied des Équipes Santé Ontario et de l'organisme Santé Ontario a été un élément clé du plan de l'Ontario pour améliorer l'expérience des patients et faciliter l'accès aux services de santé. Les Équipes Santé Ontario regroupent des fournisseurs de soins de santé qui, ensemble, s'emploient à améliorer les résultats chez les patients, grâce à une meilleure coordination des soins et à l'accessibilité des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Les Équipes Santé Ontario joueront un rôle essentiel en aidant le gouvernement à prioriser un nouveau modèle de soins qui servira mieux les patients pendant tout leur parcours dans le système de santé. Elles ont contribué à la lutte contre la COVID-19 au palier local grâce à des partenariats pour la prévention et le contrôle des infections, les tests de dépistage, les centres d'isolement et le soutien du personnel dans les lieux d'hébergement collectif.

Les partenariats solides et les soins intégrés fournis par les Équipes Santé Ontario et Santé Ontario ont aidé la province à mieux se positionner pour pouvoir intervenir rapidement et efficacement dans la lutte contre la COVID-19, notamment en offrant un soutien aux foyers de soins de longue durée, en simplifiant l'achat d'équipement de protection individuelle, en aidant à ériger les centres d'évaluation, en lançant des initiatives de soins d'urgence virtuels et en développant les programmes de suivi des patients à distance pour soutenir les personnes atteintes de COVID-19 et d'autres groupes vulnérables.

Moderniser les soins à domicile et en milieu communautaire pour répondre aux besoins des familles

Aider les personnes à rester dans leur chez-soi plus longtemps est un objectif important de notre gouvernement. Ainsi, chaque année, les soins à domicile et en milieu communautaire jouent un rôle essentiel dans la vie de 700 000 familles.

Des services sont offerts aux personnes de tout âge qui ont besoin de soins à domicile, à l'école ou dans la collectivité, permettant à de nombreuses personnes ayant des affections complexes de demeurer chez elles. Il faut moderniser le système de soins à domicile et en milieu communautaire pour mettre à profit l'innovation requise pour améliorer les services dont les patients, les soignants et les fournisseurs de services ont besoin pour mieux connecter le système aux services que nécessitent les patients.

Le plan de l'Ontario visant à moderniser les soins à domicile et en milieu communautaire contribuera à accroître les services grâce à des investissements et à l'ajout de personnel, dont des préposés aux services de soutien à la personne. La *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*, déposée l'an dernier, intègre les soins à domicile et en milieu communautaire dans la législation sanitaire et reconnaît que ces soins font partie intégrante du système de santé et ne sont plus un service isolé. Une fois promulguée, cette nouvelle loi fera en sorte que les soins à domicile deviennent partie intégrante des services offerts par les Équipes Santé Ontario, connectant les patients aux différents types de soins dont ils ont besoin et les aidant à s'y retrouver dans le système, et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Aider les aînés à rester à leur domicile en toute sécurité

Dans le budget de 2020, l'Ontario annonçait le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile, qui entrerait en vigueur pour l'année d'imposition 2021 et offrirait aux aînés le soutien dont ils ont besoin pour rendre leur domicile plus sûr et plus accessible.

Le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile représente 25 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour la résidence principale d'un aîné en Ontario. Le crédit maximum est de 2 500 \$. Les dépenses admissibles comprennent les frais engagés pour des barres d'appui et d'autres équipements utiles autour de la toilette, de la baignoire et de la douche, des rampes d'accès pour fauteuils roulants, des monte-escalier et des ascenseurs, ainsi que des rénovations effectuées pour permettre l'occupation d'un rez-de-chaussée ou d'un logement secondaire par un aîné.

Ce nouveau crédit d'impôt représentera une aide d'environ 30 millions de dollars en soutien et profitera à environ 27 000 personnes, tant des aînés que les personnes qui habitent avec eux.

Appel à l'équité : Le gouvernement fédéral doit contribuer davantage aux soins de santé en Ontario par le biais du Transfert canadien en matière de santé

En 2021-2022, le gouvernement de l'Ontario injecte 69,8 milliards de dollars dans le secteur de la santé, et alloue 5,1 milliards de dollars de plus à la réponse de ce secteur face à la COVID-19, ce qui correspond à environ 40 % du budget provincial.

Le soutien fédéral fourni à l'Ontario par le biais du Transfert canadien en matière de santé devrait atteindre 16,7 milliards de dollars en 2021-2022, soit environ 22 % de ces coûts. Lors de l'instauration du régime d'assurance-maladie, les provinces et le gouvernement fédéral partageaient les coûts à parts égales. Il y a lieu de rééquilibrer le financement des soins de santé au Canada et de revenir à cette vision d'origine pour refléter les demandes actuelles. Les effets de la COVID-19 ont mis encore plus en évidence la nécessité pour le gouvernement fédéral d'agir de toute urgence pour alléger les pressions exercées sur le système de santé provincial.

Il est prévu que la part des dépenses totales en santé des provinces et territoires assumée par le gouvernement fédéral diminuera pour passer de 22 % en 2021-2022 à moins de 18 % d'ici 2040. Si le gouvernement fédéral n'augmente pas sa part du financement de la santé et qu'il ne la maintient au fil du temps avec un taux de croissance annuel minimal de 5 %, cela entravera gravement la capacité de l'Ontario de faire face aux pressions du système de santé.

Afin de corriger ce déséquilibre, les provinces et les territoires, par l'intermédiaire du Conseil de la fédération, ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter immédiatement le Transfert canadien en matière de santé. Cette augmentation couvrirait au moins 35 % des dépenses en santé des provinces et des territoires, et serait plus conforme aux niveaux d'aide précédents du gouvernement fédéral. À la suite de la dernière réunion des premiers ministres en décembre, le premier ministre du Canada a reconnu qu'« il sera important que le gouvernement fédéral intensifie et augmente sa part du coût des soins de santé avec le Transfert canadien en matière de santé ».

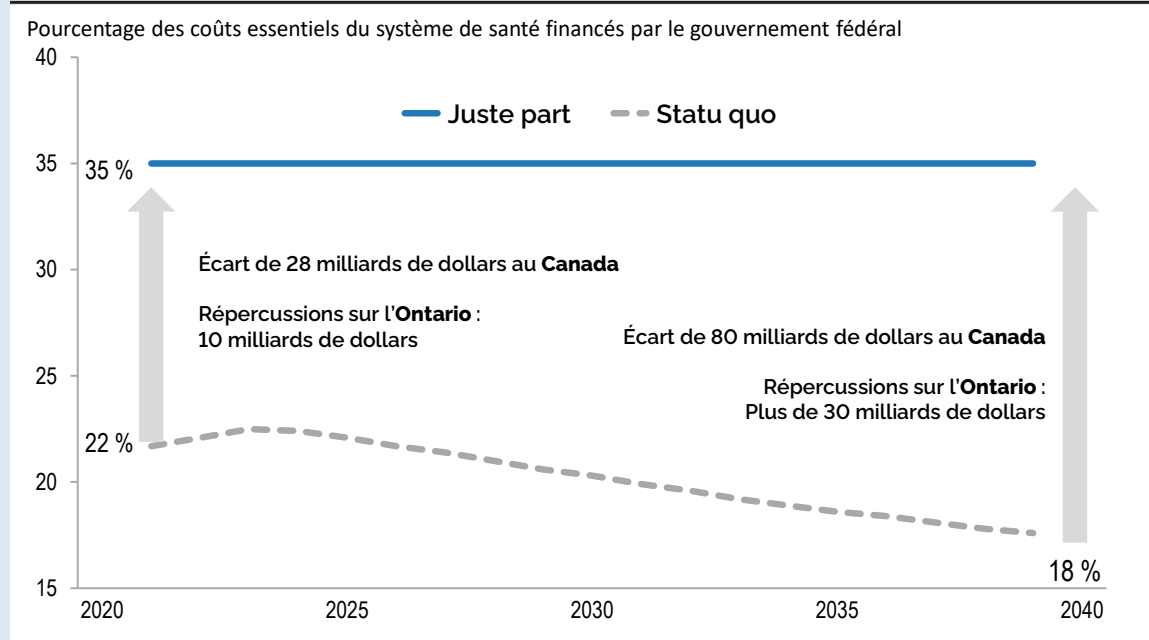
Si le gouvernement fédéral corrigeait ce déséquilibre de financement, l'Ontario recevrait un montant supplémentaire de plus de 10 milliards de dollars en financement fédéral en santé en 2021-2022. Ce financement permettrait à l'Ontario de continuer à répondre aux besoins cruciaux en santé, comme les hôpitaux, les services de médecins, les soins de longue durée, les soins à domicile et en milieu communautaire, la santé mentale et la toxicomanie, ainsi que les retards en chirurgie qui se sont accumulés pendant la pandémie, sans devoir enlever des ressources à d'autres secteurs provinciaux importants.

Il est plus important que jamais que le gouvernement fédéral assume une part beaucoup plus grande du financement en santé pour que les Canadiennes et Canadiens puissent obtenir les soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Nous sommes à la croisée des chemins de l'édification de la nation.

Graphique 1.5

Juste part du gouvernement fédéral ou statu quo

L'écart grandissant entre le statu quo et une juste part du gouvernement fédéral dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé menace la stabilité du système de santé de l'Ontario



Sources : Estimation des coûts en santé des provinces et territoires (PT) et statu quo dans le Transfert canadien en matière de santé (TCS) provenant du rapport des ministres des finances des PT sur le TCS présenté au Conseil de la fédération intitulé *Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme* (communiqué du 4 mars 2021) et calculs du ministère des Finances de l'Ontario.

Soutenir la recherche de pointe en santé

L'Ontario est résolu à soutenir la recherche de pointe pour faire progresser l'innovation et les découvertes, former une main-d'œuvre qualifiée et promouvoir de nouvelles occasions d'affaires dans toute la province. Pour soutenir la recherche de grande valeur dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires, le gouvernement investit plus de 500 millions de dollars, ce qui aura un effet de levier et permettra de mobiliser des fonds supplémentaires de plus de 700 millions de dollars du gouvernement fédéral, du secteur privé et d'autres sources sur 10 ans. Ce financement renforcera et stimulera l'innovation en Ontario, grâce à la participation de partenaires importants comme l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, l'Institut ontarien du cerveau, Ontario Genomics, Calcul Ontario et les instituts Fields et Périmètre.

Protéger les travailleuses et les travailleurs

Promouvoir la sécurité au travail

Au cours de la dernière année, l'Ontario a lancé et mis en œuvre une vaste gamme de mesures pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, protéger les travailleurs et aider à ralentir la propagation de la COVID-19 dans les lieux de travail. L'Ontario continue sur cette lancée et veille à ce que des ressources soient à la disposition des employeurs et des travailleurs en prenant diverses initiatives, notamment :

- une formation gratuite sur la santé et la sécurité au travail offerte aux représentants en santé et sécurité d'au plus 60 000 petites entreprises, par le biais d'un investissement annuel de 3,5 millions de dollars sur une période de trois ans, formation qui a pour but d'aider à réduire les taux de blessure, de mieux sensibiliser les petites entreprises à la santé et à la sécurité, et d'améliorer leurs pratiques dans ce domaine;
- la mise en ligne d'un concepteur de plan de sécurité lié à la COVID-19 pour faciliter et accélérer, dans les petites entreprises, l'élaboration de plans de sécurité personnalisés et conformes à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et à la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*;
- un financement accru de 2,9 millions de dollars en 2021-2022 pour le Programme ontarien de sauvetage minier, fonds qui serviront à offrir une formation en matière d'exploitation souterraine et à élargir les services du programme pour veiller à ce que toutes les mines à ciel ouvert et souterraines de la province aient un plan de préparation aux situations d'urgence;
- le renouvellement de la Stratégie pour la santé et la sécurité au travail pour la période de 2021 à 2026 afin de pouvoir, à moyen et à long terme, améliorer la santé et la sécurité dans les lieux de travail et prévenir les blessures, les maladies et les décès liés au travail de même, qu'à court terme, aider les lieux de travail durant la pandémie de COVID-19;
- le Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, programme volontaire qui vise à promouvoir la santé et la sécurité ainsi qu'à réduire les lésions et les maladies professionnelles en encourageant les employeurs à instaurer un système de gestion de la santé et sécurité au travail accrédité, et à réaliser des évaluations des dangers et des risques.

Assurer la sécurité des écoles

Améliorer la ventilation et la qualité de l'air dans les écoles

L'Ontario continue de prendre des mesures pour s'assurer que le personnel scolaire et les élèves sont aujourd'hui en sécurité et le seront à l'avenir. Dans le budget de 2020, l'Ontario a mené le bal au pays en matière d'investissements pour que les écoles rouvrent en toute sécurité en mettant à la disposition des conseils scolaires 1,3 milliard de dollars en ressources. En plus de ces mesures d'aide sans précédent, le gouvernement de l'Ontario octroie 381 millions de dollars supplémentaires provenant du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire du gouvernement fédéral, dont 50 millions de dollars pour des filtres HEPA et d'autres mesures immédiates visant à optimiser la qualité de l'air et la ventilation. Cet investissement s'ajoute aux 50 millions de dollars annoncés en août 2020 pour l'amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air, ainsi qu'aux investissements pour l'amélioration des systèmes de CVC auxquels s'ajouteront jusqu'à 700 millions de dollars du volet Résilience à la COVID-19 dans le cadre du financement fédéral-provincial pour le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC).

Améliorer l'accès à un logement sûr et abordable

Soutenir la stabilité du logement et discuter avec le gouvernement fédéral des ressources en matière de logement

L'accès à un logement sûr et abordable est un prédicteur clé du bien-être des personnes et des familles, y compris une meilleure santé et une meilleure situation financière. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions considérables sur certaines des personnes les plus vulnérables de l'Ontario, dont les femmes qui fuient un milieu violent et les personnes ayant une déficience intellectuelle. C'est pourquoi le gouvernement effectue des investissements stratégiques pour améliorer l'accès à un logement sûr et abordable et aider les sans-abris pendant la COVID-19, notamment :

- un nouveau financement provincial de 255 millions de dollars, qui a été octroyé aux gestionnaires de services municipaux et aux partenaires des programmes autochtones pour répondre immédiatement à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans les refuges. Il s'ajoute au financement de 510 millions de dollars octroyé en 2020-2021 par l'intermédiaire du Fonds de secours pour les services sociaux pour assurer la continuité de l'aide cruciale fournie aux foyers vulnérables, notamment les programmes d'aide pour le loyer, la protection des résidents et du personnel des refuges pour sans-abri et la création de solutions de logement à plus long terme;
- un montant de 18,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, dans le cadre du Programme d'appui transitoire et de soutien au logement pour aider les victimes de violence familiale et les survivants de traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable, et leur permettre de devenir autonomes;
- un montant de 13 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour aider plus de personnes ayant une déficience intellectuelle à accéder à un logement communautaire, en prolongeant le Programme de protection des adultes pour leur permettre de vivre de façon autonome.

Le Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement (ACOL) aide les personnes à payer leur location privée afin qu'elles puissent vivre proche de leur famille, du travail et de l'école, tout en libérant les listes d'attente pour permettre à d'autres de trouver facilement un logement communautaire. Depuis son lancement en avril 2020, l'Ontario a largement dépassé la cible qu'il s'était fixé d'aider 5 000 foyers au cours de la première année du Programme. La province s'engage à collaborer avec le gouvernement fédéral pour accélérer le Programme ACOL et continuera de chercher d'autres sources de financement fédéral pour permettre à plus de personnes vulnérables d'accéder à davantage de choix abordables en matière de logement.

Le gouvernement de l'Ontario continue de demander au gouvernement fédéral de lui fournir une part du financement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement en fonction du nombre de foyers ayant un besoin essentiel de logement. Actuellement, l'Ontario prévoit recevoir 490 millions de dollars de moins que sa juste part du financement fédéral au cours des prochaines années dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

Soutenir les personnes vulnérables

Aider les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers

Les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, ainsi que leurs familles, ont été touchés de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19. La fermeture des écoles et des services, ajoutée à d'autres restrictions, a limité l'accès des enfants à certains services, entraînant des retards dont les répercussions sur la santé peuvent être importants à long terme.

Dans le but d'aider les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers à mener une vie plus heureuse et en santé, le gouvernement investit 240 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022. Cet investissement permettra de garantir un accès aux services essentiels pour plus d'enfants et de familles lorsqu'ils en auront besoin et d'augmenter la capacité des services de réadaptation et d'intervention précoce, ainsi que celle du Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire.

Augmenter les sommes investies pour le Abilities Centre

Le gouvernement investit 4,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour soutenir le Abilities Centre à Whitby, ce qui porte l'investissement total du gouvernement à 6 millions de dollars sur trois ans. Le centre a pour mission de jumeler les jeunes et les adultes handicapés aux emplois disponibles, de permettre aux employeurs de créer des lieux de travail diversifiés et de promouvoir la valeur de l'embauche inclusive. Cet investissement aidera aussi les personnes handicapées à créer des liens dans la collectivité et à renforcer les compétences pratiques qui les aideront à atteindre leurs objectifs professionnels et personnels.

Créer des collectivités plus sûres

Le gouvernement continue d'écouter et de prendre des mesures concrètes pour combattre le racisme systémique, notamment dans les services de bien-être de l'enfance. L'une des premières mesures prises a été de mettre fin au système d'alerte des naissances qui a de fâcheux antécédents en matière de préjugés raciaux et d'actes discriminatoires au Canada. Le gouvernement a également investi 650 000 \$ pour soutenir le programme Une vision Une voix mené par la communauté afro-canadienne pour permettre de combattre le racisme systémique et les disparités dans les services de bien-être de l'enfance.

Soutenir les victimes de crime

L'Ontario s'engage à soutenir les victimes de crime et à améliorer les services d'aide aux victimes dans les collectivités mal desservies.

La violence familiale a énormément augmenté au cours de la pandémie. C'est pourquoi le gouvernement a réalisé plusieurs investissements pour lutter contre les répercussions de la COVID-19 sur les adultes et les enfants qui fuient un milieu violent, notamment :

- des prestations d'urgence de 2,7 millions de dollars afin de s'assurer que plus de 50 organismes communautaires demeurent accessibles aux personnes qui en ont besoin;
- une somme de 1 million de dollars pour permettre aux organismes de première ligne de s'adapter à la prestation de services à distance en raison de la COVID-19 et assurer le maintien des activités pour la population ontarienne. Ce financement a également permis de soutenir les activités de la Ligne d'assistance pour les femmes victimes d'agression, dont la création de documents et de plateformes de clavardage, la mise en place de lignes téléphoniques sans frais, et la prestation de services d'interprète à la demande pour répondre au volume d'appel croissant;
- plus de 6 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour lutter contre le crime et bâtir des collectivités plus sûres grâce à la Subvention issue du partage des produits de la criminalité pour la surveillance policière de première ligne. Les subventions sont versées à même les produits de l'activité criminelle qui sont réinvestis dans les collectivités afin d'aider les victimes, les survivants et leurs familles à guérir.

Pour renforcer ce soutien, le gouvernement investit 2,1 millions de dollars supplémentaires sur trois ans afin d'élargir les services aux victimes de crimes et d'agression sexuelle dans les collectivités mal desservies, d'étendre les services de soutien juridiques gratuits pour les survivants de violence sexuelle dans la province, et d'améliorer la collaboration dans le secteur pour fournir un soutien continu aux victimes et aux survivants.

Le 22 février 2021, le gouvernement de l'Ontario a déposé la *Loi de 2021 sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes*, ainsi qu'un nouveau projet de loi et des modifications législatives pour soutenir les mesures d'intervention provinciales prises pour lutter contre la traite des personnes. Ces modifications permettent de renforcer le soutien apporté aux survivants qui cherchent à obtenir des ordonnances interdictives, en accordant une attention particulière aux survivants autochtones, donnent aux forces de l'ordre des outils supplémentaires pour localiser les victimes plus efficacement et inculper les trafiquants, et renforcent la protection des enfants exploités.

Ces initiatives renforcent le soutien de l'Ontario apporté aux victimes et aux services d'aide de première ligne qui leur sont fournis pendant la pandémie de COVID-19 et après. Elles font partie de l'engagement du gouvernement à s'assurer que les victimes, les survivants et leurs familles continuent de recevoir de l'aide au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Embaucher davantage d'agents de probation et de libération conditionnelle

L'Ontario assure la sécurité des collectivités en investissant 23 millions de dollars sur deux ans pour embaucher 50 agents de probation et de libération conditionnelle supplémentaires. Cela permettra d'assurer une transition sûre des personnes en détention et d'augmenter la surveillance des délinquants afin d'améliorer la sécurité du public. Cet investissement permettra également au gouvernement d'augmenter l'aide à la réinsertion dans la collectivité, notamment les programmes de lutte contre les armes illégales et de sortie d'un gang, en partenariat avec les municipalités et les organismes communautaires.

Soutenir les femmes et les filles autochtones

L'Ontario investit 18,2 millions de dollars sur trois ans pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles des communautés des Premières Nations, inuites et métisses. Cet investissement :

- permettra d'accéder aux mesures de soutien communautaire;
- renforcera les ressources allouées aux services de police des Premières Nations pour les enquêtes concernant les agressions sexuelles, la traite des personnes et la violence familiale;
- facilitera la mise en place de programmes adaptés à la culture des femmes autochtones dans le système correctionnel;
- s'appuiera sur les investissements existants pour soutenir la sécurité communautaire et apporter une aide supplémentaire pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Ces mesures s'inscrivent dans la réponse de l'Ontario à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Éliminer le racisme systémique et les crimes haineux

Le gouvernement s'engage à collaborer avec les collectivités aux initiatives de lutte contre le racisme ainsi qu'à renforcer la sensibilisation du public aux répercussions du racisme systémique et de la haine. C'est pourquoi il investit 1,6 million de dollars sur deux ans pour soutenir le Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine. Ce financement appuiera les initiatives communautaires de lutte contre le racisme en ciblant particulièrement la discrimination subie par les Noirs et les Autochtones, ainsi que l'antisémitisme et l'islamophobie.

Ce programme de subventions sera élaboré en collaboration avec les partenaires communautaires de l'Ontario qui veilleront à ce qu'il propose les solutions les plus efficaces de lutte contre le racisme et la haine à l'échelle de la province. Cet investissement s'ajoute au précédent investissement de 60 millions de dollars sur trois ans pour le Plan d'action pour les jeunes noirs afin de permettre à ces jeunes de réussir sur le plan social et économique.

Section B : Protéger notre économie

Introduction

La COVID-19 est une urgence sanitaire, mais les mesures qui ont été nécessaires pour sauver des vies et préserver la capacité du système de santé de l'Ontario ont quand même eu de lourdes conséquences économiques. Les Ontariennes, les Ontariens et leurs employeurs se sont massivement montrés disposés à faire ce qu'il fallait pour se protéger mutuellement, même lorsque ces sacrifices ont eu une incidence sur leur gagne-pain. L'Ontario a conscience des sacrifices ainsi faits et prend de nouvelles initiatives pour fournir un soutien direct aux familles, aux travailleurs et aux petites entreprises en mettant en application les mesures énoncées dans le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*.

Peu de gens ont sacrifié davantage que les propriétaires et les employés des dizaines de milliers de petites entreprises touchées par les mesures de santé publique qui ont été mises en place pour endiguer la deuxième vague de COVID-19. En décembre, le gouvernement a annoncé la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui apporte une aide de 10 000 \$ à 20 000 \$ aux petites entreprises admissibles. D'après les demandes reçues à la mi-mars, le gouvernement estime qu'environ 120 000 petites entreprises se partageront une aide de 1,7 milliard de dollars par le biais de cette subvention au moment où elles en ont le plus besoin.

Si grâce à cette aide de nombreux employeurs ont pu maintenir leur activité, ils ne sont pas encore tirés d'affaire. En effet, nombre d'entre eux feront face à de nouveaux coûts lorsque les restrictions seront levées. C'est ce qui conduit l'Ontario à fournir automatiquement un deuxième bloc de financement aux petites entreprises qui ont déjà été jugées admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, portant ainsi l'aide totale octroyée dans le cadre de cette subvention à environ 3,4 milliards de dollars.

Malgré le soutien sans précédent accordé par le gouvernement, de nombreux travailleurs ont perdu leurs emplois à cause de la pandémie de COVID-19. Chaque emploi perdu est bien plus qu'une statistique économique; c'est une mère ou un père angoissé, une famille qui a du mal à joindre les deux bouts ou un jeune qui fait face à un avenir incertain. Certains ont été affectés plus que d'autres. Les femmes, les collectivités racialisées, les travailleurs à faible revenu et les employés des secteurs tels que l'accueil et le tourisme ont été touchés de manière disproportionnée.

Pour aider ces travailleurs à réintégrer la population active dès que possible, l'Ontario les relie aux emplois dans les industries qui embauchent. L'un des volets clés de cette démarche est le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, proposé temporairement pour verser jusqu'à 2 000 \$ aux particuliers qui ont des coûts de formation admissibles en 2021. Cette mesure fournirait à elle seule une aide d'environ 260 millions de dollars à 230 000 Ontariennes et Ontariens.

Les parents ont également porté sur leurs épaules un fardeau incommensurable durant la pandémie de COVID-19, soumis au stress découlant de changements inédits dans l'éducation de leurs enfants et de la responsabilité de subvenir à leurs besoins et de veiller sur eux. De nombreuses familles ont dû engager des frais de garde d'enfants supplémentaires, fournir à leurs enfants les technologies nécessaires à leur apprentissage et leur offrir des activités sécuritaires en période de COVID-19, tandis que d'autres ont été privées de travail en conséquence des restrictions imposées en matière de santé publique.

Il est dans l'intérêt commun d'aider les mères et les pères de famille et, à cette fin, le gouvernement verse une aide considérable aux parents, qui recevront 1,8 milliard de dollars en paiements directs dans le cadre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19. La province verse automatiquement une troisième série de paiements aux parents qui ont bénéficié du Soutien aux apprenants, dont les paiements sont maintenant doublés. Chaque parent admissible recevra un montant ponctuel de 400 \$ par enfant, d'âge scolaire ou non, jusqu'à la 12^e année d'études, et 500 \$ pour les enfants et les jeunes de 21 ans ou moins ayant des besoins particuliers. Les parents qui n'en ont pas fait la demande jusqu'à maintenant pourront soumettre une demande pour cette troisième série de paiements. Ce soutien sans précédent procurera aux familles une aide d'urgence estimée à 980 millions de dollars. Cette somme s'ajoute aux 868 millions de dollars que le gouvernement a octroyés en paiements aux parents pour les aider à faire face à la pandémie de COVID-19.

Pour aider davantage les parents qui ont des frais de garde d'enfants, le gouvernement propose de bonifier de 20 % le crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE) en 2021. Cette mesure aurait pour effet de faire passer le soutien aux parents de 1 250 \$ à 1 500 \$ en moyenne. Le soutien total provenant de cette bonification temporaire s'élèverait à quelque 75 millions de dollars, aiderait les parents à retourner dans la population active et contribuerait à rendre les services de garde d'enfants plus abordables durant cette période éprouvante.

S'il est évident que personne ne pouvait empêcher l'éclosion d'une pandémie mondiale, les Ontariennes et Ontariens comprennent que leurs comportements peuvent réduire le risque de COVID-19 pour leurs familles et leurs collectivités. Ces sacrifices ont un prix, mais l'Ontario continuera de soutenir la population et les emplois jusqu'à ce que nous puissions tourner la page sur cette période difficile.

Ces mesures de soutien seront étayées par des actions qui contribueront à stimuler la reprise de l'Ontario, s'appuieront sur le robuste socle économique de la province et favoriseront la croissance économique future. Le moment venu, le gouvernement prendra des mesures supplémentaires afin d'instaurer un environnement plus concurrentiel pour les créateurs d'emplois en proposant un plan de croissance économique à long terme éclairé par les chefs d'entreprise et les entrepreneurs, par les travailleurs et les représentants syndicaux, par les organismes communautaires, par les experts et, avant tout, par la population de l'Ontario.

« Je suis persuadé que l'Ontario ressortira plus fort de cette crise. Une économie saine passe par une population en bonne santé. Nous ferons tout le nécessaire pour préserver la sécurité et la santé de la population. Nous ferons également tout en notre pouvoir pour que notre économie soit la plus saine de toute l'Amérique du Nord. »

L'honorable Peter Bethlenfalvy,
ministre des Finances et président du Conseil du Trésor

Le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie porte à 23,3 milliards de dollars l'investissement total du gouvernement pour protéger l'économie ontarienne.

Points saillants

Appuyer les travailleurs et les familles

- Pour aider les travailleurs à payer leurs frais de formation, le gouvernement propose le nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation en 2021. En 2021, cette mesure procurerait un crédit d'impôt maximal de 2 000 \$ par bénéficiaire applicable à 50 % des dépenses admissibles, pour une aide totale d'environ 260 millions de dollars à quelque 230 000 personnes.
- Pour aider les familles, qui ont dû faire face à un nouveau cortège de contraintes et de dépenses en raison de la pandémie, et permettre aux parents de garder une plus grande partie de leur argent, le gouvernement leur octroie une troisième série de paiements au moyen de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, soit une aide totale de 1,8 milliard de dollars depuis mars dernier. Pour cette série, le paiement sera doublé à 400 \$ par enfant et à 500 \$ pour chaque enfant ayant des besoins particuliers, ce qui signifie qu'une famille avec trois enfants en bas âge dont l'un a des besoins particuliers aura reçu au total 2 600 \$ au terme de cette troisième série de paiements.
- Pour aider les parents à payer leurs frais de garde d'enfants et à retourner dans la population active, le gouvernement propose de bonifier de 20 % le crédit d'impôt ASGE en 2021. Cette mesure aurait pour effet de faire passer le soutien aux parents de 1 250 \$ à 1 500 \$ en moyenne, soit une aide supplémentaire d'environ 75 millions de dollars pour les frais de garde d'enfants de plus de 300 000 familles.
- Pour aider les personnes âgées à rester plus longtemps dans la maison qu'elles aiment, l'Ontario a mis en place le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile en 2021. Ce nouveau crédit fournira une aide estimative de 30 millions de dollars à quelque 27 000 aînés et personnes qui habitent avec des membres de leur famille qui sont âgés.

Soutenir les emplois

- Pour aider les petites entreprises qui ont été le plus durement touchées par les restrictions dont la mise en place était nécessaire pour protéger les gens contre la COVID-19, l'Ontario octroie aux bénéficiaires qui y sont admissibles une deuxième série de paiements dans le cadre de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises. Environ 120 000 petites entreprises bénéficieront automatiquement de 1,7 milliard de dollars supplémentaires par l'entremise de ce deuxième bloc d'aide, qui sera octroyé sous forme de subventions de 10 000 \$ à 20 000 \$ et qui portera à 3,4 milliards de dollars l'aide totale accordée dans le cadre de cette subvention.
- Pour soutenir les secteurs du tourisme, de l'accueil et de la culture, qui sont parmi les plus lourdement touchés par la pandémie de COVID-19, l'Ontario investit 400 millions de dollars de plus sur les trois prochaines années dans de nouvelles initiatives visant à appuyer ces secteurs. Cette somme se greffe aux investissements de 225 millions de dollars déjà annoncés et porte le total à plus de 625 millions de dollars depuis le début de la pandémie.

- Pour connecter les ménages, les entreprises et les collectivités à la large bande, dont la COVID-19 a démontré qu'elle était une nécessité et non un luxe, l'Ontario investit 2,8 milliards de dollars, ce qui porte l'investissement total de la province à près de 4 milliards de dollars sur six ans à compter de 2019-2020.
- Pour encourager les investissements des entreprises dans certaines régions de la province qui ont été à la traîne sur le plan de la croissance de l'emploi dans le passé, l'Ontario propose d'augmenter temporairement le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional en investissant 61 millions de dollars de plus, ce qui porterait l'aide totale au titre de ce crédit d'impôt à quelque 155 millions de dollars d'ici 2022-2023.

Soutenir les collectivités

- Pour soutenir les organisations confessionnelles et culturelles en difficulté à cause des coûts supplémentaires que la COVID-19 leur a occasionnés, l'Ontario débloquera jusqu'à 50 millions de dollars pour offrir des subventions à celles qui y sont admissibles.
- Pour appuyer les 444 municipalités de l'Ontario, principales partenaires de la province dans la lutte contre la COVID-19, celui-ci octroie une aide financière supplémentaire de près de 1 milliard de dollars en 2021. Il veut ainsi préserver les services publics essentiels et favoriser la reprise économique. Cette mesure s'ajoute à l'aide fédérale-provinciale de 4 milliards de dollars offerte aux collectivités de la province en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire, une mesure sans précédent. L'Ontario s'allie aux municipalités et enjoint sans relâche au gouvernement fédéral d'intervenir et de verser une aide financière égale, sinon supérieure, à ces nouveaux investissements provinciaux importants.

Pour favoriser la croissance économique à long terme et la pérennité des finances publiques, le gouvernement doit évoluer et se moderniser, comme le reste du monde. L'Ontario s'engage à promouvoir un gouvernement moderne qui met les citoyens au cœur de toutes ses actions. Le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie* fournit l'état d'avancement des travaux concernant, d'une part, le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 et pour un gouvernement axé sur la population* et, d'autre part, le fonds d'accélération de 500 millions de dollars Faire progresser l'Ontario.

Soutenir les travailleurs et les familles

Les travailleurs et les familles sont le cœur et l'âme de l'Ontario. La COVID-19 leur a ravi une part importante de leur gagne-pain et, pour cette raison, l'Ontario leur apporte un soutien sans précédent.



Venir en aide aux familles ontariennes

La force des familles fait la force de la province. Or, la COVID-19 a rendu la vie plus difficile aux parents et aux enfants de l'Ontario.

Soutenir les familles grâce à la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19

Les coûts supplémentaires occasionnés par l'école virtuelle, l'accès réduit aux programmes parascolaires et aux services de garde d'enfants, les obstacles au retour au travail et le stress causé par les restrictions qu'il a fallu imposer en matière de santé publique sont autant de raisons pour lesquelles les familles ont besoin et méritent de recevoir de l'aide.

C'est pourquoi, afin de renforcer les familles et de leur faciliter un peu la vie, l'Ontario offre une nouvelle série de paiements directs aux parents dans le cadre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19. La province verse automatiquement une troisième série de paiements aux parents qui ont bénéficié du Soutien aux apprenants, dont les paiements sont maintenant doublés. Chaque parent admissible recevra un montant ponctuel de 400 \$ par enfant, d'âge scolaire ou non, jusqu'à la 12^e année d'études, et 500 \$ pour les enfants et les jeunes de 21 ans ou moins ayant des besoins particuliers. Les parents qui n'avaient pas demandé les paiements précédents pourront soumettre une demande pour cette troisième série de paiements. Ce soutien inédit devrait procurer aux familles une aide d'urgence de 980 millions de dollars. Cette somme s'ajoute aux 868 millions de dollars que le gouvernement a octroyés en paiements aux parents pour les aider à faire face à la pandémie de COVID-19.

Avec ce financement total de plus de 1,8 milliard de dollars en paiements directs dans le cadre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, le gouvernement reconnaît que les familles font face à des contraintes extraordinaires occasionnées par la pandémie.

Soutenir les familles de l'Ontario grâce à la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19



La famille Simoneau

La famille Simoneau compte quatre membres, dont un enfant en 3^e année et un autre en 5^e année. Colin et Élie suivent des cours à distance et ont besoin d'ordinateurs portatifs pour participer à l'apprentissage en ligne avec leurs camarades de classe. Avec la troisième série de paiements, les Simoneau recevront au total 1 600 \$ pour couvrir en partie le coût des ordinateurs portatifs permettant à leurs enfants de suivre le rythme et d'avoir accès aux outils d'apprentissage en ligne.



La famille Ibrahim

La famille Ibrahim compte cinq membres, dont deux enfants en 6^e année et un enfant en 12^e année ayant des besoins particuliers. Akil et Farah suivent leurs cours en présentiel et Sana suit des cours virtuels. À la maison, tous ont besoin d'un espace de travail approprié pour faire leurs devoirs. Avec la troisième série de paiements, la famille Ibrahim recevra au total 2 600 \$ pour que tous les enfants aient les fournitures scolaires et les outils dont ils ont besoin.

Choix et abordabilité des services de garde d'enfants

Le gouvernement reconnaît que les familles sont les mieux placées pour prendre les décisions concernant les services de garde de leurs enfants. C'est pourquoi, en 2019, le gouvernement a mis en place le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE), qui aide les familles ontariennes à assumer leurs frais de garde d'enfants tout en les laissant choisir les services qui conviennent à leurs enfants.

« Nous avons beaucoup appris de la COVID-19, mais l'un des enseignements essentiels que nous en tirons est l'importance des services de garde d'enfants pour le bon fonctionnement de l'économie. »

Frances Donald
Économiste en chef et
responsable de la macrostratégie
Gestion de placements Manuvie

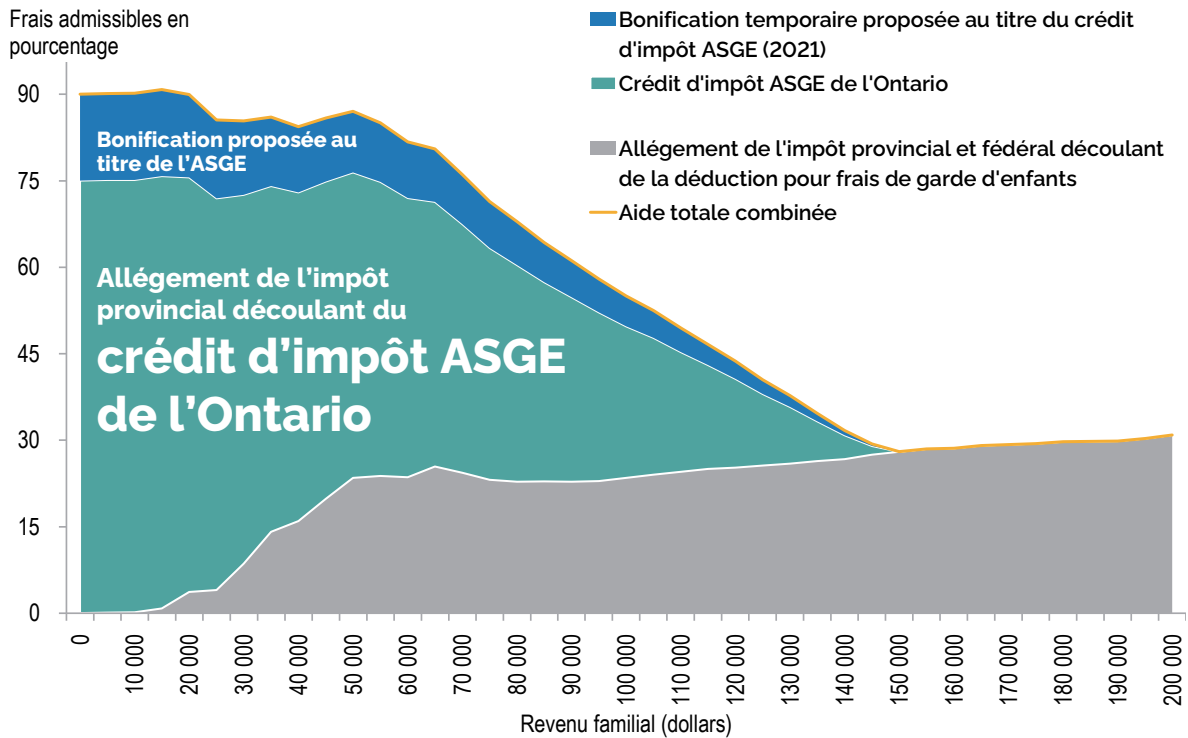
« Il n'y aura pas de reprise économique sans redonner aux parents l'accès à des services de garde d'enfants », CNN Business

Avec la pandémie de COVID-19 et les fermetures temporaires d'écoles, les parents ont fait face à des difficultés dans leurs carrières. Nombre d'entre elles ont dû quitter le marché du travail et auront du mal à le réintégrer. Le retour au travail ne doit pas être entravé par des services de garde d'enfants qui ne sont pas abordables.

Pour aider davantage les familles, le gouvernement propose de bonifier temporairement de 20 % le crédit d'impôt ASGE pour tous les bénéficiaires en 2021. Cette mesure aurait pour effet d'augmenter le soutien de 75 millions dollars, le faisant passer d'environ 1 250 \$ à 1 500 \$ par famille, en moyenne, pour aider plus de 300 000 familles admissibles à ce crédit à payer leurs frais de garde d'enfants en 2021.

Si la COVID-19 s'est répercutée sur tous, les femmes qui sont dans la population active ont été touchées de manière disproportionnée, car un grand nombre de secteurs ayant subi de lourdes pertes d'emplois et connaissant une reprise plus lente sont à prédominance féminine. Il sera crucial pour la reprise économique de l'Ontario de favoriser une plus forte participation des femmes à la population active et celle-ci sera largement conditionnée par l'accès à des services de garde d'enfants abordables.

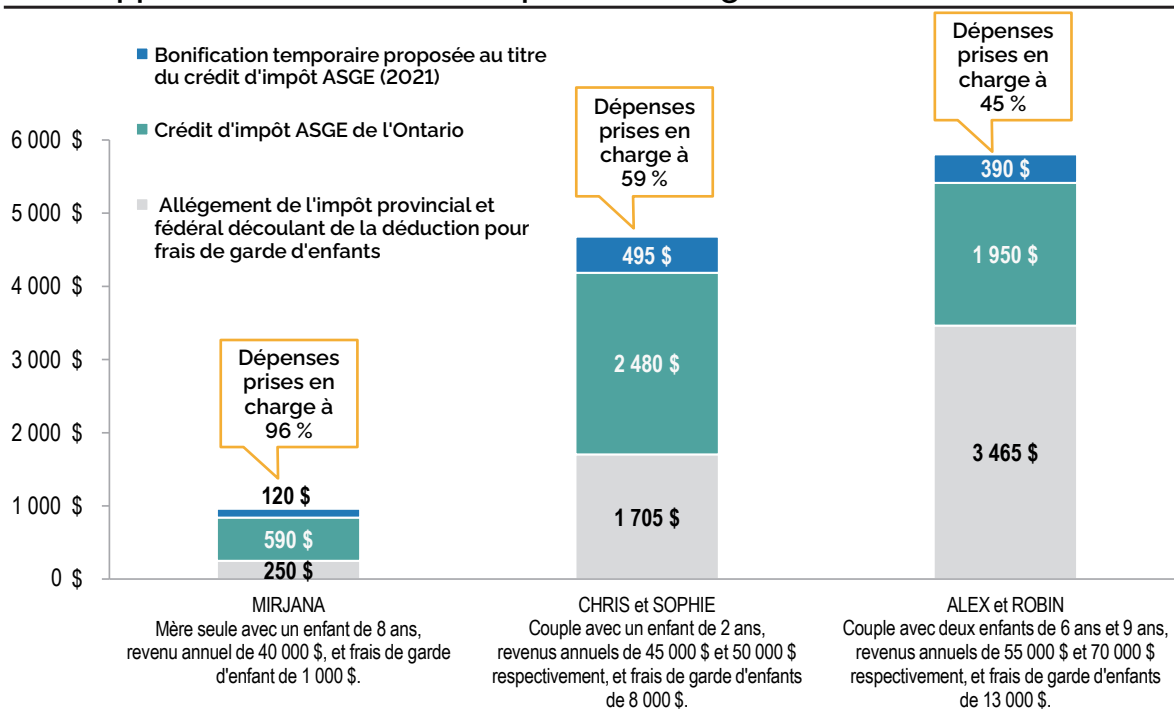
Graphique 1.6
Aide supplémentaire pour frais de garde d'enfants en 2021



Nota : Chaque élément représente l'estimation, en pourcentage, du montant moyen des frais de garde d'enfants admissibles en 2021.
 Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 1.7

Aide supplémentaire aux familles pour frais de garde d'enfants en 2021



Nota : Les paiements au titre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 ne sont pas pris en compte. L'allègement fiscal au titre de la déduction pour frais de garde d'enfants est pour l'année 2021 et, aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario, comprend l'allègement au titre de la Contribution-santé de l'Ontario.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Créer des places de garderie

L'Ontario crée de nouvelles places de garderie. En effet, le gouvernement s'est engagé à aménager jusqu'à 30 000 places de garderie en milieu scolaire, dont 10 000 places, tout au plus, dans de nouvelles écoles. À l'hiver 2021, on compte plus de 20 000 nouvelles places approuvées, ce qui aidera les familles et favorisera un réseau de services de garde d'enfants solide et accessible.

Dans l'urgence, l'Ontario a également offert aux travailleurs de première ligne des services ciblés et gratuits de garde d'enfants avant la reprise de l'apprentissage en présentiel. En 2021, cette mesure a permis de créer plus de 39 000 places de garde d'enfants dans 545 emplacements pour les travailleurs de première ligne, notamment les employés d'épicerie et les travailleurs de la santé, ainsi que les personnes travaillant auprès des populations vulnérables.

Ensemble, avec la hausse proposée du crédit d'impôt ASGE, ces investissements aident les parents à rester dans la population active ou à la réintégrer en rendant les services de garde d'enfants plus accessibles et plus abordables en cette période difficile.

L'Ontario prend des mesures pour améliorer l'accès aux services de garde d'enfants, les rendre plus abordables et en accroître le choix, mais il ne peut agir seul. Tandis que le gouvernement fédéral poursuit le dialogue avec les provinces et les territoires sur sa stratégie nationale pour les services de garde d'enfants, l'Ontario encourage le Canada à adopter les principes suivants, d'une importance capitale pour le succès de sa stratégie :

- l'accès amélioré aux services de garde d'enfants, des prix abordables et un choix pour les familles;
- de la souplesse pour les provinces et les territoires en fonction des besoins des enfants et des familles, qui varient de région en région et d'une collectivité à l'autre;
- une aide financière fédérale accrue et soutenue.

Après avoir fait des progrès considérables dans l'amélioration des services de garde d'enfants, l'Ontario attend avec impatience l'occasion de collaborer avec le gouvernement fédéral pour élargir le choix de services de garde d'enfants offert aux parents et produire des résultats pour les familles et l'économie de la province.

Mettre les travailleurs sur la voie de la réussite

Pour le marché du travail de l'Ontario, la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences économiques importantes, dont certaines pourraient subsister longtemps. De nombreux travailleurs ont perdu leur emploi et sont toujours au chômage. Aussi l'Ontario propose-t-il une variété de mesures de soutien à la formation et à l'emploi, dans bien des cas simplifiées et numériques, afin que les travailleurs aient les compétences nécessaires pour favoriser la reprise économique.

« Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario peuvent aménager un éventail de modèles d'éducation souples afin de répondre à la demande croissante d'apprenants en âge de travailler qui participent à l'éducation permanente et qui, dans un marché du travail en évolution, ont de plus en plus besoin d'accéder à des possibilités de formation et de perfectionnement. Les bouleversements du marché du travail causés par la pandémie qui continue de sévir ne feront qu'accélérer cette tendance. »

André Côté et Alexi White

« Higher Education for Lifelong Learners:
A Roadmap for Ontario Post-Secondary Leaders and Policymakers »

Ontario 360

Aider les travailleurs à payer leurs coûts de formation

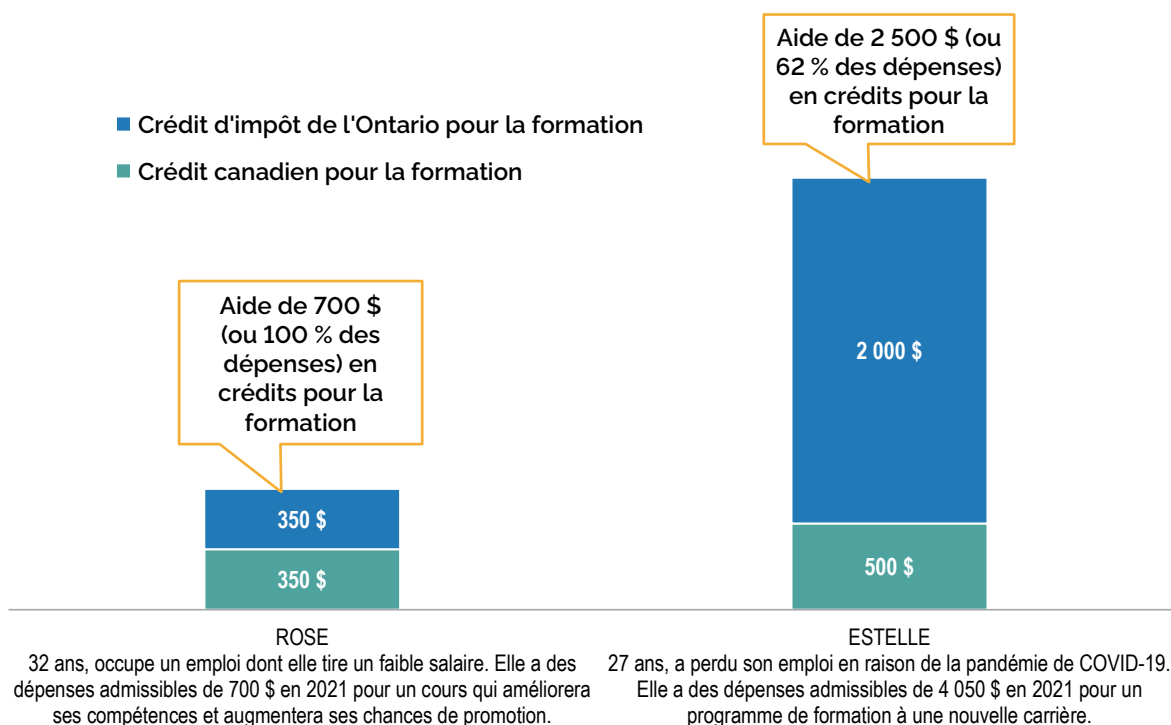
Pour aider les travailleurs à obtenir la formation dont ils ont besoin, le gouvernement instaure le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation. Il s'agit d'un crédit d'impôt sur le revenu des particuliers qui serait temporaire et remboursable et fournirait une aide pour l'année 2021. Ce crédit d'impôt procurerait un allègement maximal de 2 000 \$ applicable à 50 % des coûts de formation admissibles.

Dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation

Les dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation seraient les mêmes que celles autorisées aux fins du Crédit canadien pour la formation, qui peuvent inclure celles engagées pour les formations suivantes :

- programmes de formation de préposé aux services de soutien à la personne (PSSP);
- programmes de graphisme;
- programmes de formation à la conduite d'équipement lourd;
- cours de niveau postsecondaire ouvrant droit à des crédits pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Graphique 1.8
Crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation



¹ Ces exemples partent du principe que la limite en 2021 du Crédit canadien pour la formation de Rose est d'au moins 350 \$ et que la limite en 2021 du Crédit canadien pour la formation d'Estelle est de 500 \$.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

En 2021, le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation fournirait un montant estimatif de 260 millions de dollars à quelque 230 000 personnes, soit environ 1 100 \$ en moyenne.

Pour se prévaloir du crédit ici proposé, il faut avoir une limite positive au titre du Crédit canadien pour la formation pour l'année 2021. Voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, ainsi que les conditions à remplir pour se prévaloir de ce crédit.

Fournir un soutien à l'emploi et à la formation – Intervention contre la COVID-19

L'Ontario maintient l'aide aux travailleurs les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19 en investissant une somme supplémentaire de 614,3 millions de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022 pour offrir des mesures ciblées de soutien à l'emploi et à la formation. Cette aide comprend jusqu'à :

- 85,0 millions de dollars à l'appui du Fonds pour le développement des compétences afin d'aider les services de formation et d'emploi à soutenir les travailleurs pendant que la province relance son économie. Les projets financés donneront aux travailleurs mis à pied un accès immédiat à des mesures d'aide à la formation ou à de nouveaux emplois, amélioreront la qualité de la formation, appuieront les groupes habituellement sous-représentés, augmenteront le taux d'inscription et de participation aux programmes d'apprentissage, serviront plus adéquatement les collectivités et combleront les besoins des petites entreprises à la recherche de personnes compétentes. Ces fonds supplémentaires porteront l'investissement du gouvernement à 115 millions de dollars.
- 117,3 millions de dollars pour aider les femmes, les personnes racialisées, les peuples autochtones, les jeunes, ainsi que les personnes handicapées qui connaissent les taux de chômage les plus élevés en cette période de pandémie. Ce financement aidera à lever les obstacles et à offrir des possibilités de formation, afin que ces personnes puissent acquérir les compétences recherchées dont elles ont besoin pour trouver de bons emplois et être mises en rapport avec les employeurs qui souhaitent faire prospérer leur entreprise.
- 157,2 millions de dollars pour offrir aux travailleurs des secteurs les plus durement touchés durant la pandémie, notamment à ceux de l'accueil et du tourisme, des services d'orientation professionnelle et une formation d'urgence pour trouver de nouvelles carrières et de bons emplois. Ce soutien sera offert par l'éventail de services à la clientèle et de programmes de développement communautaire d'Emploi Ontario.
- 60,8 millions de dollars pour améliorer et augmenter les connexions Internet à haut débit et les autres éléments d'infrastructure numérique de sorte que les organismes communautaires, les agences de formation et les collèges puissent offrir aux travailleurs des services d'emploi et de formation à distance aux quatre coins de la province, y compris dans les régions rurales, éloignées et du Nord.
- 194 millions de dollars pour appuyer davantage les travailleurs de l'Ontario en leur offrant les programmes et les services supplémentaires d'emploi et de formation adaptés à la relance économique de la province.

Ces investissements tiennent compte d'une augmentation du financement offert par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre. L'Ontario se réjouit de ce financement supplémentaire d'une durée limitée. Cependant, une plus grande souplesse et une aide financière à plus long terme sont indispensables pour favoriser la relance de l'économie et une croissance à plus long terme.

Fonds pour le développement des compétences

Plus de 500 demandes de financement ont été reçues dans le cadre du Fonds pour le développement des compétences durant le premier mois qui a suivi sa création, en février 2021. Des projets d'emploi et de formation visant à aider les travailleurs à trouver de bons emplois ont été proposés par des syndicats, des collèges, des organismes communautaires, des employeurs et des agences de formation, entre autres, dans l'ensemble de la province. Les projets admissibles pourraient inclure : un salon des carrières numériques permettant aux employeurs de se mettre en rapport avec les chercheurs d'emploi touchés par la COVID-19; des programmes de mentorat et des services d'orientation professionnelle pour les apprentis pendant leur formation sur le lieu de travail; la création de documents de formation indiquant aux employeurs quelles adaptations offrir aux employés qui ont un handicap; ainsi que l'aménagement d'espaces de travail et d'équipements plus accessibles. Les projets financés seront à la disposition des travailleurs à compter du printemps et de l'été 2021.

Élaborer une stratégie numérique pour les chercheurs d'emploi

L'Ontario reconnaît l'importance des services numériques et cherche à moderniser son approche de la formation et du développement des compétences, particulièrement en cette période de COVID-19 où les interactions en personne sont plus limitées. Le gouvernement investit cette année un montant initial de 5 millions de dollars dans l'élaboration d'une nouvelle suite moderne de services numériques pour compléter les services offerts en personne par l'entremise d'Emploi Ontario. Cette stratégie numérique aidera les chercheurs d'emploi à obtenir les renseignements, les outils et les services appropriés et les employeurs à trouver plus facilement le talent dont ils ont besoin.

Création d'un passeport-compétences virtuel

La pandémie de COVID-19 a causé une transformation importante de la demande de main-d'œuvre et créé à la fois la nécessité et l'occasion pour les travailleurs d'acquérir rapidement de nouvelles compétences et d'améliorer celles qu'ils possèdent déjà. Pour proposer aux travailleurs et aux élèves de l'Ontario un itinéraire plus rapide vers l'emploi, le gouvernement a lancé à l'automne 2020 sa première stratégie de microcertification, à laquelle il consacre 59,5 millions de dollars sur trois ans. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement octroie un financement ponctuel supplémentaire de 2 millions de dollars en 2021-2022 pour créer un passeport virtuel qui montre les titres de compétences des apprenants afin de poser les bases d'une formation continue et leur permet de les transmettre par voie numérique à d'éventuels employeurs.

Création du Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail

Pour positionner l'Ontario parmi les administrations privilégiées pour leur réserve de main-d'œuvre et de talent de calibre mondial, le gouvernement crée le Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail. Le mandat de ce comité s'articulera autour de la relance économique, de la création d'un Ontario plus concurrentiel et du soutien aux travailleurs.

Créer des débouchés dans les métiers spécialisés

Améliorer la Stratégie relative aux métiers spécialisés

Pour aider à reconstruire l'économie de l'Ontario, il faudra davantage de travailleurs spécialisés. À cette fin, le gouvernement continue à moderniser et à transformer le système de métiers spécialisés et d'apprentissage dans le cadre de la Stratégie relative aux métiers spécialisés annoncée dans le budget de 2020.

L'Ontario investit au total 288,2 millions de dollars dans sa Stratégie relative aux métiers spécialisés en 2021-2022, une stratégie qui comprend les améliorations suivantes :

- Financement supplémentaire de 39,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour élargir l'accès au programme de la Majeure Haute Spécialisation (MHS). Faisant fond sur un investissement de 42,4 millions de dollars en 2020-2021, cela entraînera la création d'environ 75 nouveaux programmes qui offriront aux élèves de 11^e et 12^e année davantage de possibilités d'acquérir des compétences qui les rendront aptes à l'emploi et d'explorer les débouchés offerts dans les métiers spécialisés.
- Investissement de 3 millions de dollars sur trois ans dans un nouveau programme pilote de bourses pour l'apprentissage par l'expérience pratique dans les métiers spécialisés. À partir de 2021-2022, cette bourse pourra aider environ 1 000 élèves ayant des difficultés financières ou autres à obtenir leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Ce programme comprend la participation à un cours d'éducation coopérative axé sur les métiers spécialisés.
- Élargissement du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) de façon à offrir une possibilité d'apprentissage d'été aux élèves de 10^e année, à compter de 2021. Le PAJO permet aux élèves de 11^e et 12^e année de se familiariser avec un éventail de bons emplois dans les métiers spécialisés grâce à des stages d'éducation coopérative, tout en accumulant des crédits qui comptent pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

« Je suis ravi de voir le gouvernement s'attacher en priorité à promouvoir les carrières dans la construction en y sensibilisant davantage les élèves, les conseillers en orientation et les parents, et ce pas dans la bonne direction amènera un plus grand nombre de jeunes à s'intéresser aux métiers spécialisés. »

Richard Lyall,
président,
Residential Construction Council of Ontario

Nouveau portail numérique pour les métiers spécialisés et l'apprentissage

La COVID-19 a accentué le besoin de créer pour les apprentis un portail numérique moderne accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. L'Ontario prend des mesures pour combler ce besoin.

L'Ontario met au point un nouveau portail numérique qui offrira aux apprentis un accès sécurisé et pratique à des renseignements et à des services en ligne sans qu'il leur soit nécessaire d'appeler ou de visiter le bureau de leur région. Cette solution simplifiera les processus pour toutes les parties concernées et leur permettra de s'orienter plus facilement dans le système.

Prévoir une réserve suffisante de travailleurs spécialisés pour les projets d'infrastructure

Afin de veiller à ce que l'Ontario dispose de la main-d'œuvre spécialisée nécessaire pour réaliser les travaux d'infrastructure prioritaires, les soumissionnaires intéressés par le projet de la ligne de métro Ontario devront fournir, dans leur réponse à la demande de propositions, des renseignements sur les métiers et les corps de métiers secondaires recherchés et indispensables à l'exécution du projet. Le soumissionnaire retenu amorcera des discussions avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario concernant des mesures de soutien à la formation en apprentissage, notamment des cibles volontaires stratégiques et des incitatifs financiers.

Appuyer les élèves

La pandémie de COVID-19 a changé la façon dont l'enseignement est dispensé. L'Ontario réalise des investissements pour que les élèves continuent d'apprendre tout au long de la période de COVID-19 et acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour les emplois de l'avenir.

Améliorer l'apprentissage à distance et en ligne

La connectivité est cruciale pour les élèves et le corps enseignant. C'est pourquoi l'Ontario réalise sur deux ans un nouvel investissement de 40 millions de dollars qui viendra améliorer la technologie de l'apprentissage à distance. Cet investissement permettra d'améliorer la connectivité dans les établissements scolaires et de fournir des ressources et des outils novateurs pour qu'élèves et enseignants puissent participer de façon harmonieuse à l'apprentissage à distance en cette période de COVID-19 et dans le futur.

Construire des écoles

Investir dans les écoles, c'est investir dans l'avenir et contribuer à la prospérité à long terme de l'économie provinciale. C'est ce qui motive le gouvernement à investir environ 14 milliards de dollars en subventions d'immobilisations sur 10 ans pour construire des écoles, rénover celles déjà en place et appuyer des projets liés à l'éducation. Cet investissement comprend 1,4 milliard de dollars qui seront consacrés à la rénovation d'écoles pour l'année scolaire 2021-2022, ce qui assurera l'aménagement d'excellents milieux d'apprentissage. Cet investissement procurera aux élèves une base solide qui les aidera à réussir tout au long de leur vie.



Les élèves méritent d'apprendre dans des environnements sûrs, connectés et accessibles. Dans le cadre des efforts continus du gouvernement pour améliorer et moderniser l'infrastructure, l'Ontario investit 550 millions de dollars durant l'année scolaire 2020-2021 pour construire 20 nouvelles écoles et huit annexes permanentes aux écoles existantes. Ces nouveaux projets créeront 16 000 nouvelles places d'apprentissage et permettront aux élèves et au personnel d'avoir accès aux meilleures salles de classe et aux meilleurs milieux d'apprentissage. À l'étape de la construction, ces nouveaux projets créeront des centaines d'emplois et contribueront dans une large mesure à la reprise économique de l'Ontario.

Graphique 1.9

Exemples de projets en cours ayant trait à des écoles

Nord

- Une **nouvelle école de la maternelle à la 12^e année** à Parry Sound qui comprendra un service de garde d'enfants agréé de 49 places, ainsi qu'un centre pour l'enfant et la famille ON y va.
- L'école **Tarentorus Public School** à Sault Ste. Marie sera agrandie pour accueillir 92 élèves de plus au palier élémentaire et y ajouter un service de garde d'enfants agréé de 49 places.
- Une **nouvelle école publique commune** à Blind River desservant les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise accueillera 453 élèves aux paliers élémentaire et secondaire et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 64 places, ainsi qu'un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

Est

- La **nouvelle école publique de langue anglaise de la 7^e à la 12^e année** à Ottawa accueillera 1 516 élèves et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 39 places.
- La **nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise** à Ottawa accueillera 507 élèves et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 39 places.
- La **nouvelle école élémentaire publique de langue française** à Nepean accueillera 256 élèves.
- La **nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise** à Amherstview accueillera 449 élèves et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 49 places.

Sud-Ouest

- La **nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise** à Brantford accueillera 650 élèves au palier élémentaire et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 64 places.
- La **nouvelle école publique de la 7^e à la 12^e année de langue anglaise** à Kincardine accueillera 881 élèves aux paliers élémentaire et secondaire.
- L'**École publique Peace Bridge** à Fort Erie sera agrandie pour accueillir 230 élèves au palier élémentaire.
- L'**École catholique St. Mary** à Owen Sound sera agrandie pour accueillir 702 élèves aux paliers élémentaire et secondaire.

Centre

- La **nouvelle école secondaire catholique de langue anglaise** à Etobicoke accueillera 1 300 élèves.
- La **nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise** à Brampton accueillera 850 élèves et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 73 places.
- La **nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise** à Whitchurch-Stouffville accueillera 638 élèves.
- La **nouvelle école élémentaire publique de langue française** à North York accueillera 412 élèves et comprendra un service de garde d'enfants agréé de 73 places.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable

La pandémie de COVID-19 a eu un effet disproportionné sur les jeunes, qui ont été nombreux à subir des revers dans leurs études durant cette période. L'Ontario a rendu l'éducation postsecondaire plus abordable, d'abord en prenant une mesure sans précédent qui consistait à réduire les frais de scolarité de 10 % pour les étudiantes et étudiants ontariens des collèges et universités financés par le secteur public, et ce, dans tous les programmes admissibles à un financement pour l'année scolaire 2019-2020, puis en gelant les frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, le gouvernement élargit le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour qu'un plus grand nombre d'étudiants et d'apprenants aient accès à l'éducation postsecondaire et soient préparés pour le marché du travail. À compter de l'année scolaire 2020-2021, les étudiantes et étudiants qui suivent des programmes admissibles offerts dans des établissements autochtones pourront demander une aide financière au RAFEO. L'Ontario élargit en outre l'admissibilité au RAFEO en le rendant accessible aux étudiants inscrits à des programmes de microcertification approuvés par le ministère et dont la qualité est assurée.

Investir dans les établissements d'enseignement postsecondaire

En 2021-2022, le gouvernement versera aux 21 universités et aux 24 collèges de l'Ontario financés par le secteur public des subventions d'exploitation de base de 3,6 milliards de dollars et de 1,4 milliard de dollars respectivement. Ces fonds seront appliqués aux dépenses d'exploitation générales, dont la prestation des programmes, les services aux étudiants et la dotation en personnel.

En 2020-2021, pour aider à éliminer les difficultés financières liées à la COVID-19 et pour appuyer les étudiantes et étudiants de l'Ontario, le gouvernement octroie 106,4 millions de dollars de plus aux établissements d'enseignement postsecondaire. Ce financement aidera les établissements d'enseignement postsecondaire qui ont le plus besoin d'une aide financière. Par ailleurs, il pourrait être utilisé dans les secteurs qui subissent au plus près les contraintes de la COVID-19, notamment la prestation des programmes et l'aide financière aux étudiants.

L'Ontario continuera à appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire en investissant 90 millions de dollars sur trois ans pour aider les collèges et les universités à améliorer leurs ressources et à acheter des équipements modernes et à la fine pointe de la technologie. L'Ontario crée aussi un fonds d'amélioration du matériel de formation pour les universités. Ce financement aidera les étudiantes et étudiants à obtenir les compétences dont ils ont besoin pour les emplois recherchés d'aujourd'hui et de demain. Il aidera aussi les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir une formation pertinente et de qualité pour que les diplômés répondent aux besoins du marché de l'emploi de l'Ontario, ainsi qu'un accès élargi à la microcertification. Ces programmes seront offerts en partenariat avec le secteur privé pour répondre aux besoins évolutifs des employeurs.

« Nous sommes heureux du ferme soutien dont le gouvernement continue à faire preuve pour les collèges... Nous sommes ravis de collaborer avec le gouvernement à de nouvelles initiatives pour moderniser l'enseignement postsecondaire, notamment de créer d'autres débouchés pour les personnes qui ont besoin de se recycler pour s'orienter vers une nouvelle carrière pendant la relance de l'économie ontarienne. »

Linda Franklin
Présidente-directrice générale, Collèges Ontario

L'Ontario octroie également des subventions d'immobilisations de 493 millions de dollars sur trois ans qu'il versera à compter de 2021-2022 pour aider les collèges et les universités de la province à répondre au besoin constant d'entretien, de rénovation et de modernisation de leurs installations. L'éducation de calibre mondial que les étudiantes et étudiants y reçoivent est cruciale pour l'avenir de l'Ontario et sa reprise économique. Ces améliorations permettront aux étudiants, aux professeurs et aux autres membres du personnel de poursuivre en toute confiance leurs études et leur enseignement dans un environnement moderne et sécuritaire.

Développer l'apprentissage virtuel

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance d'un apprentissage virtuel souple et accessible pour aider tous les apprenants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir. Afin d'élargir l'accès à une éducation virtuelle de qualité, recherchée et concurrentielle à l'échelle mondiale, le gouvernement a annoncé en décembre 2020 l'investissement de 50 millions de dollars dans une nouvelle Stratégie pour l'apprentissage virtuel. Pour appuyer sa mise en œuvre, le gouvernement de l'Ontario y consacrera une somme supplémentaire de 21,4 millions de dollars sur deux ans à compter de 2021-2022.

« L'investissement sans précédent du gouvernement dans la Stratégie pour l'apprentissage virtuel contribue à inaugurer une nouvelle ère pour le secteur de l'enseignement postsecondaire. »

**Robert Luke,
directeur général,
eCampusOntario**

Soutenir les emplois

L'Ontario appuie les employeurs les plus gravement touchés par la COVID-19 en mettant en place des programmes tels que la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, la Subvention ontarienne visant à redonner vie aux rues commerçantes pour l'aide à l'acquisition d'équipement de protection individuelle, ainsi que l'allègement de l'impôt foncier et les remises pour les coûts d'énergie. Par l'entremise du *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*, le gouvernement prend



des mesures supplémentaires pour apporter une aide appréciable et immédiate aux employeurs les plus touchés par la COVID-19. Cette mesure aidera les entreprises à se relever, à surmonter la pandémie et à continuer de créer des emplois et la prospérité dans les années à venir.

Aider les petites entreprises à survivre à la COVID-19

Les petites entreprises sont la clé de voûte de l'économie ontarienne, dans la mesure où elles emploient la main-d'œuvre locale dans les collectivités de l'Ontario. Pour aider celles qui ont été obligées de fermer ou de limiter considérablement leurs services aux termes du confinement provincial entré en vigueur en décembre 2020, l'Ontario a instauré en janvier 2021 la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui fournit un montant de 10 000 \$ à 20 000 \$ aux petites entreprises admissibles. Au vu des demandes reçues jusqu'à la mi-mars, le gouvernement estime qu'environ 120 000 petites entreprises se partageront une aide de 1,7 milliard de dollars grâce à cette subvention, au moment où elles en ont le plus besoin.

Doubler la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises

Si les restrictions ont été en partie levées et que certaines entreprises peuvent maintenant rouvrir leurs portes de façon sécuritaire, les profondes répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 continuent de nuire à un grand nombre de petites entreprises.

Il faut en priorité et de toute urgence protéger ces employeurs qui constituent une ressource vitale pour les collectivités ontariennes. À cette fin, le gouvernement annonce qu'un nouveau bloc de financement sera octroyé dans le cadre de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises. Ces entreprises qui ont été reconnues comme bénéficiaires admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises auront automatiquement droit à un deuxième paiement, qui sera équivalent au premier qu'elles auront reçu sans avoir à présenter une nouvelle demande.

Par l'entremise de ces deux blocs de financement, la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises fournira une aide estimative de 3,4 milliards de dollars à environ 120 000 petites entreprises ontariennes, ce qui les aidera à traverser cette période difficile et à protéger les emplois.

Améliorer le Programme pour le numérique et les rues principales

En juin 2020, en partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a annoncé la plateforme pour le numérique et les rues principales, une initiative de 57 millions de dollars prise pour aider 22 900 entreprises ontariennes à proposer et à améliorer leurs services en ligne. Le Programme pour le numérique et les rues principales aide les entreprises à accroître leur visibilité numérique et à accéder à de nouveaux marchés. À ce jour, ce programme a pu aider près de 20 000 petites entreprises de rues commerçantes à augmenter leurs services numériques. Ce programme créera également des emplois pour plus de 1 400 étudiantes et étudiants.

Exemples de soutien offert par la plateforme pour le numérique et les rues principales

À ce jour, plus de 10 000 entreprises ont reçu une aide dans le cadre du programme ShopHERE de la plateforme pour le numérique et les rues principales, qui aide à créer des magasins en ligne pour les petites entreprises indépendantes.

Environ 42 % de ces entreprises sont situées en dehors de la région du grand Toronto et on en recense plus de 370 dans le Nord de l'Ontario. De plus, 56 % des entreprises ayant bénéficié d'une aide sont exploitées par des femmes.

Pour appuyer ce programme, ShopHERE a embauché plus de 600 étudiants ou personnes nouvellement diplômées, dont 54 % de femmes et 75 % de personnes affirmant appartenir à une minorité ethnique.

Dans le budget de 2021, l'Ontario investit 10 millions de dollars de plus dans le Programme pour le numérique et les rues principales en 2021-2022 afin d'aider un plus grand nombre de petites entreprises à se convertir au numérique et à offrir à leurs clients des services en ligne efficaces. Le programme continuera à proposer des subventions pour la conversion au numérique, une plateforme d'apprentissage en ligne, des programmes de formation, ainsi que des équipes de services numériques offrant un soutien technique aux propriétaires de petites entreprises.

Fournir un soutien supplémentaire aux petites entreprises de l'Ontario

Figurent parmi les autres mesures que l'Ontario a déjà mises en place et qui aideront les petites entreprises :

- Un soutien aux petites entreprises admissibles pour les aider à compenser les coûts imprévus de l'équipement de protection individuelle (EPI) en leur octroyant des bourses ponctuelles maximales de 1 000 \$ dans le cadre de la Subvention ontarienne visant à redonner vie aux rues commerçantes.
- Un partenariat avec le gouvernement fédéral pour verser aux petites entreprises une aide de 976 millions de dollars dans le cadre du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). De plus, le gouvernement a prolongé le moratoire sur les expulsions pour les locataires commerciaux approuvés aux fins de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL).
- Un allègement des impôts fonciers et des coûts d'énergie pour aider les entreprises admissibles situées dans les régions visées par un contrôle, un confinement ou des fermetures à l'échelle provinciale (ou, auparavant, dans les régions visées par l'étape 2 modifiée du confinement).
- L'injection de 8 millions de dollars dans le Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 pour les petites entreprises, afin d'aider celles qui ont du mal à payer leurs factures suite à l'éclosion de COVID-19.
- Un nouvel allègement du coût de l'électricité d'environ 320 millions de dollars en 2020-2021, par lequel le tarif applicable aux heures creuses est appliqué 24 heures sur 24 à la clientèle résidentielle, aux exploitations agricoles et aux petites entreprises admissibles durant les périodes de restrictions provinciales en vigueur du 24 mars 2020 au 31 mai 2020 et du 1^{er} janvier 2021 au 22 février 2021.

Fidèle à son engagement à réduire de 8,7 % l'impôt sur le revenu des sociétés, l'Ontario a ramené à 3,2 % le taux d'imposition à compter de 2020. Cette mesure fera réaliser des économies annuelles maximales de 1 500 \$ aux entreprises ontariennes bénéficiant du taux d'imposition des petites entreprises.

De plus, l'Ontario a révisé à la baisse les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE) pour les créateurs d'emplois et maintient la remise de l'Ontario pour l'électricité, qui réduit directement les factures d'électricité admissibles de la clientèle résidentielle, des exploitations agricoles et des petites entreprises et retranche une partie du coût des onéreux contrats d'énergie renouvelable dans le cadre du plan détaillé de l'Ontario visant à fournir un allègement du coût de l'électricité.

Pour illustrer la démarche visant à aider les entreprises ontariennes considérablement fragilisées par la COVID-19, prenons l'exemple du petit magasin de détail de Markham présenté dans le graphique 1.10. Pour les trois premiers mois de 2021, ce détaillant pourrait avoir droit à une aide de 59 325 \$ du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement fédéral.

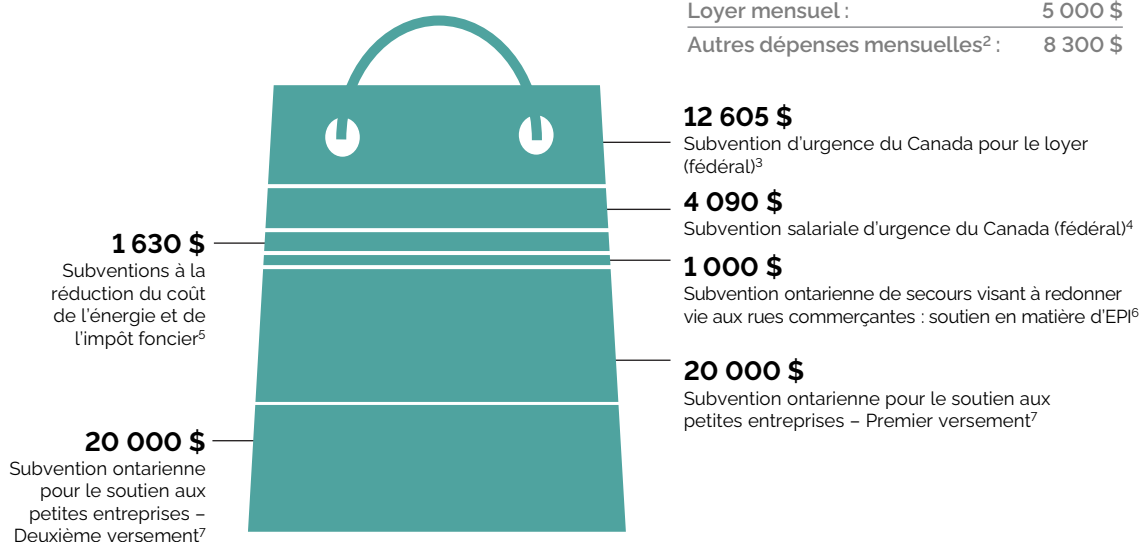
Graphique 1.10 Illustration de l'allègement pour un petit magasin de détail



Illustration de l'allègement accordé à un petit magasin de détail à Markham qui subit **une perte de revenus de 70 %** en raison des restrictions de santé publique liées à la COVID-19. Les mesures suivantes permettraient au magasin de bénéficier d'un **allègement de 59 325 \$** pendant le **premier trimestre de 2021**¹.

PROFIL OPÉRATIONNEL ACTUEL DURANT LA COVID-19

Nombre d'employés :	2
Revenu mensuel :	8 700 \$
Masse salariale mensuelle :	2 000 \$
Loyer mensuel :	5 000 \$
Autres dépenses mensuelles ² :	8 300 \$



Cette entreprise et ses employés peuvent être admissibles à d'autres aides du gouvernement fédéral :

- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes
- Prestation canadienne de maladie pour la relance économique
- Programme de crédit pour les secteurs durement touchés

= 59 325 \$

EN ALLÈGEMENT (premier trimestre de 2021)

¹ Les montants de l'aide ne prennent pas en compte les incidences potentielles de l'impôt sur le revenu.

² Comprend l'impôt foncier, les coûts de l'électricité et du gaz naturel, et d'autres coûts mensuels.

³ Le taux de subvention de base maximal fédéral représente 65 % du loyer des trois périodes de quatre semaines se terminant le 13 mars 2021, plus un taux complémentaire de 25 % dans les aides fédérales liées au confinement pendant 64 jours. Cette entreprise n'a pas fait de demande pour l'impôt foncier et les coûts de l'énergie.

⁴ Taux de subvention fédéral maximal de 75 % des coûts salariaux admissibles, dont un taux de subvention de base de 40 %, plus un taux complémentaire de 35 % pour les trois périodes de quatre semaines se terminant le 13 mars 2021.

⁵ Réductions correspondant à 100 % de ses coûts de l'énergie pendant deux mois et des impôts fonciers pendant 52 jours. On suppose que la part de l'énergie consommée par l'entreprise illustrée dans l'exemple est de 520 kilowatt-heures par mois d'électricité et qu'elle comprend l'allègement du tarif d'électricité en vigueur durant les heures creuses du 1^{er} janvier 2021 au 22 février 2021, et 385 m³ de gaz naturel.

⁶ Achats d'au moins 1 000 \$ d'EPI admissible.

⁷ Les dates réelles de versement peuvent varier.

Nota : Bien qu'il s'agisse d'un exemple et non pas d'une entreprise réelle, le profil financier et d'emploi s'appuie sur des données d'administration d'impôt et des données d'enquête de Statistique Canada relatives à des entreprises du secteur.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Stratégie de l'Ontario pour le tourisme, l'accueil, la culture et les sports

En Ontario, le tourisme, l'accueil, la culture, les sports et les loisirs sont parmi les secteurs les plus lourdement touchés par la pandémie de COVID-19. Les industries liées au tourisme et à l'accueil ont perdu ensemble 140 100¹ emplois au total entre février 2020 et 2021.

En réponse aux difficultés exceptionnelles auxquelles ces secteurs sont soumis, l'Ontario annonce un vaste éventail d'initiatives pour aider les secteurs du tourisme, de l'accueil et de la culture à survivre à la pandémie de COVID-19 et à envisager un avenir prospère. Dans le budget de 2021, l'Ontario investira au cours des trois prochaines années plus de 400 millions de dollars dans de nouvelles initiatives visant à aider ces secteurs. Cela s'ajoute aux investissements de 225 millions de dollars annoncés plus tôt et porte le total à plus de 625 millions de dollars depuis le début de la pandémie.

Création de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et de l'accueil

L'Ontario reconnaît que de nombreuses entreprises du secteur du tourisme et de l'accueil ont besoin de soutien pour traverser cette période difficile. C'est pourquoi le gouvernement lance la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et de l'accueil, qui versera quelque 100 millions de dollars sous forme de paiements ponctuels de 10 000 \$ à 20 000 \$ aux petites entreprises admissibles.

En prévision de la saison touristique printanière et estivale qui approche, les petites entreprises admissibles peuvent faire une demande de soutien pour se relever des impacts de la COVID-19, ainsi que créer et protéger des emplois. Pour être admissibles, les entreprises doivent faire la preuve qu'elles ont subi des pertes de revenus d'au moins 20 % et emploient moins de 100 personnes. La demande pourra se faire facilement en ligne. De plus amples renseignements sont fournis sur le site Ontario.ca/SoutienCOVID.

Exemples d'entreprises admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et de l'accueil

- Hôtels
 - Motels
 - Agences de voyage
 - Parcs d'attractions et parcs aquatiques
 - Camps de chasse et de pêche
 - Camps de loisirs et de vacances (p. ex., camps d'été avec séjour pour les enfants)
-

Les petites entreprises qui ont reçu la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises ne sont pas admissibles à cette nouvelle subvention.

¹ Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada pour les services d'hébergement et de restauration et les secteurs de l'information, de la culture et des loisirs.

Aider au rétablissement du secteur du tourisme de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario lance le Programme ontarien de relance économique du tourisme doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars pour 2021-2022, afin d'aider les exploitants touristiques, les entreprises « locomotives » et les attractions à se remettre des effets de la COVID-19. Grâce à ce programme, des entreprises normalement prospères qui contribuent à l'emploi et au tourisme dans leur région recevront de l'aide pour couvrir les coûts de la restructuration, de la réouverture sécuritaire, de l'adaptation des activités de marketing et de la création de partenariats.

Encourager la population à prendre des vacances en Ontario lorsqu'il sera sécuritaire de le faire

Bien qu'elles soient nécessaires, les mesures de sécurité et de santé publique visant à contenir la propagation de la COVID-19 ont porté un dur coup au secteur touristique de l'Ontario. Dans le budget de 2020, le gouvernement annonçait qu'il allait explorer des façons de fournir aux Ontariennes et aux Ontariens une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses admissibles pour le tourisme en Ontario, afin de les encourager à découvrir la province en 2021. Dans cet esprit, le gouvernement a réservé 150 millions de dollars et a l'intention de déposer un projet de loi instaurant un crédit d'impôt pour encourager la population à explorer la province lorsque les spécialistes de la santé publique jugeront que la situation permet de le faire en toute sécurité.

Soutenir les organisations touristiques régionales de l'Ontario

L'Ontario s'engage à soutenir le tourisme dans la province grâce à un financement accru pouvant atteindre 15 millions de dollars à l'intention des organisations touristiques régionales (OTR) en 2021-2022. L'initiative contribuera à stabiliser le secteur et à soutenir ses efforts visant à attirer des visiteurs canadiens et internationaux lorsque les conditions permettront de le faire en toute sécurité. Elle soutiendra également le maintien des activités de Destination Toronto, de Tourisme Ottawa et des onze autres OTR, afin de favoriser la relance du tourisme régional et de maintenir et créer des produits et des expériences touristiques novateurs dans le cadre d'un mandat actualisé.

Appuyer la communauté artistique de l'Ontario

Pour soutenir le secteur des arts durant la COVID-19, le gouvernement y investit 10 millions de dollars de plus en 2021-2022. Avec le soutien du Conseil des arts de l'Ontario (CAO), cette nouvelle injection de fonds aidera le secteur à assumer les coûts élevés de la préparation d'activités et d'événements qui n'ont pu avoir lieu en 2020-2021. Elle contribuera également à éponger les pertes financières dues à la fermeture des salles et à la perte de revenus de location, de même qu'à payer les nouveaux coûts liés aux mesures de santé et de sécurité et à la programmation numérique ou virtuelle. Ce nouvel investissement aidera des organisations artistiques de toute la province à adapter leur programmation et à attirer à nouveau le public, les abonnés et les donateurs. Il soutiendra également des emplois locaux pour des musiciens, des auteurs, des peintres, des acteurs, des danseurs et des machinistes, entre autres, qui soutiennent le secteur ontarien des arts et de la culture.

Offrir plus d'occasions de profiter des parcs de l'Ontario

Durant la pandémie, les parcs et les réserves de conservation ont été des endroits prisés où pratiquer de façon sécuritaire des activités récréatives. En cette période où la population cherche un plus grand nombre d'occasions de profiter de l'extérieur en toute sécurité, l'Ontario l'encourage à se rendre dans les parcs provinciaux en offrant l'accès de jour gratuit du lundi au jeudi, du 1^{er} mai au 2 septembre cette année. Cette mesure aidera un plus grand nombre de particuliers et de familles à faire des activités comme le canot, la randonnée pédestre et la bicyclette dans les parcs provinciaux.

L'Ontario investira aussi quelque 3,9 millions de dollars sur trois ans pour améliorer l'expérience dans les parcs provinciaux en facilitant, grâce à la technologie, l'accès à un guichet unique où les Ontariennes et Ontariens pourront trouver des activités récréatives qui correspondent à leurs intérêts dans leur région. La province et les entreprises locales travailleront ensemble pour trouver des idées qui permettront de stimuler l'économie touristique de l'Ontario et d'offrir de nouvelles façons de profiter des parcs provinciaux.

Fournir un allègement financier aux entreprises touristiques axées sur les ressources

L'Ontario fournit un soutien ciblé aux entreprises touristiques axées sur les ressources qui ont été frappées par la pandémie de COVID-19. Les camps commerciaux éloignés et les pourvoiries de chasse et pêche admissibles seraient exemptés de certains coûts de loyer et droits pendant une autre année. Cela représente un allègement financier de quelque 1,3 million de dollars qui favorisera la relance du secteur en soutenant les entreprises qui emploient des résidentes et résidents et contribuent aux économies locales.

Investir dans l'infrastructure communautaire et sportive

L'Ontario investit quelque 200 millions de dollars pour financer l'infrastructure dans le cadre de projets stratégiques de grande envergure ainsi que celle des installations sportives grâce au nouveau Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure. Ce Fonds permettra à la province de répondre à certaines demandes qui n'ont pas pu être acceptées dans le volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) parce qu'il avait atteint son plafond de financement. Le Fonds soutiendra également le secteur des sports et des loisirs, qui a été l'un des plus durement touchés par la pandémie de COVID-19.

Le Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure comporte deux volets. Le volet Priorités locales en matière d'infrastructure soutiendra les nouvelles installations multifonctionnelles utilisées pour des activités communautaires, culturelles et récréatives.

Le volet Réaménagement de l'infrastructure sportive et communautaire fournit un financement pour soutenir la rénovation et la remise en état d'infrastructures sportives et communautaires.

Soutenir les restaurants et les bars

Durant la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Ontario soutient les emplois dans le secteur de l'accueil avec les mesures suivantes :



- Autoriser en permanence les bars et les restaurants titulaires d'un permis d'alcool à vendre de l'alcool avec les commandes de nourriture à emporter ou pour livraison, afin de favoriser la relance des restaurants, des bars, des brasseries, des établissements vinicoles et des distilleries. Il s'agit d'une mesure de plus que prend le gouvernement pour offrir choix et commodité aux consommateurs.
- Verser un soutien financier pouvant atteindre 1 000 \$ pour couvrir une partie des coûts d'achat d'EPI. Les petites entreprises admissibles des secteurs de l'accueil et de la restauration peuvent demander ce soutien par le biais de la Subvention pour redonner vie aux rues commerçantes.
- Permettre en permanence les livraisons en dehors des heures de pointe aux commerces de détail, aux restaurants, aux hôtels et aux centres de distribution pour aider à faire en sorte qu'ils soient toujours approvisionnés et puissent fonctionner efficacement.
- Aider les petits restaurants et les restaurants indépendants durant la fermeture des salles à manger due à la COVID-19, en fixant un plafond pour les frais facturés par les services de livraison.

Le graphique 1.11 illustre l'aide offerte par les gouvernements provincial et fédéral à laquelle un restaurant pourrait avoir droit pour les trois premiers mois de 2021.

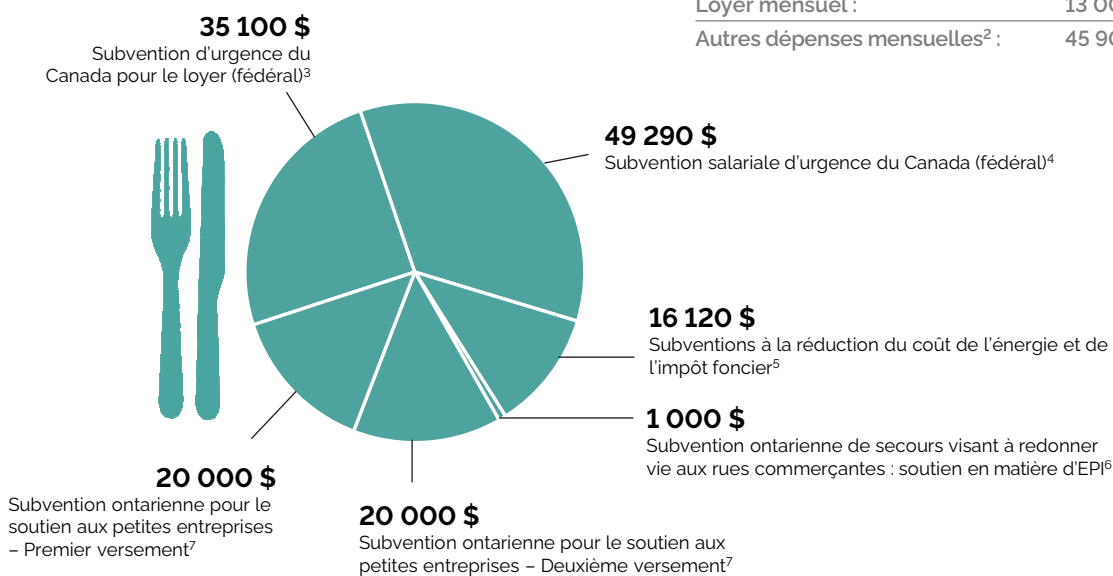
Graphique 1.11 Illustration de l'allègement pour un restaurant



Illustration de l'allègement accordé à un restaurant à Toronto qui subit **une perte de revenus de 80 %** en raison des restrictions de santé publique liées à la COVID-19. Les mesures suivantes permettraient au restaurant de bénéficier d'un **allègement de 141 510 \$** pendant le **premier trimestre de 2021**¹.

PROFIL OPÉRATIONNEL ACTUEL DURANT LA COVID-19

Nombre d'employés :	13
Revenu mensuel :	38 100 \$
Masse salariale mensuelle :	23 700 \$
Loyer mensuel :	13 000 \$
Autres dépenses mensuelles ² :	45 900 \$



Cette entreprise et ses employés peuvent être admissibles à d'autres aides du gouvernement fédéral :

- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes
- Prestation canadienne de maladie pour la relance économique
- Programme de crédit pour les secteurs durement touchés

= 141 510 \$

EN ALLÈGEMENT (premier trimestre de 2021)

¹ Les montants de l'aide ne prennent pas en compte les incidences potentielles de l'impôt sur le revenu.

² Comprend l'impôt foncier, les coûts de l'électricité et du gaz naturel, et d'autres coûts mensuels.

³ Le taux de subvention de base maximal fédéral représente 65 % du loyer des trois périodes de quatre semaines se terminant le 13 mars 2021, plus un taux complémentaire de 25 % dans les aides fédérales liées au confinement pendant 84 jours. Cette entreprise n'a pas fait de demande pour l'impôt foncier et les coûts de l'énergie.

⁴ Taux de subvention fédéral maximal de 75 % des coûts salariaux admissibles, dont un taux de subvention de base de 40 %, plus un taux complémentaire de 35 % pour les trois périodes de quatre semaines se terminant le 13 mars 2021.

⁵ Réductions correspondant à 100 % de ses impôts fonciers et de ses coûts de l'énergie pendant trois mois. On suppose que la part de l'énergie consommée par l'entreprise illustrée dans l'exemple est de 18 500 kilowatt-heures par mois d'électricité et qu'elle comprend l'allègement du tarif d'électricité en vigueur durant les heures creuses du 1^{er} janvier 2021 au 22 février 2021, et 2 160 m³ de gaz naturel.

⁶ Achats d'au moins 1 000 \$ d'EPI admissible.

⁷ Les dates réelles de versement peuvent varier.

Nota : Bien qu'il s'agisse d'un exemple et non pas d'une entreprise réelle, le profil financier et d'emploi s'appuie sur des données d'administration d'impôt et des données d'enquête de Statistique Canada relatives à des entreprises du secteur.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Soutenir les producteurs d'alcool locaux

Les collectivités rurales et les entreprises agrotouristiques locales de l'Ontario ont été frappées de plein fouet par la pandémie de COVID-19, notamment les établissements vinicoles qui ont dû annuler des visites, des dégustations, des mariages et d'autres événements importants pour ces entreprises.

Le gouvernement de l'Ontario a apporté certains changements pour soutenir les producteurs d'alcool locaux. Il a notamment élargi l'offre de produits fabriqués en Ontario à la LCBO et autorisé la vente de vins 100 % ontariens et de spiritueux admissibles dans les marchés fermiers. Le gouvernement permettra aussi la vente de bières de l'Ontario dans ces marchés au cours de la prochaine saison.

Afin de soutenir la relance et la viabilité de l'industrie vinicole et agrotouristique de l'Ontario, le gouvernement verse un montant ponctuel de 10 millions de dollars en subventions en 2021, ce qui permettra d'aider les établissements vinicoles et les cidreries touchés par les mesures de confinement et contribuera au maintien de la production agricole et des emplois locaux dans les collectivités rurales de la province.

Le gouvernement augmente également de 1,2 million de dollars le financement du Programme de soutien aux petites distilleries en 2021-2022 afin d'aider ces dernières à se remettre des effets de la pandémie de COVID-19.

De plus, le gouvernement prolonge jusqu'en 2022-2023 le financement des programmes suivants :

- Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA (7,5 millions de dollars);
- Programme de soutien aux petites cidreries (1,8 million de dollars) et Programme de soutien aux petites distilleries (0,8 million de dollars);
- Initiatives dans les secteurs du marketing, du tourisme et du développement des exportations; initiatives de mesure du rendement et de développement de la recherche et de l'innovation (5,3 millions de dollars).

Attirer les investissements d'entreprises grâce à Investissements Ontario

Pour soutenir la croissance économique à long terme, il faut absolument faire de la province une destination de choix pour l'investissement et la création d'emplois. Dans l'économie mondiale, la concurrence est cependant de plus en plus féroce entre les territoires pour attirer les investissements d'entreprises. Pour accroître la compétitivité de l'Ontario et transformer son approche pour attirer des entreprises, le gouvernement a créé la société Investissements Ontario.

Investissements Ontario fera la promotion de la province comme destination de choix pour les investissements, ce qui rendra l'Ontario plus concurrentiel et fera clairement savoir aux investisseurs que l'Ontario est ouvert aux affaires. La société offrira un guichet unique pour les entreprises et les investisseurs. Elle évoluera au rythme du monde des affaires et stimulera la croissance économique, soutiendra les entreprises stratégiques ontariennes et attirera des entreprises du monde entier afin de créer de bons emplois en Ontario.

Dans le budget de 2021, le gouvernement s'engage à investir 400 millions de dollars sur quatre ans dans la création du Fonds pour Investissements Ontario, qui soutiendra Investissements Ontario et encouragera les investissements dans les secteurs clés que sont la fabrication de pointe, les technologies et les sciences de la vie. La société s'appuiera sur un processus d'évaluation avancé pour choisir les projets de grande valeur aux fins d'investissement. Elle fournira aux investisseurs une expertise et des services opportuns et adaptables, à l'appui des possibilités d'investissement, ce qui comprend des renseignements sur l'aide financière disponible, du soutien en matière de talents, de même que des conseils et des services de guide-expert.

Investissement Ontario offrira une plus grande expertise en matière de développement commercial et de structuration des transactions et s'appuiera sur les nombreux avantages que présente l'investissement en Ontario, à savoir une bonne qualité de vie, un bassin de travailleurs très qualifiés, un secteur de l'innovation solide et en pleine croissance, de même qu'un climat propice à la création d'emplois, qui peut contribuer à l'essor des entreprises. La société va intensifier ses activités et sa dotation et s'employer à mobiliser le marché. L'Ontario présentera des mesures législatives pour maintenir Investissements Ontario, élargir ses objets et établir d'autres exigences opérationnelles.

Outre Investissements Ontario, le gouvernement utilise divers programmes et initiatives pour soutenir les entreprises. C'est pourquoi le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario propose de modifier la *Loi sur le ministère du Développement économique et du Commerce*. En vertu de la modification proposée, les résultats des programmes de soutien aux entreprises seraient accessibles par le biais d'un prospectus annuel d'Investissements Ontario, ce qui améliorerait la transparence et l'imputabilité en fournissant de l'information opportune sur les dépenses publiques et servirait à garantir que les fonds sont utilisés au profit des entreprises et collectivités de l'Ontario.

Consolider l'avantage concurrentiel de l'Ontario

Avant la pandémie, l'Ontario avait pris des mesures importantes afin de réduire les coûts pour les entreprises et de soutenir la croissance économique, comme l'allègement de l'impôt sur le revenu des entreprises, l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et le soutien d'une réduction des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB).

« Il est primordial de stimuler la croissance économique de la province pour favoriser l'emploi, l'innovation et l'investissement, et offrir une meilleure qualité de vie. »

Sean Speer, Drew Fagan et Luka Glozic
Université de Toronto,
Munk School of Global Affairs and Public Policy
Grow Ontario Stronger: A Framework for the Ontario Government's Post-Pandemic Recovery Plan

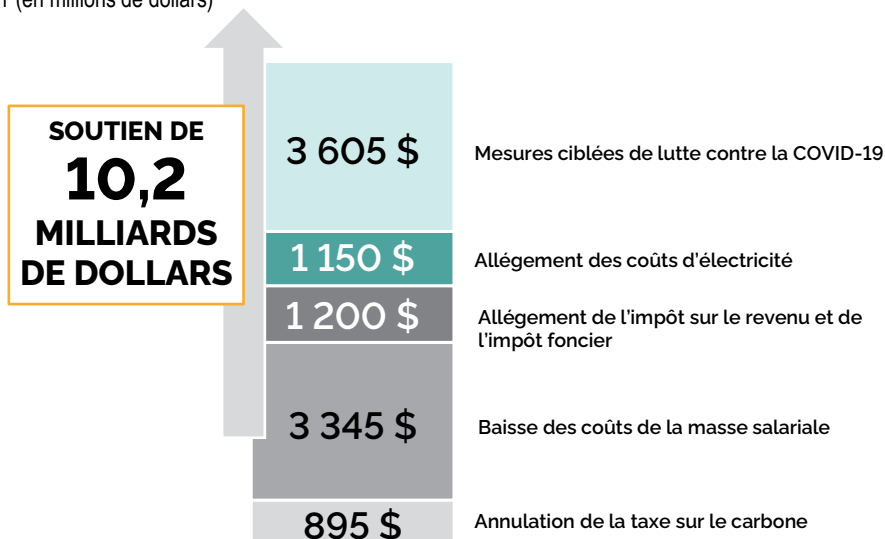
Pour soutenir les entreprises durant la pandémie de COVID-19 et faciliter leur relance, le gouvernement a également :

- Consentit d'autres réductions des impôts des créateurs d'emplois, y compris un soutien fiscal accru pour favoriser les investissements dans certaines régions de l'Ontario qui sont à la traîne au chapitre de la création d'emplois;
- Réduit les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises pour les créateurs d'emplois;
- Rendu permanente la hausse de 490 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs. Cette mesure éliminera un impôt sur l'emploi pour 30 000 employeurs de plus et permettra aux employeurs du secteur privé d'économiser environ 360 millions de dollars en 2021-2022;
- Réduit les prix de l'électricité grâce à des mesures comme le transfert des coûts de l'énergie renouvelable dans le cadre d'un plan exhaustif relatif à l'électricité, pour permettre aux moyens et grands employeurs industriels et commerciaux de réduire leurs factures d'électricité;
- Mis en œuvre des mesures ciblées dans le contexte de la COVID-19, comme la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, ainsi que des remises de l'impôt foncier et des coûts énergétiques pour les entreprises admissibles touchées par les mesures de santé publique provinciales.

Les principales mesures de réduction des coûts prises depuis juin 2018 combinées aux nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2021 devraient permettre de fournir aux créateurs d'emplois de l'Ontario un soutien à hauteur de 10,2 milliards de dollars en 2021, dont plus de 60 % est à l'intention des petites entreprises de l'Ontario. Le soutien fourni aux petites entreprises est évalué à 6,3 milliards de dollars en 2021.

Graphique 1.12 Soutien aux créateurs d'emplois

Soutien global en 2021 (en millions de dollars)



Nota : Les mesures ciblées pour combattre la COVID-19 comprennent les remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie et la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises. L'allègement des coûts d'électricité comprend le tarif d'électricité en vigueur durant les heures creuses offert 24 heures sur 24 et la baisse des prix d'électricité grâce au transfert des coûts de l'énergie renouvelable dans le cadre d'un plan exhaustif relatif à l'électricité. L'allègement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier comprend la baisse du taux de l'impôt sur le revenu des petites entreprises, la mise en œuvre de mesures d'amortissement accéléré parallèles aux mesures fédérales, le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, dont la bonification proposée, la baisse des taux élevés d'ISE et le fait de ne pas faire pendant à la hausse de l'impôt fédéral sur les revenus de placement passif. La baisse des coûts de la masse salariale comprennent la stabilisation du salaire minimum, le soutien aux réductions des primes de la WSIB, la hausse doublée en permanence de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs pour la porter à 1 million de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Mettre l'accent sur la croissance économique à long terme

L'Ontario dispose d'une base économique solide, mais il existe des obstacles de longue date à la croissance qui doivent être éliminés. Afin de redresser la situation financière suite à la COVID-19, il faudra une approche plus stratégique pour favoriser une croissance économique globale et inclusive. Le gouvernement prendra d'autres mesures pour créer un environnement plus concurrentiel pour les créateurs d'emplois dans le cadre d'un plan de croissance économique à long terme éclairé par les constats des dirigeants du milieu des affaires et des entrepreneurs, des travailleurs et des représentants syndicaux, des organismes communautaires, des spécialistes et, surtout, la population de l'Ontario.

L'Ontario élaborera un plan de croissance à long terme qui :

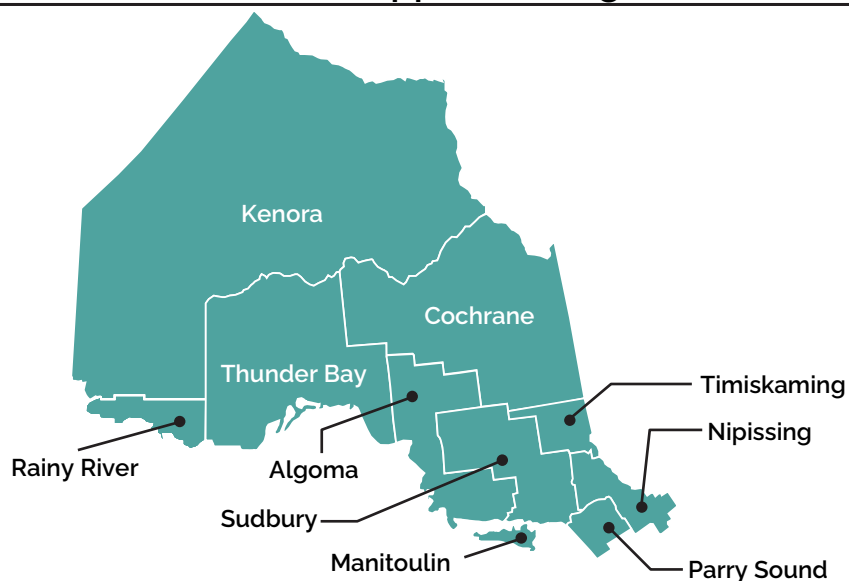
- exposera une vision claire de la façon d'accroître les taux de croissance de l'économie et de la productivité, ce qui mènera à une économie provinciale plus prospère pour toute la population de l'Ontario;
- prévoira une analyse approfondie des atouts et des défis concurrentiels de la province;
- énoncera des objectifs à atteindre sur une période d'entre cinq à 10 ans; et
- identifiera les initiatives qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Bonifier le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional

La prospérité de l'Ontario dépend de la robustesse des économies régionales. Bien que, dans l'ensemble, la province ait enregistré une croissance favorable de l'emploi entre la dernière récession et l'éclosion de la COVID-19, le rythme de la croissance du marché de l'emploi a varié d'une région à l'autre. Toronto, Ottawa et les régions environnantes ont connu une croissance de l'emploi plus rapide que d'autres secteurs de la province.

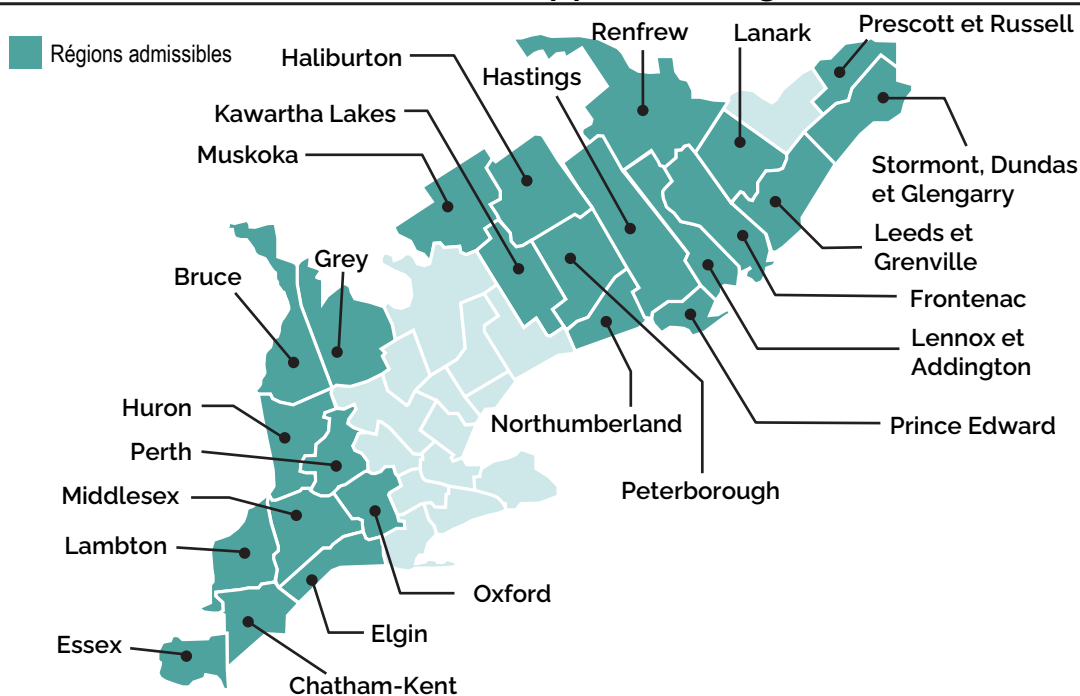
Pour encourager les entreprises à investir dans les régions de la province où la croissance de l'emploi a été inférieure à la moyenne provinciale entre 2009 et 2019, l'Ontario avait annoncé la création du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Il s'agit d'un crédit d'impôt sur les sociétés remboursable de 10 % destiné aux entreprises admissibles qui construisent, rénovent ou achètent des immeubles commerciaux ou industriels admissibles dans une région admissible de la province. Les régions géographiques de la province où les investissements sont admissibles sont illustrées aux graphiques 1.13 et 1.14, et la liste complète se trouve à l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Graphique 1.13 Nord de l'Ontario : Régions admissibles au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 1.14 Sud de l'Ontario : Régions admissibles au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional



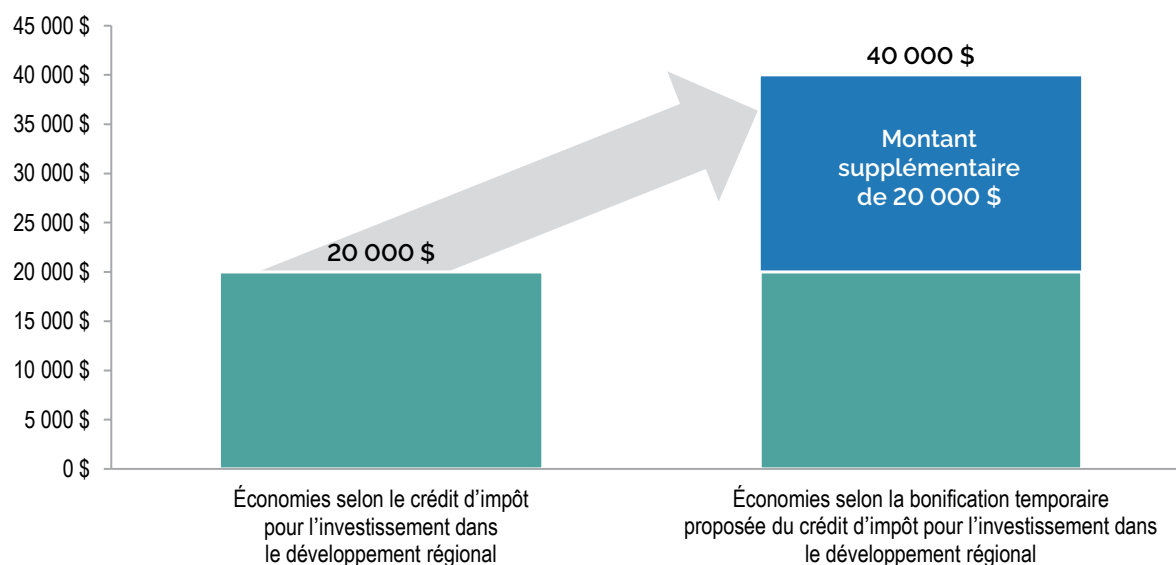
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

À une période cruciale où de nombreuses entreprises envisagent la reprise ou la transformation de leurs activités, la bonification du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional ouvrirait des perspectives de croissance économique et de création d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario propose de doubler temporairement le taux du crédit d'impôt, pour le faire passer de 10 % à 20 % des dépenses admissibles pour des biens qui deviennent prêts à être mis en service durant la période commençant le 24 mars 2021 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2023. Cette mesure permettrait de doubler le soutien offert pour l'investissement régional par le biais de ce crédit d'impôt, qui passerait d'un maximum de 45 000 \$ à un maximum de 90 000 \$ dans une année.

Prenons l'exemple d'une entreprise du comté de Bruce qui songe à faire des rénovations et à construire une annexe à sa quincaillerie de la rue Principale pour accroître ses activités après la pandémie de COVID-19. Le coût du projet est évalué à quelque 250 000 \$ et les nouveaux locaux seraient prêts à être mis en service à l'automne 2021. En vertu de l'actuel crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, l'entreprise serait admissible à un crédit d'impôt de 20 000 \$. Le graphique 1.15 montre que, avec la bonification temporaire proposée, elle deviendrait admissible à un crédit d'impôt supplémentaire de 20 000 \$, ce qui porterait à 40 000 \$ le crédit d'impôt total et encouragerait l'entreprise à aller de l'avant avec son projet, à accroître ses activités et à créer des possibilités d'emploi dans le comté de Bruce.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Graphique 1.15
Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional selon un investissement de 250 000 \$



Nota : L'exemple suppose un investissement de 250 000 \$ dans un immeuble commercial (catégorie 1). Le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional actuel représente un crédit d'impôt sur les sociétés remboursable de 10 % dont peuvent bénéficier les entreprises qui investissent pour construire, rénover ou acquérir des bâtiments commerciaux ou industriels admissibles dans une région désignée de l'Ontario. L'Ontario propose de doubler temporairement le crédit d'impôt, pour le faire passer de 10 % à 20 % des dépenses admissibles pour des actifs qui deviennent prêts à être mis en service entre le 24 mars 2021 et le 1^{er} janvier 2023.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Investir dans les infrastructures clés

L'investissement dans les infrastructures, notamment des investissements stratégiques dans les transports en commun, les routes, les écoles, les hôpitaux et la large bande, constitue un élément clé du plan du gouvernement. Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent 145,4 milliards de dollars, dont 16,9 milliards de dollars en 2021-2022. Ces investissements contribuent à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et sont essentiels pour soutenir la reprise après la COVID-19.

Accélérer le Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière combien il est important que la population de l'Ontario ait accès à la large bande afin de pouvoir participer à l'économie qui devient de plus en plus axée sur le numérique. En Ontario, on compte jusqu'à 700 000 ménages non desservis ou mal desservis, surtout dans les régions rurales, éloignées et du Nord. Cette situation a davantage pénalisé les entreprises, les étudiants et les populations vulnérables durant la pandémie. Le projet de loi intitulé *Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures* aiderait à accélérer la mise en service opportune d'une infrastructure à large bande et à haute vitesse fiable dans les régions non desservies ou mal desservies de l'Ontario. Si elles sont adoptées, ces mesures législatives élimineront les obstacles à la construction accélérée d'une infrastructure plus efficace, renforceront les collectivités et stimuleront l'économie.

Le budget de 2021 prévoit un nouvel investissement sans précédent de 2,8 milliards de dollars dans l'infrastructure à large bande pour faire en sorte que toutes les régions de la province aient accès à des services à large bande fiables d'ici 2025. Cette mesure proactive constitue le plus grand investissement dans la large bande par un gouvernement canadien, toutes provinces confondues, et sera un élément essentiel de la croissance économique à long terme de l'Ontario. Elle jettera les bases qui permettront à l'Ontario d'être concurrentiel pendant des décennies et de se positionner comme chef de file du processus de transformation vers une économie numérique où la connectivité à large bande est l'élément central de la croissance et du développement économiques de la province.

Cet investissement s'appuie sur le plan intitulé *Passons à une vitesse supérieure : Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire* annoncé en 2019, qui prévoit des investissements de 315 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la connectivité à large bande dans les collectivités non desservies ou mal desservies, afin d'accroître l'accès pour jusqu'à 220 000 ménages et entreprises et de générer jusqu'à 1 milliard de dollars en investissements totaux, lorsque combinés aux fonds d'autres partenaires publics et privés.

En novembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la prochaine phase du plan *Passons à une vitesse supérieure*, qui prévoyait une injection de plus de 680 millions de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Ce financement inclut 150 millions de dollars supplémentaires pour doubler l'engagement de la province à l'égard du Programme ICON d'amélioration de la connectivité en Ontario.

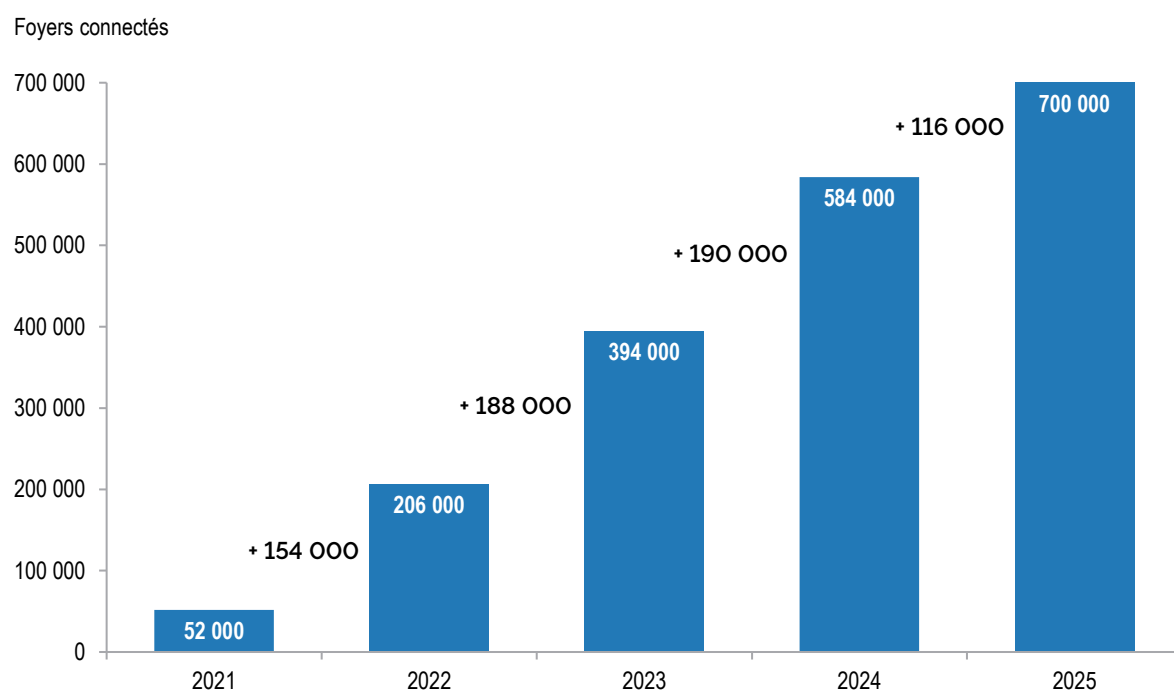
« La principale question que nos membres se font poser en région rurale est : 'Est-ce que le sans fil et la communication par Internet sont fiables?' L'investissement annoncé dans le dernier budget pour étendre l'accès à la large bande m'a donc réjoui. Je dirais qu'il faut poursuivre dans cette voie. »

Tim Hudak
Directeur général,
Ontario Real Estate Association

Les nouveaux fonds annoncés dans le budget de 2021, conjugués à ces engagements antérieurs, portent à près de 4 milliards de dollars sur six ans l'investissement global de l'Ontario dans la large bande à compter de 2019-2020. Ces initiatives cherchent à obtenir des fonds d'autres ordres de gouvernement et, dans certains cas, de la Banque de l'infrastructure du Canada et du secteur privé. Par ailleurs, le gouvernement fédéral, par le biais du Fonds pour la large bande universelle, investit 1,7 milliard de dollars dans ce secteur.

L'amélioration de l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire est un projet phare du plan d'action Faire progresser l'Ontario visant à numériser et à moderniser les services et les programmes de la province. Un accès à un service à large bande fiable pour les Ontariennes et Ontariens permettra d'offrir un meilleur accès à l'information, aux médias et aux services et constitue un moteur de relance et de croissance économiques. La large bande jouera un rôle clé dans l'amélioration de la prestation des programmes et de services gouvernementaux essentiels en les rendant plus pratiques, plus fiables et plus accessibles. Le service à large bande soutient la productivité économique, les soins de santé, l'éducation et l'agriculture. Un accès fiable dans toutes les régions de l'Ontario permettra à la province de se positionner comme chef de file dans l'économie mondiale d'aujourd'hui et durant les prochaines décennies.

Graphique 1.16
Total des nouvelles connexions à large bande prévu grâce au financement provincial, selon l'année

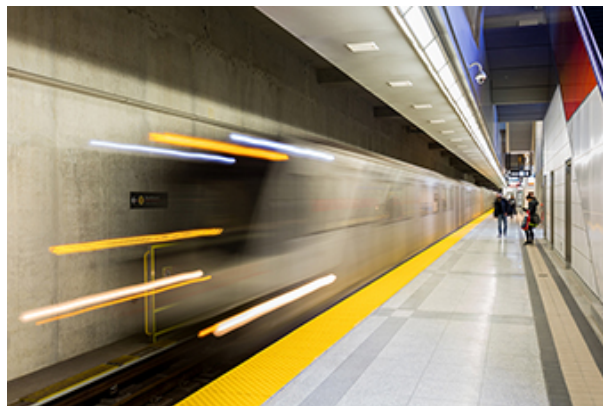


Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Démontrer les progrès réalisés dans les projets de nouvelles lignes de métro

Les grands projets de transport en commun stimuleront la croissance future et la création d'emplois.

Comme il avait été annoncé dans le budget de 2019, le nouveau plan de 28,5 milliards de dollars lancé par le gouvernement pour le réseau de métro de la RGT constitue l'investissement le plus important de l'histoire du Canada dans la construction et le prolongement de lignes de métro. Ce plan comprend la nouvelle ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough avec l'ajout de trois stations, le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord et le prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown.



L'Ontario travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour réaliser ces projets de métro. En 2020, le gouvernement de l'Ontario a conclu avec la ville de Toronto et la région de York des ententes de partenariat officielles qui assureront une collaboration continue et propice à la bonne exécution des projets de métro.

Ces projets créeront des milliers d'emplois, favoriseront les développements domiciliaires et ouvriront une multitude d'occasions pour les entreprises de la RGT et des environs. Le gouvernement de l'Ontario a franchi un pas de plus vers les mises en chantier :

- En décembre 2020, il a lancé deux demandes de propositions (DDP) pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien de la ligne Ontario. Les contrats devraient être attribués en 2022.
- En août 2020, il a lancé deux DDP pour l'avancement des travaux de percement de tunnel pour le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough et le prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown, qui sera en grande partie sous terre. Les contrats devraient être attribués en 2021. Les travaux préliminaires, tels que le réaménagement des services publics, continuent d'avancer.
- En mars 2021, la province a rendu public le dossier d'analyse initial du prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord. L'Ontario s'appuie sur les travaux de planification, de conception et d'évaluation environnementale déjà achevés pour démarrer ce projet dès que possible.

L'Ontario et ses partenaires municipaux continuent de demander au gouvernement fédéral de s'engager à faire sa juste part, notamment à financer à hauteur d'au moins 40 % les projets de métro prioritaires et à contribuer au projet modifié de train léger sur rail de Hamilton.

Accélérer l'exécution de projets de transport essentiels

L'infrastructure publique est un moteur économique important qui influe sur la capacité de production et la compétitivité d'une économie. L'Ontario continue d'investir dans l'infrastructure essentielle et d'accélérer l'achèvement des projets de transport en commun. L'accélération de la construction d'infrastructure clé créera plus d'emplois, attirera des investissements et contribuera à relancer le moteur économique de l'Ontario après la COVID-19.

L'Ontario élimine des obstacles et simplifie les processus qui pourraient retarder l'achèvement en temps voulu de projets de transport essentiels. En décembre 2020, la province a adopté des modifications législatives pour étendre les pouvoirs en vue d'accélérer l'achèvement de projets provinciaux de routes et de transport en commun, de même que le programme d'aménagement axé sur les transports en commun.

Ce programme créera une diversité de logements - y compris des logements abordables - et des emplois, augmentera la fréquentation des transports en commun et soutiendra le développement de collectivités plus fonctionnelles fondées sur des principes d'aménagement réfléchi.

Graphique 1.17

Estimation des avantages de nouveaux investissements dans le transport en commun à Toronto

Prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown*

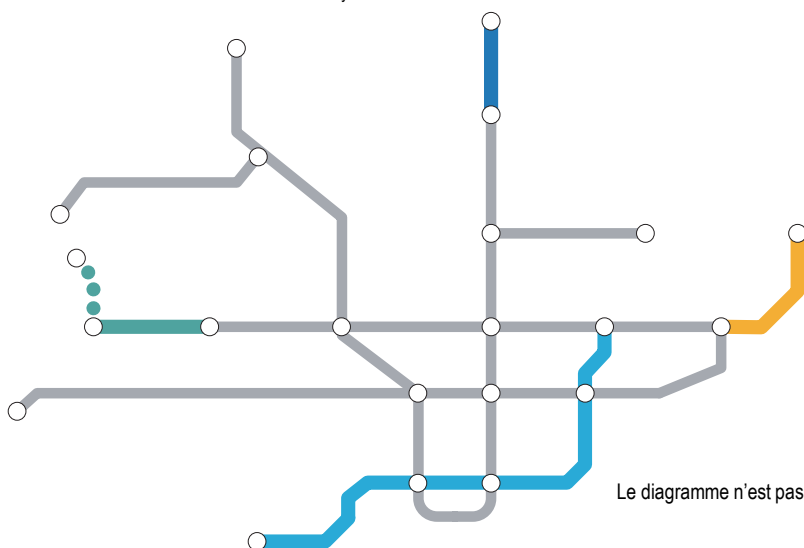
Environ **9 kilomètres** de transport en commun rapide à partir de la future station Mount Dennis Station vers l'ouest jusqu'au Mississauga Transitway à Renforth Drive, en grande partie sous terre.

- **31 000** emplois à moins de 10 minutes de marche d'une station d'ici 2041
- **13 000** nouveaux déplacements en transport en commun
- **37 000** embarquements les jours de semaine d'ici 2041
- Réduction de **39 000** tonnes des émissions annuelles de dioxyde de carbone

Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord

Environ **8 kilomètres** de transport en commun rapide de la station Finch à la ville de Richmond Hill.

- **22 900** emplois à moins de 10 minutes de marche d'une station d'ici 2041
- **48 800** personnes à moins de 10 minutes de marche d'une station d'ici 2041
- Réduction de **4 800** tonnes des émissions annuelles de gaz à effet de serre attribuables aux véhicules automobiles
- **7 700** kilomètres-véhicules parcourus en moins à l'heure de pointe matinale



Ligne Ontario

Environ **15,5 kilomètres** de transport en commun rapide du Parc des expositions / Place de l'Ontario jusqu'au Centre des sciences de l'Ontario en passant par le centre-ville de Toronto.

- **255 000** personnes à moins de 10 minutes de marche d'une station
- **+ de 4 700** emplois par année dans le secteur de la construction jusqu'en 2030
- **388 000** déplacements quotidiens d'ici 2041
- Réduction de **14 000** tonnes des émissions annuelles de gaz à effet de serre attribuables aux véhicules automobiles
- **266 000** kilomètres-véhicules parcourus en moins chaque jour

Prolongement du métro vers Scarborough

Près de **8 kilomètres** de transport en commun rapide de la station Kennedy jusqu'à un nouveau terminus à l'intersection de Sheppard Avenue et de McCowan Road.

- **34 000** emplois à moins de 10 minutes de marche des nouvelles stations
- **38 000** personnes à distance de marche du transport en commun et **105 000** embarquements quotidiens d'ici 2041
- Réduction de **10 000** tonnes des émissions annuelles de gaz à effet de serre attribuables aux véhicules automobiles
- **30 000** kilomètres-véhicules parcourus en moins à l'heure de pointe matinale

*Les avantages estimés du prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown fournis dans le graphique comprennent un futur lien avec l'Aéroport international Pearson de Toronto.

Sources : Metrolinx, analyse de rentabilité préliminaire de la conception de la Ligne Ontario, décembre 2020; Metrolinx, analyse de rentabilité préliminaire de la conception du prolongement du métro vers Scarborough, février 2020; Metrolinx, analyse de rentabilité initiale du prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown, février 2020; Metrolinx, analyse de rentabilité initiale du prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge, mars 2021.

Mise en oeuvre du projet SmartTrack

L'Ontario, en partenariat avec la ville de Toronto, met en place un réseau de transport en commun moderne et intégré qui contribuera à désaturer le réseau routier et à réduire la congestion.

En février 2021, le conseil municipal de Toronto a voté en faveur de la modification de l'entente de principe entre l'Ontario et la ville de Toronto concernant le programme des stations SmartTrack. La signature de cette entente marquera l'approbation, par la ville de Toronto, de cinq nouvelles stations SmartTrack qui seront aménagées par Metrolinx : St. Clair-Old Weston, Finch-Kennedy, King-Liberty, Bloor-Lansdowne et la plaque tournante multimodale East Harbour. La nouvelle entente est un pas important vers la mise en chantier et la construction de ces stations prioritaires dès 2026.

Transformer le réseau ferroviaire GO Transit

L'Ontario continue de réaliser de grandes avancées en vue de faire du réseau ferroviaire GO Transit un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet. Le Programme d'expansion du système ferroviaire GO permettra d'offrir un service bidirectionnel continu aux 15 minutes sur les tronçons stratégiques du réseau et fera presque doubler le nombre annuel d'utilisateurs d'ici 2055.

Nouveau terminus d'autobus GO de la gare Union

Le nouveau terminus d'autobus GO de la gare Union a ouvert en décembre 2020; il propose aux usagers à destination et en provenance de la RGT des liaisons plus directes vers les trains GO, le réseau de la TTC, VIA Rail, ainsi que le service UP Express, qui relie l'Aéroport international Lester B. Pearson-Toronto à la gare Union, située au centre-ville de Toronto. Le terminus d'autobus GO de la gare Union offre également un espace sécuritaire, plus confortable et pratique doté d'une aire d'attente climatisée, ainsi que l'accès à des services comme le Wi-Fi gratuit.

Améliorer et accroître le service sur la ligne GO de Kitchener

Le projet d'expansion des services de train GO de Kitchener offrira plus d'options en matière de mobilité, augmentera les liaisons entre la région de Waterloo et la région élargie du Golden Horseshoe et favorisera le développement économique dans ce couloir.

Le service bidirectionnel en continu signifie un accès à plus de trains à plus de périodes de la journée. C'est le service que la région mérite. L'Ontario a franchi un pas de plus vers la réalisation de son projet de transformation du service de la ligne GO de Kitchener et d'accroissement de la capacité. En février 2021, le second tunnel était complètement excavé dans le cadre du projet de creusement de tunnels des autoroutes 401/409 destinés à accueillir de nouvelles voies ainsi que la prochaine infrastructure de signalisation et de communications.

Le gouvernement de l'Ontario investit maintenant dans des travaux d'infrastructure pour permettre l'expansion du service dans le couloir reliant Georgetown à Kitchener, notamment l'aménagement de nouvelles voies et de nouveaux quais. Les travaux dans ce couloir devraient être exécutés en trois phases, qui comprendront l'amélioration de l'infrastructure d'endroits clés comme la gare centrale de Guelph, l'entretien des voies et d'autres travaux de mise à niveau des voies. Le processus d'approvisionnement pour la phase un est en cours, et la construction devrait commencer à l'automne 2021. Les contrats d'approvisionnement des phases subséquentes devraient être attribués entre 2021 et 2023.

Ce projet devrait accroître la fréquentation du service, abrégé la durée des trajets et réduire l'utilisation de l'automobile. De plus, il reliera un plus grand nombre de personnes aux emplois et améliorera l'expérience des voyageurs tout en augmentant l'accès aux régions urbaines connaissant la croissance la plus rapide, notamment dans le corridor d'innovation Waterloo-Toronto. Cela va dans le sens de l'objectif que s'est fixé le gouvernement de l'Ontario d'établir un réseau de transport en commun plus fiable dans la région élargie du Golden Horseshoe, ce qui contribuera à une croissance économique et à une création d'emplois vigoureuses qui profiteront à l'ensemble de la province.

Répondre aux besoins de transport de la ville de Hamilton

L'Ontario maintient son engagement à fournir 1 milliard de dollars en fonds pour les dépenses en capital afin de mettre en œuvre la recommandation du Groupe de travail sur les transports à Hamilton concernant un projet de transport en commun de niveau supérieur et d'entreprendre la conception d'un plan modifié de transport par train léger sur rail.

L'Ontario invite le gouvernement fédéral à contribuer à cet important investissement prioritaire dans l'infrastructure de transport de la ville de Hamilton, l'objectif étant d'améliorer l'accès au réseau de transport, de réduire la congestion et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Investir dans le réseau routier

Un réseau de transport sûr, moderne et efficace est essentiel pour assurer la bonne circulation des personnes et des marchandises, relier les collectivités entre elles et stimuler les économies locales. Les investissements intelligents de l'Ontario dans des projets d'autoroutes, de routes et de ponts stimuleront la croissance et la création d'emplois.

L'Ontario a affecté plus de 21 milliards de dollars sur les 10 prochaines années, dont quelque 2,6 milliards de dollars en 2021-2022, à la construction et à la réfection de routes et de ponts.

Les investissements continus dans des projets d'expansion du réseau routier de la province permettront de relier les collectivités, d'améliorer la sécurité routière, d'alléger la congestion et de soutenir le développement économique. Plusieurs projets de la sorte sont planifiés ou en cours aux quatre coins de la province :

- L'élargissement de l'autoroute 400, qui constitue un lien crucial pour le tourisme et le transport de marchandises entre le Nord et le Sud de l'Ontario, mais aussi un axe routier important pour la circulation des navetteurs dans le couloir Toronto-Barrie. L'Ontario élargira un tronçon de plus de 26 kilomètres du couloir reliant Langstaff Road et la route 9 dans la région de York, le faisant passer à 10 voies, ce qui comprend la construction de quelque 22 kilomètres de voies réservées aux véhicules multioccupants. L'élargissement de la première section, qui passera de six à huit voies sur 10 kilomètres entre Major Mackenzie Drive et King Road, est en cours. Toutes les sections devraient être achevées d'ici 2026-2027.
- L'expansion de la route 6 et de l'autoroute 401 entre Hamilton et Guelph, qui permettra d'augmenter la capacité de l'autoroute 401 et atténuera la congestion sur la route 6, améliorant ainsi la sécurité, la circulation et l'efficacité du réseau. La province entreprendra la prochaine phase avec la construction d'un nouvel échangeur pour la Wellington Road 34 sur la route 6 au nord de l'autoroute 401 et la relocalisation des services publics. Les travaux préliminaires devraient commencer en 2021.
- Le contournement de Bradford, une nouvelle autoroute à quatre voies à accès limité de 16,2 km qui reliera deux autoroutes ontariennes très fréquentées, soit les autoroutes 400 et 404, dans les villes de Bradford West Gwillimbury et d'East Gwillimbury. L'Ontario poursuit les travaux d'ingénierie et d'évaluation environnementale qui permettront d'amorcer la phase préliminaire dès l'automne 2021.
- L'élargissement de deux à quatre voies de la route 6 sud, de l'autoroute 403 à la rue Upper James à Hamilton, sur une distance d'environ neuf kilomètres. Ce tronçon est un important corridor commercial et un des principaux liens entre l'aéroport international John C. Munro à Hamilton et la région du Grand Toronto et Hamilton via l'autoroute 403.
- Le contournement de Cochrane, une nouvelle route à deux voies sur trois à six kilomètres, qui reliera la route 652 à la route 11 et donnera accès aux routes 574 et 579 dans le Nord-Est de l'Ontario. Ce projet améliorera la sécurité, réduira la durée des trajets pour les familles et les camionneurs et créera des emplois dans des collectivités du Nord de l'Ontario.
- L'élargissement de deux à quatre voies de la route 40, d'Indian Road jusqu'au nord de la rue Wellington à Sarnia, sur une distance d'environ sept kilomètres. Ce projet accroîtra la capacité routière, augmentera la mobilité, améliorera la sécurité et favorisera la croissance du secteur bio-industriel de Sarnia-Lambton.

Soutenir le transport ferroviaire de passagers dans le Nord

L'Ontario s'engage à revoir les initiatives visant à répondre aux besoins de transport dans le Nord, afin d'optimiser les services de transport par autobus et d'offrir des options de transport ferroviaire de passagers dans le Nord de la province. Conformément à l'ébauche du Plan de transport pour le Nord de l'Ontario, le gouvernement accélère l'examen des besoins en matière de sécurité et d'infrastructure en vue de l'implantation possible d'un service de transport ferroviaire de passagers entre Toronto, North Bay, Timmins et Cochrane. L'Ontario investit 5 millions de dollars dans les travaux de planification et de conception. Un dossier d'analyse initial est en voie d'être finalisé et devrait être rendu public au printemps 2021.

Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) est un programme de 10 ans qui prévoit des fonds pouvant atteindre 30 milliards de dollars, dont 10,2 milliards de dollars de fonds provinciaux, répartis dans cinq volets : Infrastructures de transport en commun, Infrastructures rurales et nordiques, Infrastructures vertes, Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, Résilience à la COVID-19. À ce jour, l'Ontario a présenté plus de 760 projets au gouvernement fédéral.

Graphique 1.18

Exemples de projets de PICC récemment approuvés

Nord

- Rénovation d'un centre communautaire pour la **Première Nation Atikameksheng Anishnawbek** afin de réduire les coûts opérationnels et de prolonger la durée de vie du centre communautaire.
- Remplacement de 760 m de canalisations de distribution d'eau et de 570 m de conduites de collecte des eaux usées à **Rainy River**, amélioration de la distribution de l'eau et du système de protection contre les incendies pour les résidents.
- Réfection et mise à niveau d'un centre de contrôle de la pollution à **Latchford** pour améliorer le traitement des eaux usées.
- Achat d'un autobus de transport adapté et construction d'un nouveau garage pour autobus afin de fournir des solutions de transport accessible à **Kenora**.

Sud-Ouest

- Réfection d'un clarificateur secondaire, remplacement d'un réservoir d'entreposage et mises à niveau du système de décantation des lagunes à **West Elgin** pour améliorer l'efficacité du processus de traitement de l'eau.
- Construction du nouveau Centre d'événements Fairgrounds de la Société d'agriculture d'**Ancaster** de 75 000 pi² pour accueillir de plus grands événements agricoles, créer des emplois et soutenir l'économie locale.
- Rénovation du Centre communautaire optimiste de Carling Heights à **London** pour créer une cuisine d'enseignement et proposer un programme de cuisine professionnelle accessible et inclusif et des compétences nécessaires à la vie.
- Construction de projets de transport actif (c.-à-d. des voies cyclistes et des sentiers polyvalents) pour améliorer l'accès au transport en commun à **Sarnia**.

Est

- Construction d'un centre communautaire accessible de 4 000 pi² à **North Hastings**, qui comprendra un nouvel emplacement pour la bibliothèque publique de North Hastings.
- Construction d'un nouveau réseau d'égouts pluviaux de 450 m, remplacement de 250 m d'égouts pluviaux sous-dimensionnés, installation de 450 m de conduite principale et réfection de 450 m d'égouts sanitaire à **Champlain**.
- Réfection du drainage et mise à niveau de 14,2 km du chemin Mississauga pour réduire le risque d'inondation, protéger les habitations et assurer la gestion des eaux de ruissellement dans la **Première Nation Curve Lake**.
- Achat de trois nouveaux véhicules de transport spécialisé pour améliorer la capacité, la qualité et l'accessibilité aux usagers du transport en commun à **Bancroft**.

Centre

- Rénovation du Parkdale Activity-Recreation Centre à **Toronto** pour l'installation d'une rampe d'accès, la mise à niveau du système de CVC, l'isolation des murs extérieurs et l'étanchéité des fondations du bâtiment.
- Rénovation du Centre municipal de **Whitby** pour installer des vestiaires familiaux accessibles et améliorer le système d'alerte incendie, l'équipement CVC et les panneaux électriques et effectuer d'autres mises à niveau.
- Réfection du projet d'égouts pluviaux du chemin Lakeshore à **Wainfleet** pour améliorer le système de gestion des eaux de ruissellement, diminuer l'érosion des routes et réduire le risque d'inondation de surface.
- Achat de huit nouveaux autobus et renouvellement de six autobus pour élargir le service et assurer un transport en commun plus fiable et accessible à **Collingwood**.

Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Investir dans l'infrastructure locale

L'investissement dans l'infrastructure aide les collectivités rurales à favoriser, à soutenir et à maintenir la croissance économique et la création d'emplois. Le 25 janvier 2021, la province a annoncé un investissement de 200 millions de dollars dans le cadre du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC) 2021 pour aider 424 collectivités à construire et à réparer des routes, des ponts et des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le FOIC prévoit un financement pour les collectivités comptant moins de 100 000 habitants et celles des régions rurales et du Nord, afin qu'elles puissent investir dans la planification de la gestion de l'infrastructure et des biens locaux pour répondre à leurs besoins prioritaires.



L'Ontario s'appuie sur cet investissement et continue de verser jusqu'à 200 millions de dollars par année au FOIC pour aider les collectivités admissibles à attirer des emplois et des investissements, ainsi qu'à renforcer leur capacité de croissance et de prospérité. Cet investissement annuel dans le cadre du FOIC pour des projets d'infrastructure locale partout en Ontario contribuera à la relance économique de la province et à la croissance, cette année et pendant les prochaines années.

Le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario (IO) fournit un financement à long terme abordable aux municipalités et à d'autres partenaires du secteur public admissibles en Ontario. Depuis sa mise en œuvre, le Programme de prêts d'IO a aidé à soutenir des investissements de plus de 18 milliards de dollars dans le développement et le renouvellement d'infrastructures locales. En 2020, des prêts de plus de 550 millions de dollars ont été accordés dans le cadre de ce programme pour soutenir 159 projets d'infrastructure locale. Le portefeuille de prêts continue de croître et de soutenir les besoins communautaires.

Favoriser la croissance des secteurs clés

Protéger les emplois actuels et en créer de nouveaux dans le secteur automobile de l'Ontario

Le secteur automobile emploie directement plus de 100 000 personnes et soutient des milliers d'autres emplois dans toute la chaîne d'approvisionnement et l'économie plus globale. En février 2019, la province a rendu public le plan *Piloter la prospérité : L'avenir du secteur automobile de l'Ontario*, qui vise à garantir que le secteur automobile de l'Ontario demeurera compétitif à l'échelle mondiale et continuera de prospérer. Ce plan, soutenu par trois piliers stratégiques, à savoir climat d'affaires concurrentiel, innovation et talents, contribue à développer des chaînes d'approvisionnement efficaces pour la fabrication de véhicules électriques, autonomes et connectés afin de soutenir la résilience à long terme du secteur.

La capacité de fabrication de véhicules électriques en Ontario est fondamentale si nous voulons attirer des investissements à toutes les étapes de la chaîne de valeur des véhicules électriques. En octobre 2020, le gouvernement a annoncé qu'il investirait un montant égal à celui du gouvernement fédéral, soit 295 millions de dollars, pour transformer le complexe de montage de Ford à Oakville en une plaque tournante mondiale pour la production de véhicules électriques à batterie. Ce projet de 1,8 milliard de dollars représente l'un des investissements les plus importants dans le secteur automobile de l'Ontario en une génération.

Pour maximiser l'impact de ces investissements dans toute la chaîne de valeur automobile de l'Ontario, y compris le virage vers des technologies intelligentes et vertes, l'Ontario investit 56,4 millions de dollars sur les quatre prochaines années pour créer le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV). Le ROIV s'appuiera sur les éléments fructueux du Réseau d'innovation pour les véhicules autonomes de l'Ontario (RIVA), pour accélérer le développement de la prochaine génération de véhicules électriques, connectés et autonomes et des technologies de mobilité, et soutenir le rôle de l'Ontario en tant que centre manufacturier du Canada.

Le ROIV vise également à encourager l'innovation et la collaboration par le biais de partenariats entre les petites et moyennes entreprises (PME), les universités, l'industrie automobile et le secteur des batteries, ainsi que l'exploitation cruciale des ressources minérales dans le Nord de l'Ontario. L'Ontario dispose d'un vaste réseau de fabricants et de fournisseurs automobiles de premier plan ainsi que d'un secteur technologique dynamique. La province est bien positionnée pour demeurer un chef de file dans le secteur de la recherche et des technologies en matière de véhicules électriques et autonomes.

Parmi les autres investissements importants proposés dans le secteur automobile, mentionnons celui que Stellantis (anciennement Fiat Chrysler Automobiles) a annoncé en octobre 2020, soit jusqu'à 1,5 milliard de dollars pour soutenir l'assemblage de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules électriques à batterie dans l'usine de montage de Windsor. Aussi, General Motors investira un milliard de dollars pour créer la première usine de fabrication de véhicules électriques commerciaux à grande échelle au Canada dans son usine d'Ingersoll. De plus, General Motors a annoncé qu'elle consacrerait jusqu'à 1,3 milliard de dollars à la réouverture de l'usine de montage d'Oshawa et au soutien de la production supplémentaire de moteurs et de transmissions à St. Catharines. L'usine de montage d'Oshawa comprendra un module de montage flexible et un nouvel atelier de carrosserie afin de répondre à la demande grandissante sur le marché des camionnettes.

Promouvoir les fabricants de l'Ontario

En juillet dernier, grâce à l'appui du gouvernement de l'Ontario, Manufacturiers et Exportateurs du Canada a lancé le programme Fabriqué en Ontario, pour aider à promouvoir le secteur manufacturier local. Le programme de sensibilisation des consommateurs encourage les fabricants et les producteurs à s'inscrire et à promouvoir leurs produits sur le site SupportOntarioMade.ca et à utiliser le logo « Fabriqué en Ontario » pour identifier les articles fabriqués localement.



Au cours de sa première année d'existence, le programme Fabriqué en Ontario a sensibilisé les consommateurs aux produits fabriqués en Ontario. À ce jour, plus de 2 000 fabricants de toutes tailles ont enregistré plus de 9 000 produits auprès de CME afin d'obtenir la désignation « Fabriqué en Ontario ». L'initiative a profité aux fabricants et aux consommateurs pendant la pandémie de COVID-19, et continuera de le faire durant la période de relance économique qui suivra.

« Le partenariat établi entre MEC et votre gouvernement afin de promouvoir les fabricants d'ici dans le cadre du programme Fabriqué en Ontario a démarré en trombe. En cinq mois seulement, nous avons franchi des jalons très importants ensemble et doublé nos attentes initiales. »

Mathew Wilson
Vice-président principal, Politiques et relations avec les gouvernements
Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC)

L'Ontario investit un million de dollars en 2021-2022 pour soutenir les améliorations apportées au programme Fabriqué en Ontario afin d'aider davantage de détaillants et de fabricants, d'encourager la participation et de faire connaître les produits fabriqués en Ontario auprès des consommateurs. Il s'agit notamment d'augmenter la signalisation dans les magasins de détail, de créer des pavillons « Fabriqué en Ontario » lors des foires d'automne et des événements communautaires, lorsque ce sera sécuritaire, et d'améliorer et d'exploiter le marketing numérique. L'objectif est de créer une marque que les consommateurs ontariens rechercheront lorsqu'ils feront leurs achats, tout en améliorant la sensibilisation aux avantages d'acheter des produits fabriqués localement.

Protéger et soutenir le secteur agroalimentaire

L'Ontario continue d'aider le secteur agroalimentaire à protéger la santé et la sécurité des travailleurs durant la COVID-19. La province investit 10 millions de dollars en 2021-2022 pour prolonger d'un an le Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire, annoncé en juin 2020. Cela permettra d'appuyer la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à contrôler la COVID-19 ainsi qu'à traiter les problèmes imprévus de santé et de sécurité des travailleurs.

Soutenir les éleveurs de bétail et leur capacité de transformation

Les défis liés à la pandémie ont entraîné des perturbations dans certaines installations de transformation de la viande, ce qui a eu un effet sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire et a provoqué un refoulement du bétail dans les fermes. Pour aider les éleveurs à faire face à ces perturbations, l'Ontario investira jusqu'à 5 millions de dollars en 2021-2022 pour prolonger d'un an les initiatives d'Agri-relance, notamment celles liées à la capacité de transformation du bétail, comme les programmes de retrait du bœuf et du porc.

Moderniser le secteur des marchés financiers

En février 2020, l'Ontario a mis sur pied le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (le Groupe de travail) pour revoir le cadre réglementaire de ceux-ci, qui n'avait pas été revu depuis plus de 17 ans. Il est impératif de moderniser les marchés financiers si l'on veut rester compétitifs par rapport à nos pairs mondiaux. Le Groupe de travail a terminé son rapport en décembre 2020 et l'a rendu public en janvier 2021.

Pendant qu'il poursuit son analyse du rapport, le gouvernement apporte des modifications législatives qui prévoient l'élargissement du mandat de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour y inclure la concurrence et la formation de capital afin de favoriser la croissance économique. L'Ontario met également en œuvre la suggestion de séparer les postes de président du Conseil et de chef de la direction et les fonctions de réglementation et d'arbitrage au sein de la CVMO. Ces changements représenteront les pratiques exemplaires en matière de gestion d'entreprise et inspireront davantage confiance dans les marchés financiers de l'Ontario lorsqu'ils entreront en vigueur plus tard cette année.

Dans les prochains mois, l'Ontario publiera le projet de loi sur les marchés financiers aux fins de consultation avec les parties prenantes. Parallèlement, la CVMO effectue une analyse pour éclairer son processus de consultation réglementaire sur les recommandations du Groupe de travail qui relèvent des règles de la CVMO. Ces changements, ces consultations et les réformes qui s'ensuivront au cours de l'année à venir représentent une modernisation des marchés financiers de l'Ontario qui n'a que trop tardé et qui favorisera la croissance économique et la création d'emplois.

Créer, protéger et commercialiser la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (PI) est un facteur de croissance et d'économie immatérielle de plus en plus important. Les entreprises disposant d'actifs de propriété intellectuelle, tels que des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce, bénéficient souvent de taux de croissance plus élevés et sont également d'importantes créatrices d'emplois. En juillet 2020, suivant les recommandations du Comité d'experts en matière de propriété intellectuelle, le gouvernement a présenté le premier *Plan d'action en matière de propriété intellectuelle* de l'Ontario..

L'Ontario fait un nouvel investissement de 1,5 million de dollars pour soutenir l'Équipe spéciale de mise en œuvre en matière de propriété intellectuelle, qui a été constituée afin de poursuivre le travail du Groupe d'experts. Ce financement permettra de lancer un programme d'études sur la PI sur le Web, de soutenir le développement d'une ressource centralisée en Ontario et de créer une politique de propriété intellectuelle rigoureuse qui contribuera à protéger les idées locales et à prioriser la commercialisation des produits liés à la PI pour alimenter l'écosystème de l'innovation en Ontario.

L'Ontario collabore avec les universités, les collèges et les instituts de recherche pour clarifier les mandats de commercialisation des établissements d'enseignement postsecondaire, afin de s'assurer que la propriété intellectuelle générée par la recherche financée par les contribuables dans le secteur postsecondaire de calibre mondial de la province se traduit par des avantages sociaux et économiques pour la population de l'Ontario. Des projets sont également en cours pour élaborer des programmes d'études de base et avancés en matière de propriété intellectuelle, accessibles sur le Web, à l'intention des chercheurs et des entreprises, afin de mieux faire connaître et comprendre la propriété intellectuelle.

Soutenir les emplois et la croissance dans le Nord de l'Ontario

Soutenir les petites sociétés d'exploration minière

Le secteur minier est un moteur important de la croissance économique. Les effets de la COVID-19 sur le secteur minier ont entraîné une diminution des capitaux disponibles pour l'exploration minière. Les petites sociétés minières comptent sur ces sommes pour financer leurs travaux d'exploration, dont le succès est essentiel à la découverte des gisements de minéraux existants et nouveaux qui soutiennent les grandes sociétés minières, les fabricants d'équipement et les investisseurs dans toute la province.

Afin de soutenir les petites sociétés minières, l'Ontario investit 5 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans le nouveau Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière. Grâce à ce programme, les petites sociétés minières peuvent demander un financement pour couvrir les coûts admissibles allant jusqu'à 200 000 \$ par projet d'exploration ou de développement. Ce programme permettra d'attirer des investissements, d'accroître la compétitivité de l'Ontario dans le secteur de l'exploration et de faciliter la découverte de débouchés prometteurs dans le secteur minier.

Faire progresser le développement des minéraux essentiels en Ontario

L'Ontario renforce sa position en tant que chef de file en Amérique du Nord en ce qui concerne les minéraux essentiels de source responsable, y compris les métaux des terres rares. La province élabore actuellement la toute première stratégie ontarienne sur les minéraux essentiels afin de soutenir l'industrie minière, les secteurs à forte croissance, les technologies propres innovantes et la transition vers une économie à faible émission de carbone, tant au niveau national qu'international.

Favoriser la relance économique du Nord de l'Ontario

Même avant le début de la pandémie de COVID-19, en termes d'emploi, l'économie du Nord de l'Ontario ne s'était pas encore complètement remise de la précédente récession. La pandémie a entraîné une nouvelle baisse de l'emploi et une hausse du taux de chômage dans les régions du Nord de la province.

Dans le but de soutenir les entreprises et les collectivités, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est en période d'adaptation afin de mieux servir l'économie du Nord. En septembre 2020, le gouvernement a lancé, par l'intermédiaire de la SGFPNO, le Programme de relance économique du Nord de l'Ontario (PRENO), une initiative à court terme visant à répondre aux défis de la pandémie de COVID-19. Ce programme doté de 20 millions de dollars a permis aux entreprises du Nord à faire face à la pandémie de COVID-19 en les aidant à adapter leurs activités aux nouvelles directives de santé publique, à protéger leurs employés et leurs clients, ainsi qu'à rétablir la confiance des consommateurs.

En février 2021, le gouvernement a annoncé une version améliorée du programme de la SGFPNO axé sur la culture, le talent, le développement des entreprises et les infrastructures communautaires. Parallèlement aux changements apportés au programme, 50 millions de dollars supplémentaires seront alloués sur deux ans à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario afin de soutenir les investissements dans les infrastructures, la culture, le développement économique et la formation. Ces nouveaux programmes contribueront à accroître le développement économique et à promouvoir la création d'emplois dans le Nord.

Protéger l'environnement de l'Ontario

L'Ontario intervient pour protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, pour la population d'aujourd'hui et de demain, en adoptant un train de mesures qui mèneront à des communautés plus saines et soutiendront la croissance économique en protégeant l'air, la terre et l'eau de l'Ontario.

Faire progresser l'avantage de l'Ontario en matière d'énergie propre

L'Ontario continue d'être un chef de file en matière d'énergie propre. En 2019, environ 94 % de l'électricité de l'Ontario était produite à partir de sources n'émettant pas de carbone, dont 58 % à partir du nucléaire et 24 % à partir de l'hydroélectricité. Les investisseurs sont de plus en plus préoccupés par les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et les fabricants ontariens utilisent de l'électricité propre tout en faisant concurrence aux entreprises du Michigan, de l'Ohio et du Tennessee qui sont encore largement alimentées par des centrales au charbon. L'approvisionnement en électricité propre de l'Ontario, à un prix compétitif, peut donner à la province un avantage pour attirer les investissements. Le plan global du gouvernement en matière d'électricité, annoncé dans le budget de 2020, vise à garantir que les créateurs d'emplois de l'Ontario reçoivent de l'électricité produite par l'énergie éolienne, solaire et bioénergétique à un prix compétitif.

Chef de file du marché canadien des obligations vertes

Les obligations vertes de l'Ontario profitent de la capacité de la province à lever des fonds à de faibles taux d'intérêt et constituent un outil important pour aider à financer des initiatives de transport en commun, des infrastructures résistant aux conditions météorologiques extrêmes et des projets d'efficacité énergétique et de conservation.

L'Ontario est actuellement le plus grand émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, avec neuf émissions totalisant 8 milliards de dollars. Au total, 27 projets ont reçu, ou recevront, des fonds provenant des neuf émissions d'obligations vertes de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 4 : *Emprunts et gestion de la dette*.

Accroître le recours aux exigences de divulgation de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise

L'année dernière, le gouvernement a mis sur pied un Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers chargé d'examiner et de formuler des recommandations concernant la modernisation du cadre réglementaire des marchés financiers. Tout au long des consultations publiques du Groupe de travail, le recours accru à la divulgation de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a reçu un soutien important de la part des intervenants du secteur. Dans son rapport final, le Groupe de travail a recommandé de rendre obligatoire la divulgation par les sociétés ouvertes de facteurs ESG importants, en particulier ceux concernant le changement climatique qui sont conformes aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario commencera le travail d'élaboration des politiques afin d'éclairer les consultations réglementaires ultérieures sur la divulgation des facteurs ESG plus tard cette année.

Chef de file dans le développement des véhicules électriques

Les investissements proposés récemment dans le secteur automobile de l'Ontario feront de la province une plaque tournante mondiale de la fabrication de véhicules électriques. La technologie des véhicules électriques constitue une occasion majeure de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Grâce à ses jeunes entreprises technologiques de calibre mondial, ses usines de fabrication et ses ressources minérales essentielles, l'Ontario occupe une position unique pour diriger le développement de la prochaine génération de technologies de mobilité et de véhicules électriques, connectés et autonomes.

Investissements dans la capacité de fabrication de véhicules électriques en Ontario

Les investissements proposés récemment dans le secteur automobile de l'Ontario, qui totalisent jusqu'à 4,3 milliards de dollars, aideront la province à devenir un chef de file mondial dans la fabrication de véhicules électriques. Ces propositions d'investissements comprennent le réoutillage du complexe de montage de Ford à Oakville pour la production de véhicules électriques à batterie, l'assemblage par Stellantis (anciennement Fiat Chrysler Automobiles) de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules électriques à batterie à Windsor, et la création par General Motors de la première usine de fabrication de véhicules électriques commerciaux à grande échelle au Canada dans ses installations d'Ingersoll.

Pour plus de détails, voir la section *Protéger les emplois actuels et en créer de nouveaux dans le secteur automobile de l'Ontario*, plus haut dans le présent chapitre.

Créer le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules

L'Ontario investit 56,4 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour créer le nouveau Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules. Cet investissement permettra d'accélérer le développement de la prochaine génération de véhicules électriques, connectés et autonomes et des technologies de mobilité qui contribuent à réduire l'empreinte environnementale et de carbone.

Pour plus de détails, voir la section *Protéger les emplois actuels et en créer de nouveaux dans le secteur automobile de l'Ontario*, plus haut dans le présent chapitre.

Élaboration de la toute première stratégie sur les minéraux essentiels de l'Ontario

L'Ontario élabore sa toute première stratégie en matière de minéraux essentiels afin de renforcer sa position en tant que l'un des principaux territoires de compétence en Amérique du Nord pour les minéraux essentiels de source responsable, y compris les éléments de terres rares. Les minéraux des terres rares et de batterie sont nécessaires aux nouvelles technologies et aux secteurs à forte croissance, comme les énergies renouvelables, l'électronique, les véhicules électriques et les technologies propres, pour soutenir un avenir à faible émission de carbone.

Pour plus de détails, voir la section *Faire progresser le développement des minéraux essentiels en Ontario*, plus haut dans le présent chapitre.

Développer la ceinture de verdure

La ceinture de verdure est une vaste zone de terres protégées qui comprend actuellement plus de 800 000 hectares dans la région élargie du Golden Horseshoe. La ceinture de verdure contribue à renforcer la résilience au changement climatique et à atténuer celui-ci, tout en protégeant les ressources environnementales, agricoles et en eau souterraine de l'Ontario pour les générations futures. De plus, elle abrite la majeure partie de ces ressources, vitales pour l'Ontario.

Ayant en tête les générations futures, le gouvernement a clairement indiqué qu'il protège la ceinture de verdure contre le développement. C'est pourquoi le budget de 2020 s'est engagé à étendre la ceinture de verdure. Afin de concrétiser cet engagement, le gouvernement a lancé en février 2021 une consultation de 60 jours sur l'expansion de la ceinture de verdure.

La consultation vise à obtenir des commentaires sur la proposition d'ajouter la moraine de Paris Galt à la ceinture de verdure, ainsi que d'étendre, d'ajouter et de protéger davantage les vallées fluviales urbaines dans les environnements urbains à forte densité. Les consultations du gouvernement pourraient mener à la plus grande expansion de la ceinture de verdure depuis sa création, en 2005.

Pour donner suite à l'engagement de l'Ontario, le gouvernement étudie la possibilité d'améliorer la ceinture de verdure en créant le parc dans le secteur du cours supérieur de la rivière East Humber dans la moraine d'Oak Ridges. Ce nouveau parc pourrait constituer un lien ininterrompu entre les extrémités est et ouest de la moraine. Cela permettrait de restaurer le site vacant de plus de 500 acres pour le ramener à son état naturel.

Cet agrandissement et cette protection sans précédent, l'un des plus grands parcs quasi urbains du pays permettraient au canton de King et à toute la province de se positionner comme chef de file en matière de conservation et comme gardien du patrimoine naturel de l'Ontario.

Protéger les collectivités contre les inondations

L'Ontario veille à ce que le public soit mieux préparé aux inondations et que les risques d'inondation soient réduits pour les collectivités de la province. Pour aider à la mise en œuvre de la stratégie *Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations*, le gouvernement va de l'avant avec une série de mesures, comme l'amélioration des conseils sur la cartographie des plaines inondables et la mise sur pied d'une équipe technique de cartographie des inondations pour mieux identifier les zones à risque. La province offre également un soutien continu aux municipalités par l'entremise du Fonds ontarien d'infrastructure communautaire, qui aide les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités du Nord à investir dans l'infrastructure locale et la planification de la gestion des biens afin de répondre à leurs besoins prioritaires, y compris la protection contre les inondations et l'adaptation au climat.

Soutenir les collectivités

En reliant les amis, la famille, les quartiers et les villes, les diverses collectivités de l'Ontario jouent un rôle important dans la vie des gens et dans la relance économique de la province. Le gouvernement fait des investissements majeurs pour s'assurer que les collectivités de toute la province soient bien préparées et qu'elle aient le soutien dont elles ont besoin pendant cette période difficile, et après.

Doubler le financement du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones

L'Ontario s'engage à doubler ses investissements dans le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, qui aidera à répondre aux besoins d'infrastructure à long terme et à accélérer les projets prêts à démarrer dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

Dans le cadre de cet investissement, la province versera 6 millions de dollars par an pour financer la modernisation des infrastructures essentielles, répondre aux besoins infrastructurels découlant de la COVID-19 et soutenir la reprise économique à long terme dans les communautés autochtones. Les mises à niveau dans le cadre du programme pourraient inclure l'amélioration des systèmes de ventilation ou de la circulation d'air dans les espaces communs, ainsi que la construction d'infrastructures communautaires telles que des centres d'affaires et de formation.

Soutenir les communautés franco-ontariennes

Afin de soutenir ses communautés francophones pendant la pandémie de COVID-19, l'Ontario ajoute à son investissement initial de 2 millions de dollars dans le Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19 un million de dollars supplémentaires pour soutenir les organismes francophones sans but lucratif durement touchés.

Ce financement continuera d'aider les organismes à assumer leurs coûts de fonctionnement, notamment par la prévention de fermetures ainsi que par le recrutement et le maintien en poste du personnel bilingue compétent. Ce fonds est essentiel pour que le réseau d'organismes francophones sans but lucratif puisse continuer de contribuer dans une mesure importante à la vitalité de la communauté franco-ontarienne.

Le gouvernement s'est engagé à assurer la relance économique et le développement à long terme des communautés francophones de l'Ontario. C'est pourquoi l'Ontario investit 3 millions de dollars sur trois ans pour mieux répondre au besoin et à la demande de soutien accrus des organismes communautaires, y compris les entreprises sociales et les petites entreprises, qui desservent la communauté francophone de l'Ontario dans toutes les régions de la province. Cet investissement permettra de continuer à optimiser la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de toutes les régions de l'Ontario. Ces organismes communautaires et ces entreprises apportent une contribution importante à la communauté francophone de l'Ontario et fournissent une gamme de services essentiels dans toute la province.

L'Ontario appuie également la Stratégie de développement économique francophone à long terme qui comprend le maintien du Réseau économique francophone et l'expansion de la gamme de services de soutien aux entreprises par la création d'un incubateur d'entreprises francophones. Cet incubateur soutiendra les nouvelles entreprises en démarrage et fera découvrir les biens et services franco-ontariens à travers la province. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à faire face aux difficultés découlant de la COVID-19 et à se préparer à la reprise économique.

Finalement, notre province est déterminée à maintenir les relations étroites qu'elle entretient avec ses partenaires provinciaux, y compris le Québec. Pour ce faire, le gouvernement consacrera annuellement 250 000 \$ durant les trois prochaines années à l'appui de projets interprovinciaux menés par des organismes franco-ontariens, dans le cadre de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie.

S'attaquer aux difficultés uniques que la COVID-19 a engendrées pour les femmes

Bien que nous ayons tous été touchés par la COVID-19, certaines personnes l'ont été plus que d'autres. Tout comme la santé des aînés est davantage à risque face à la COVID-19, certaines personnes ont fini par payer un prix plus élevé que d'autres en raison des restrictions en matière de santé publique et des inégalités systémiques.

Pour contrer cette injustice, le gouvernement offre un soutien destiné à alléger le fardeau de ceux et celles qui ont supporté la plus grande partie de la charge au cours de cette année difficile.

Les femmes, en particulier, ont été touchées de manière disproportionnée. Les statistiques ne mentent pas. Par exemple, alors que l'emploi chez les hommes a baissé de 3,3 % pendant la COVID-19, il a diminué de près de 5 % chez les femmes.

Cela s'explique en partie par le fait que les femmes sont représentées de manière disproportionnée dans les emplois qui ont été les plus touchés par les restrictions nécessaires en matière de santé publique.

Ces difficultés ont été aggravées par le coût élevé des services de garde et le manque d'accès aux places en garderie. Bien que tous les parents soient touchés, ce sont les mères, en particulier, qui finissent par payer le prix fort.

Enfin, comme il en est question plus haut dans le présent chapitre, la flambée de la violence familiale a surtout touché les femmes.

C'est pourquoi l'Ontario prend des mesures pour soutenir les travailleuses et les travailleurs ainsi que les propriétaires de petites entreprises touchés, améliorer l'accès et l'abordabilité des services de garde d'enfants et soutenir les survivantes de la violence faite aux femmes. Ces mesures comprennent :

- l'octroi de 117,3 millions de dollars à des ressources ciblées pour l'emploi et la formation des femmes, des personnes racialisées, des peuples autochtones, des jeunes et des personnes handicapées qui sont confrontés aux taux de chômage les plus élevés pendant la pandémie. Ces fonds permettront d'éliminer les obstacles et d'offrir des possibilités d'apprentissage afin que ces personnes puissent acquérir les compétences nécessaires pour obtenir de bons emplois et entrer en contact avec des employeurs désireux de faire fructifier leurs opérations;

- le soutien des entrepreneures et femmes propriétaires d'entreprises par le biais de programmes tels que le Programme pour le numérique et les rues principales et la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises;
- l'accès continu à un choix de services de garde d'enfants sécuritaires, de haute qualité et abordables pendant la pandémie, y compris des formules de financement flexibles et un soutien en matière de santé et de sécurité pour veiller à maintenir les programmes de garde d'enfants ouverts;
- l'engagement de créer jusqu'à 30 000 places en services de garde d'enfants, dont 10 000 places tout au plus dans de nouvelles écoles. Durant l'hiver 2021, plus de 20 000 nouvelles places ont été approuvées, ce qui permettra de soutenir les familles et d'offrir un système solide et accessible;
- la bonification proposée du crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE), qui assure aux familles ontariennes la prise en charge partielle de leurs frais de garde d'enfants tout en leur laissant le choix du type de service convenant le mieux à leurs enfants.

Ces mesures significatives permettront d'apporter le soutien nécessaire, mais il faudra faire bien davantage pour que les femmes ne soient pas laissées pour compte après la COVID-19.

Afin de conseiller le gouvernement sur ce dossier important, le ministre des Finances et la ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine mettront sur pied un groupe de travail pour s'assurer qu'une croissance économique inclusive est en place. Ce groupe de travail aura pour mandat de se pencher sur les obstacles économiques uniques et disproportionnés que les femmes doivent surmonter, en particulier dans une économie qui sera transformée après la COVID-19. Son travail sera façonné par les opinions diverses qui proviennent du secteur public, du secteur privé et du secteur sans but lucratif.

Aider les organisations religieuses et culturelles à rouvrir

Le gouvernement est conscient que de nombreuses organisations religieuses et culturelles qui exploitent des installations utilisées pour les rassemblements communautaires réguliers doivent faire face à des coûts supplémentaires pour respecter les directives de santé publique alors qu'elles rouvrent leurs installations en toute sécurité.

Afin de fournir un soutien significatif et d'aider à compenser les coûts associés à la sécurisation de ces installations pour les rassemblements communautaires réguliers, le gouvernement mettra à disposition jusqu'à 50 millions de dollars pour des subventions aux organisations religieuses et culturelles qui ne sont pas admissibles actuellement à d'autres subventions de soutien provinciales. Pour y être admissibles, les organisations doivent exploiter des installations utilisées pour des rassemblements communautaires récurrents et ne pas être admissibles à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises. Plus de détails sur la subvention et la procédure de demande seront donnés plus tard ce printemps.

Un financement historique pour toutes les municipalités

La COVID-19 a mis les municipalités à rude épreuve. L'Ontario a travaillé avec tous les niveaux du gouvernement pour s'assurer que les municipalités disposent du soutien, de la flexibilité et des outils dont elles ont besoin pour relever les défis majeurs en matière de santé publique et d'économie engendrés par la pandémie.

Dans le cadre de l'historique Accord fédéral-provincial sur la relance sécuritaire, 4 milliards de dollars ont été alloués aux 444 municipalités et à jusqu'à 110 systèmes de transport public de la province. Ce financement a été accordé pour que chaque municipalité de l'Ontario puisse faire face à ses pressions opérationnelles, soutenir des niveaux de service fiables pour les systèmes de transport en commun et aider les personnes vulnérables tout en veillant à ce que les travailleurs essentiels puissent retourner au travail.

L'Ontario demeure déterminé à appuyer les municipalités dans leurs efforts visant à relever les défis constants de la pandémie et à soutenir une relance sécuritaire et efficace. C'est pourquoi l'Ontario fournira aux municipalités un soutien financier supplémentaire de près de un milliard de dollars pour lutter contre la COVID-19, notamment :

- 500 millions de dollars en aide financière additionnelle pour soutenir les besoins des municipalités et leur relance en 2021;
- 255 millions de dollars de nouveau financement provincial par le biais du Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario afin d'aider les gestionnaires de services municipaux et les administrateurs de programmes autochtones à répondre immédiatement à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans les refuges. Cela s'ajoute aux 510 millions de dollars versés par le Fonds en 2020-2021 afin d'assurer la continuité des ressources d'aide essentielles aux personnes vulnérables en fonction des besoins locaux; et
- 150 millions de dollars de financement provincial supplémentaire pour soutenir les systèmes municipaux de transport en commun en 2021, y compris une éligibilité élargie pour les priorités municipales-provinciales, notamment l'intégration des tarifs et des services et le microtransport à la demande.

Grâce à ces investissements, l'Ontario prend des mesures immédiates et décisives afin de soutenir ses municipalités. Aider les collectivités à traverser cette période extraordinaire nécessite le soutien de tous les niveaux du gouvernement. L'Ontario continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, y compris le gouvernement fédéral et toutes les municipalités, pour s'assurer que les communautés à travers la province disposent des ressources dont elles ont besoin pour fournir des services publics essentiels, maintenir les investissements en capital sur la bonne voie et soutenir une reprise économique vigoureuse.

« Ce montant additionnel de 500 millions de dollars pour 2021 s'ajoute au soutien déjà fourni par le gouvernement provincial... Il contribuera à contrebalancer l'incidence de la COVID-19 sur les budgets des municipalités en 2021 partout en Ontario. Ce financement représente un important investissement dans la reprise économique de l'Ontario, car il permettra de protéger les services municipaux sur lesquels les résidents et les entreprises comptent le plus et d'éviter les retards dans les projets d'immobilisations. »

Graydon Smith
Président
Association des municipalités de l'Ontario

Collaborer avec les municipalités pour analyser le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario

Le gouvernement examine le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) en consultation avec les municipalités pour s'assurer que le programme répond aux besoins des collectivités locales, en particulier les municipalités de petite taille, rurales et du Nord. Les discussions avec les partenaires municipaux se poursuivront, étant entendu que la stabilité demeure une priorité pour les municipalités.

Offrir de la stabilité dans les impôts fonciers

Le gouvernement a entrepris un examen de l'évaluation et de l'imposition foncières afin d'explorer les possibilités suivantes :

- accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières;
- soutenir un climat d'affaires concurrentiel;
- renforcer la gouvernance et la responsabilité de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC).

Pour ce faire, on a invité les municipalités, les contribuables, les associations industrielles et d'autres parties intéressées à soumettre des commentaires.

Conformément à l'annonce faite dans le document *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, le gouvernement a reporté la réévaluation prévue en 2020 pour l'année d'imposition 2021 afin de maintenir la stabilité durant le développement de la pandémie.

L'Ontario met en œuvre un nouveau report de la réévaluation de l'impôt foncier afin d'assurer une stabilité continue. Cela apportera une paix d'esprit aux entreprises et aux résidents, et permettra aux municipalités de concentrer leur attention sur la réponse appropriée aux défis posés par la COVID-19.

Ce retard n'aura pas d'incidence financière sur les municipalités puisque la MPAC continuera de veiller à la tenue et à la mise à jour du rôle d'évaluation pour prendre en compte les changements, tels que la construction de nouveaux biens-fonds.

Dans le cadre de l'examen de l'évaluation et de l'imposition foncières, le gouvernement sollicitera l'avis des municipalités, des contribuables et des parties prenantes sur le moment opportun pour la prochaine réévaluation et la date d'évaluation à retenir. Les résultats de cette consultation seront communiqués à l'automne 2021.

Bâtir un gouvernement moderne

À l'instar du monde qui a évolué, le gouvernement doit lui aussi s'adapter. À cette fin, au cours de la dernière année, l'Ontario s'est empressé d'adapter et d'actualiser les programmes et les services pour aider sa population à surmonter les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19. Non seulement la modernisation permet d'économiser l'argent des contribuables et de rendre les interactions des citoyens avec le gouvernement plus agréables, mais elle soutiendra également la relance économique de l'Ontario et favorisera une économie numérique moderne.

Progrès dans le dossier du plan d'action de la COVID-19 de l'Ontario pour un gouvernement axé sur la population

En octobre 2020, la province a rendu public un document intitulé *Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population*. Le plan d'action est une feuille de route qui se divise en quatre catégories pour apporter des changements à la manière dont les citoyens et les entreprises interagissent avec le gouvernement, tant en ce qui concerne les services que la manière dont ils sont fournis. Ces quatre catégories sont :

1. Élargir l'accès numérique aux services gouvernementaux et faire de l'Ontario un chef de file en matière numérique dans le monde.

Afin de se donner tous les moyens d'atteindre cet objectif, la province introduira une nouvelle forme de carte d'identité électronique sécurisée émise par le gouvernement, qui pourra être utilisée pour accéder facilement aux services gouvernementaux tout en protégeant la confidentialité des données.

Grâce à cette technologie innovante, les parents pourront accéder plus facilement aux dossiers de vaccination de leurs enfants et les partager de manière numérique avec leur école. Les personnes âgées pourront consulter leur médecin en ligne et partager en toute sécurité des renseignements sur leur santé avec les soignants et les prestataires de soins de santé. Cette technologie permettra aux utilisateurs d'avoir un contrôle total sur le contenu des renseignements partagés, ainsi que sur les destinataires qui les reçoivent. Ceux qui choisiront de ne pas avoir de carte d'identité numérique auront toujours la possibilité de confirmer leur identité et d'accéder aux services en utilisant des documents physiques.

2. Réduire les formalités administratives et simplifier les politiques pour faciliter la vie aux entreprises ontariennes, tout en veillant à protéger la santé et la sécurité publiques.

L'Ontario améliorera les interactions des entreprises avec le gouvernement en offrant des possibilités de retour d'information immédiat, en automatisant et en numérisant les opérations gouvernementales pour une réactivité 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et en fournissant des services axés sur le client grâce à un auto-enregistrement et à une autodéclaration accélérés. Cela permet aux personnes et aux entreprises d'investir du temps et de l'argent pour se concentrer sur ce qui est important à l'heure actuelle : se remettre sur pied et sortir de cette pandémie. Il est essentiel de continuer à améliorer le cadre réglementaire de l'Ontario pour faire en sorte que la province fonctionne mieux pour la population et soit plus efficace pour les entreprises pendant cette période de relance et même à l'avenir.

3. Améliorer les achats du gouvernement en tirant parti du pouvoir d'achat en gros combiné de la province tout en profitant de l'innovation et de la créativité des entreprises ontariennes.

Une nouvelle agence d'approvisionnement, ApprovisiOntario, permettra au gouvernement d'acheter en tant qu'organisation unique, de s'assurer que la chaîne d'approvisionnement est sécurisée et que des fournitures de qualité sont disponibles dans toute la province et, enfin, de faire place à l'innovation et aux technologies émergentes.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la nouvelle agence contribuera également à garantir que le gouvernement continue d'assurer la sécurité de la population de l'Ontario en facilitant l'approvisionnement en équipements de protection individuelle et autres fournitures et équipements essentiels auprès de multiples organisations. Elle vise également à créer des occasions d'affaires pour les entreprises de toutes les régions afin d'approvisionner notre province.

4. Créer des services publics mieux adaptés et plus souples pour accélérer les processus gouvernementaux et en améliorer l'efficacité.

L'Ontario applique les principes de l'approche Lean et de l'amélioration dans tous les programmes afin de rendre les services de première ligne plus efficaces, plus pratiques, plus fiables et plus accessibles pour les citoyens et les entreprises. Par exemple, un nombre record de demandes adressées au Programme ontarien des candidats à l'immigration ont été traitées pour favoriser la réunification des familles et appuyer les futures résidents possédant des compétences de haut niveau et désireux de s'établir dans notre merveilleuse province.

Soutenir les solutions innovantes par le biais du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario

Afin d'améliorer la façon dont les personnes et les entreprises font l'expérience des services en Ontario, le budget de 2020 a annoncé un investissement de 500 millions de dollars dans le cadre du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario. Ce fonds est une étape essentielle dans la réalisation de la vision visant à faire de l'Ontario l'administration la plus avancée au monde sur le plan numérique. Les investissements du gouvernement dans des projets qui mettent l'accent sur les méthodes « Digital First » et « Lean » garantissent une prestation de services plus axée sur le client, plus efficace et plus efficiente.

Ce fonds soutient déjà plusieurs initiatives innovantes, parmi lesquelles :

- 28,5 millions de dollars sur quatre ans pour mettre en place un nouveau système de gestion des dossiers pour Tribunaux décisionnels Ontario afin de remplacer leurs systèmes obsolètes. Une fois mis en œuvre, le nouveau système modernisera les interactions avec les clients, fournira des services complets de règlement des litiges en ligne et améliorera la capacité des parties à suivre les affaires en ligne, ainsi qu'à recevoir et à présenter des documents par voie électronique.
- 7 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'amélioration continue des processus de traitement des demandes de remboursement de frais médicaux en ligne et implanter un logiciel de veille stratégique pour identifier les fraudes et générer des rapports d'analyse visuelle des données. Les investissements permettront d'améliorer l'expérience des utilisateurs et la prestation de services pour les médecins et autres prestataires qui présentent des demandes de remboursement par l'intermédiaire du système de demande de remboursement de l'Assurance-santé de l'Ontario.

- 10,6 millions de dollars sur deux ans pour que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario puisse accélérer le passage du format papier au format numérique pour les demandes de licences et de permis.
- 2,2 millions de dollars pour lancer le développement du guichet unique pour les entreprises, une solution numérique transformationnelle conçue pour utiliser les technologies émergentes, des données ainsi qu'une conception adaptée afin d'améliorer l'expérience des entreprises avec les services gouvernementaux. Un guichet unique dédié à cette fin réduira la charge administrative et améliorera l'expérience du client, en offrant un endroit unique qui permet aux entreprises d'accéder plus facilement aux informations et aux services dont elles ont besoin pour se lancer, créer des emplois et se développer.

L'Ontario va de l'avant avec iJeux

L'Ontario va de l'avant avec le développement d'une nouvelle plateforme légale de jeux d'argent (iJeux) qui permettra de renforcer la protection des consommateurs et de lutter contre le marché illicite des jeux de hasard. Afin de soutenir le processus, le gouvernement a nommé un chef de projet commercial pour iJeux. L'Ontario accepte actuellement les commentaires sur la conception de ce projet. Un document de discussion est disponible sur le site Ontario.ca/iGaming.

Examiner le Fonds de garantie des prestations de retraite

Lors du dévoilement du budget 2020, l'Ontario a annoncé que la province ferait une analyse du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) et en publierait les résultats dans le budget 2021.

Actuellement, le FGPR se trouve dans une position financière solide. Cependant, le nombre de régimes couverts par le FGPR diminue, car les régimes de pension à prestations déterminées continuent de fermer. Sur la même lancée, les conversions au modèle de régime de retraite conjoint, tout en offrant des avantages tels que le partage de la gouvernance et des gains d'efficacité, réduisent également le nombre de régimes couverts. La diminution du nombre de régimes qui cotisent au FGPR concentre davantage le risque sur un nombre réduit d'employeurs.

L'analyse du FGPR a révélé qu'il nous fallait davantage de renseignements pour mieux estimer les risques pour le FGPR en cas de futures réclamations, ainsi que le montant de financement nécessaire pour les employeurs. Afin de remédier à cette situation, l'Ontario modifiera le Règlement 909 de la *Loi sur les régimes de retraite* afin d'exiger des administrateurs de régimes de retraite qu'ils calculent et déclarent le risque de réclamation au titre du FGPR de leur régime. L'Ontario utilisera ces renseignements plus détaillés afin d'optimiser la protection des prestations de retraite à l'avenir.

Le besoin d'une aide fédérale adéquate

L'Ontario est heureux que le gouvernement fédéral se soit engagé à investir environ trois à quatre pour cent du PIB, soit entre 70 et 100 milliards de dollars, sur trois ans, comme l'indique le récent *Énoncé économique de l'automne 2020* du gouvernement fédéral.

L'Ontario se joint aux autres provinces et territoires pour demander qu'une partie importante des fonds de relance fédéraux soit affectée aux principales priorités provinciales, comme la large bande, pour reconnaître le rôle important que les provinces et territoires jouent pour favoriser la croissance économique.

Les municipalités de l'Ontario jouent également un rôle central dans notre effort de relance. Pour maintenir les services municipaux essentiels, le soutien fédéral en réponse à la pandémie doit se poursuivre jusqu'en 2021. L'Ontario a démontré son engagement par un nouvel investissement de près de un milliard de dollars. Cette somme s'ajoute aux près de 4 milliards de dollars alloués dans le cadre de l'Accord fédéral-provincial sur la relance sécuritaire pour les municipalités et les systèmes de transport en commun. La province se joint aux dirigeants municipaux pour demander au gouvernement fédéral d'intervenir et d'engager sa part en fournissant au moins un montant équivalent au financement fédéral pour ces importants investissements provinciaux.

Alors que l'Ontario attend plus de détails concernant l'annonce fédérale de 5,9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour accélérer les projets de transport public dans tout le Canada, la province et ses partenaires municipaux continuent de demander conjointement au gouvernement fédéral d'engager au moins 40 % des fonds pour les projets de métro prioritaires en Ontario.

Enfin, l'Ontario se joint aux autres provinces pour demander des améliorations supplémentaires au programme fédéral de stabilisation fiscale, nécessaires pour faire face aux importantes baisses annuelles des recettes provinciales dues aux circonstances économiques extraordinaires provoquées par la pandémie de COVID-19.

Chapitre 2

Résultats économiques et perspectives



Introduction

La deuxième vague de COVID-19 a eu des répercussions considérables sur l'économie de la province. Près de 153 500 emplois nets ont été perdus au cours de janvier 2021. Les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel du secteur privé pour 2021 ont, en moyenne, été revues à la baisse depuis le budget de 2020. Le gouvernement reconnaît ces importantes répercussions et continue de soutenir la population, les employeurs et les emplois pendant cette période difficile, comme indiqué au chapitre 1, *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*.

En 2020, après avoir chuté de 1,8 % et de 12,2 % pendant les deux premiers trimestres, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 9,4 % au troisième trimestre, mais en restant inférieur au niveau du quatrième trimestre de 2019. Selon les estimations, le PIB réel de l'Ontario a fléchi de 5,7 % en 2020. Entre mai 2020 et février 2021, le marché de l'emploi affichait 829 400 emplois nets de plus en Ontario, ce qui représentait toutefois 305 300 emplois de moins que le niveau d'avant la pandémie, soit une baisse de 4,1 %.

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 4,0 % en 2021, de 4,3 % en 2022, de 2,5 % en 2023 et de 2,0 % en 2024. Dans un souci de planification financière prudente, ces projections ont été établies légèrement au-dessous de la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Tableau 2.1
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2019	2020	2021p	2022p	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,1	(5,7e)	4,0	4,3	2,5	2,0
Croissance du PIB nominal	3,8	(4,8e)	6,2	6,4	4,5	4,0
Croissance de l'emploi	2,8	(4,8)	4,2	3,0	2,2	1,6
Inflation de l'IPC	1,9	0,7	1,7	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

e = estimation

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats économiques récents

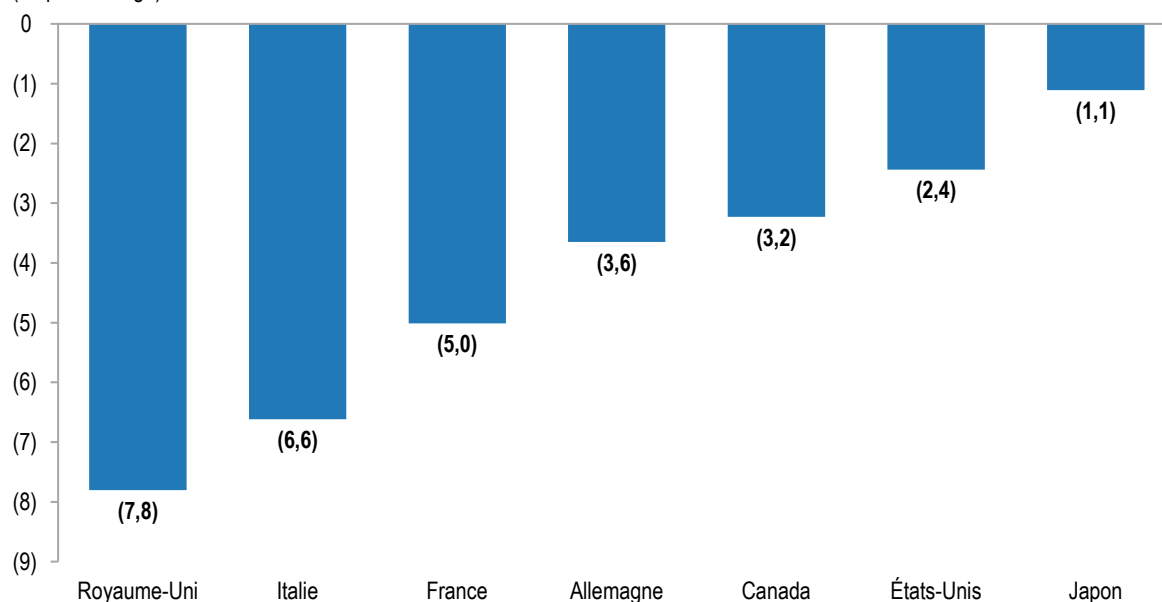
La pandémie de COVID-19 a entraîné une contraction importante de l'activité économique dans le monde au cours du premier semestre de 2020. On estime que le PIB réel mondial a chuté de 3,5 % en 2020, ce qui représente la plus forte diminution annuelle jamais enregistrée depuis 1980. Le PIB réel du Canada a chuté de 5,4 % en 2020.

Au second semestre de 2020, les économies dans le monde ont commencé à rebondir, tous les pays du G7 affichant une croissance au troisième trimestre et de nombreux pays continuant de connaître une croissance au cours du quatrième trimestre. Malgré cette croissance, le PIB réel de tous les pays du G7 est demeuré inférieur aux niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui reflète la gravité de la récession du début de l'année.

Graphique 2.1

Les grandes puissances économiques demeurent sous leurs niveaux d'avant la pandémie

PIB réel, T4 de 2020 par rapport au T4 de 2019
(en pourcentage)

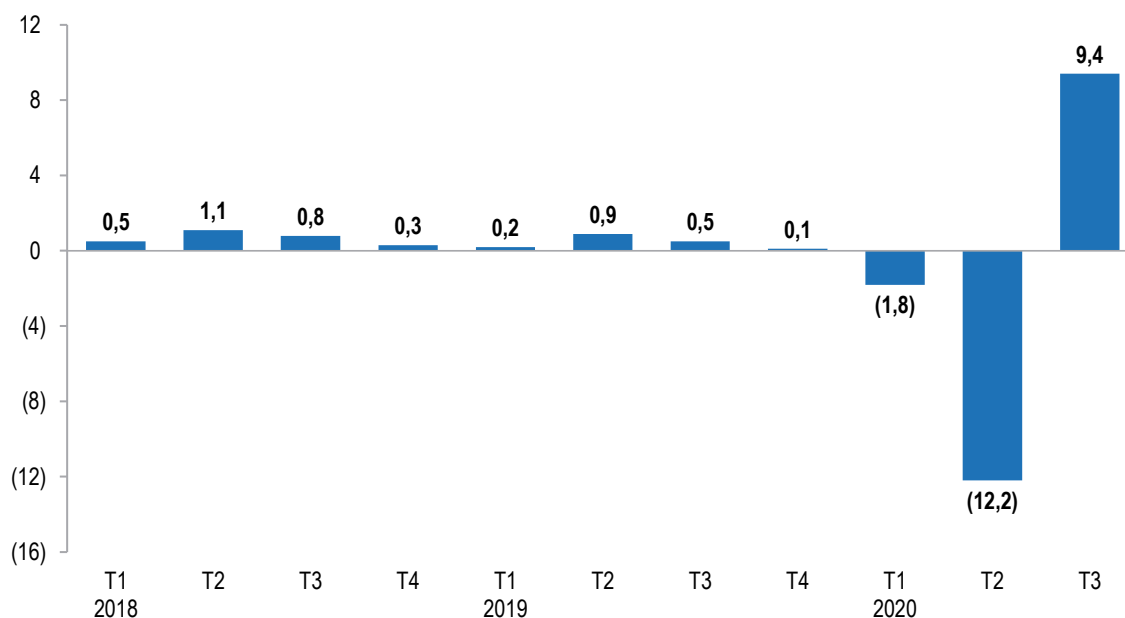


Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis et Organisation de coopération et de développement économiques.

Après avoir chuté de 1,8 % et de 12,2 % respectivement au cours des deux premiers trimestres de 2020, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 9,4 % au troisième trimestre de 2020. Le PIB réel devrait avoir continué d'augmenter au cours du quatrième trimestre de 2020. Sur une base annuelle, on estime que le PIB réel de l'Ontario a fléchi de 5,7 % en 2020.

Graphique 2.2 Rebond au T3 après un effondrement au T1 et au T2

Croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)

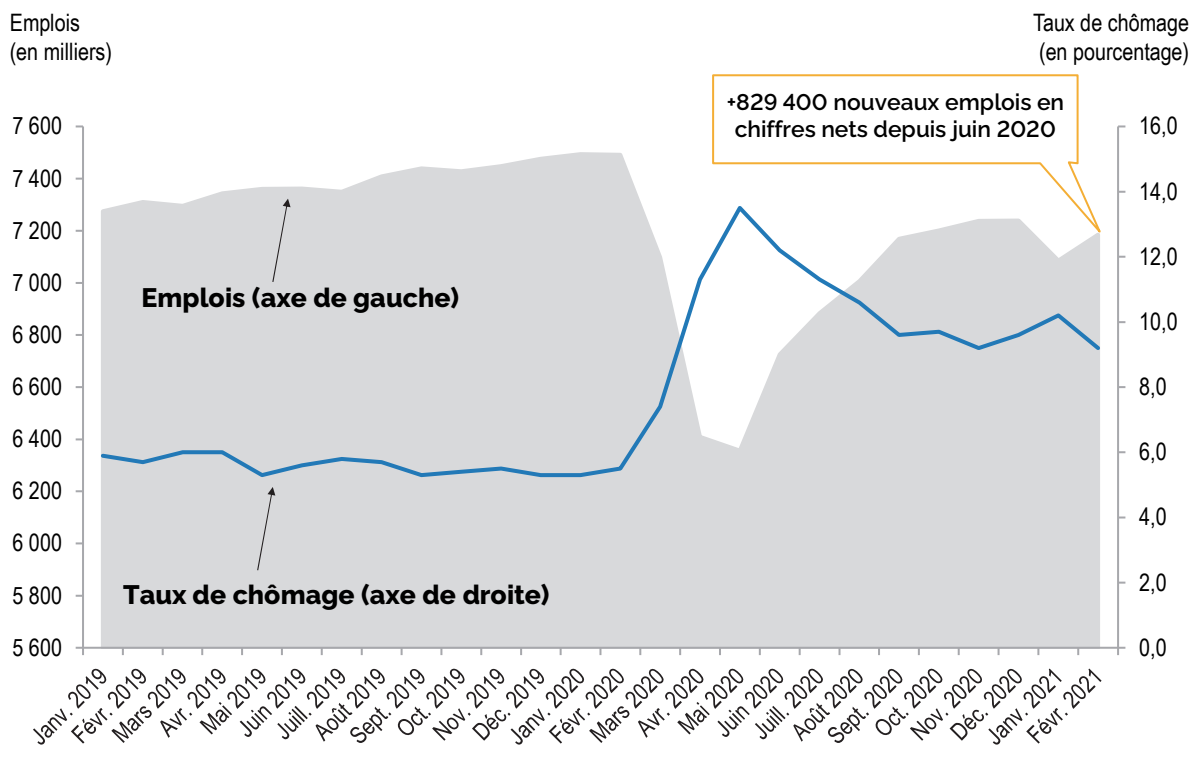


Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Répercussions importantes de la pandémie sur l'emploi

La pandémie mondiale a eu d'importantes répercussions sur les emplois dans la province. De février à mai 2020, 1 134 700 emplois ont été perdus (-15,1 %), alors que le taux de chômage a atteint 13,5 %. De mai 2020 à février 2021, 829 400 emplois nets ont été créés. Dans l'ensemble, le marché de l'emploi affichait 305 300 emplois de moins qu'en février 2020, ce qui représente une baisse de 4,1 %. En février 2021, le taux de chômage était de 9,2 %, ce qui est inférieur au sommet de 13,5 % enregistré en mai 2020.

Graphique 2.3
Marché de l'emploi en Ontario

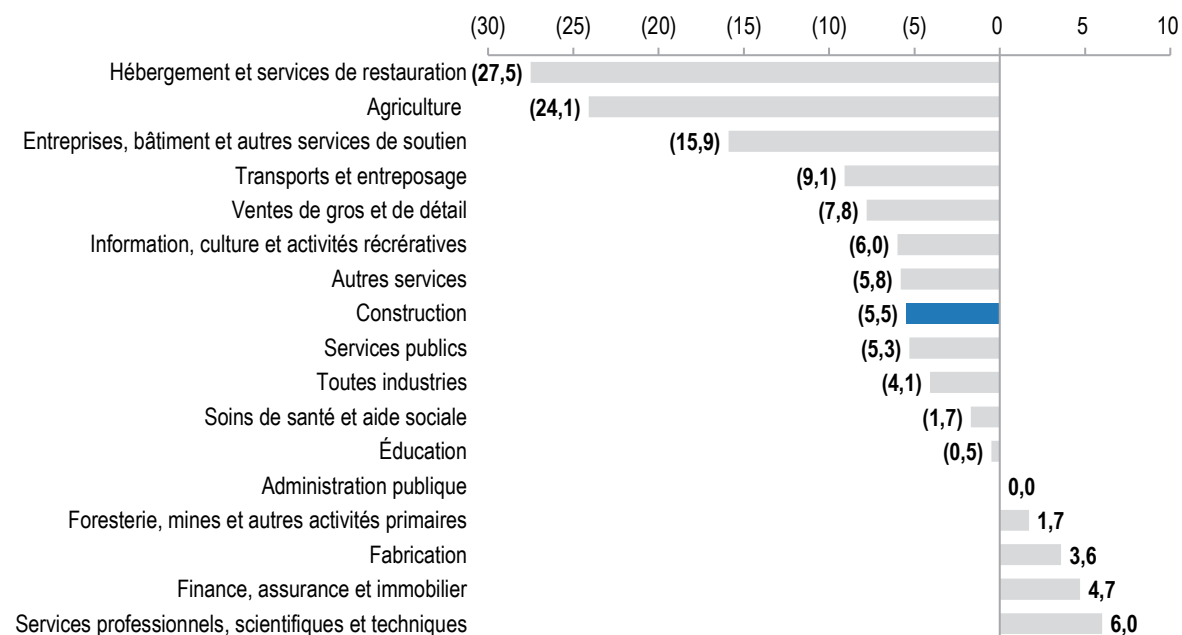


Source : Statistique Canada.

Malgré le rebond initial relativement fort dans l'emploi par rapport aux récessions précédentes, la reprise a été partielle et irrégulière. Des industries comme le secteur de la fabrication enregistrent des niveaux d'emploi supérieurs à ceux d'avant la pandémie, tandis que d'autres, comme l'hébergement et les services de restauration, affichent des niveaux d'emploi bien inférieurs à ceux antérieurs à la COVID-19.

Graphique 2.4 Variation des répercussions sur l'emploi selon les industries

Variation de l'emploi par industrie, février 2021 par rapport à février 2020
(en pourcentage)

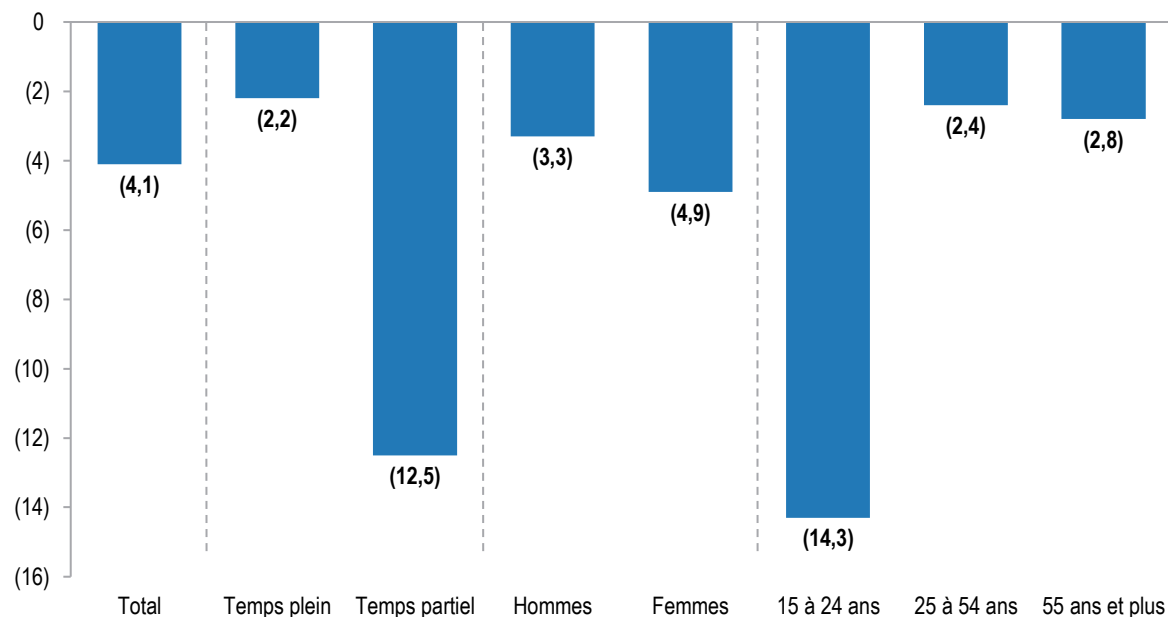


Source : Statistique Canada.

Les répercussions de la pandémie sur l'emploi ont également été inégalement réparties selon les groupes d'âge, le type d'emploi et le genre. Entre février 2020 et 2021, les niveaux d'emploi à temps partiel (-12,5 %), chez les femmes (-4,9 %) et chez les jeunes de 15 à 24 ans (-14,3 %) sont tous restés bien inférieurs à leurs niveaux précédant la pandémie par rapport aux autres groupes.

Graphique 2.5 Inégalité des répercussions sur l'emploi

Variation de l'emploi, février 2021 par rapport à février 2020
(en pourcentage)



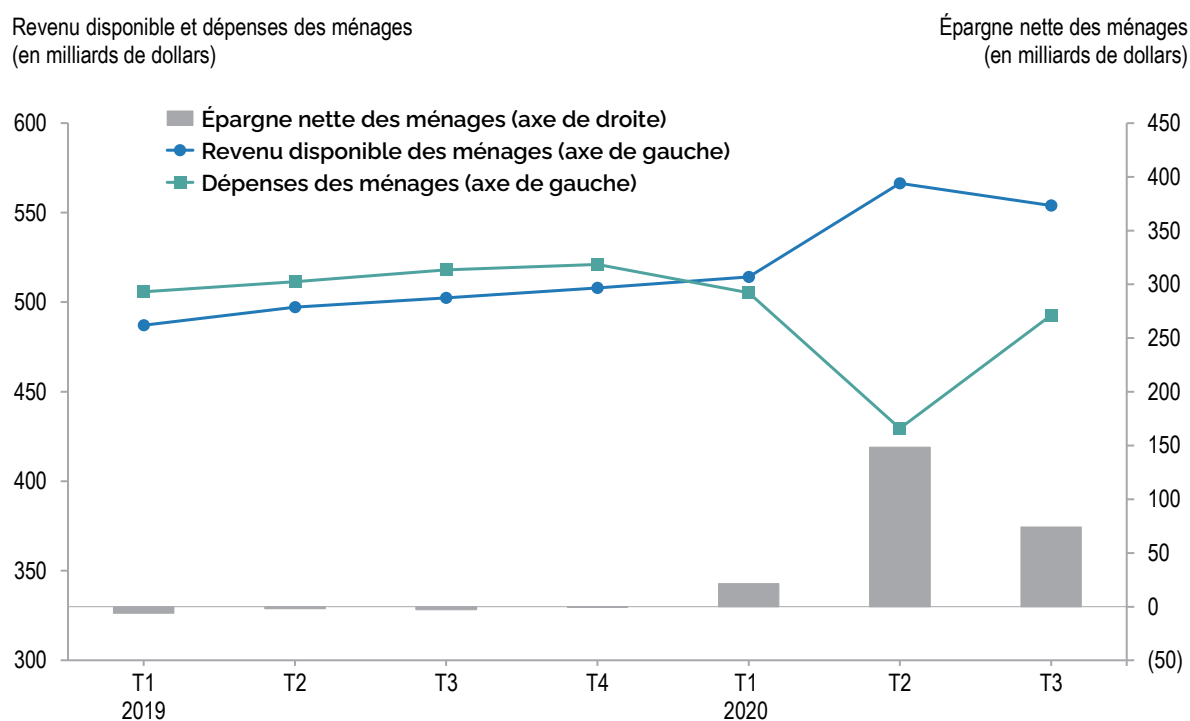
Source : Statistique Canada.

Le gouvernement a soutenu les familles

Comme indiqué au chapitre 1, *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*, le soutien énergique et coordonné de tous les ordres de gouvernement a permis de protéger les personnes et les emplois, tout en préparant l'économie de l'Ontario pour la reprise.

Ces mesures stratégiques comprenaient un large éventail d'aides au revenu pour les familles et les particuliers. L'augmentation du revenu disponible global des ménages et la diminution des dépenses au deuxième trimestre de 2020 ont entraîné une hausse importante de l'épargne des ménages, qui a atteint un montant record de 148 milliards de dollars avant de retomber à 74 milliards de dollars au troisième trimestre.

Graphique 2.6 Hausse de l'épargne nette des ménages



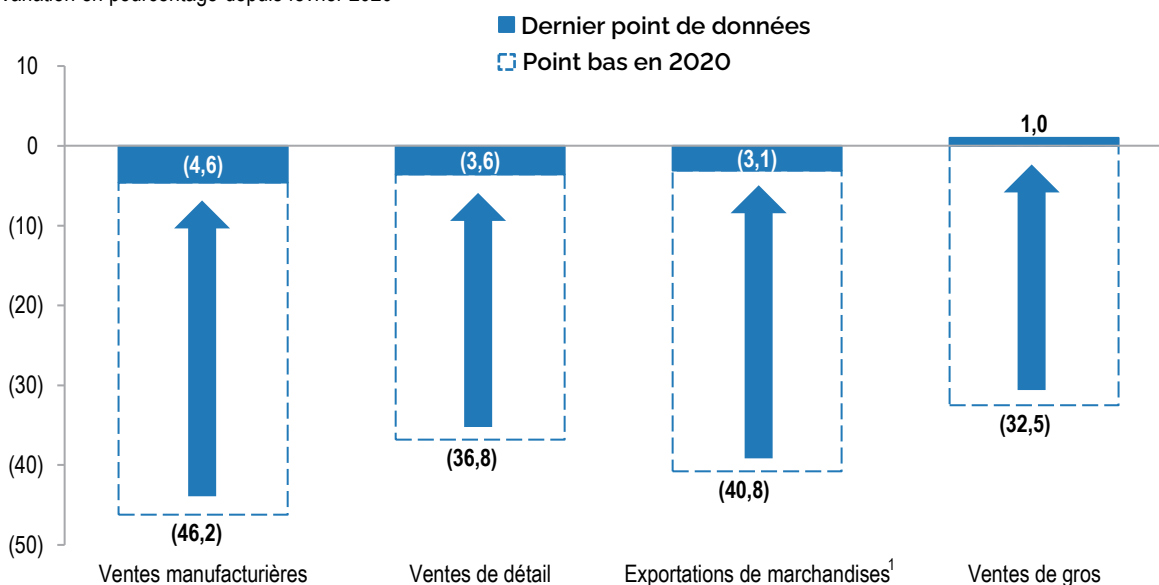
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

De nombreux indicateurs économiques ont rebondi

Des indicateurs économiques clés ont rebondi depuis les creux enregistrés au premier semestre de 2020. Le niveau d'activité du commerce de gros est maintenant supérieur à celui d'avant la pandémie, tandis que d'autres indicateurs, comme les ventes manufacturières, les ventes au détail et les exportations de marchandises, se rapprochent de leur niveau antérieur à la pandémie.

Graphique 2.7
Rebond des indicateurs économiques clés

Variation en pourcentage depuis février 2020



¹ Estimations du ministère des Finances de l'Ontario.

Nota : Le dernier point de données est décembre 2020 pour tous les indicateurs. Le point bas en 2020 est avril pour tous les indicateurs.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

En Ontario, les entreprises ont été très touchées par la COVID-19. Au cours de l'année passée, les programmes gouvernementaux ont fourni une aide financière substantielle aux entreprises. Voir le détail au chapitre 1, *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*. Si l'on a observé des signes positifs au cours du deuxième semestre de 2020, les indicateurs clés sur le rendement des entreprises sont restés inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie. Cela comprend les investissements des entreprises dans la machinerie et l'équipement ainsi que l'excédent net d'exploitation des sociétés, un indicateur de la rentabilité.

Perspectives économiques

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte régulièrement les économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement. Selon les prévisions des économistes du secteur privé, l'économie de l'Ontario sera en expansion au cours des quatre prochaines années. Les prévisionnistes s'attendent à ce qu'en moyenne, le PIB réel affiche un taux de croissance de 4,4 % en 2021 et en 2022, de 2,6 % en 2023 et de 2,1 % en 2024. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB réel sont inférieures à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé pour chacune des années. Trois experts externes en économie ont revu les hypothèses économiques utilisées par le ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables¹.

Tableau 2.2

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
BMO Marchés des capitaux (janvier)	5,0	4,8	–	–
Central 1 Credit Union (janvier)	4,0	4,4	2,7	–
Marchés capitaux CIBC (janvier)	3,9	5,2	–	–
Le Conference Board du Canada (janvier)	4,3	4,4	2,0	1,5
Groupe Desjardins (janvier)	3,7	5,1	2,2	2,0
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (janvier)	4,2	4,5	–	–
Banque Nationale du Canada (janvier)	3,6	4,2	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (février)	4,7	3,4	3,3	2,7
Banque Royale du Canada (décembre)	5,5	5,0	–	–
Banque Scotia (janvier)	4,7	4,4	–	–
Stokes Economics (février)	4,6	3,3	2,2	1,9
Groupe Banque TD (décembre)	5,6	4,1	–	–
Université de Toronto (février)	3,9	4,8	3,2	2,5
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	4,4	4,4	2,6	2,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	4,0	4,3	2,5	2,0

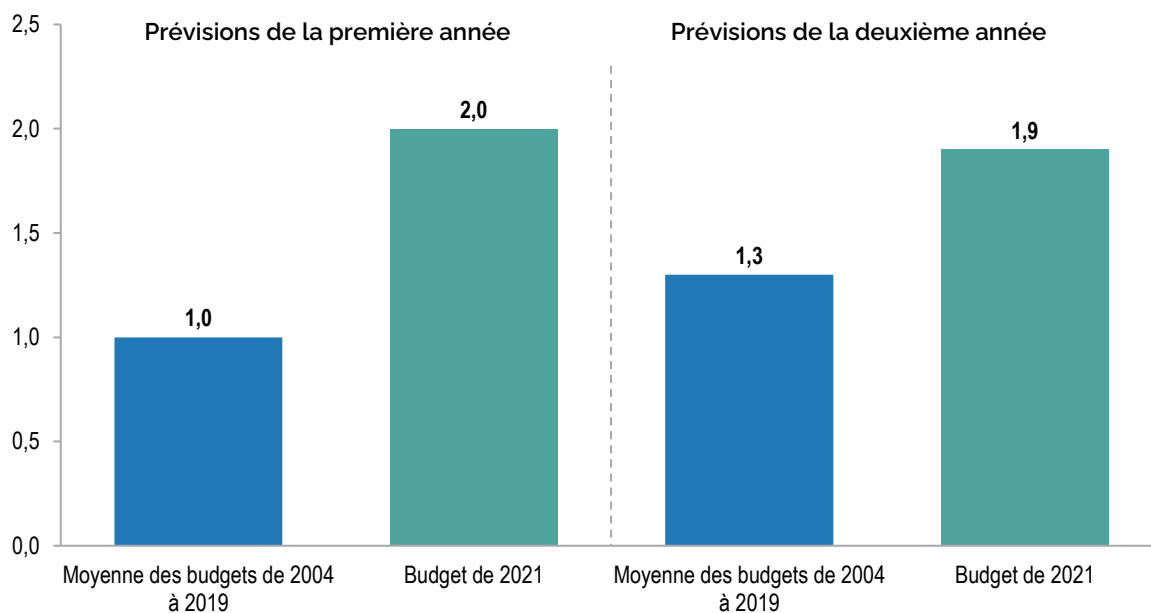
Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (3 février 2021).

¹ Les trois spécialistes sont associés aux établissements suivants : Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto; Quantitative Economic Decisions, Inc; Stokes Economic Consulting, Inc.

L'actuelle fourchette des prévisions du secteur privé pour l'Ontario à moyen terme reflète la plus grande incertitude qui règne à la suite de la pandémie mondiale, les prévisions de croissance du PIB réel allant de 3,6 % à 5,6 % en 2021 et de 3,3 % à 5,2 % en 2022. L'étendue des prévisions du PIB réel en 2021 représente le double de la fourchette moyenne des projections pour la première année dans les budgets de 2004 à 2019. L'écart entourant les prévisions de 2022 correspond à peu près à une fois et demie la fourchette moyenne des projections pour la deuxième année dans les budgets au cours de la même période.

Graphique 2.8 Forte incertitude dans les prévisions du secteur privé

Écart entre les prévisions les plus élevées et les plus basses du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en points de pourcentage)



Sources : budgets de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes.

Contexte économique mondial

Le déploiement continu de vaccins contre la COVID-19 suscite des attentes concernant une reprise de la croissance économique mondiale en 2021. Le PIB réel mondial devrait croître de 5,5 % en 2021 et de 4,2 % en 2022.

La vigueur de la reprise économique mondiale variera probablement selon les pays et dépendra de l'efficacité des mesures de santé publique, de l'accès aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19, ainsi que du soutien fourni par l'entremise des politiques monétaires et budgétaires. Après une chute de 3,5 % en 2020, le PIB réel des États-Unis devrait augmenter de 4,9 % en 2021 et de 3,8 % en 2022. Le PIB réel de la zone euro devrait augmenter à un rythme légèrement inférieur de 4,2 % en 2021 et de 3,6 % en 2022. La Chine demeure la seule grande économie au monde à avoir affiché une croissance du PIB réel en 2020 avec un taux de 2,3 %, qui devrait augmenter de 8,1 % en 2021 et de 5,6 % en 2022.

Tableau 2.3
Facteurs externes

	2019	2020	2021p	2022p	2023p	2024p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	2,8	(3,5e)	5,5	4,2	3,8	3,6
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,2	(3,5)	4,9	3,8	2,3	2,1
Pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) (en \$ US le baril)	57	39	47	52	56	57
Dollar canadien (cents américains)	75,4	74,6	78,5	78,5	79,2	80,2
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹ (en pourcentage)	1,7	0,4	0,2	0,2	0,5	1,1
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	1,6	0,7	1,0	1,4	1,8	2,4

e = estimation du Fonds monétaire international.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (janvier 2021 et octobre 2020), U.S. Bureau of Economic Analysis, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, *Blue Chip Economic Indicators* (février 2021 et octobre 2020) et enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes.

Après avoir baissé leurs taux directeurs et amorcé des programmes de rachat d'actifs au début de la pandémie, les grandes banques centrales ont poursuivi des politiques monétaires accommodantes dans le but de soutenir la croissance économique.

La Réserve fédérale des États-Unis a maintenu la fourchette du taux des fonds fédéraux américains entre 0 % et 0,25 % depuis mars 2020. Elle s'est engagée à conserver celle-ci tant que le plein emploi ne sera pas de retour et que l'inflation n'aura pas dépassé l'objectif de 2 % pendant quelque temps. De plus, elle poursuit ses programmes de rachat d'actifs pour créer des conditions financières indulgentes.

La Banque du Canada a conservé son taux directeur cible de 0,25 % et augmenté ses achats d'actifs de manière considérable depuis mars 2020. Elle s'est engagée à ne pas modifier le taux directeur tant que le taux d'inflation cible de 2 % n'aura pas été atteint de façon durable, ce qui, selon ses prévisions, ne devrait pas se produire avant 2023. Conséquemment, les taux des bons du Trésor à trois mois devraient demeurer bas jusqu'en 2023. Le taux des obligations à 10 ans devrait augmenter pour atteindre 2,4 % en 2024 pendant la période de prévision.

Le regain de la croissance économique a entraîné une hausse du prix du pétrole depuis la chute brutale au début de 2020. Le prix du pétrole West Texas Intermediate (WTI) a fortement augmenté au cours des derniers mois. Le prix du pétrole WTI devrait augmenter sur une base annuelle au cours de la période de prévision à mesure que la croissance économique mondiale renforce la demande en énergie.

Après avoir chuté, passant de 77 cents américains à 69 cents américains au début de 2020, le dollar canadien est remonté dernièrement et devrait s'apprécier progressivement au cours des trois prochaines années.

Détail des perspectives économiques de l'Ontario

Le ministère des Finances de l'Ontario estime que le PIB réel de l'Ontario a chuté de 5,7 % en 2020, puis augmentera de 4,0 % en 2021 et de 4,3 % en 2022, avant d'afficher une croissance modérée de 2,5 % en 2023 et de 2,0 % en 2024.

Le tableau 2.4 fournit le détail des perspectives économiques du ministère des Finances de l'Ontario pour la période prévisionnelle.

Tableau 2.4
Économie de l'Ontario, de 2019 à 2024

(variation en pourcentage)

	2019	2020	2021p	2022p	2023p	2024p
Produit intérieur brut réel	2,1	(5,7e)	4,0	4,3	2,5	2,0
Produit intérieur brut nominal	3,8	(4,8e)	6,2	6,4	4,5	4,0
Rémunération des employés	4,6	(1,8e)	4,2	5,0	4,8	4,1
Excédent net d'exploitation – sociétés	0,0	(11,5e)	8,0	7,4	4,4	4,2
Consommation nominale des ménages	3,5	(5,8e)	5,9	7,2	4,9	4,2
Autres indicateurs économiques						
Emplois	2,8	(4,8)	4,2	3,0	2,2	1,6
Création d'emplois (en milliers)	204	(355)	298	222	168	124
Taux de chômage (en pourcentage)	5,6	9,6	8,2	6,9	6,5	6,3
Indice des prix à la consommation	1,9	0,7	1,7	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	69,0	81,3	80,2	79,3	80,2	81,2
Reventes de logements	9,0	8,7	5,5	(6,7)	1,3	0,8
Prix de revente des logements	6,4	16,0	7,5	0,0	0,5	2,0
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,2	(3,5)	4,9	3,8	2,3	2,1
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	57	39	47	52	56	57
Dollar canadien (cents américains)	75,4	74,6	78,5	78,5	79,2	80,2
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹	1,7	0,4	0,2	0,2	0,5	1,1
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹	1,6	0,7	1,0	1,4	1,8	2,4

e = estimation du ministère des Finances de l'Ontario.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

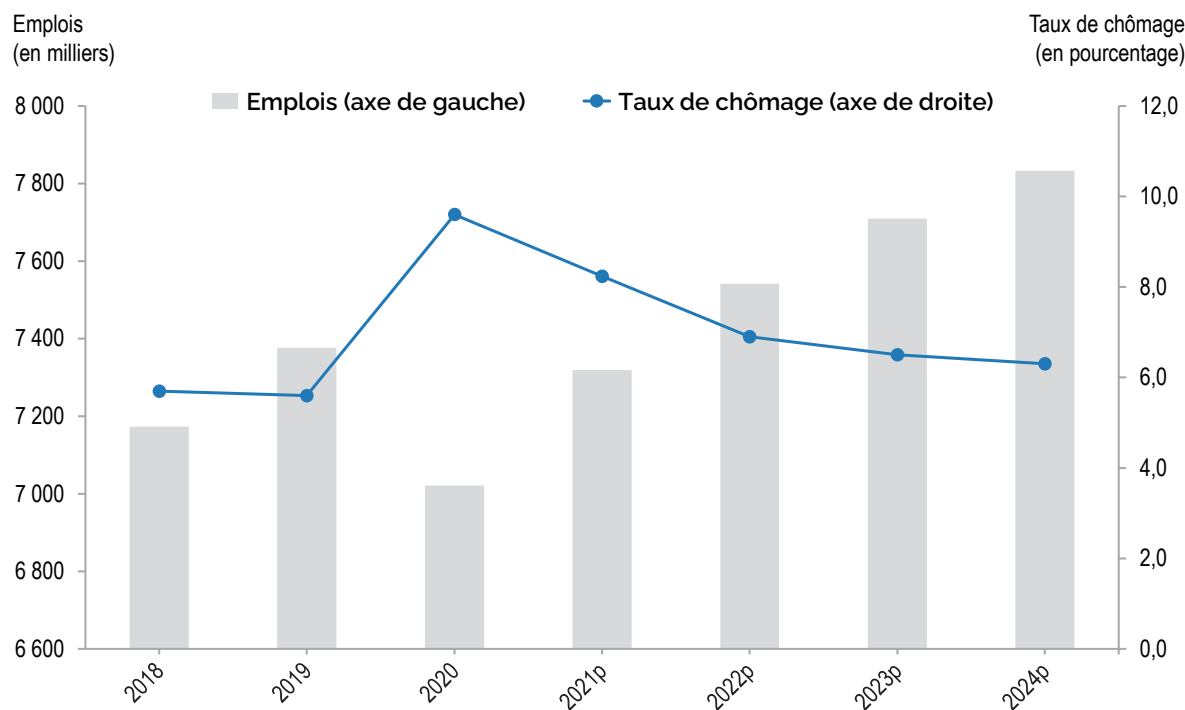
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, L'Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2020 et février 2021), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Augmentation prévue de l'emploi

Le rebond de l'activité économique devrait soutenir les gains d'emploi au cours de la période de prévision. Le niveau de l'emploi devrait augmenter de 4,2 % en 2021, ce qui correspond à près de 300 000 nouveaux emplois en chiffres nets, puis de 3,0 % en 2022, ce qui correspond à plus de 200 000 nouveaux emplois en chiffres nets. On prévoit une hausse continue de l'emploi en 2023 et en 2024, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,9 %, ce qui représente près de 150 000 nouveaux emplois par année en chiffres nets. Le taux de chômage, qui était de 9,6 % en 2020, devrait passer à 8,2 % en 2021 et baisser régulièrement par la suite pour se situer à 6,3 % en 2024.

À mesure que l'économie repartira pendant la période de prévision, le PIB réel et l'emploi devraient dépasser leurs niveaux d'avant la pandémie au début de 2022.

Graphique 2.9
Rétablissement prévu de l'emploi



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les dépenses des ménages devraient stimuler la croissance

La reprise du niveau d'emploi et des salaires stimulera les dépenses des ménages, ce qui devrait fortement contribuer à la croissance au cours de la période de prévision. Après une baisse en 2020, la rémunération des employés devrait augmenter en moyenne de 4,5 % par an entre 2021 et 2024.

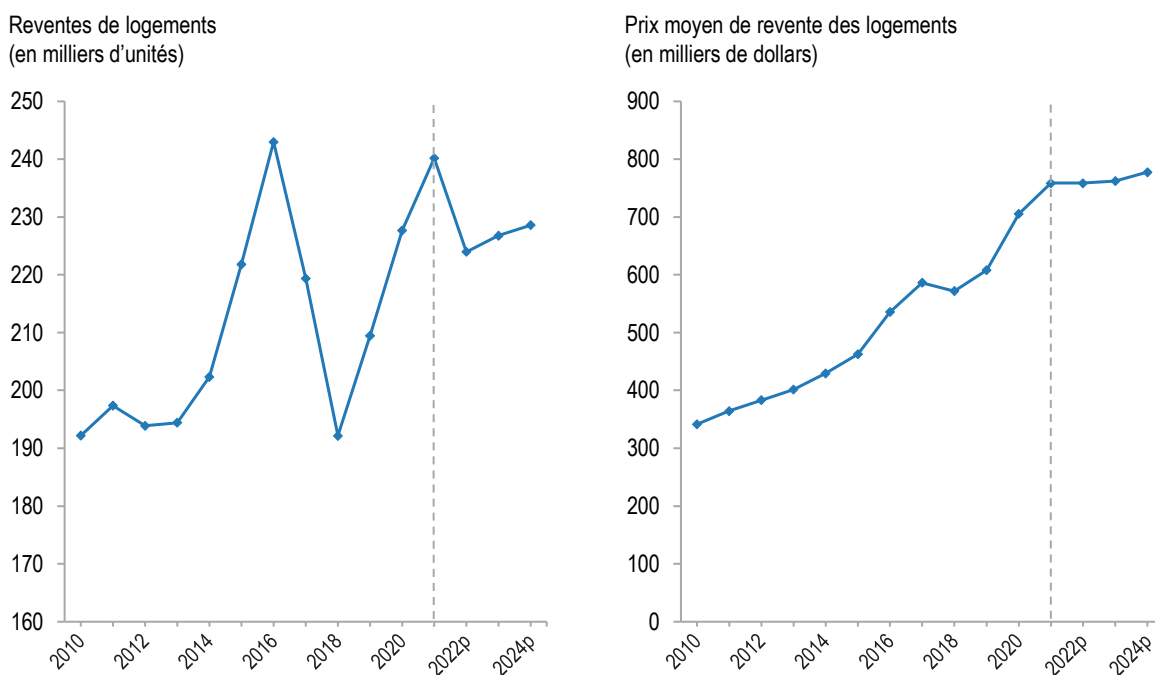
La diminution des dépenses de consommation, une faible inflation des prix et d'importants transferts gouvernementaux ont entraîné une augmentation de l'épargne des ménages en 2020. L'épargne supplémentaire et la demande refoulée des consommateurs devraient entraîner de fortes dépenses de consommation à court terme. Lorsque les risques de la pandémie diminueront et que la situation économique commencera à se normaliser, les ménages devraient se remettre à acheter des biens et des services. Cela a été le cas au troisième trimestre de 2020 lorsque les dépenses réelles des ménages ont augmenté de plus de 13,6 % et que l'épargne a ralenti.

L'activité devrait ralentir dans le secteur du logement

La demande de logements a été forte pendant la pandémie de COVID-19, stimulée par des taux d'intérêt faibles et des revenus disponibles globalement plus élevés. La forte revente de logements et l'augmentation des prix ont été généralisées dans plusieurs régions de l'Ontario. Il y a eu près de 228 000 reventes de logements en 2020, ce qui représente une augmentation de 8,7 % et le deuxième plus important volume de ventes jamais enregistré. Le prix de revente moyen des logements en Ontario a augmenté de 16,0 % pour atteindre environ 705 000 \$.

L'activité soutenue dans le secteur de l'habitation devrait se poursuivre, car on prévoit que les reventes de logements augmenteront de 5,5 % et que le prix moyen de revente augmentera de 7,5 % en 2021. Cette activité devrait ralentir entre 2022 et 2024 pour se stabiliser à des niveaux conformes aux facteurs fondamentaux de la demande de logements, comme la croissance de la population.

Graphique 2.10
Marché de la revente de logements en Ontario



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : L'Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives

L'incertitude demeure élevée pour l'économie mondiale et les marchés des capitaux internationaux. L'évolution de la pandémie de COVID-19 constitue toujours le principal risque pour l'économie de l'Ontario.

La vaccination à grande échelle représente une occasion d'accroître la confiance des entreprises et des consommateurs et de retrouver une activité économique plus normale. Toutefois, des risques demeurent en raison de nouveaux variants du virus et de l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Le plan de sauvetage des États-Unis, qui prévoit une aide financière de près de 1,9 billion de dollars américains, représente un avantage pour l'économie de ce pays qui pourrait stimuler les exportations de l'Ontario et mener à une croissance économique plus vigoureuse.

Le taux de rendement des obligations à plus long terme a augmenté plus rapidement que prévu au début de 2021, signe d'une amélioration des perspectives économiques et d'une hausse de l'inflation anticipée. La Banque du Canada prévoit que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) dépassera temporairement 2 % au deuxième trimestre de 2021, stimulée par une hausse des prix de l'essence. Si une croissance plus rapide et soutenue de l'IPC se produit, des taux d'intérêt plus élevés pourraient freiner l'activité économique.

Le prix des logements et les reventes ont fortement rebondi au cours du deuxième semestre de 2020, stimulés par de faibles taux d'intérêt, l'évolution des préférences en matière de logement et l'épargne globale accrue des ménages. Une modération plus importante que prévu dans le marché du logement pourrait avoir des répercussions néfastes sur les perspectives économiques.

En Ontario, les ralentissements économiques majeurs ont traditionnellement été suivis d'une période de croissance relativement forte et soutenue. Le passé montre que la croissance moyenne annuelle du PIB réel retrouve éventuellement le rythme d'avant la récession, ou s'en approche, comme ce fut le cas en Ontario après la récession du début des années 1990 et celle de 2008-2009.

Le tableau 2.5 présente les répercussions estimées des variations soutenues des principaux facteurs externes sur le PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. Les fourchettes relativement importantes de ces répercussions sont attribuables au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie aux variations des conditions externes.

Tableau 2.5

Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel

(variation en points de pourcentage)

	Variation de la croissance du PIB réel	
	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse des prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de un point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Révision des perspectives depuis le budget de 2020

On estime que le PIB réel de l'Ontario a fléchi de 5,7 % en 2020, ce qui est un taux moindre que celui de 6,5 % prévu lors de la publication du budget de 2020. Les perspectives pour la période allant de 2021 à 2024 ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2020. Voici les principaux changements par rapport au budget de 2020 :

- une croissance plus lente du PIB nominal et réel en 2021, suivie d'une croissance plus marquée en 2022 et en 2023;
- une activité plus marquée sur le marché du logement en 2021, suivie d'un ralentissement des ventes en 2022 et en 2023.

Tableau 2.6

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2020 et le budget de 2021

(variation en pourcentage)

	2020		2021p		2022p		2023p	
	Budget de 2020	Budget de 2021	Budget de 2020	Budget de 2021	Budget de 2020	Budget de 2021	Budget de 2020	Budget de 2021
Produit intérieur brut réel	(6,5)	(5,7)	4,9	4,0	3,5	4,3	2,0	2,5
Produit intérieur brut nominal	(5,0)	(4,8)	6,6	6,2	5,7	6,4	4,2	4,5
Rémunération des employés	(2,5)	(1,8)	5,3	4,2	5,1	5,0	4,6	4,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	(16,0)	(11,5)	10,0	8,0	10,3	7,4	2,7	4,4
Consommation nominale des ménages	(6,0)	(5,8)	7,4	5,9	6,0	7,2	4,2	4,9
Autres indicateurs économiques								
Emplois	(5,4)	(4,8)	5,0	4,2	2,5	3,0	1,9	2,2
Création d'emplois (en milliers)	(401)	(355)	353	298	183	222	144	168
Taux de chômage (en pourcentage)	9,5	9,6	7,7	8,2	6,8	6,9	6,3	6,5
Indice des prix à la consommation	0,5	0,7	1,7	1,7	2,0	2,0	1,9	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	75,0	81,3	73,0	80,2	75,0	79,3	77,0	80,2
Reventes de logements	0,0	8,7	5,0	5,5	3,0	(6,7)	2,0	1,3
Prix de revente des logements	12,0	16,0	0,0	7,5	2,0	0,0	4,0	0,5
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	(4,0)	(3,5)	3,9	4,9	2,9	3,8	2,3	2,3
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	40	39	47	47	52	52	56	56
Dollar canadien (cents américains)	74,2	74,6	75,3	78,5	75,4	78,5	76,0	79,2
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹	0,7	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4	1,7	1,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, L'Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (février 2021 et octobre 2020), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de perspectives économiques

Les perturbations dues à la pandémie de COVID-19 et les risques quant à ses répercussions ultérieures ont créé un climat d'une très grande incertitude pour les prévisions économiques de l'Ontario. Bien que les hypothèses de planification concernant la croissance économique soient raisonnables et prudentes en fonction des prévisions du secteur privé disponibles, une vaste gamme de facteurs pourraient faire en sorte que la croissance économique soit relativement plus forte ou relativement plus faible.

Pour illustrer le degré élevé d'incertitude économique, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti qui pourraient se matérialiser au cours des prochaines années. Dans le budget de 2020, l'Ontario était l'un des premiers gouvernements du pays à produire des scénarios économiques pour faire face à l'incertitude engendrée par la pandémie de COVID-19. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur cas ou le pire cas. Ils représentent plutôt des résultats possibles en cette période d'incertitude exacerbée.

Tableau 2.7
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)

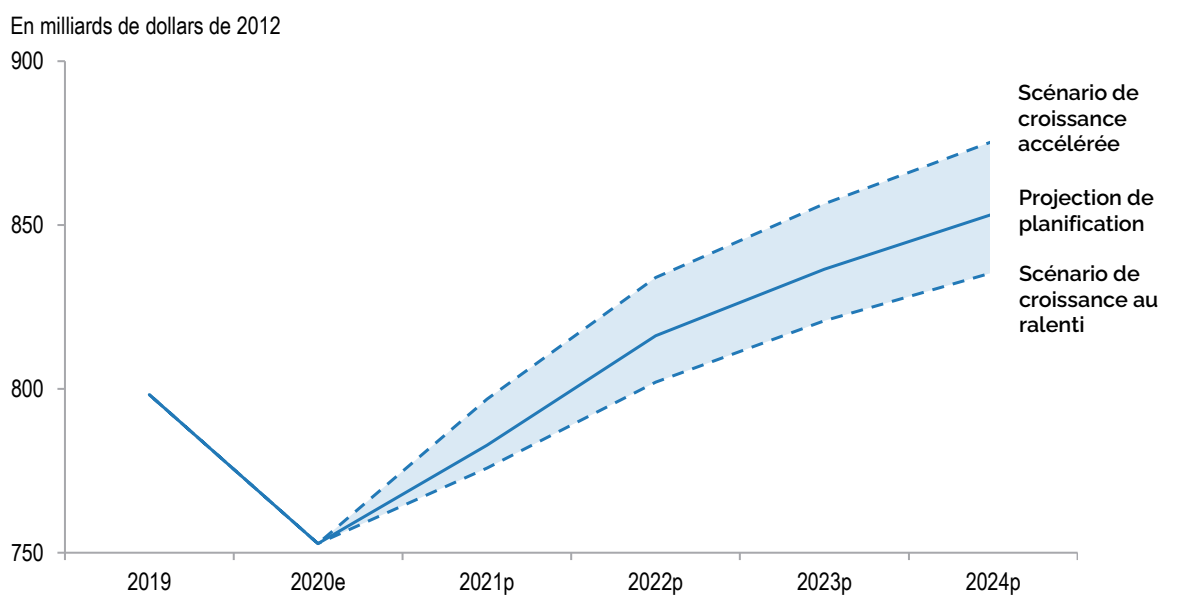
	2021p	2022p	2023p	2024p
Scénario de croissance accélérée	5,9	4,7	2,7	2,2
Projection de planification	4,0	4,3	2,5	2,0
Scénario de croissance au ralenti	3,1	3,4	2,3	1,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Ces scénarios économiques illustrent la vaste étendue du risque relatif à la croissance économique future. Selon la projection de planification, le niveau du PIB réel dépassera, d'ici le premier trimestre de 2022, celui affiché au quatrième trimestre de 2019, avant la pandémie. Selon le scénario de croissance accélérée, le niveau du PIB réel d'avant la pandémie sera atteint au troisième trimestre de 2021, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, il ne sera pas atteint avant le troisième trimestre de 2022. Selon le scénario de croissance accélérée, d'ici 2024, le niveau du PIB réel dépassera de 2,6 % la projection de planification, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, il sera de 2,1 % inférieur à cette projection.

Graphique 2.11
Étendue des prévisions des scénarios concernant le PIB réel de l'Ontario



e = estimation.

p = projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Présentation transparente des informations économiques

Aux termes de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)*, les Comptes économiques trimestriels de l'Ontario doivent être publiés dans les 45 jours suivant la publication des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada. Cette date butoir est comprise dans la Garantie de responsabilité du premier ministre et du ministre.

Les Comptes économiques de l'Ontario présentent une évaluation globale du rendement économique de l'Ontario. Les économistes du secteur privé s'en servent pour évaluer l'état actuel de l'économie de la province et comme assise pour mettre à jour leurs prévisions. Les Comptes économiques de l'Ontario orientent le plan financier de la province, car le gouvernement s'y fie pour établir ses prévisions en matière d'économie et de revenus.

Conformément à la Loi, les Comptes économiques trimestriels de l'Ontario seront publiés selon le calendrier présenté dans le tableau 2.8.

Tableau 2.8

Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario

Période de référence	Date de publication prévue des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada	Date d'échéance correspondante pour la publication des Comptes économiques de l'Ontario
Quatrième trimestre (octobre-décembre) 2020	2 mars 2021	Au plus tard le 16 avril 2021
Premier trimestre (janvier-mars) 2021	1 ^{er} juin 2021	Au plus tard le 16 juillet 2021
Deuxième trimestre (avril-juin) 2021	31 août 2021	Au plus tard le 15 octobre 2021
Troisième trimestre (juillet-septembre) 2021	30 novembre 2021	Au plus tard le 14 janvier 2022
Quatrième trimestre (octobre-décembre) 2021	1 ^{er} mars 2022	Au plus tard le 14 avril 2022

Dans les 45 jours

Source : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Chapitre 3

Plan financier et perspectives de l'Ontario



Introduction

La lutte contre la pandémie de COVID-19 se poursuit. Tout comme c'est le cas depuis le début, le gouvernement axe ses efforts sur la protection de la santé de la population et de l'économie. Il demeure aussi résolu à favoriser une forte reprise économique et financière tout en continuant d'investir dans les services publics essentiels.

Depuis le début de la pandémie l'année dernière, le gouvernement a pris des mesures décisives pour soutenir les personnes, les emplois et les employeurs les plus lourdement touchés par la COVID-19. Le budget de 2021 prévoit des initiatives additionnelles représentant 6,1 milliards de dollars, ce qui fait passer le coût estimatif total de l'intervention du gouvernement contre la COVID-19 à 51 milliards de dollars sur quatre ans.

L'Ontario prévoit un déficit de 38,5 milliards de dollars en 2020-2021. À moyen terme, il envisage un repli constant du déficit, qui devrait se chiffrer à 33,1 milliards de dollars en 2021-2022, à 27,7 milliards de dollars en 2022-2023 et à 20,2 milliards de dollars en 2023-2024.

La hausse des investissements en immobilisations de la province devrait faire augmenter le ratio de la dette nette au PIB à 47,1 % en 2020-2021, ce qui représente 0,1 point de pourcentage de plus que le ratio de 47,0 % prévu dans le budget de 2020. À moyen terme, l'Ontario entrevoit des ratios de la dette nette au PIB en hausse, mais à un rythme progressivement décroissant.

Tableau 3.1
Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ¹	Perspectives à moyen terme		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus	156,1	151,8	154,0	160,0	167,0
Charges					
Programmes ²	152,3	177,8	173,0	172,5	171,1
Intérêt sur la dette	12,5	12,5	13,1	13,7	14,6
Charges totales	164,8	190,3	186,1	186,2	185,6
Excédent/(Déficit) avant réserve	(8,7)	(38,5)	(32,1)	(26,2)	(18,7)
Réserve	–	–	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(8,7)	(38,5)	(33,1)	(27,7)	(20,2)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,6 %	47,1 %	48,8 %	49,6 %	50,2 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3 %	31,1 %	33,0 %	33,9 %	34,4 %

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

² La ventilation du financement de durée limitée contre la COVID-19 est présentée dans le tableau 3.8.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats financiers provisoires de l'exercice 2020-2021

L'Ontario s'attend à ce que le déficit atteigne 38,5 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui correspond aux prévisions figurant dans le budget de 2020.

Dans le budget de 2021, le gouvernement prévoit des revenus de 151,8 milliards de dollars en 2020-2021, soit une augmentation de 0,7 milliard de dollars par rapport aux prévisions figurant dans le budget de 2020.

Les charges de programmes devraient s'élever à 177,8 milliards de dollars, un chiffre supérieur de 3,2 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2020, principalement en raison des investissements faits dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée et des soutiens fournis aux employés.

On s'attend à ce que l'Ontario paye 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2020-2021, soit le montant qui avait été prévu dans le budget de 2020. Le ratio a légèrement progressé en 2020-2021 en raison d'investissements accrus dans les immobilisations.

Dans le budget de 2020, on avait maintenu une réserve de 2,5 milliards de dollars visant à prémunir le plan financier contre les variations défavorables imprévues relatives aux prévisions des revenus et des charges de l'Ontario pour le reste de l'exercice. Dans le bulletin *Finances du troisième trimestre de 2020-2021*, le gouvernement a réduit la réserve de 2,0 milliards de dollars. Au moment d'établir les chiffres provisoires, le solde résiduel de 500 millions de dollars a été affecté au soutien de l'intervention gouvernementale en cours contre la pandémie.

Tableau 3.2
Résultats financiers en cours d'exercice 2020-2021

(en millions de dollars)

	Budget de 2020	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021	Variation en cours d'exercice
Revenus	151 074	151 813	739
Charges			
Programmes	174 586	177 825	3 239
Intérêt sur la dette	12 456	12 456	-
Charges totales	187 042	190 281	3 239
Excédent / (Déficit) avant réserve	(35 968)	(38 468)	(2 500)
Réserve	2 500	-	(2 500)
Excédent / (Déficit)	(38 468)	(38 468)	-

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2020-2021 s'établissent à 151,8 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 0,7 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2020.

Tableau 3.3

Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget de 2020

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021
Total des revenus – Budget de 2020	151 074
Total des variations des revenus par rapport aux prévisions dans le bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	612
Variations des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	
Taxe de vente	45
Droits de cession immobilière	43
Impôt-santé des employeurs	39
Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2020	739
Total des perspectives de revenus – budget de 2021	151 813

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le bulletin *Finances du troisième trimestre de 2020-2021*, on prévoyait une appréciation des revenus de 612 millions de dollars, en raison surtout d'une hausse des revenus fiscaux, des transferts du gouvernement du Canada et du revenu net provenant des entreprises publiques.

Depuis, les attentes en matière de revenus pour l'exercice 2020-2021 ont augmenté compte tenu des revenus fiscaux plus élevés que prévu en janvier provenant de la taxe de vente harmonisée, des droits de cession immobilière et de l'impôt-santé des employeurs.

Actuellement, les estimations de revenus pour 2020-2021 excèdent de 739 millions de dollars celles publiées dans le budget de 2020. Elles tiennent compte des revenus fiscaux plus élevés, qui devraient se chiffrer à 1 637 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable au repli plus modeste de l'économie que ce qui avait été posé dans les hypothèses de planification prudentes du budget de 2020. On prévoit des transferts du gouvernement du Canada supérieurs de 385 millions de dollars au chiffre figurant dans le budget de 2020, surtout en raison d'un financement fédéral supplémentaire de 420 millions de dollars dans le cadre des ententes sur le développement de la main-d'œuvre. Les perspectives de revenus nets générés par les entreprises publiques sont supérieures de 306 millions de dollars, car on prévoit que la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), Ontario Power Generation (OPG) et Hydro One Ltd. dégageront des bénéfices plus élevés. Tous les autres revenus non fiscaux devraient diminuer de 1 589 millions de dollars, principalement en raison de la baisse des revenus de tiers reçus des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges ainsi que des revenus d'autres organismes gouvernementaux consolidés.

Charges

Les perspectives de charges totales pour 2020-2021 s'établissent à 190,3 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 3,2 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2020 et s'explique par les investissements additionnels effectués pour protéger la santé de la population et l'économie de l'Ontario.

Tableau 3.4
Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de 2020
 (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021
Total des charges prévu dans le budget 2020	187 042
Total des variations des charges dans le bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	2 612
Variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	
Protéger la santé de la population	
Mises à jour du financement du secteur de la santé	684
Achat d'équipement de protection individuelle et de fournitures et d'équipements essentiels	20
Financement additionnel pour les maisons de retraite	5
Total — Protéger la santé de la population	709
Protéger notre économie	
Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises	2 000
Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19	980
Soutien au fonctionnement des municipalités	500
Maintien des soutiens aux sans-abri par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux	255
Financement additionnel de la province pour les transports en commun municipaux	150
Instauration proposée d'un crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation temporaire	65
Bonification proposée du crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses en 2021	20
Toutes les autres variations	29
Total — Protéger notre économie de l'Ontario	3 999
Autres variations	
Report de l'allocation pour l'initiative temporaire visant le tourisme de 2020-2021 à 2021-2022	(30)
Toutes les autres variations	(63)
Total des autres variations	(93)
Prélèvement du fonds de prévoyance standard pour compenser les dépenses	(3 988)
Total des variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	627
Variation de l'intérêt sur la dette depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	—
Variation du total des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2020-2021</i>	627
Total des charges – Perspectives du budget de 2021	190 281

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les principales variations des charges attendues en cours d'exercice par rapport aux prévisions du bulletin *Finances du troisième trimestre de 2020-2021* :

- Un montant de 684 millions de dollars principalement pour des investissements visant à soutenir les hôpitaux dont les revenus de tiers ont baissé en raison de la COVID-19 ainsi que pour des rajustements aux subventions d'immobilisations et des redressements de consolidation. Ceci s'ajoute au soutien fourni au secteur hospitalier pour l'aider à combler les déficits de caisse.
- Un montant additionnel de 20 millions de dollars pour l'achat d'équipement de protection individuelle ainsi que de fournitures et de matériel essentiels pour soutenir le personnel de première ligne du secteur public durant la pandémie.
- Un financement ponctuel de 5 millions de dollars contre la COVID-19 afin de soutenir les personnes âgées dans les maisons de retraite.
- Un octroi de 2,0 milliards de dollars additionnels aux entreprises, ce qui inclut un complément de 300 millions de dollars à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises pour tenir compte des prévisions mises à jour relativement à la demande pour ce programme, et un soutien de 1,7 milliard de dollars par l'entremise d'un deuxième versement de la subvention.
- Un financement de durée limitée de 980 millions de dollars dans le cadre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, en sus des 868 millions de dollars débloqués depuis mars 2020. Ces fonds contribueront à compenser les coûts additionnels que les familles doivent assumer en raison de la COVID-19. Au total, cela représente un soutien direct aux familles de plus de 1,8 milliard de dollars.
- L'octroi par la province d'un allègement additionnel du fardeau financier des municipalités avoisinant 1 milliard de dollars, qui s'ajoute à l'enveloppe d'aide de 4 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, une entente fédérale-provinciale historique. L'allègement se compose notamment :
 - D'un financement provincial supplémentaire de 500 millions de dollars pour aider les municipalités à gérer les pressions liées au fonctionnement et soutenir la reprise en 2021.
 - D'un nouveau financement provincial de 255 millions de dollars, par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux, afin de soutenir l'intervention immédiate des gestionnaires des services municipaux et des partenaires des programmes à l'intention des autochtones relativement à l'augmentation des cas de COVID-19 dans les refuges. Ce montant s'ajoute à l'affectation de 510 millions de dollars au Fonds de secours pour les services sociaux en 2020-2021 en vue d'assurer la continuité des soutiens essentiels aux personnes vulnérables en fonction des besoins à l'échelle locale.
 - D'un financement provincial additionnel de 150 millions de dollars pour soutenir les systèmes de transport en commun municipaux qui assurent des services de transport fiables pendant la pandémie et qui, dans certains cas, ont enregistré une chute du taux de fréquentation et de revenus de 90 %.
- Un investissement de 65 millions de dollars pour aider les travailleuses et les travailleurs à payer leurs frais de formation grâce à l'instauration proposée d'un crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation temporaire en 2021.

- Un investissement de 20 millions de dollars afin d'aider encore davantage les familles à assumer leurs frais de garde grâce à la bonification proposée du crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses en 2021.

Les autres variations comprennent :

- Le report, de 2020-2021 à 2021-2022, de l'initiative temporaire visant le tourisme à la lumière des directives de la santé publique en matière de sécurité en voyage.
- Les autres variations comprennent des modifications de forme comme les changements comptables touchant les entités consolidées.

Les charges liées à l'**intérêt sur la dette** devraient demeurer inchangées par rapport aux prévisions dans le bulletin *Finances du troisième trimestre 2020-2021* et s'établir à de 12,5 milliards de dollars.

Prudence financière

Pour protéger la santé de la population de l'Ontario et soutenir les familles, les employeurs et les emplois durant la pandémie, la province a débloqué un financement de durée limitée aux fins de l'intervention contre la pandémie et établi des fonds de prévoyance extraordinaires de 13,3 milliards de dollars en 2020-2021, comme cela était indiqué dans le budget de 2020. On assure le suivi de ce financement en les inscrivant dans les catégories Dépenses du secteur de la santé liées à la COVID-19, Fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 et Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Les soldes de ces fonds avaient été entièrement affectés au moment de la publication du bulletin *Finances du troisième trimestre de 2020-2021* dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour combattre la pandémie de COVID-19 et soutenir la reprise économique de la province.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)*, le plan financier de l'Ontario doit s'appuyer sur une approche prudente qui se caractérise par la mise de côté d'une réserve pour prémunir les perspectives financières de la province contre les variations défavorables et imprévues de ses revenus et charges, découlant notamment de changements à son rendement économique. Au moment d'établir les chiffres provisoires, la réserve a été utilisée pour soutenir l'intervention continue du gouvernement contre la pandémie. Un fonds de prévoyance standard est également maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges – par exemple, dans des cas où la santé et la sécurité pourraient être en péril – qui pourraient autrement avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Le fonds de prévoyance standard s'élevait à 3,0 milliards de dollars à la date de publication du budget de 2020 et à 4,0 milliards de dollars lors de la publication du bulletin *Finance du troisième trimestre de 2020-2021*. Il a maintenant été entièrement affecté.

Plan financier à moyen terme

L'Ontario envisage un déficit de 33,1 milliards de dollars en 2021-2022, de 27,7 milliards de dollars en 2022-2023 et de 20,2 milliards de dollars en 2023-2024.

À moyen terme, les revenus devraient s'accroître, passant de 156,1 milliards de dollars en 2019-2020 à 167,0 milliards de dollars en 2023-2024, et les charges totales devraient s'accroître, passant de 164,8 milliards de dollars à 185,6 milliards de dollars durant la même période.

Perspectives de revenus à moyen terme

Tableau 3.5

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021	Perspectives à moyen terme		
			2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	37,7	35,9	36,4	37,4	39,1
Taxe de vente	28,6	26,0	27,6	30,2	31,9
Impôt des sociétés	15,4	11,4	14,4	14,8	15,4
Contribution-santé de l'Ontario	4,1	4,0	4,1	4,2	4,4
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,2	6,0	5,8	5,7	5,7
Tous les autres impôts et taxes	16,3	15,8	16,6	16,6	16,9
Total des revenus fiscaux	108,3	99,1	104,8	109,1	113,5
Gouvernement du Canada	25,4	33,7	27,4	27,7	28,7
Revenus tirés des entreprises publiques	5,9	3,9	4,5	5,5	6,6
Autres revenus non fiscaux	16,5	15,1	17,2	17,9	18,3
Total des revenus	156,1	151,8	154,0	160,0	167,0

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions de revenus fiscaux tiennent compte des perspectives économiques, des résultats obtenus durant les périodes de récession et de reprise précédentes, ainsi que des engagements du gouvernement en matière de politique fiscale. Pour un aperçu des hypothèses de planification économique de la province, voir le chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*.

Le principal facteur ayant une influence sur les prévisions de revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers est la croissance attendue de la rémunération de la main-d'œuvre. De plus, les prévisions pour 2020-2021 et 2021-2022 tiennent compte des versements attendus au titre de la Prestation canadienne d'urgence et de la Prestation canadienne de la relance économique que le gouvernement fédéral considère comme étant imposables. Entre 2020-2021 et 2023-2024, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,0 %.

Les prévisions de revenus provenant de la **taxe de vente** sont fondées principalement sur les prévisions au titre des dépenses de consommation des ménages. On s'attend à ce que ces revenus progressent à un taux annuel moyen de 7,0 % entre 2020-2021 et 2023-2024.

Les prévisions de **revenus tirés de l'impôt des sociétés** reposent sur l'excédent net d'exploitation attendu. Ces revenus devraient progresser à un taux annuel moyen de 10,5 % entre 2020-2021 et 2023-2024.

Les prévisions de revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** reposent principalement sur les perspectives relativement à la rémunération de la main-d'œuvre. On prévoit que les revenus provenant de la Contribution-santé de l'Ontario augmenteront à un taux annuel moyen de 3,6 % entre 2020-2021 et 2023-2024.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** devraient diminuer à un taux annuel moyen de 1,5 % entre 2020-2021 et 2023-2024. Cela s'explique en grande partie par l'allègement des impôts déjà annoncé que les municipalités pourraient être en mesure d'accorder aux petites entreprises et par la réduction des taux d'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021, ces deux éléments étant partiellement compensés par la croissance de l'assiette d'évaluation foncière générée par les mises en chantier.

On prévoit que les revenus provenant de tous les **autres impôts et taxes** augmenteront à un taux annuel moyen de 2,2 % entre 2020-2021 et 2023-2024. Cela comprend les revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et des taxes basées sur le volume comme la taxe sur l'essence, la taxe sur le carburant et la taxe sur le tabac.

Les prévisions concernant les transferts du **gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. À moyen terme, les perspectives de transferts fédéraux reposent principalement sur les sommes octroyées au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, du financement de projets d'infrastructure, des programmes visant le marché du travail et des transferts directs au secteur parapublic. Les revenus pour 2020-2021 tiennent compte du soutien ponctuel de 7,4 milliards de dollars versé par le gouvernement fédéral pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les revenus provenant des transferts fédéraux devraient diminuer à un taux annuel moyen de 5,3 % entre 2020-2021 et 2023-2024. Ces prévisions excluent les montants liés au programme de stabilisation fiscale auxquels la province pourrait avoir droit.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario pour Hydro One Ltd. et les projections fournies par Ontario Power Generation, la Société ontarienne de vente du cannabis, la Régie des alcools de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). On prévoit que les revenus provenant des entreprises publiques augmenteront à un taux annuel moyen de 19,5 % entre 2020-2021 et 2023-2024. Cette forte croissance s'explique par la remontée du revenu net de l'OLG suivant la fermeture des casinos pendant la pandémie de COVID-19 en 2020-2021.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** sont issues des projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. On estime que ces revenus augmenteront à un taux annuel moyen de 6,5 %, entre 2020-2021 et 2023-2024.

Risques pour les perspectives de revenus

Les hypothèses de planification économique sur lesquelles s'appuient les prévisions de revenus sont exposées à des risques multiples comme l'indique le chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*. Le tableau 3.6 illustre quelques risques et sensibilités clés pour les perspectives de revenus en 2021-2022 pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture. Il s'agit d'estimations, les résultats réels pouvant varier. Les risques soulignés sont fonction des facteurs qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Dans le contexte de la période 2021-2022, les sensibilités tiennent compte des résultats obtenus précédemment lors des périodes de reprise à la suite de récessions.

Tableau 3.6

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités en 2021-2022
PIB nominal	Total des revenus fiscaux	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 1 100 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Rémunération des employés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 550 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente harmonisée	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 215 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation des sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation des sociétés modifie les revenus de 117 millions de dollars.
Revente de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 39 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de santé	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 43 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 15 millions de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios relatifs aux perspectives de revenus

Pour illustrer le degré élevé d'incertitude économique qui prévaut dans la conjoncture actuelle, le ministère des Finances de l'Ontario a produit deux autres scénarios économiques plausibles qui pourraient se produire au cours des prochaines années. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*. Sur la base de ces deux autres scénarios possibles, on a établi des prévisions de revenus fiscaux en fonction d'une croissance accélérée et d'une croissance au ralenti, qui représentent des voies raisonnables visant à illustrer un plus large éventail de résultats envisageables.

Tableau 3.7
Scénarios de revenus fiscaux
(en milliards de dollars)

	2021-2022p	2022-2023p	2023-2024p
Scénario de croissance accélérée	107,6	113,4	119,3
Projection de planification	104,8	109,1	113,5
Scénario de croissance au ralenti	103,0	105,3	108,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le scénario de croissance accélérée, le total des revenus fiscaux en 2023-2024 est de 5,8 milliards de dollars supérieur à la projection de planification, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, le total des revenus fiscaux est de 5,1 milliards de dollars inférieur à la projection.

Perspectives de charges à moyen terme

Les perspectives de charges de programmes de l'Ontario devraient passer de 152,3 milliards de dollars en 2019-2020 à 171,1 milliards de dollars en 2023-2024. Ces chiffres témoignent de l'engagement ferme du gouvernement à l'égard de la protection de la santé de la population et du soutien de l'économie de l'Ontario.

Tableau 3.8

Sommaire des perspectives des charges à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ¹	Perspectives à moyen terme		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Programmes de base²					
Secteur de la santé	63,7	66,7	69,8	70,6	72,0
Secteur de l'éducation ³	30,2	30,6	31,3	31,4	31,5
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,5	10,3	10,7	11,0	11,2
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,1	17,7	17,8	18,0	18,1
Secteur de la justice	4,7	4,6	4,8	4,8	4,7
Autres programmes	26,1	27,8	31,9	34,0	33,5
Total — programmes de base	152,3	157,7	166,3	169,7	171,1
Financement de durée limitée lié à la COVID-19	—	20,1	6,7	2,8	—
Total des programmes	152,3	177,8	173,0	172,5	171,1
Intérêt sur la dette	12,5	12,5	13,1	13,7	14,6
Charges totales	164,8	190,3	186,1	186,2	185,6

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

² Aux fins de la présentation de l'information financière du budget de 2021, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée lié à la COVID-19. Ce financement comprend un montant ponctuel de 8,3 milliards de dollars en 2020-2021 pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, des sommes dégagées du Fonds de soutien à la population et à l'emploi et d'autres mesures de durée limitée liées à la fiscalité, à l'énergie et aux soins de santé. Ce changement dans la présentation n'a aucune incidence sur les affectations ou les structures ministérielles présentées dans le Budget des dépenses 2021-2022. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.9.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

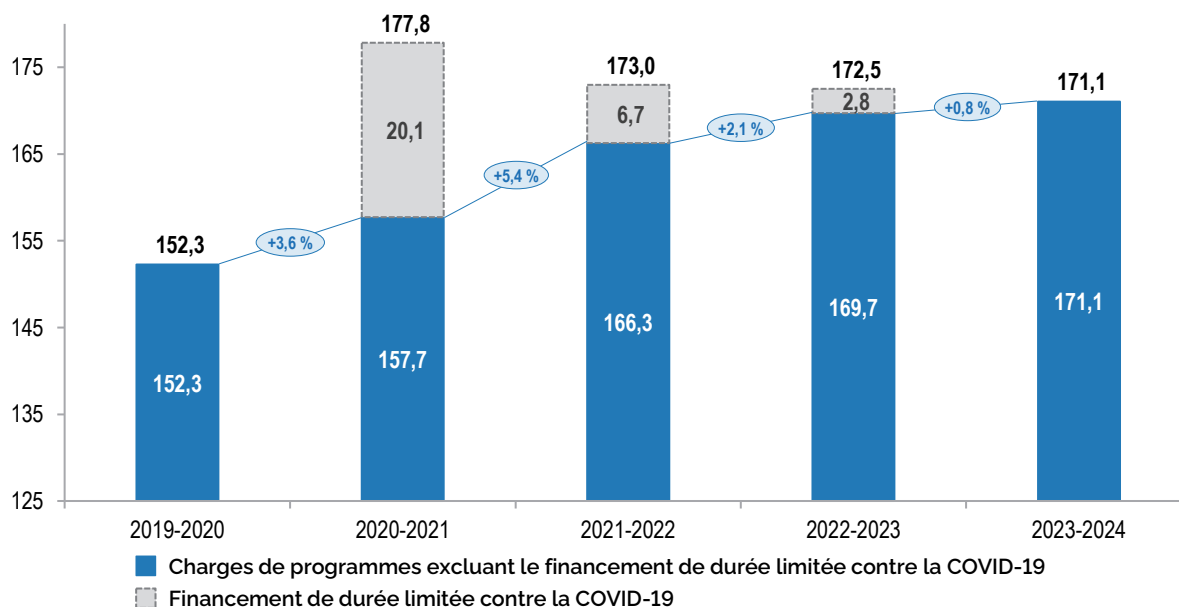
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le cadre des mesures de protection de la santé de la population et de l'économie de l'Ontario, le gouvernement a débloqué un financement de durée limitée pour lutter contre la COVID-19 et appuyer la relance économique de la province. Ce financement est présenté séparément afin de cerner de façon plus transparente la nature temporaire de ces investissements.

À ces mesures temporaires s'ajoutent des investissements soutenus dans les programmes qui servent la population ontarienne. À moyen terme, on estime que les charges liées aux programmes de base augmenteront chaque année à un taux moyen de 3,0 % pour la période allant de 2019-2020 à 2023-2024.

Graphique 3.1 Croissance des charges de programmes excluant le financement de durée limitée contre la COVID-19

En milliards de dollars



Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les points saillants des variations des perspectives de charges à moyen terme :

- Les charges de base du **secteur de la santé** devraient s'accroître, passant de 63,7 milliards de dollars en 2019-2020 à 72,0 milliards de dollars en 2023-2024. Voici les principaux investissements :
 - Des fonds de 4,9 milliards de dollars sur quatre ans pour mettre en œuvre le plan de dotation des soins de longue durée visant entre autres à augmenter le nombre d'heures de soins directs prodigués en moyenne aux résidents pour le faire passer à quatre heures par jour.
 - Un financement additionnel de 778 millions de dollars en 2021-2022 au secteur hospitalier pour faire face à l'augmentation et au vieillissement de la population, accroître la capacité des hôpitaux, fournir des services cliniques additionnels et soutenir les hôpitaux spécialisés en soins psychiatriques, les hôpitaux spécialisés pour enfants et les petits hôpitaux. Ceci est en sus des 760 millions de dollars octroyés pour ajouter plus de 3 100 lits d'hôpitaux afin d'accueillir notamment les patients atteints de la COVID-19, et des 300 millions de dollars additionnels débloqués pour réduire l'arriéré des interventions chirurgicales.
 - Un investissement additionnel de 602,2 millions de dollars en 2021-2022 dans les Programmes publics de médicaments de l'Ontario pour soutenir leur utilisation accrue, la hausse des coûts des médicaments et l'augmentation du nombre de bénéficiaires admissibles.
 - Un octroi de fonctionnement de 309,3 millions de dollars additionnels sur trois ans pour accroître le niveau de soins dans les foyers de soins de longue durée.

- Un investissement de 246 millions de dollars sur quatre ans pour rénover les foyers de soins de longue durée afin d'améliorer la prévention et le contrôle des infections, par exemple pour des rénovations favorisant la distanciation physique, des réparations aux installations et la modernisation des systèmes de ventilation, notamment la climatisation.
- Un financement de 234,9 millions de dollars sur trois ans pour que la population ontarienne ait accès aux produits sanguins vitaux utilisés pour traiter une grande variété d'affections tels que les brûlures, les troubles hémostatiques, les maladies du foie et de nombreux types de cancer.
- Un investissement de 183 millions de dollars sur trois ans pour offrir des services supplémentaires de santé mentale et de traitement des dépendances en adoptant une approche pangouvernementale.
- Un investissement de 160 millions de dollars sur trois ans pour étendre le programme de services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée, qui permettra aux personnes âgées inscrites sur les listes d'attente pour une place dans un foyer de soins de longue durée de demeurer chez elles en toute sécurité.
- Les charges de base du **secteur de l'éducation** devraient s'accroître, passant de 30,2 milliards de dollars en 2019-2020 à 31,5 milliards de dollars en 2023-2024. Voici les principaux investissements :
 - La prise en compte des hausses d'effectifs et des modalités des conventions centrales ratifiées en 2019 et 2020 pour trois ans avec le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs en éducation.
- Les charges de base du **secteur de l'éducation postsecondaire** devraient s'accroître, passant de 10,5 milliards de dollars en 2019-2020 à 11,2 milliards de dollars en 2023-2024. Voici les principaux investissements :
 - Un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la première stratégie ontarienne pour la microcertification.
 - Un investissement de 21,4 millions de dollars sur deux ans pour proposer aux étudiantes et aux étudiants des options d'apprentissage virtuel plus souples et plus accessibles.
 - Le maintien de la viabilité financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.
- Les charges de base du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient augmenter, passant de 17,1 milliards de dollars en 2019-2020 à 18,1 milliards de dollars en 2023-2024. Voici les principaux investissements :
 - Des investissements de 526 millions de dollars en 2021-2022 dans l'aide sociale alors que le gouvernement soutient un plan de relance et de renouvellement viable et moderne qui propose aux bénéficiaires un chemin vers l'emploi, une indépendance plus grande et des résultats améliorés.
 - Des investissements de 361 millions de dollars en 2021-2022 dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour continuer à soutenir les patients en cours de traitement et les nouveaux clients présentant des risques élevés.
 - Un financement annuel de 60 millions de dollars à compter de 2021-2022 dans le secteur de l'intervention précoce et des besoins particuliers afin de réduire considérablement les listes d'attente en améliorant l'accès aux programmes d'évaluation clinique et de réhabilitation.

- Les charges de base du **secteur de la justice** devraient demeurer stables, se chiffrant à 4,7 milliards de dollars en 2019-2020 jusqu'en 2023-2024. Voici les principaux investissements :
 - Un investissement de 28,5 millions de dollars sur quatre ans pour mettre en place un nouveau système de gestion des dossiers pour Tribunaux décisionnels Ontario, qui fournira des services complets de règlement des litiges en ligne et améliorera la capacité des parties à suivre les affaires en ligne. Cette mesure s'inscrit dans le cadre élargi de la stratégie de modernisation du système de justice de façon à le rendre plus accessible, plus adapté et plus résilient en élaborant des méthodes novatrices de prestation de services en personne et en ligne.
 - Un investissement de 18,2 millions de dollars sur trois ans afin de mettre fin à la violence faite aux filles et aux femmes autochtones grâce à l'octroi de ressources aux services de police des Premières Nations et à l'offre de programmes adaptés à la culture à l'intention des femmes autochtones en milieu correctionnel.
 - Un investissement de 12,5 millions de dollars sur trois ans pour améliorer la capacité des services de santé mentale de la Police provinciale de l'Ontario, ce qui facilitera l'accès de ses agentes et agents de première ligne aux soutiens dont ils ont besoin.
 - Un investissement de 8,4 millions de dollars sur trois ans pour un Programme de renvoi des appels de crise, qui prévoit l'intégration de spécialistes et d'experts de l'intervention en situation de crise dans les centres de communications de la Police provinciale de l'Ontario afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de crise.
 - Un investissement de 2,1 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les services aux victimes.
- Les charges de base du poste **Autres programmes** devraient augmenter, passant de 26,1 milliards de dollars en 2019-2020 à 33,5 milliards de dollars en 2023-2024. Voici les principaux investissements :
 - Un financement additionnel annuel de 1,1 milliard de dollars d'ici 2023-2024 pour fournir un allègement des coûts de l'électricité, en faisant notamment passer une portion des coûts de bioénergie et d'énergie éolienne et solaire facturés aux consommateurs à la province comme l'annonçait le budget de 2020, et pour financer les hausses prévues dans le cadre de divers programmes d'allègement des coûts de l'électricité à l'intention des consommateurs admissibles.
 - Un financement annuel de 100 millions de dollars pour la période de 2021-2022 à 2023-2024, soit un total de 300 millions de dollars, destiné au fonds pour Investissements Ontario pour encourager les investissements dans les secteurs clés de l'économie.
 - Un investissement supérieur à 36 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le lancement du Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules.
- Le **financement de durée limitée pour lutter contre la COVID-19** inclut les principaux investissements qui suivent :
 - Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada octroient une aide ponctuelle d'urgence de 4 milliards de dollars en 2020-2021 aux 444 municipalités et aux 110 systèmes de transport en commun en Ontario pour les aider à faire face à leurs pressions sur le plan opérationnel et à maintenir les services essentiels comme le transport en commun.
 - Un investissement de 2,3 milliards de dollars en 2021-2022 pour la stratégie de dépistage de l'Ontario afin de combattre la propagation du virus de la COVID-19, de protéger des vies et de faciliter la reprise de l'activité économique de la manière la plus sécuritaire possible.

- Un soutien financier de durée limitée de près de 1,5 milliard de dollars par l'entremise du Soutien aux apprenants et de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, comprenant les sommes débloquées depuis mars 2020, de sorte que les familles pourraient bénéficier d'un soutien direct supérieur à 1,8 milliard de dollars pour les aider à compenser les coûts additionnels découlant de la COVID-19.
- Un investissement supérieur à 1 milliard de dollars à compter de l'exercice 2020-2021 pour soutenir l'administration et le déploiement de la campagne de vaccination en Ontario contre la COVID-19, et la distribution des vaccins, dont 50 millions de dollars pour soutenir la vaccination contre le virus dans les collectivités des Premières Nations et chez les Autochtones vivant en milieu urbain.
- Un allègement financier additionnel de près de 1 milliard de dollars pour les municipalités, notamment :
 - Un financement additionnel de 500 millions de dollars pour aider les municipalités à gérer les pressions liées au fonctionnement et soutenir la reprise en 2021.
 - Un nouveau financement provincial de 255 millions de dollars, par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux, afin de soutenir l'intervention immédiate des gestionnaires des services municipaux et des partenaires des programmes à l'intention des autochtones relativement à l'augmentation des cas de COVID-19 dans les refuges. Ce montant s'ajoute à l'affectation de 510 millions de dollars au Fonds de secours pour les services sociaux en 2020-2021 en vue d'assurer la continuité des soutiens essentiels aux personnes vulnérables en fonction des besoins à l'échelle locale.
 - Un financement provincial additionnel de 150 millions de dollars pour soutenir les systèmes de transport en commun municipaux qui assurent des services de transport fiables pendant la pandémie et qui, dans certains cas, ont enregistré une chute du taux de fréquentation et de revenus de 90 %.
- Une injection additionnelle de 760 millions de dollars en 2021-2022 pour soutenir les hôpitaux dans leur intervention contre la COVID-19.
- Un investissement d'environ 650 millions de dollars pour soutenir l'intervention contre la COVID-19 et le rétablissement dans les foyers de soins de longue durée, notamment les mesures de prévention et d'endigement des infections, et pour soutenir les foyers qui font face à des changements de leur taux d'occupation et à des pressions découlant de la COVID-19. Ceci s'ajoute au montant de 1,38 milliard de dollars déjà octroyé aux foyers de soins de longue durée, portant à plus de 2 milliards de dollars le soutien total de l'Ontario à ce secteur depuis le début de la pandémie.
- Un investissement de 407 millions de dollars en 2020-2021 pour l'acquisition d'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures et équipements essentiels pour soutenir le personnel de première ligne dans les secteurs de l'éducation et de la fonction publique durant la pandémie.
- Un investissement de 260 millions de dollars pour aider les travailleuses et les travailleurs à payer leurs frais de formation grâce à l'instauration proposée d'un crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation temporaire en 2020-2021 et 2021-2022.
- Un investissement de 75 millions de dollars afin d'aider encore davantage les familles à assumer leurs frais de garde grâce à la bonification proposée du crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses en 2021.

Les perspectives de charges totales tiennent compte des frais d'intérêt sur la dette qui devraient augmenter, passant de 12,5 milliards de dollars en 2020-2021 à 14,6 milliards de dollars en 2023-2024 en raison des emprunts accrus nécessaires pour financer les déficits et les investissements dans les immobilisations.

Prudence

Conformément à des pratiques financières responsables, les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur des projections économiques prudentes dont il est question au chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*.

L'Ontario fait preuve de prudence en établissant une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province, notamment celles découlant des variations de son rendement économique. La réserve a été établie à 1,0 milliard de dollars en 2021-2022 et à 1,5 milliard de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024. Des fonds de prévoyance standard sont également maintenus afin d'atténuer les risques liés aux charges, par exemple, dans des cas où la santé et la sécurité pourraient être en péril, qui pourraient sinon avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Le fonds de prévoyance standard s'établit à 2,1 milliards de dollars en 2021-2022.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et soutenir la reprise économique de la province, le financement qui figurait auparavant dans les catégories des dépenses ponctuelles du secteur de la santé liées à la COVID-19, du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, du fonds pour l'intervention contre la pandémie et du Fonds de soutien à la population et à l'emploi a été entièrement affecté pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022. Pour l'exercice 2022-2023, il reste un solde de 2 milliards de dollars dans le fonds pour l'intervention contre la pandémie et de 0,8 milliard de dollars dans le Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Pour plus de détails, consulter le tableau 3.9.

En outre, le gouvernement a prévu du financement supplémentaire de durée limitée pour lutter contre la COVID-19 afin de protéger la population et les emplois. Avec ces nouvelles injections de fonds, le financement de durée limitée de l'intervention contre la pandémie et les fonds de prévoyance extraordinaires s'élèveront globalement à 20,1 milliards de dollars en 2020-2021, à 6,7 milliards de dollars en 2021-2022 et à 2,8 milliards de dollars en 2022-2023. Ces montants sont inclus dans les perspectives des charges au poste Financement de durée limitée contre la COVID-19.

Tableau 3.9

Financement de durée limitée contre la COVID-19 et fonds de prévoyance extraordinaires

(en millions de dollars)

	Chiffres	Perspectives à moyen terme		
	provisoires ¹ 2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Financement de durée limitée contre la COVID-19 et fonds de prévoyance extraordinaires				
Dépenses ponctuelles du secteur de la santé liées à la COVID-19	3 052	–	–	–
Fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19	5 294	–	–	–
Fonds pour l'intervention contre la pandémie	–	4 000	2 000	–
Fonds de soutien à la population et à l'emploi	4 966	1 000	800	–
Autre financement de durée limitée contre la COVID-19	6 793	1 730	25	–
Total — financement de durée limitée contre la COVID-19 et fonds de prévoyance extraordinaires	20 104	6 730	2 825	–
Soldes résiduels à la publication du budget de 2021				
Fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19	–	–	–	–
Fonds pour l'intervention contre la pandémie	–	–	2 000	–
Fonds de soutien à la population et à l'emploi	–	–	800	–
Total des soldes résiduels à la publication du budget de 2021	–	–	2 800	–

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives de charges

Le tableau 3.10 illustre certains des risques et sensibilités clés pour les charges pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture économique et aux exigences de programmes. L'évolution de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur le total des charges et le secteur public et, par conséquent, entraîner des variations des prévisions financières globales. Ces sensibilités constituent des exemples d'effets possibles et sont susceptibles de changer selon la nature et la composition des risques potentiels.

Tableau 3.10

Certaines sensibilités liées aux charges

Programme/Secteur	Hypothèse 2021-2022	Sensibilités 2021-2022
Secteur de la santé (base) ¹	Croissance annuelle de 4,6 %	Variation de 1 % des dépenses du secteur de la santé : 697,8 millions de dollars
Coûts de fonctionnement des hôpitaux (base) ²	Croissance annuelle de 3,4 %	Variation de 1 % des coûts de fonctionnement des hôpitaux : 203,7 millions de dollars
Tests de dépistage de la COVID-19	Coût pour 10 000 tests diagnostiques additionnels par jour	Tests diagnostiques additionnels de la COVID-19 : 0,46 million de dollars par jour ³
Programmes de médicaments (base)	Croissance annuelle de 12,2 % ⁴	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 54,4 millions de dollars
Régime d'assurance-santé de l'Ontario	Croissance annuelle de 3,7 %	Variation de 1 % des dépenses du Régime d'assurance-santé de l'Ontario : 169,0 millions de dollars
Foyers de soins de longue durée	78 330 lits dans les foyers de soins de longue durée. Le coût moyen annuel de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 73 587 \$	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 57,6 millions de dollars ⁵
Soins à domicile ⁶	Environ 33,9 millions d'heures de services de soutien à la personne Environ 9,2 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 2,5 millions pour les quarts de travail du personnel infirmier	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 13,3 millions de dollars Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 9,1 millions de dollars
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen d'environ 2 016 000 élèves	Variation de 1 % de l'effectif : environ 170 millions de dollars
Ontario au travail ⁷	Moyenne annuelle de 252 300 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 28 millions de dollars environ
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ⁷	Moyenne annuelle de 395 400 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 58 millions de dollars environ
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu en 2021-2022 : environ 1,90 %	Incidence prévue, dans le premier exercice complet, d'une variation des taux d'emprunt de 100 points de base : plus de 750 millions de dollars

¹ Les dépenses du secteur de la santé comprennent le financement provenant du ministère de la Santé de l'Ontario et du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

² Les coûts de fonctionnement des hôpitaux sont fondés sur les paiements de transfert à ce titre et excluent le financement ponctuel en raison de la COVID-19 et des consolidations.

³ Le coût estimatif par jour est fondé sur la moyenne de 45,50 \$ par test exécuté dans le réseau de laboratoires diagnostiques entre octobre 2020 et décembre 2020. Les tests qui sont envoyés hors du réseau sont plus coûteux si on prend les chiffres par test.

⁴ Affectation de 4 852,0 millions de dollars en 2020-2021 pour tenir compte des charges liées à la COVID-19 comparativement au montant de 5 442,4 millions de dollars dans le budget préliminaire de 2021-2022.

⁵ Les statistiques reposent sur les paiements de transfert dans le plan pour les foyers de soins de longue durée donnés en 2021-2022 atteignant 5 764,04 millions de dollars (excluant les redressements de consolidation).

⁶ Les statistiques sur les soins à domicile reposent sur les données et les estimations de 2019-2020.

⁷ Les sensibilités relatives au programme Ontario au travail et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées tiennent compte de l'incidence estimative du prolongement du nombre de semaines maximal pendant lesquelles le gouvernement fédéral permet l'accès aux prestations fédérales.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Transparence et risques

L'Ontario est résolu à faire preuve d'ouverture et de transparence au sujet de l'état de ses finances. Ce principe figure dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* qui prévoit que la politique budgétaire de l'Ontario doit être fondée sur des hypothèses prudentes.

Les mises à jour portent sur les finances de la province et sont fondées sur les dernières données disponibles. Cependant, des renseignements importants à venir dans le reste de l'exercice créent un certain nombre de risques positifs et négatifs susceptibles d'avoir une incidence significative sur les perspectives financières. Ainsi, les revenus pourraient subir les conséquences de changements à la conjoncture, tandis que les charges pourraient subir les conséquences de changements dans l'utilisation de programmes d'envergure axés sur la demande.

Dans le cadre d'une gestion des risques financiers, le Conseil du Trésor surveille ces risques tout au long de l'exercice pour faire en sorte que les prévisions soient formulées à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion importants, notamment le suivi étroit du rythme de la mise en œuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents liés aux programmes et aux politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des risques connus. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les risques financiers et d'intégrer les risques dans les prévisions financières à moyen terme, s'il y a lieu.

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est soumis à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. L'issue de la concrétisation de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Il pourrait par exemple s'agir de pertes résultant de règlements judiciaires, de manquements à des conventions d'exécution de projets, ou encore d'une demande de remboursement de prêts ou de garanties de financement. Des provisions pour pertes susceptibles de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont constatées en charges à titre de passifs dans les états financiers de la province. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2020-2021 sera présenté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2020-2021*, qui seront rendus publics plus tard cette année.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.11

Revenus

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021	Plan 2021-2022
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	35 381	37 743	35 876	36 351
Taxe de vente	27 804	28 619	26 042	27 632
Impôt des sociétés	16 606	15 414	11 435	14 389
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 171	6 179	6 000	5 754
Impôt-santé des employeurs	6 544	6 731	6 480	6 445
Contribution-santé de l'Ontario	3 819	4 059	3 958	4 141
Taxe sur l'essence	2 709	2 783	2 120	2 421
Droits de cession immobilière	2 761	3 067	3 481	3 890
Taxe sur le tabac	1 241	1 118	1 103	1 060
Taxe sur les carburants	774	807	711	814
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	607	582	615	618
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	435	505	557	454
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	19	48	140	245
Autres impôts et taxes	653	623	581	605
	105 524	108 278	99 099	104 819
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	14 852	15 640	16 208	16 737
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 451	5 650	5 815	6 005
Péréquation	963	–	–	–
Programmes d'infrastructure	605	400	1 025	1 086
Programmes du marché du travail	1 015	1 054	1 521	1 316
Entente sur le logement social	394	484	331	299
Autres paiements fédéraux	1 420	1 756	8 450	1 577
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	390	414	395	424
	25 090	25 398	33 745	27 444
Revenus tirés des entreprises publiques				
Régie des alcools de l'Ontario	2 276	2 402	2 452	2 435
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	772	1 167	1 034	670
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 464	2 309	300	1 266
Société ontarienne de vente du cannabis	(42)	19	70	170
	5 470	5 897	3 856	4 541

suite...

Tableau 3.11
Revenus (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021	Plan 2021-2022
Autres revenus non fiscaux				
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	9 237	9 281	8 353	9 758
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 991	2 055	2 065	2 096
Divers – Autres revenus non fiscaux	1 873	1 222	1 241	1 322
Autres droits, permis et licences	1 088	1 156	1 042	1 208
Ventes et locations	1 477	1 369	754	1 402
Remboursements	998	1 005	1 174	1 031
Redevances	251	283	342	284
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	173	122	114	102
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	41	30	28	5
Redevance de liquidation de la dette (électricité) ²	15	–	–	–
Produit tiré des quotas d'émission	472	–	–	–
	17 616	16 523	15 113	17 208
Total des revenus	153 700	156 096	151 813	154 012

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

² Le coût de la redevance de liquidation de la dette a été retiré des factures d'électricité pour les usagers résidentiels à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour tous les autres usagers à compter du 1^{er} avril 2018. Revenus résiduels comptabilisés par la suite en raison de paiements plus élevés que prévu après la fin de l'exercice 2017-2018, par rapport aux estimations de montants à payer en 2017-2018.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.12
Total des charges¹
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ² 2020-2021	Plan 2021-2022
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	328	297	301	310,9
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux ³	96	94	–	–
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ³	257	222	–	–
Programmes de gestion des risques selon la demande et de durée limitée ⁴	383	518	392	417,2
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	83	26,2
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)	1 064	1 130	777	754,3
Procureur général (Base)	1 757	1 734	1 645	1 675,0
Crédits législatifs – <i>Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant</i>	17	192	26	–
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	32	–
Procureur général (Total)	1 774	1 927	1 703	1 675,0
Commission de régie interne (Total)	371	257	280	273,0
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Base)	16 782	17 070	17 736	17 841,5
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	88	69,1
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	16 782	17 070	17 824	17 910,6
Collèges et Universités (Base)	9 029	9 220	9 375	9 312,8
Aide financière aux étudiants	2 043	1 296	895	1 352,4
Financement de durée limitée dans l'infrastructure en vertu du Fonds d'investissement stratégique	119	2	–	–
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	–	12,7
Collèges et Universités (Total)	11 191	10 519	10 270	10 677,9
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Base)	354	315	358	377,5
Investissements de durée limitée	430	263	262	214,1
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	3 508	293,7
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	783	579	4 128	885,3
Éducation (Base)	28 742	30 177	30 561	31 263,0
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ⁶	1 678	1 570	1 608	1 630,9
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	1 573	59,3
Éducation (Total)	30 420	31 748	33 742	32 953,2
Énergie, Développement du Nord et Mines (Base) ⁷	1 361	1 099	1 034	1 083,8
Programmes d'allègement du coût de l'électricité	4 243	5 484	5 903	6 493,6
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	460	62,0
Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)	5 604	6 583	7 396	7 639,5
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	459	612	628	684,3
Investissements de durée limitée	223	2	0	–
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	15	2,3
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)	682	614	643	686,6

suite...

Tableau 3.12
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ² 2020-2021	Plan 2021-2022
Charges des ministères				
Bureaux du corps exécutif (Base)	33	32	38	39,9
Aide provisoire	–	–	2	–
Bureaux du corps exécutif (Total)	33	32	40	39,9
Finances (Base)	883	804	804	850,9
Société ontarienne de gestion des placements ⁸	67	88	141	185,4
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	510	503	502	501,9
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	173	122	114	102,2
Intervention contre la COVID-19 : Fonds de soutien à la population et à l'emploi	–	–	–	–
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	376	35,0
Finances (Total)	1 633	1 518	1 937	1 675,4
Affaires francophones (Total)	6	5	6	6,5
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	1	2,3
Affaires francophones (Total)	6	5	7	8,8
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Base)	706	683	717	743,4
Immobilier	1 012	924	1 234	1 144,6
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	407	–
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)	1 718	1 607	2 359	1 887,9
Santé (Total)⁹	57 566	59 286	61 159	64 016,7
Intervention sanitaire contre la COVID-19⁵	–	–	8 410	5 144,1
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (Base)	934	907	889	1 016,2
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	588	656	512	602,1
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario – Montants reliés aux exercices antérieurs	40	80	65	–
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	66	205,4
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (Total)	1 562	1 643	1 531	1 823,8
Affaires autochtones (Base)	75	71	83	85,5
Investissements ponctuels, y compris les règlements	215	16	165	–
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	14	4,0
Affaires autochtones (Total)	289	86	261	89,5
Infrastructure (Base)	161	81	155	365,4
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux ³	352	160	235	590,0
Revitalisation du secteur riverain de Toronto (Protection des terres portuaires contre les inondations)	–	116	103	155,6
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ³	–	–	198	200,0
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	–	233,5
Infrastructure (Total)	512	358	691	1 544,5

suite...

Tableau 3.12
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ² 2020-2021	Plan 2021-2022
Charges des ministères				
Travail, Formation et Développement des compétences (Base)	175	121	154	175,1
Crédits d'impôt pour la formation (éducation coopérative et formation en apprentissage) ¹⁰	183	152	98	88,9
Programmes d'emploi et de formation selon la demande	943	922	1 473	1 169,3
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	65	288,0
Travail, Formation et Développement des compétences (Total)	1 301	1 194	1 790	1 721,3
Soins de longue durée (Total)¹¹	4 329	4 423	5 582	5 764,0
Affaires municipales / Logement (Base)	474	540	483	512,3
Accord sur la relance sécuritaire ¹²	–	–	1 900	–
Investissements de durée limitée	636	317	255	349,2
Entente sur le logement social – Paiements aux gestionnaires de services ¹³	367	341	314	284,5
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	797	286,3
Affaires municipales et Logement (Total)	1 477	1 197	3 749	1 432,3
Richesses naturelles et forêts (Base)	500	529	556	573,4
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	208	136	120	100,0
Richesses naturelles et forêts (Total)	708	665	676	673,3
Services aux aînés et Accessibilité (Base)	51	52	56	66,5
Investissements de durée limitée	–	–	126	9,1
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	26	6,0
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	51	52	209	81,7
Solliciteur général (Base)	2 670	2 763	2 923	3 096,4
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	48	–
Solliciteur général (Total)	2 670	2 763	2 971	3 096,4
Transports (Base) ⁷	4 536	4 950	5 016	5 529,9
Accord sur la relance sécuritaire	–	–	2 000	–
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	297	188	755	702,9
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	175	–
Transports (Total)	4 833	5 138	7 946	6 232,8

suite...

Tableau 3.12
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ² 2020-2021	Plan 2021-2022
Charges des ministères				
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	227	214	344	454,8
Avantages sociaux et prestations de retraite ⁶	1 165	1 665	1 340	1 766,5
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	1 915,1
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	165,3
Financement de durée limitée contre la COVID-19 ⁵	–	–	60	–
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 392	1 879	1 744	4 301,7
Intérêt sur la dette¹⁴	12 384	12 495	12 456	13 130,1
Charges totales	161 135	164 768	190 281	186 119,5

¹ Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

³ La prestation du programme d'infrastructure municipal et fédéral-provincial est transférée du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario en 2020-2021.

⁴ Le montant pour 2019-2020 inclut des règlements extraordinaires d'assurance-production de 175 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison de l'état des cultures en 2019.

⁵ Les charges ponctuelles relatives à la COVID-19 ont été présentées dans le poste Financement de durée limitée contre la COVID-19. Consulter le tableau 3.8. Pour plus de détails sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.9.

⁶ Les chiffres tiennent compte des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018.

⁷ La responsabilité de la Commission de transport Ontario Northland a été transférée du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario au ministère des Transports de l'Ontario à compter de l'exercice 2019-2020.

⁸ Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, la province consolide les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements avec ceux du ministère des Finances de l'Ontario.

⁹ Tient compte des rajustements comptables concernant principalement les subventions fournies pour financer des projets d'infrastructure et autres investissements liés.

¹⁰ Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC) demeure. Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage est éliminé dans le cas des programmes d'apprentissage admissibles ayant démarré le 15 novembre 2017 ou par la suite. Les chiffres de 2018-2019 à 2020-2021 comprennent les montants des crédits d'impôt d'années antérieures.

¹¹ Le total des charges du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario tient compte des dépenses engagées par Santé Ontario pour financer les foyers de soins de longue durée. Ces montants seront consolidés dans le total des charges du ministère de la Santé de l'Ontario, ce qui inclut les charges de 4,2 milliards de dollars pour 2020-2021 et de 5,6 milliards de dollars pour 2021-2022.

¹² Le financement pour la relance sécuritaire versé aux municipalités comprend un montant additionnel de 100 millions de dollars pour la santé publique en 2019-2020 et 2020-2021 qui n'est pas inclus dans le tableau.

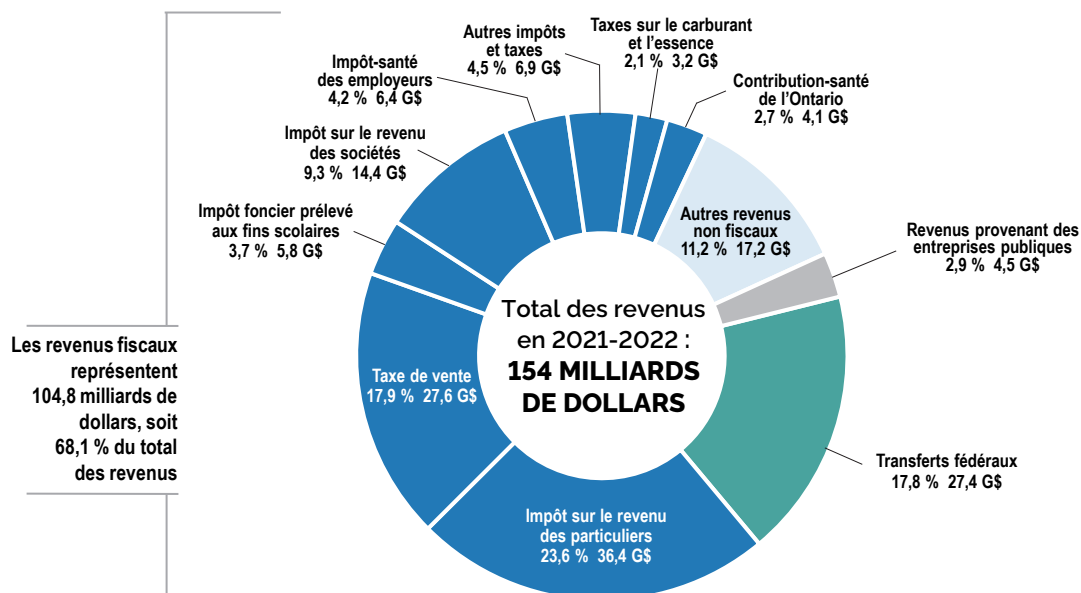
¹³ Le repli annuel affiché au cours de la période de 2018-2019 à 2021-2022 est principalement attribuable au recul des obligations fédérales, comme les prêts hypothécaires venant à échéance, en vertu de l'Entente sur le logement social.

¹⁴ L'intérêt sur la dette exclut les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 236 millions de dollars pour 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

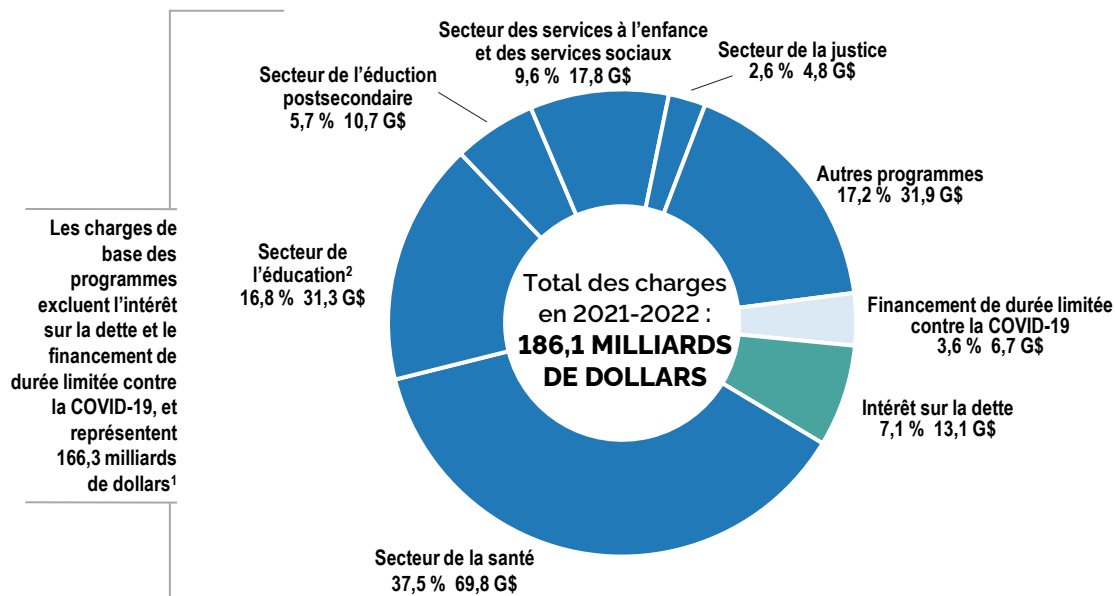
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.2
Composition des revenus en 2021-2022



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.3
Composition des charges totales en 2021-2022



¹ Aux fins de la présentation de l'information financière du budget de 2021, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée contre la COVID-19. Ce financement comprend un montant ponctuel de 8,3 milliards de dollars en 2020-2021 pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, des sommes dégagées du Fonds de soutien à la population et à l'emploi et d'autres mesures de durée limitée liées à la fiscalité, à l'énergie et aux soins de santé. Ce changement dans la présentation n'a aucune incidence sur les affectations ou les structures ministérielles présentées dans le Budget des dépenses 2021-2022. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.9.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.13
Dépenses liées à l'infrastructure
 (en millions de dollars)

Secteur	Total		Plan 2021-2022	
	Dépenses liées à l'infrastructure		Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure	
	Chiffres provisoires ^{1,2} 2020-2021	Investissements dans les immobilisations ³		Total Dépenses liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	5 434	4 216	1 426	5 642
Routes provinciales	2 912	2 406	186	2 592
Autres – Transports, biens et planification	228	107	75	182
Santé				
Hôpitaux	2 671	1 616	3	1 619
Autres – Santé	283	60	244	304
Éducation	2 241	3 285	10	3 295
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	899	829	64	893
Universités	90	–	93	93
Services sociaux	267	18	310	328
Justice	433	877	105	983
Autres secteurs⁵	1 731	1 027	1 664	2 691
Total des dépenses liées à l'infrastructure	17 190	14 442	4 181	18 623
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	2 294	1 765	–	1 765
Total⁷	14 896	12 677	4 181	16 858

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

² Comprend 11,9 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.

³ Comprend 236 millions de dollars d'intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations.

⁴ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

⁵ Comprend l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires font référence aux investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Tableau 3.14
Principales statistiques financières et économiques établies
sur dix exercices^{1,2}
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus	120 319	122 955	126 152
Charges			
Programmes	120 103	123 330	126 199
Intérêt sur la dette ⁴	10 878	11 155	11 221
Charges totales	130 981	134 485	137 420
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	(10 662)	(11 530)	(11 268)
Dette nette	259 947	276 169	294 557
Déficit accumulé	174 256	184 835	196 665
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	680 791	696 192	727 042
Revenu primaire des ménages	459 895	473 807	490 423
Population – juillet (en milliers) ⁵	13 391	13 511	13 618
Dette nette par habitant (en dollars)	19 413	20 441	21 631
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	34 345	35 069	36 014
Dette nette en pourcentage des revenus	216,0 %	224,6 %	233,5 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	9,0 %	9,1 %	8,9 %
Dette nette en pourcentage du PIB	38,2 %	39,7 %	40,5 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,6 %	26,5 %	27,1 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite, qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés *des Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² Les revenus et les charges ont été retraités pour tenir compte des modifications suivantes, neutres sur le plan financier : i) présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, qui seront ajoutés aux revenus fiscaux; ii) reclassement de certaines entreprises publiques en autres organismes du gouvernement; iii) reclassement d'un certain nombre de mesures fiscales qui offrent un avantage financier dans le cadre du système fiscal et qui seront comptabilisées à titre de charges; iv) modification de la présentation des revenus provenant de tiers que tirent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges et qui seront comptabilisés à titre de revenus.

³ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

⁴ L'intérêt sur la dette exclut les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars pour 2015-2016, à 159 millions de dollars pour 2016-2017, à 157 millions de dollars pour 2017-2018, à 175 millions de dollars pour 2018-2019, à 245 millions de dollars pour 2019-2020, à 234 millions de dollars pour 2020-2021 et à 236 millions de dollars pour 2021-2022.

⁵ Les données sur la population sont celles en date du 1^{er} juillet de l'exercice indiqué (p. ex., en 2012-2013, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2012).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres provisoires ³ 2020-2021	Plan 2021-2022
136 148	140 734	150 594	153 700	156 096	151 813	154 012
129 905	131 460	142 363	148 751	152 273	177 825	172 989
11 589	11 709	11 903	12 384	12 495	12 456	13 130
141 494	143 169	154 266	161 135	164 768	190 281	186 120
-	-	-	-	-	-	1 000
(5 346)	(2 435)	(3 672)	(7 435)	(8 672)	(38 468)	(33 108)
306 357	314 077	323 834	338 496	353 332	399 463	439 844
203 014	205 939	209 023	216 642	225 764	264 232	297 340
760 435	790 749	824 979	859 079	891 811	848 997	901 856
512 570	520 486	541 501	567 492	591 527	587 305	609 623
13 707	13 875	14 070	14 309	14 545	14 734	14 936
22 350	22 636	23 016	23 657	24 293	27 112	29 448
37 394	37 511	38 486	39 661	40 670	39 861	40 815
225,0 %	223,2 %	215,0 %	220,2 %	226,4 %	263,1 %	285,6 %
8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,1 %	8,0 %	8,2 %	8,5 %
40,3 %	39,7 %	39,3 %	39,4 %	39,6 %	47,1 %	48,8 %
26,7 %	26,0 %	25,3 %	25,2 %	25,3 %	31,1 %	33,0 %

Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette



Introduction

Au 5 mars 2021, l'Ontario avait réalisé, pour l'exercice 2020-2021, des emprunts à long terme d'une valeur de 59,0 milliards de dollars. Ce montant est supérieur de 6,7 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2020, en raison surtout des emprunts anticipés de 5,2 milliards de dollars pour l'exercice 2021-2022 et d'une augmentation de 1,4 milliard de dollars des investissements dans les immobilisations. On prévoit que les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2021-2022 se chiffreront à 54,7 milliards de dollars, une baisse de 3,9 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2020.

L'Ontario a lancé un certain nombre d'importantes émissions d'obligations au cours de l'exercice 2020-2021 afin de pouvoir terminer son programme d'emprunt. On comptait parmi ces émissions les plus importantes jamais faites par une province sur le marché obligataire canadien, le marché obligataire en euros et le marché obligataire en livres sterling, la deuxième émission en importance sur le marché obligataire en dollars américains et les deux émissions d'obligations vertes les plus importantes jamais lancées par la province.

En raison de l'augmentation des investissements de la province dans les immobilisations, on prévoit maintenant que le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario sera de 47,1 % en 2020-2021 et de 48,8 % en 2021-2022, comparativement aux ratios de 47,0 % et de 48,5 %, respectivement, prévus dans le budget de 2020.

On s'attend à ce que l'Ontario paie 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2020-2021, ce qui est inchangé par rapport aux prévisions du budget de 2020, et 13,1 milliards de dollars en 2021-2022, soit 0,1 milliard de dollars de moins que ces prévisions.

Les prévisions concernant le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus pour 2020-2021 n'ont pas changé par rapport aux prévisions de 8,2 % contenues dans le budget de 2020. En 2021-2022, on prévoit que ce ratio augmentera pour passer à 8,5 %, soit 0,2 point de pourcentage de moins que la prévision de 8,7 % contenue dans le budget de 2020, ce qui démontre l'abordabilité relative continue de la dette.

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario continuera d'exécuter la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme au Canada et à l'échelle internationale. L'Ontario continuera aussi d'augmenter ses emprunts à court terme de manière que la dette à court terme représente de 6 % à 8 % de la dette totale.

Tableau 4,1

Programme d'emprunt de 2020-2021 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2020-2021		Perspectives à moyen terme			
	Budget de 2020	Variation par rapport au budget de 2020	Chiffres provisoires ¹ 2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Déficit/(Excédent)	38,5	–	38,5	33,1	27,7	20,2
Investissements dans les immobilisations	10,6	1,4	11,9	11,8	12,5	11,9
Redressements sans effet sur la trésorerie	(9,2)	–	(9,2)	(9,5)	(9,5)	(9,5)
Prêts à Infrastructure Ontario	–	–	–	0,2	(0,2)	(0,0)
Autres prêts/investissements nets	0,6	(0,7)	(0,1)	1,3	0,1	(1,0)
Dette arrivant à échéance/Rachats	26,7	–	26,7	25,0	30,5	33,6
Total des besoins en matière de financement	67,0	0,7	67,7	61,9	61,1	55,2
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(5,7)	4,7	(1,0)	(6,0)	(2,0)	–
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	(1,4)	(4,0)	(5,4)	4,0	–	–
Emprunts anticipés en 2019-2020	(7,6)	–	(7,6)	–	–	–
Emprunts anticipés pour 2021-2022	–	5,2	5,2	(5,2)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	52,3	6,7	59,0	54,7	59,1	55,2

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Les besoins d'emprunt à long terme de l'Ontario pour 2020-2021 se sont accrus de 6,7 milliards de dollars par rapport aux projections du budget de 2020 en raison surtout des emprunts anticipés de 5,2 milliards de dollars pour l'exercice 2021-2022 et d'une augmentation de 1,4 milliard de dollars des investissements dans les immobilisations. Les besoins d'emprunt à long terme devraient totaliser 54,7 milliards de dollars pour 2021-2022 et 59,1 milliards de dollars pour 2022-2023, soit respectivement 3,9 milliards de dollars et 0,2 milliard de dollars de moins par rapport aux prévisions du budget de 2020 pour ces exercices.

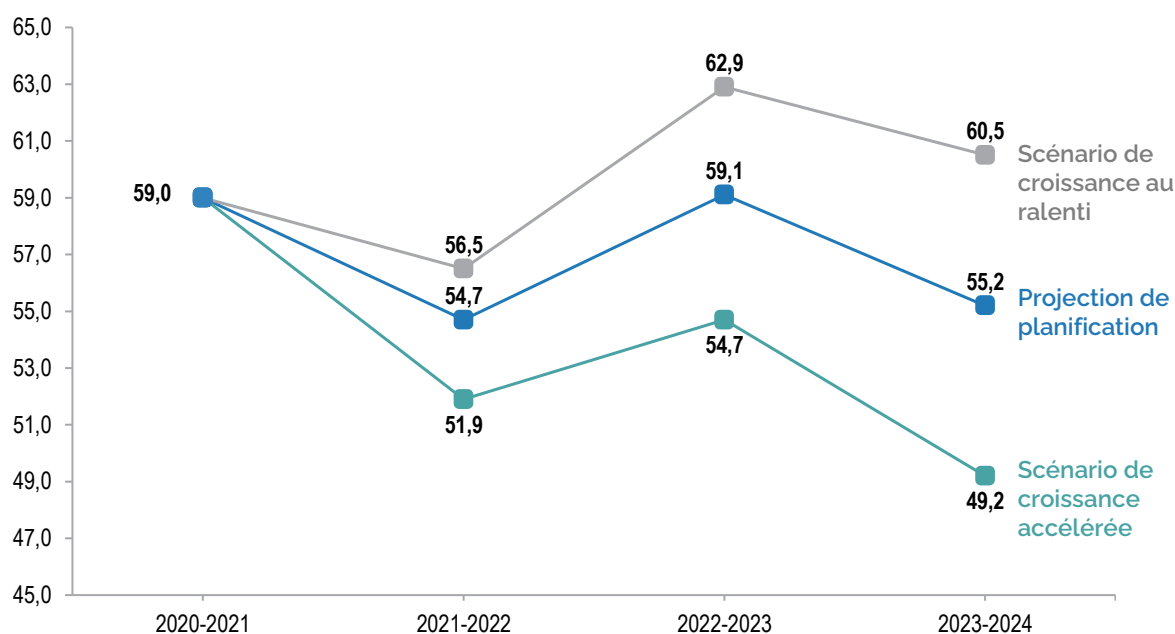
Selon les prévisions actuelles, le programme d'emprunt à court terme augmentera de 1,0 milliard de dollars seulement en 2020-2021, comparativement au montant de 5,7 milliards de dollars prévu dans le budget de 2020, pour augmenter ensuite de 6,0 milliards de dollars en 2021-2022. Au cours de ces deux exercices, il est prévu que les emprunts à court terme seront en hausse, au total, de 7,0 milliards de dollars, en regard des prévisions de 7,7 milliards de dollars du budget de 2020. Les emprunts à court terme, qui se composent de bons du Trésor en dollars canadiens et de billets de trésorerie américains, représentent une source de financement d'urgence efficace.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder le pouvoir d'emprunter pour combler les besoins d'emprunt de la province.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de la province pour les trois prochaines années changeraient également. Voir *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref* pour plus de détails et une description des scénarios connexes relatifs aux perspectives à moyen terme. Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme de la province diminueraient de 13,2 milliards de dollars à moyen terme, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 10,9 milliards de dollars sur la même période.

Graphique 4.1 Étendue des scénarios des perspectives à moyen terme d'emprunt à long terme

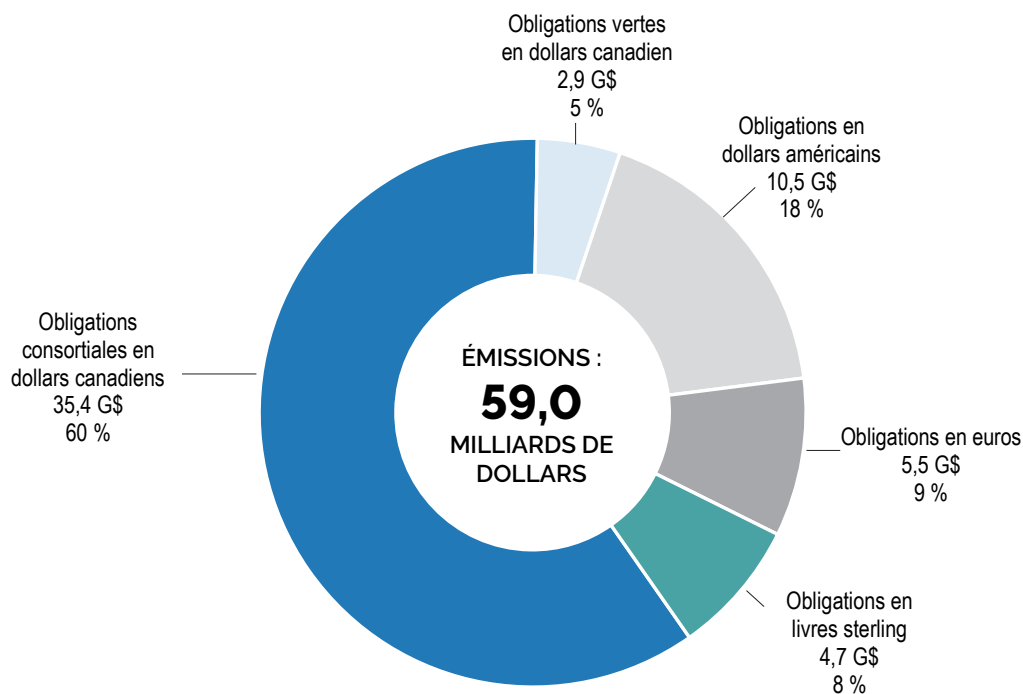
Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Grâce à la forte demande des titres de créance de l'Ontario à l'échelle mondiale, l'Ontario a réalisé une plus grande partie de ses emprunts à long terme sur la scène internationale. Par conséquent, les emprunts sur le marché canadien ont été inférieurs à l'objectif de la province, qui était d'émettre entre 70 % et 80 % de ses obligations sur ce marché. Environ 65 % des emprunts réalisés en 2020-2021 ont été contractés en dollars canadiens au moyen de 37 émissions d'obligations consortiales, parmi lesquelles on comptait l'émission la plus importante jamais réalisée par une province sur le marché obligataire en dollars canadiens et les deux plus importantes émissions d'obligations vertes lancées jusqu'à maintenant par l'Ontario. Compte tenu de l'expérience de 2020-2021, l'Ontario a modifié sa fourchette d'emprunts sur le marché canadien pour la ramener entre 65 % et 80 % pour l'exercice 2021-2022. Cette fourchette sera modifiée ultérieurement, au besoin, selon l'évolution de la demande des investisseurs sur les marchés de la dette en dollars canadiens et en devises.

Graphique 4.2
Emprunts, 2020-2021

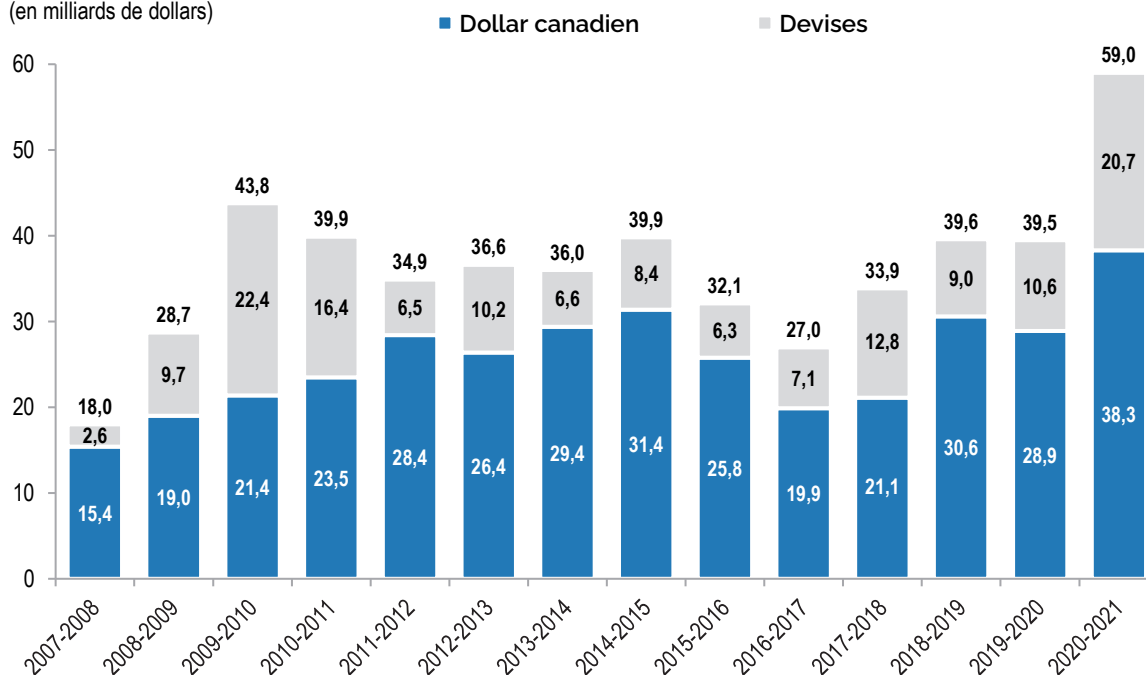


Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Les emprunts en devises contribuent à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario en poursuivant la diversification du bassin d'investisseurs de la province. En 2020-2021, l'Ontario a réalisé les plus importantes émissions jamais faites par une province sur le marché obligataire en euros et le marché obligataire en livres sterling, et la deuxième émission en importance sur le marché obligataire en dollars américains. Cette diversification permet au gouvernement de continuer d'avoir accès à du capital, même si les conditions du marché canadien deviennent moins favorables.

Graphique 4.3 Emprunts en dollars canadiens et en devises

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



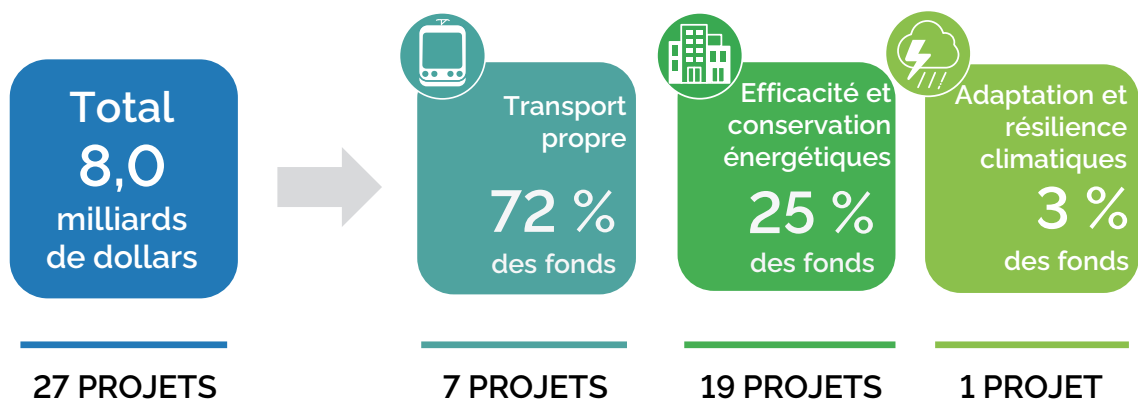
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Programme des obligations vertes

Les obligations vertes constituent toujours un aspect essentiel du programme d'emprunt de l'Ontario et un outil important utilisé pour financer les initiatives de transport en commun, l'infrastructure résistante aux phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que les projets d'efficacité et de conservation énergétiques. Sous réserve des conditions du marché, l'Ontario prévoit plus d'une émission d'obligations vertes durant chaque exercice, notamment en 2021-2022.

Le rôle de chef de file qu'a joué l'Ontario dans le marché des obligations vertes en dollars canadiens a ouvert la voie à d'autres émetteurs. Au cours des dernières années, le nombre d'émetteurs dans le marché des obligations vertes en dollars canadiens a augmenté considérablement. Parmi eux, on compte des services publics, des caisses de retraite, des entreprises et tous les ordres d'administrations publiques au Canada. L'Ontario entend continuer d'étendre ses activités dans ce secteur et collaborer avec d'autres émetteurs canadiens qui veulent mettre en œuvre leur propre programme d'obligations vertes.

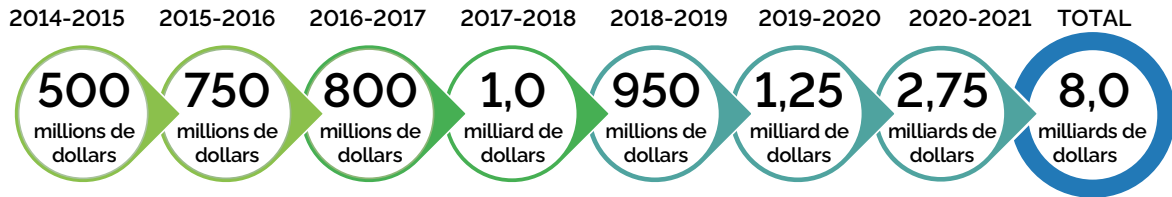
Graphique 4.4
Affectation du produit des obligations vertes par catégorie selon le Cadre



Source : Office ontarien de financement.

En janvier 2021, l'Ontario a procédé à une émission d'obligations vertes, la deuxième au cours de l'exercice 2020-2021 et la neuvième globalement. Cette émission avait une valeur de 1,25 milliard de dollars et faisait suite à une émission d'obligations vertes de 1,5 milliard de dollars en octobre 2020. Il s'agissait des deux plus importantes émissions d'obligations vertes en dollars canadiens jamais réalisées. Neuf projets ont été jugés admissibles à recevoir des fonds de la plus récente série d'obligations vertes de l'Ontario, l'accent étant mis sur trois catégories du Cadre, soit les transports propres, l'efficacité et la conservation énergétiques, ainsi que l'adaptation au climat et la résilience. Avec des émissions totalisant 8,0 milliards de dollars depuis 2014-2015, l'Ontario est toujours le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, dont 7,5 milliards de dollars sont actuellement en circulation.

Graphique 4.5
Émissions d'obligations vertes de l'Ontario



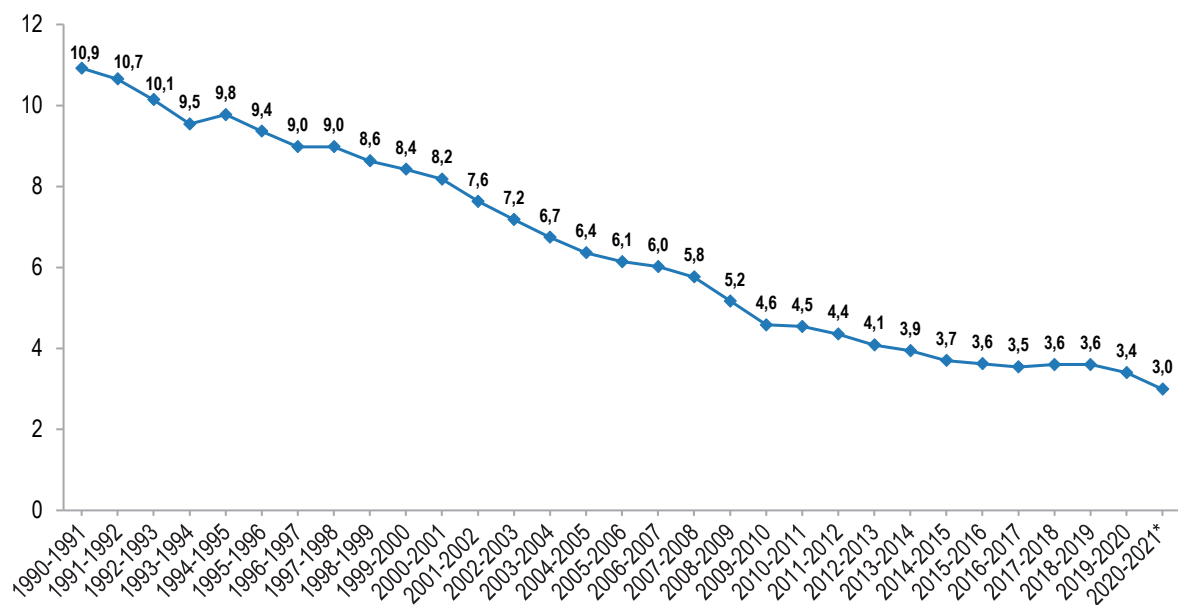
Source : Office ontarien de financement.

Coût de la dette

La baisse des taux d'intérêt observée depuis 30 ans signifie que l'intérêt sur la dette n'a pas augmenté aussi rapidement que la dette de l'Ontario. Le graphique 4.6 illustre le taux d'intérêt effectif décroissant que paie l'Ontario sur son portefeuille de dette totale.

Graphique 4.6
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

En pourcentage



*Établi en fonction d'une prévision jusqu'à la fin de l'exercice en date du 31 janvier 2021.

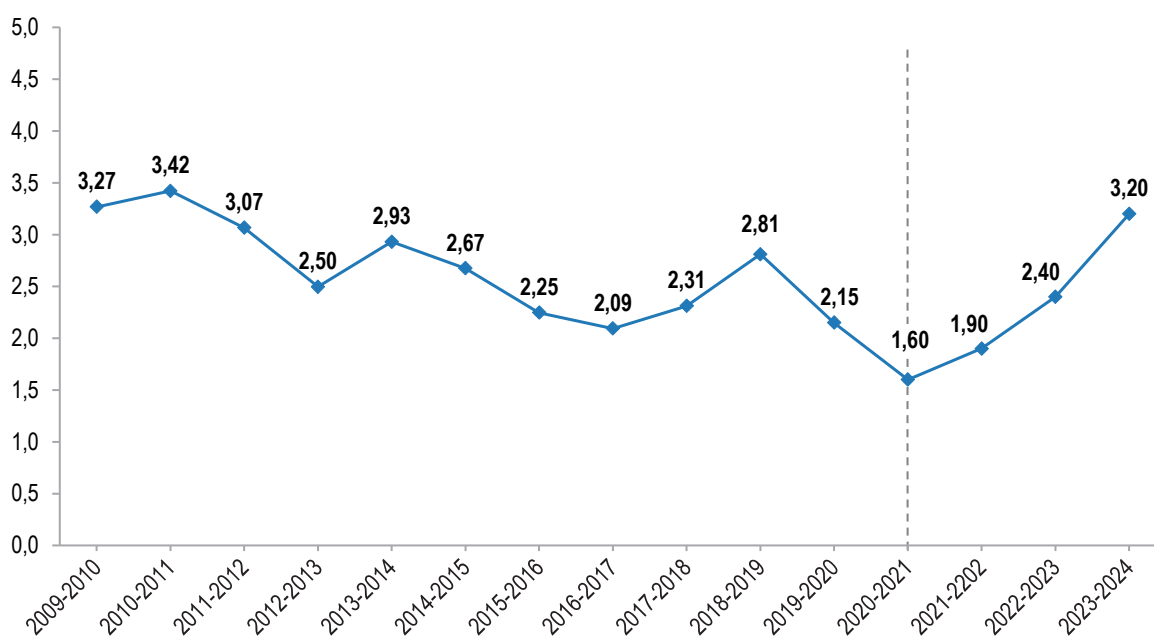
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

Le coût moyen des emprunts de l'Ontario en 2021-2022 s'établira, selon les prévisions, à 1,90 %. On estime qu'un changement de un point de pourcentage des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, par rapport à ce qui est actuellement prévu, entraînerait une variation correspondante des frais d'intérêt de l'Ontario de plus de 750 millions de dollars au cours de la première année complète.

Le graphique 4.7 illustre les taux d'emprunt sur la dette contractée au fil des ans et les prévisions utilisées pour évaluer le futur coût des emprunts ou de l'intérêt sur la dette.

Graphique 4.7
Taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario

En pourcentage

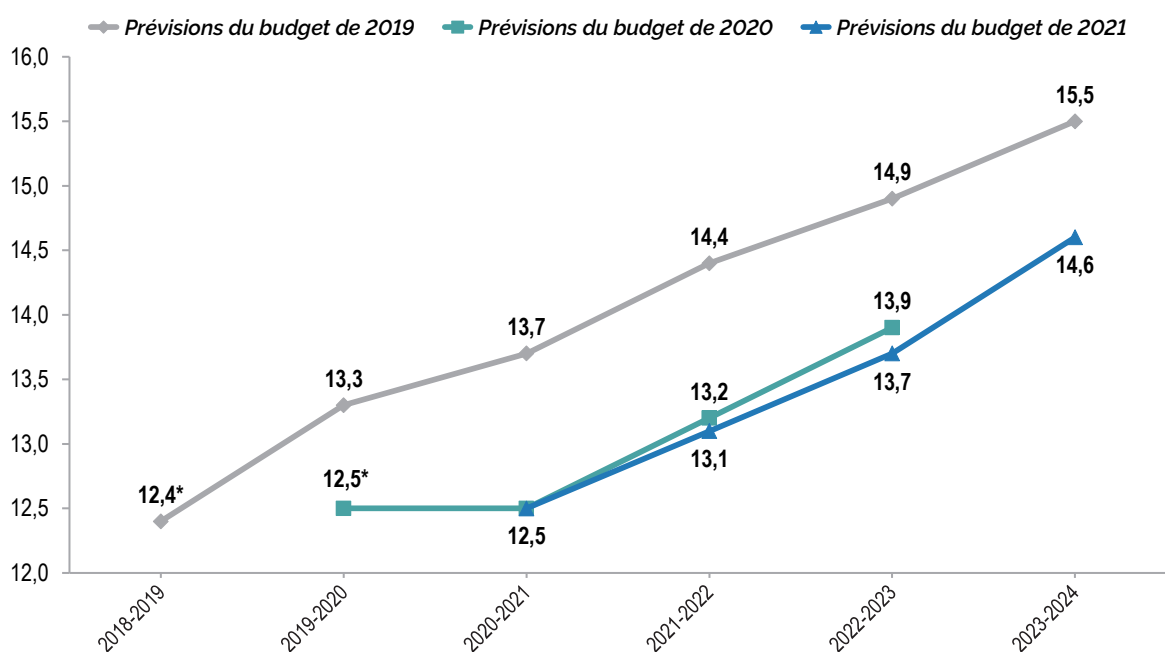


Sources : Comptes publics de l'Ontario (2009-2010 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

Les taux d'intérêt que l'Ontario doit payer sur la dette contractée ou refinancée restent bas. Le graphique 4.8 montre en quoi les taux d'intérêt plus bas que prévu font en sorte que les prévisions actuelles relatives à l'intérêt sur la dette demeurent inférieures aux projections contenues dans le budget pré-pandémie de 2019, malgré des déficits, une dette et des emprunts beaucoup plus élevés que ce qui était prévu à ce moment-là. Les prévisions relatives à l'intérêt sur la dette pour 2020-2021 sont inchangées par rapport à celles du budget de 2020, et on prévoit maintenant que les perspectives à moyen terme du budget de 2021 concernant les charges liées à l'intérêt sur la dette seront légèrement inférieures aux prévisions du budget de 2020. Cependant, l'intérêt sur la dette demeure la quatrième dépense en importance de l'Ontario après la santé, l'éducation et les services sociaux.

Graphique 4.8
Charges liées à l'intérêt sur la dette

En milliards de dollars



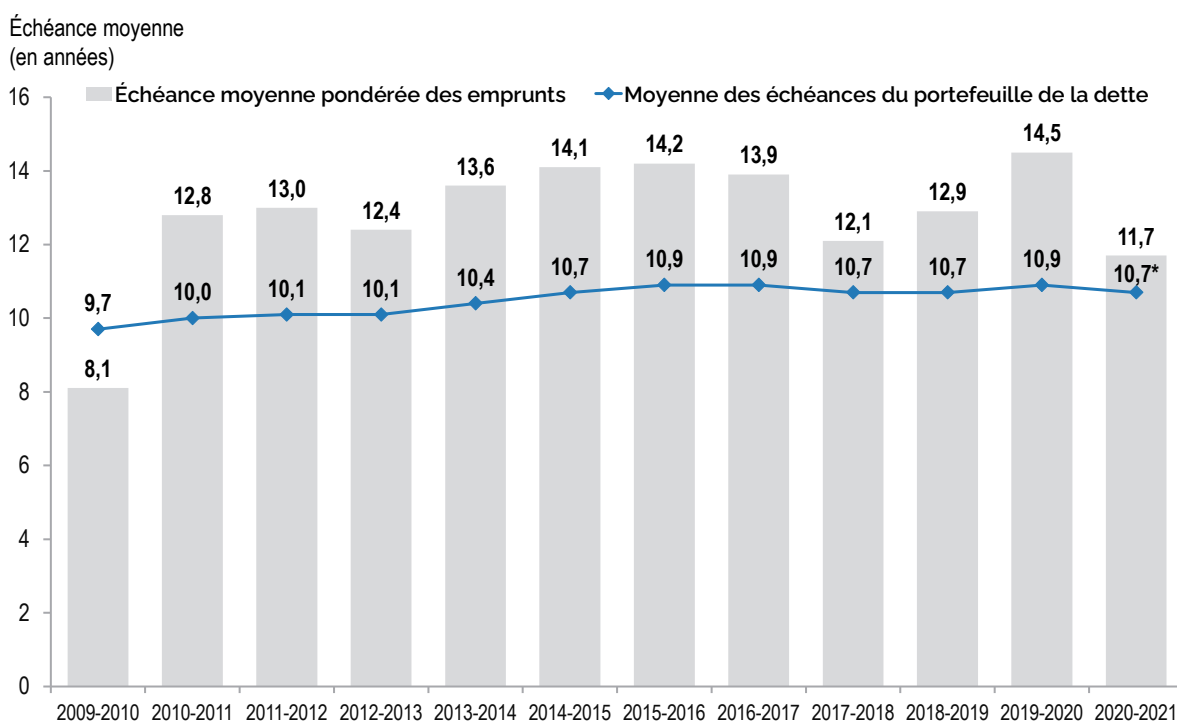
* Chiffres réels après le dépôt des budgets.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Échéance de la dette

L'Ontario continue de reporter l'échéance de sa dette, lorsque la demande des investisseurs le permet, en vue de réduire le risque de refinancement pour sa dette arrivant à échéance et de profiter de taux d'intérêt historiquement bas. Cela permet également de protéger l'intérêt sur la dette à long terme prévu contre les hausses des taux d'intérêt par rapport aux taux actuels historiquement faibles. Depuis 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 102,6 milliards de dollars, soit environ le quart de la dette totale, assorties d'échéances de 30 ans ou plus. Cela inclut des émissions d'une valeur de 10,1 milliards de dollars en 2020-2021.

Par conséquent, l'échéance moyenne du portefeuille de la dette de l'Ontario, qui est maintenant de 10,7 années, a été prolongée d'un an entre 2009-2010 et 2014-2015, et a été maintenue à ce niveau depuis. Étant donné les faibles taux d'intérêt et l'importance du programme d'emprunt, le plan actuel consiste toujours à maintenir l'échéance de la dette de l'Ontario à ce niveau.

Graphique 4.9
Échéance moyenne pondérée des emprunts



* La moyenne des échéances du portefeuille de la dette est établie en fonction d'une prévision jusqu'à la fin de l'exercice en date du 31 janvier 2021.
Source : Office ontarien de financement.

Assurer des niveaux de liquidités adéquats

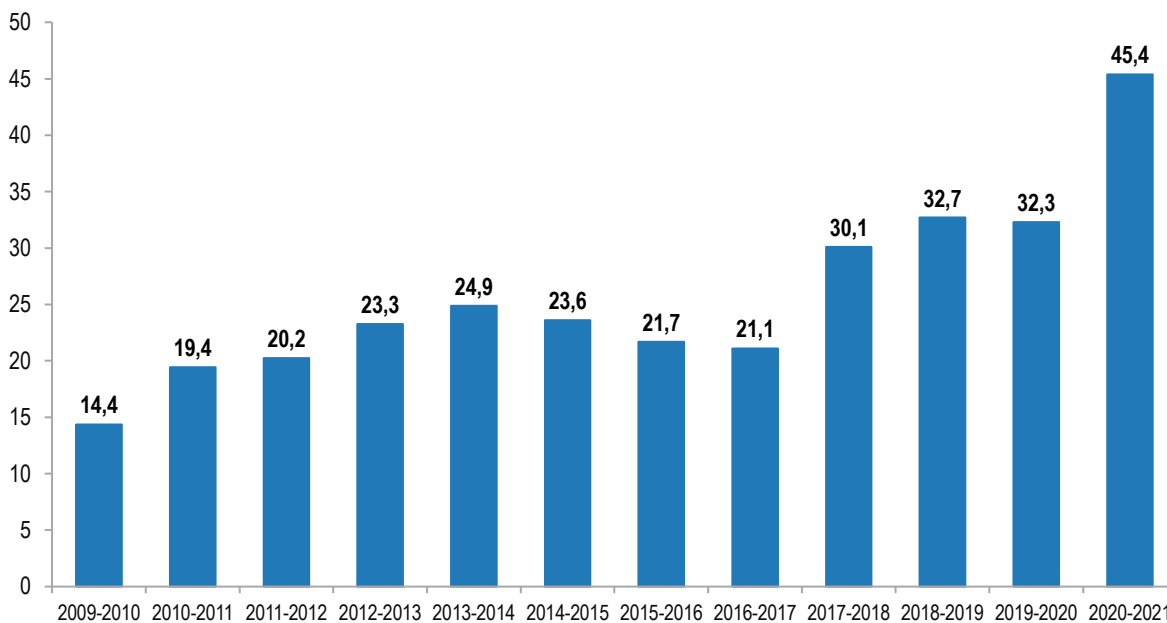
L'Ontario cherche à établir un équilibre entre l'atténuation du coût des réserves de liquidités et le besoin d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour régler ses factures, investir dans les immobilisations, refinancer la dette arrivant à échéance et payer l'intérêt. Il est encore plus crucial durant la pandémie de COVID-19 de s'assurer que l'Ontario a toujours suffisamment de liquidités pour combler ses besoins de trésorerie et continuer de faire face à tout imprévu sur le plan économique ou de la santé publique.

Une autre raison pour laquelle l'Ontario a eu besoin de constituer d'importantes réserves de liquidités est qu'au sortir de la crise financière mondiale de 2008-2009, la province a répondu à la demande des investisseurs en émettant un nombre considérable d'obligations de référence liquides à 10 et 30 ans sur le marché intérieur. Cela a permis de réduire les coûts d'emprunt de l'Ontario tout en accroissant considérablement l'accès continu de la province à du capital. En répondant aux préférences des investisseurs, on a réduit, sans toutefois l'éliminer, le risque découlant de périodes prolongées où la demande de nouvelles obligations de l'Ontario est faible, voire inexistante. Toutefois, en raison de ces importantes émissions d'obligations, l'Ontario fait face à des sorties de fonds considérables certains jours au lieu d'avoir à respecter des échéances et des paiements d'intérêt plus uniformément répartis tout au long de l'année.

Pour couvrir ces importantes sorties de fonds en un seul jour et pour permettre au gouvernement de faire face rapidement à toute circonstance imprévue sur le plan économique ou de la santé publique, la province a accru les réserves de liquidités, comme l'illustre le graphique 4.10.

Graphique 4.10
Moyenne de niveaux de liquidités non affectées

En milliards de dollars



Nota : Établies selon une prévision en date du 31 janvier 2021.

Source : Office ontarien de financement.

Stratégie de réduction du fardeau de la dette

Dans la foulée de l'engagement pris dans le budget de 2020, la stratégie actualisée de réduction du fardeau de la dette comprend un plan visant à gérer ce fardeau afin de rétablir la viabilité financière. L'Ontario a pris des mesures financières exceptionnelles pour contrer les effets de la COVID-19. Le gouvernement continuera de mettre à disposition les ressources nécessaires pour protéger les gens et les emplois. Il est également résolu à réduire le fardeau de la dette et à remettre les finances de l'Ontario sur la voie de la viabilité.

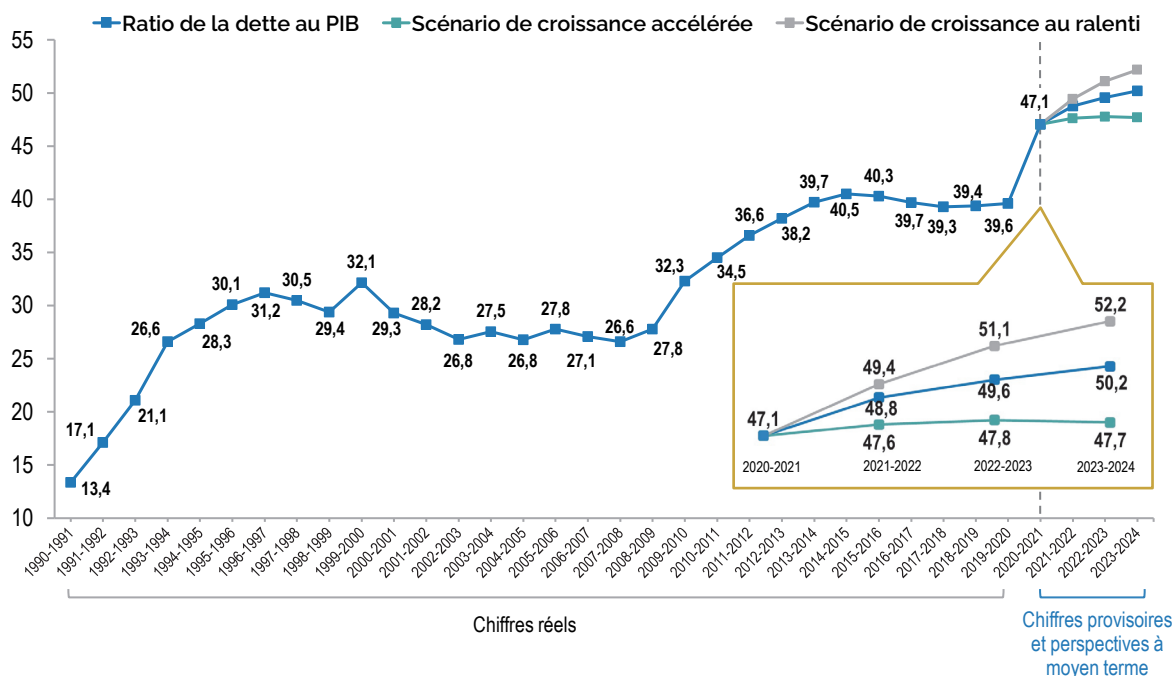
La stratégie de réduction du fardeau de la dette comporte des objectifs précis. Elle prévoit notamment le maintien du ratio de la dette nette au PIB à un taux maximal de 50,5 % à moyen terme, ainsi que l'instauration de deux indicateurs pertinents supplémentaires concernant la viabilité de la dette, soit le ratio de la dette nette aux revenus et le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus, avec l'objectif de ralentir leur rythme d'augmentation, à la faveur de la croissance du PIB.

Le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario s'est accru de 39,6 % en 2019-2020 à cause de la pandémie de COVID-19. En raison des investissements accrus du gouvernement dans les immobilisations, on prévoit maintenant que ce ratio sera de 47,1 % en 2020-2021 et de 48,8 % en 2021-2022, comparativement à des ratios prévus de 47,0 % et 48,5 %, respectivement, au moment du budget de 2020.

Eu égard à l'incertitude qui persiste concernant la pandémie mondiale, l'objectif précis du gouvernement consistera à ralentir le rythme de croissance du ratio de la dette nette au PIB, soutenu par la croissance du PIB. L'objectif de la stratégie de réduction du fardeau de la dette est de maintenir le ratio de la dette nette au PIB à un taux maximal de 50,5 % à moyen terme. À plus long terme, le fardeau de la dette et le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario commenceront à diminuer lorsque la croissance de la production économique commencera à dépasser la croissance de la dette.

Graphique 4.11
Ratio de la dette nette au PIB

En pourcentage

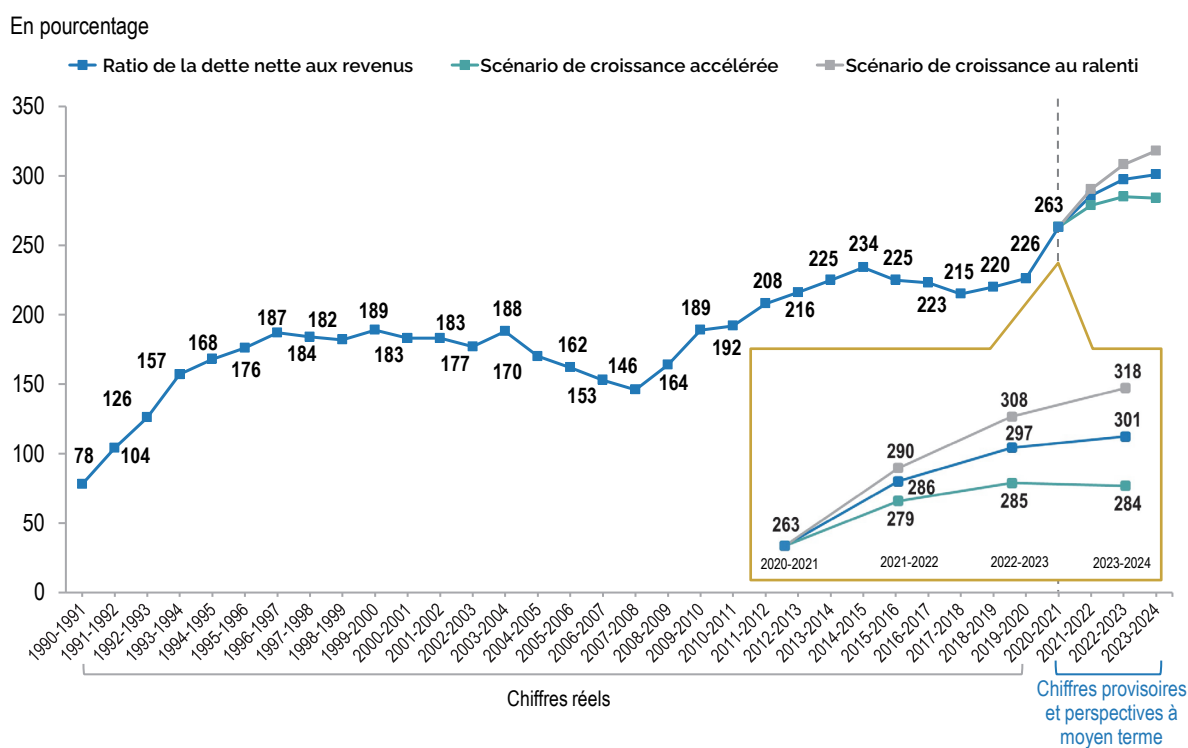


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Pour assurer une plus grande transparence en ce qui concerne l'abordabilité de la dette de l'Ontario, et en réponse aux recommandations de l'audit de l'optimisation des ressources du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario¹, le gouvernement établit maintenant des objectifs précis relatifs à des indicateurs supplémentaires de la viabilité de la dette, et rend des comptes à cet égard. Outre le ratio de la dette nette au PIB, le gouvernement rend compte du ratio de la dette nette aux revenus ainsi que du ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus dans le cadre de sa stratégie globale de réduction du fardeau de la dette.

L'Ontario a pour objectif précis de ralentir le rythme de croissance du ratio de la dette nette aux revenus grâce à la croissance du PIB. Ce ratio indique combien d'années il faudrait pour éliminer la dette si la province consacrait la totalité de ses revenus annuels à son remboursement. Selon les projections, le ratio de la dette nette aux revenus sera de 263 % en 2020-2021, ce qui correspond à ce qui avait été prévu dans le budget de 2020, et de 286 % en 2021-2022, soit un ratio inférieur de 1 point de pourcentage comparativement aux prévisions du budget de 2020.

Graphique 4.12
Ratio de la dette nette aux revenus



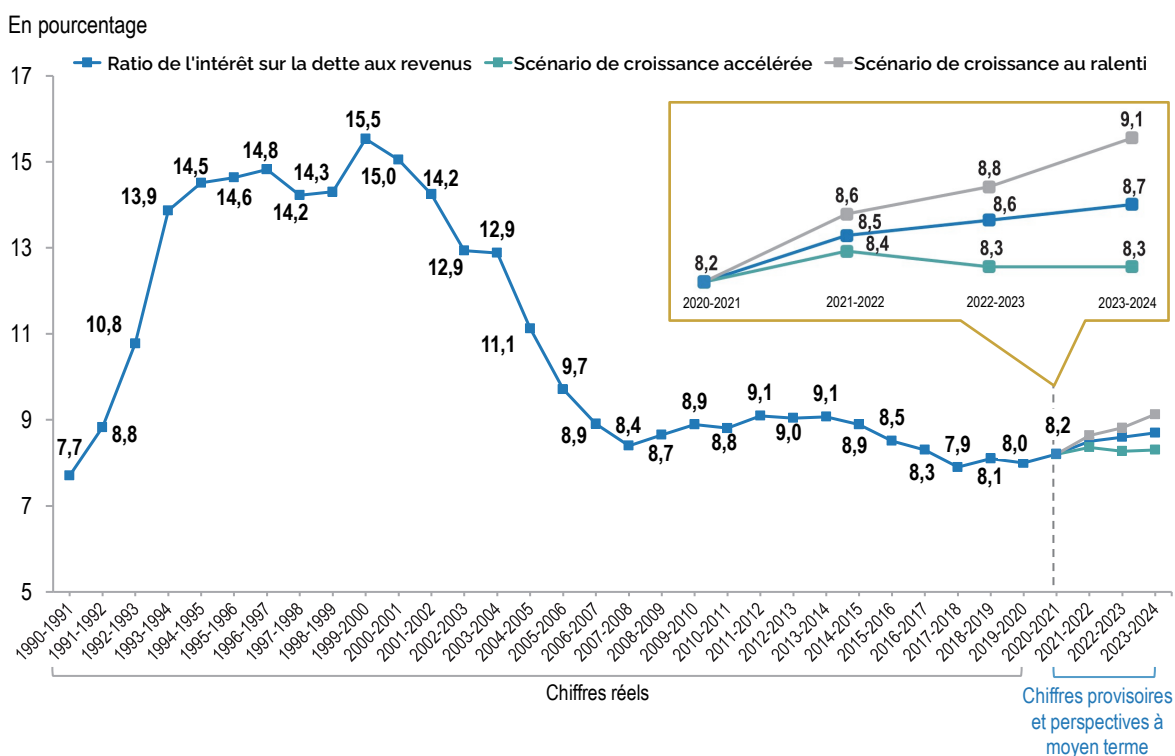
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

¹ Bureau de la vérificatrice générale, *Rapport annuel 2019*, volume 1, 2019.
https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr19/2019AR_v1_fr_web.pdf

L'Ontario inclut également le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus dans le cadre de sa stratégie de réduction du fardeau de la dette, car ce ratio constitue une autre mesure clé de l'abordabilité de la dette de la province. Il montre combien l'Ontario doit consacrer à l'intérêt pour chaque dollar de revenus qu'il reçoit. Les prévisions actuelles sont de 8,5 cents en frais d'intérêt pour chaque dollar de revenus en 2021-2022.

L'Ontario a pour objectif précis de ralentir le rythme de croissance du ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus, grâce à la croissance du PIB. En dépit de la hausse des déficits et des besoins d'emprunt prévus due à la pandémie, à moyen terme, le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus demeure inférieur aux prévisions du budget pré-pandémie de 2019. Il demeure également inférieur à moyen terme comparativement au budget de 2020, ce qui témoigne de l'abordabilité relative continue de la dette de l'Ontario. Selon la projection de planification, ce ratio devrait demeurer inférieur au sommet atteint après la crise financière mondiale de 2008-2009 et inférieur aux niveaux atteints du début des années 1990 au milieu des années 2000.

Graphique 4.13
Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus



Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

Tableaux financiers consolidés

Tableau 4.2

Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

			Chiffres réels		Chiffres provisoires ¹		Plan
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Dette²							
Dette contractée sur les marchés publics							
Obligations ³	299 356	315 247	334 940	349 088	381 010	411 212	
Bons du Trésor	16 120	17 528	17 546	19 175	24 066	30 066	
Billets de trésorerie américains ³	5 369	3 865	3 863	3 891	0	0	
Infrastructure Ontario (IO) ⁴	300	300	300	300	300	300	
Autres	296	287	292	264	244	231	
Total – Dette contractée sur les marchés publics	321 441	337 227	356 941	372 718	405 620	441 809	
Dette interne	11 661	11 433	11 039	10 010	9 311	8 750	
Dette totale	333 102	348 660	367 980	382 728	414 931	450 559	
Moins : Portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario	(8 832)	(11 775)	(13 716)	(9 938)	(10 312)	(652)	
Dette totale révisée	324 270	336 885	354 264	372 790	404 619	449 907	
Trésorerie et placements temporaires, excluant le secteur parapublic ⁵	(14 590)	(19 571)	(26 250)	(29 934)	(34 511)	(42 935)	
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	309 680	317 314	328 014	342 856	370 108	406 972	
Autres (actifs)/passifs nets ⁶	(9 991)	(6 791)	(3 422)	(3 423)	16 793	22 404	
Dette nette du secteur parapublic	14 388	13 311	13 904	13 899	12 562	10 468	
Dette nette	314 077	323 834	338 496	353 332	399 463	439 844	
Actifs non financiers ⁷	(108 138)	(114 811)	(121 854)	(127 568)	(135 231)	(142 504)	
Déficit accumulé	205 939	209 023	216 642	225 764	264 232	297 340	

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

² Y compris la dette contractée par la province et tous les organismes du gouvernement, dont la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

³ Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

⁴ La dette d'IO se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (300 millions de dollars). Cette dette n'est pas garantie par la province.

⁵ Est exclu de la trésorerie et des placements temporaires le portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario.

⁶ Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques contrebalancés par les créditeurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

⁷ Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 4.3

Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé

(en milliards de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dette totale	450,6	481,1	503,0
Trésorerie et placements temporaires ¹	(43,6)	(43,6)	(43,6)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	407,0	437,5	459,5
Autres (actifs)/passifs nets	22,4	28,7	34,3
Dette nette du secteur parapublic	10,5	9,6	9,3
Dette nette	439,8	475,8	503,1
Actifs non financiers	(142,5)	(150,8)	(158,0)
Déficit accumulé	297,3	325,0	345,2

¹ La trésorerie et les placements temporaires comprennent le portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Annexe

Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives



La présente annexe contient des renseignements détaillés sur des mesures fiscales et d'autres initiatives législatives proposées dans le budget.

Bonifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses en 2021

Le gouvernement propose une hausse temporaire du soutien fourni grâce au crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE) en 2021.

Grâce à ce complément ponctuel, les bénéficiaires verraient leurs droits au crédit d'impôt s'accroître de 20 % en 2021. Cette bonification aurait pour effet de faire passer le soutien provenant du crédit d'impôt ASGE d'environ 1 250 \$ à environ 1 500 \$ en moyenne pour plus de 300 000 bénéficiaires en 2021.

Instauré en 2019, le crédit d'impôt ASGE fournit un soutien souple qui peut représenter jusqu'à 75 % des dépenses de garde d'enfants admissibles. Il s'ajoute à la déduction pour frais de garde d'enfants et cible les familles à revenu faible ou moyen.

Le crédit d'impôt ASGE est fonction de la déclaration de revenus du particulier et fondé sur :

- le revenu familial, selon le revenu utilisé pour calculer la déduction pour frais de garde d'enfants du déclarant;
- les frais de services de garde d'enfants admissibles, définis comme étant la totalité des droits du déclarant au titre de la déduction pour frais de garde d'enfants.

Grâce à ce complément, les familles verraient leurs droits au crédit ASGE s'accroître de 20 % en 2021, dont elles pourraient se prévaloir dans leur déclaration de revenus de 2021.

Le coût de cette mesure devrait s'élever à 75 millions de dollars sur deux ans.

Instaurer un crédit d'impôt de l'Ontario temporaire pour la formation

Le gouvernement propose, pour 2021, un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario temporaire pour la formation. Ce crédit d'impôt offert aux particuliers serait remboursable et accorderait un soutien aux personnes admissibles, qu'elles doivent ou non payer de l'impôt sur le revenu en 2021. Il représenterait 50 % des dépenses admissibles en 2021 et pourrait atteindre 2 000 \$.

Les personnes intéressées pourraient se prévaloir du crédit dans leur déclaration d'impôt sur le revenu de 2021 pour autant qu'elles remplissent les conditions qui suivent :

- résider en Ontario le 31 décembre 2021;
- avoir un montant maximal au titre du crédit canadien pour la formation en 2021 supérieur à zéro.

Le montant maximal au titre du crédit canadien pour la formation pour 2021 se trouve sur le dernier avis de cotisation ou de nouvelle cotisation de 2020 fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour pouvoir avoir un solde au titre du crédit canadien pour la formation en 2021, il faut notamment satisfaire aux critères d'âge et de revenu énoncés dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada pour 2019 ou 2020. Les particuliers admissibles au crédit seraient âgés d'au moins 26 ans et de moins de 65 ans à la fin de 2021.

Les frais admissibles sont les mêmes que ceux dont on peut se prévaloir au titre du crédit canadien pour la formation, notamment les frais d'inscription et les autres droits à payer à un établissement d'enseignement admissible au Canada pour des cours suivis en 2021, ou encore des droits versés à certaines institutions pour des examens de formation professionnelle ou d'apprentissage de métiers passés en 2021.

Le coût de cette mesure devrait s'élever à 260 millions de dollars sur deux ans.

Frais admissibles au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation

Les frais admissibles sont les mêmes que ceux dont on peut se prévaloir au titre du crédit canadien pour la formation.

Cours axés sur les compétences professionnelles

Droits versés à une université, à un collège ou à d'autres établissements d'enseignement pour des cours axés sur les compétences professionnelles si l'étudiant est inscrit dans le but d'acquérir ou d'améliorer des compétences.

Examens menant à une désignation professionnelle, une accréditation ou un permis à titre de personne de métier

Frais d'examen versés à un collège, à une université ou à un autre établissement d'enseignement, à une association professionnelle, à un ministère provincial ou à une autre institution semblable afin d'obtenir une désignation professionnelle, une accréditation ou un permis à titre de personne de métier.

Cours de niveau postsecondaire

Les frais de scolarité pour un ou plusieurs cours de niveau postsecondaire peuvent être admissibles si ces cours fournissent des crédits menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat.

Améliorer le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional

Le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional est un crédit d'impôt remboursable de 10 % dont peuvent se prévaloir les sociétés privées sous contrôle canadien qui font certains types d'investissements dans des régions géographiques admissibles de l'Ontario. Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses admissibles de plus de 50 000 \$ et jusqu'à concurrence de 500 000 \$ dans une année sur des actifs devenus prêts à être mis en service à compter du 25 mars 2020.

Le gouvernement propose de doubler temporairement le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional. Cette bonification permettrait aux entreprises de se prévaloir d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 20 %.

Le crédit bonifié s'appliquerait aux dépenses admissibles de plus de 50 000 \$, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour des biens admissibles devenus prêts à être mis en service au cours de l'année d'imposition de la société et de la période débutant le 24 mars 2021 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2023.

L'expression « devenus prêts à être mis en service » renvoie aux règles énoncées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et permet d'établir l'année d'imposition dans laquelle un contribuable peut commencer à se prévaloir de la déduction pour amortissement de biens amortissables.

On entend par « investissements » admissibles, les dépenses en immobilisations admissibles comprises dans les catégories 1 et 6 aux fins du calcul de la déduction pour amortissement. Les investissements admissibles comprennent les dépenses engagées pour construire, rénover ou acquérir certains immeubles commerciaux et industriels admissibles et d'autres biens.

Le coût de cette mesure devrait s'élever à 61 millions de dollars sur trois ans.

Les régions de la province où des investissements seraient admissibles sont les suivantes :

- Cité de Kawartha Lakes
- Comté de Bruce
- Comté d'Elgin, comprenant la cité de St. Thomas
- Comté d'Essex, comprenant la cité de Windsor et le canton de Pelee
- Comté de Frontenac, comprenant la cité de Kingston
- Comté de Grey
- Comté de Haliburton
- Comté de Hastings, comprenant la cité de Belleville et la cité de Quinte West
- Comté de Huron
- Comté de Lambton
- Comté de Lanark, comprenant la ville de Smiths Falls
- Comté de Lennox et Addington
- Comté de Middlesex, comprenant la cité de London
- Comté de Northumberland
- Comté d'Oxford
- Comté de Perth, comprenant la cité de Stratford et la ville de St. Marys
- Comté de Peterborough, comprenant la cité de Peterborough
- Comté de Prince Edward
- Comté de Renfrew, comprenant la cité de Pembroke
- District d'Algoma
- District de Cochrane
- District de Kenora
- District de Manitoulin
- District de Muskoka
- District de Nipissing
- District de Parry Sound
- District de Rainy River
- District de Sudbury, comprenant la cité du Grand Sudbury
- District de Thunder Bay
- District de Timiskaming
- Municipalité de Chatham-Kent
- Comtés unis de Leeds et Grenville, comprenant la cité de Brockville, la ville de Gananoque et la ville de Prescott
- Comtés unis de Prescott et Russell
- Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, comprenant la cité de Cornwall

Progresser dans la lutte contre le tabac non réglementé

Depuis 2020, le gouvernement mène des consultations sur le tabac non réglementé auprès des intervenants en santé publique, des représentants de l'industrie et des associations du commerce de détail ainsi que des partenaires des Premières Nations. S'appuyant sur les engagements pris dans le budget de 2020, la province a amorcé des consultations avec les Premières Nations dans le dossier du tabac en février 2021. Ces échanges sont dirigés par des animateurs autochtones indépendants, et sont essentiels à la recherche de solutions en matière de tabac non réglementé. Ce dialogue avec les Premières Nations permettra à la province d'accoucher d'une stratégie ontarienne sur le tabac.

Tandis que les consultations se poursuivent, le gouvernement agit. Ces actions consistent à améliorer et à élargir l'étendue des programmes ayant fait leurs preuves dans la lutte contre le tabac non réglementé. Il s'agit notamment :

- du soutien continu au service de police des Mohawks d'Akwesasne pour s'attaquer à la contrebande transfrontalière en lui octroyant un financement pour son unité de la sécurité nautique, à motoneige et en véhicule tout-terrain;
- de l'accroissement du financement de l'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac au sein de la Police provinciale de l'Ontario pour éroder davantage le rôle que joue le crime organisé dans le tabac non réglementé;
- de la collaboration avec les partenaires fédéraux pour renforcer les contrôles aux frontières et s'attaquer à la contrebande du tabac;
- du resserrement de la surveillance exercée par le ministère des Finances de l'Ontario concernant le tabac en feuilles au moyen de technologies numériques novatrices;
- de la collaboration étroite avec les grossistes de cigares pour préciser et renforcer les orientations sur la vente de tabac dans les réserves.

Moderniser les règles sur l'anti-évitement

Comme en fait mention l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* du gouvernement du Canada, les opérations d'anti-évitement fiscal gagnent en complexité. Or, les stratagèmes qui servent à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal peuvent miner la confiance du public dans le système. Par conséquent, le gouvernement de l'Ontario appuie le plan du gouvernement fédéral visant à lancer des consultations sur la modernisation des règles canadiennes qui s'appliquent à l'anti-évitement, plus particulièrement la règle générale anti-évitement. Dans le cadre de ces consultations, l'Ontario encourage le gouvernement fédéral à chercher des moyens de combattre le transfert artificiel de revenus, comme le recours aux fiducies ou les prorogations de sociétés, qui posent un risque pour les revenus fiscaux de la province.

Sommaire des mesures

Le tableau A.1 illustre les retombées fiscales des nouvelles mesures annoncées dans le présent budget.

Tableau A.1
Sommaire des mesures proposées
(en millions de dollars)

	Chiffres			
	provisoires ¹ 2020-2021	Perspectives à moyen terme		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Bonifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses en 2021	20	55	–	–
Instaurer un crédit d'impôt de l'Ontario temporaire pour la formation	65	195	–	–
Bonifier le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional jusqu'à la fin de 2022	6	30	25	–
Total	90	280	25	–

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Nota : Les chiffres positifs représentent une augmentation des dépenses du gouvernement.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Modifications de forme

Des modifications à diverses lois dont le ministre des Finances de l'Ontario veille à l'application pourraient être proposées afin d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques.

Des modifications pourraient aussi être proposées à d'autres lois afin d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, notamment à la loi suivante :

- *Loi de 1998 sur l'électricité.*

Autres initiatives législatives

Les autres modifications législatives proposées comprennent :

- Une modification à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions* pour permettre le paiement de certains droits provenant du Fonds de réserve d'assurance-dépôts en ce qui a trait aux conventions de crédit conclues par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) pour fournir une aide financière au secteur des caisses populaires et des *credit unions*.
- Des modifications de forme à la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers* pour permettre à l'ARSF d'établir une règle régissant les droits pour les activités visées par la *Loi de 2019 sur la protection du titre des professionnels des finances*. Des modifications de forme correspondantes apportées à la *Loi de 2019 sur la protection du titre des professionnels des finances* permettraient d'éliminer le chevauchement des pouvoirs qui existent actuellement relativement aux droits; de plus amples modifications de forme seraient apportées à cette loi afin de prendre en compte l'approche proposée pour la perception des droits auprès des organismes d'accréditation approuvés par l'ARSF.
- Des modifications qui seront proposées plus tard afin d'harmoniser certaines lois ontariennes avec les mesures législatives proposées pour moderniser la gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et avec les changements proposés à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*.

